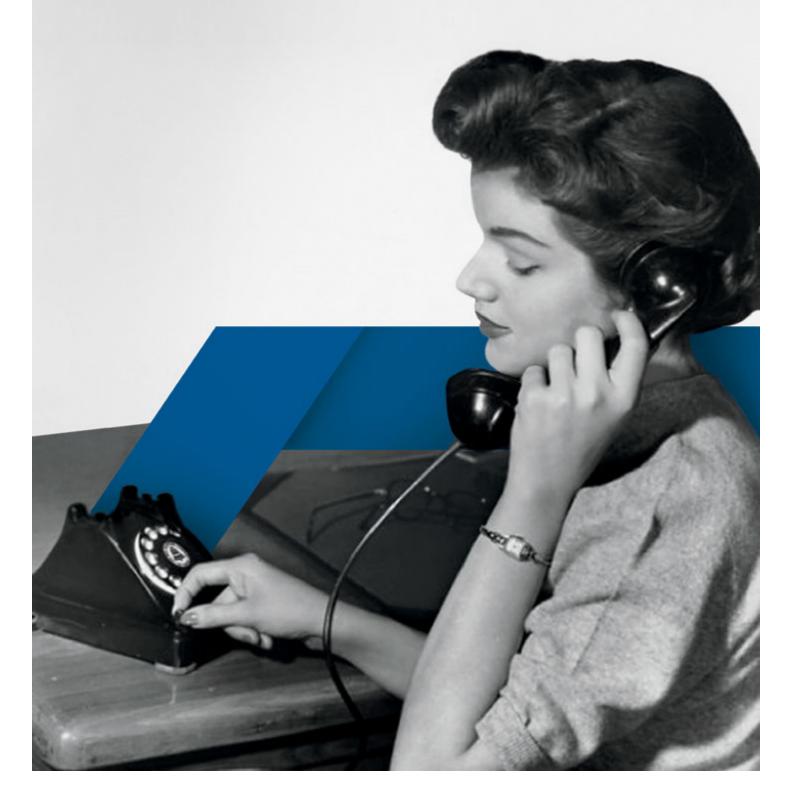
Toujours la même entreprise...







... mais totalement différente.

Au service des Canadiens depuis 1880, Bell est le chef de file de l'innovation et des investissements dans les réseaux et les services de communications du pays. L'entreprise s'est transformée au fil de l'évolution rapide de la technologie, de la concurrence et du marché en misant sur ses 134 années de service auprès des Canadiens avec un objectif clair, ainsi que la stratégie et l'exécution d'équipe nécessaires pour l'atteindre.





Notre objectif:

Que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

Nos six impératifs stratégiques

| 1. | Accélérer le sans-fil | 10 |
|----|---|----|
| 2. | Tirer meilleur parti du sur-fil | 12 |
| 3. | Accroître notre leadership dans les médias | 14 |
| 4. | Investir dans les réseaux et les services large bande | 16 |
| 5. | Établir une structure de coûts concurrentielle | 17 |
| 6. | Améliorer le service à la clientèle | 18 |
| | | |

Bell offre les communications de la prochaine génération et une expérience de service améliorée à ses clients à l'échelle du Canada. Au cours des cinq dernières années, nos investissements de premier plan dans des réseaux et des services de communications de classe mondiale comme nos plateformes Fibe et LTE, doublés d'une solide exécution de l'équipe partout au pays, ont redynamisé Bell pour en faire un concurrent agile qui donne le ton au marché dans les services de croissance – télévision, Internet, sans-fil et médias. Nous avons atteint toutes nos cibles financières en 2013, répondant aux attentes des clients et des actionnaires et amorçant 2014 avec force.

| Faits saillants financiers et de l'exploitation | 4 |
|---|-----|
| Messages aux actionnaires | 6 |
| Impératifs stratégiques | 10 |
| Investissement communautaire | 20 |
| Archives de Bell | 22 |
| Rapport de gestion | 24 |
| Rapports sur le contrôle interne | 114 |
| États financiers consolidés | 118 |
| Notes annexes | 122 |

Exécutant avec succès ses impératifs stratégiques dans un marché concurrentiel, Bell a atteint toutes ses cibles financières de 2013 et a continué de procurer de la valeur aux actionnaires.

| Performance financière 2013 | | | |
|---------------------------------------|----------------|-------------------|----------|
| Bell | Chiffres réels | Cibles | Résultat |
| Croissance des produits opérationnels | 2,6 % | 2 % à 4 % | ~ |
| Croissance du BAIIA* | 3,4 % | 3 % à 5 % | ✓ |
| Intensité du capital | 16,6 % | 16 % à 17 % | ✓ |
| BCE | Chiffres réels | Cibles | Résultat |
| BPA ajusté* | 2,99 \$ | 2,97 \$ à 3,03 \$ | ✓ |
| Flux de trésorerie disponibles* | 5,9 % | 5 % à 9 % | ✓ |

Atteinte de notre objectif de croissance du dividende depuis 2008

Croissance des flux de trésorerie disponibles*

6,5%

Rendement total pour les actionnaires**

141 %

Croissance du dividende par action ordinaire

69 %

Nombre d'augmentations du dividende sur les actions ordinaires

10

Le BAIIA, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Pour une description complète de ces mesures, se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR aux pages 111 et 112 du rapport de gestion.

** En supposant le réinvestissement des dividendes.



Les services de croissance soutiennent la progression de Bell.

Fondée sur le premier service de communications populaire reliant les personnes et les entreprises au Canada, Bell mène la marche vers la prochaine génération. Axés principalement sur les services de croissance – sans-fil, Internet, télévision et médias –, les investissements de Bell dans des réseaux sur fibre et mobiles de classe mondiale et des produits novateurs transforment notre entreprise et l'industrie des communications du pays.

| Abonnés de BCE (millions) | | |
|----------------------------------|------|------|
| | 2008 | 2013 |
| Sans-fil | 6,6 | 7,9 |
| Internet haute vitesse | 2,8 | 3,1 |
| Télévision | 1,9 | 2,5 |
| Total des services de croissance | 11,3 | 13,5 |
| Services de téléphonie locale | 10,4 | 7,6 |
| Nombre total d'abonnés | 21,7 | 21,1 |

21,1 M

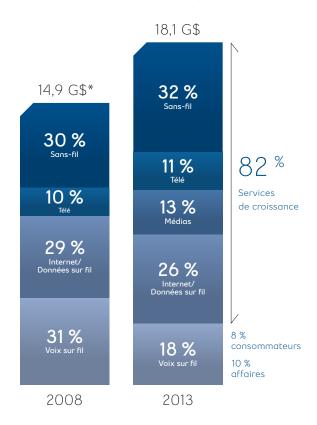
Nombre total d'abonnés 2013

+19,5 %

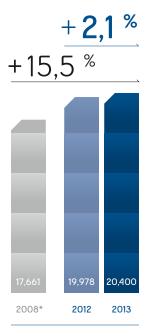
Abonnés aux services de croissance 2008-2013

La composition des produits opérationnels reflète l'accent sur les services de croissance

Les services de croissance de Bell – sans-fil, Internet, médias et télévision – ont représenté 82 % des produits opérationnels en 2013, comparativement à moins de 70 % en 2008. La part du service traditionnel de téléphonie résidentielle n'a été que de 8 %.



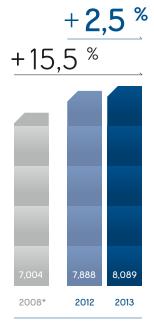
^{*} Selon la comptabilisation antérieure conforme aux PCGR du Canada.



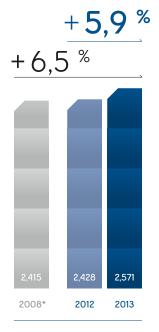
Produits opérationnels de BCE (en milliards \$)



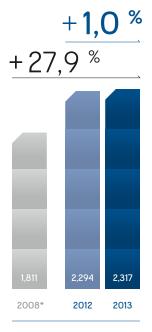
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (en milliards \$)



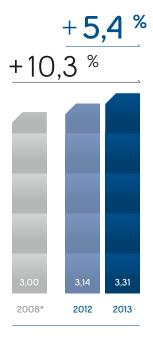
BAIIA de BCE (en milliards \$)



Flux de trésorerie disponibles (en milliards \$)



Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliards \$)



Flux de trésorerie disponibles par action (\$)

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous reporter à la section 7.1 du Rapport de gestion – Information financière annuelle, p. 89-90.

* Selon la comptabilisation antérieure conforme aux PCGR du Canada.

Investir pour demain, accroître la valeur pour les actionnaires aujourd'hui.

Chers actionnaires.

Avec votre appui, nous avons poursuivi nos efforts en 2013 pour transformer BCE, une entreprise canadienne au riche héritage qui mène la marche vers les communications de la prochaine génération, en poursuivant une stratégie ciblée d'investissement et d'innovation soigneusement exécutée par des dirigeants de talent et une équipe nationale déterminée à réussir.

Notre succès croissant sur le marché des communications, notre robuste performance financière et une exécution opérationnelle efficace nous donnent la souplesse pour investir dans les réseaux, les services et le contenu dont nous avons besoin pour être chef de file, tout en vous procurant de la valeur à vous, nos actionnaires.

Bell affronte la concurrence en position de force grâce à d'excellentes assises financières et à l'adoption, à l'égard des marchés de capitaux, d'une stratégie prudente, adaptée à une industrie qui ne cesse d'évoluer.

En 2013, nous avons atteint toutes les cibles de notre orientation financière, grâce à une vigoureuse croissance des produits opérationnels et du BAIIA qui a permis de dégager une hausse des flux de trésorerie disponibles et un important bénéfice.

Notre solide bilan repose sur des cotes de crédit de qualité, une position de liquidité favorable et une capitalisation nettement améliorée de notre régime de retraite à prestations déterminées.

Au début de 2014, nous avons annoncé une augmentation de 6,0 % du dividende sur les actions ordinaires, qui est passé de 2,33 \$ à 2,47 \$; il s'agissait de la dixième hausse du dividende sur les actions ordinaires de BCE depuis le quatrième trimestre de 2008, pour une croissance totale de 69 % de votre dividende.

Sur le marché, notre entreprise redynamisée secoue l'ordre établi des communications canadiennes.

Fibe crée de nouveaux choix pour les consommateurs de télévision et d'Internet en livrant une vive concurrence aux câblodistributeurs jusque-là fermement implantés dans les centres urbains. L'acquisition d'Astral Media, de Montréal, et de son remarquable éventail de propriétés de langue française et de langue anglaise – télévision payante et spécialisée, radio et affichage accroît la concurrence dans le marché dynamique des médias, en particulier au Québec. Et les investissements dans les meilleures technologies sans fil disponibles

ont permis à Bell de s'imposer comme leader de la télé mobile et d'autres services de données de plus en plus populaires destinés aux téléphones intelligents.

Nous continuons d'être à la hauteur de ce que les Canadiens attendent de BCE à titre d'entreprise qui redonne à la collectivité depuis des générations et en tant que leader de longue date en gouvernance d'entreprise.

L'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause a capté l'attention et obtenu l'appui des Canadiens au-delà de toutes les attentes, stimulant la conversation sur la santé mentale, aidant à combattre la stigmatisation et offrant du financement à des programmes de santé mentale de toutes les régions du pays. Nos yeux sont maintenant tournés vers le Grand Tour de Clara pour Bell Cause pour la cause, qui s'amorcera en mars 2014; il s'agit d'un périple de 12 000 kilomètres à travers le Canada de l'athlète olympique et ambassadrice de Bell Cause pour la cause Clara Hughes, qui vise à pousser la conversation encore plus loin.

Je suis fier de souligner que votre conseil d'administration a reçu plusieurs distinctions pour son leadership en gouvernance Depuis la fin de l'année 2008, BCE a haussé le dividende sur les actions ordinaires à dix reprises, pour une augmentation totale de 69 %.

d'entreprise en 2013. Nous avons reçu le prestigieux prix Gavel pour l'efficacité des communications avec les actionnaires, remis par la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises, le prix de la meilleure gouvernance globale d'entreprise, niveau international, lors de la sixième cérémonie annuelle de remise des prix d'excellence en gouvernance de Corporate Secretary, et le tout premier prix de la meilleure performance globale en gouvernance d'entreprise de la Société canadienne des secrétaires corporatifs.

Ces prix reconnaissent l'engagement de mes collègues membres du Conseil et leur détermination à guider l'entreprise dans sa marche en avant.

Le plus récent administrateur à intégrer les rangs de votre Conseil, lan Greenberg – véritable légende de la radiodiffusion canadienne et ancien chef de la direction d'Astral – s'est joint à nous en 2013 après la conclusion de notre acquisition, un avantage clé en vue d'accroître le leadership national de Bell dans le secteur des médias.

J'aimerais exprimer notre gratitude et nos remerciements à deux administrateurs comptant plusieurs années de distingués services, Anthony Fell et l'honorable Edward Lumley, qui quitteront le Conseil en mai 2014. Nous les remercions pour le leadership et les conseils éclairés qu'ils ont apportés comme gardiens exceptionnels de vos intérêts et de la tradition de gouvernance exemplaire de BCE.

Je remercie notre chef de la direction, George Cope, son équipe de haute direction et les employés de Bell à l'échelle du Canada pour leur travail inlassable et leur réussite dans la transformation de votre entreprise. C'est un privilège et un honneur pour moi de travailler avec une telle équipe déterminée, dévouée et efficace.

Et chacun de nous à BCE est reconnaissant envers vous, nos actionnaires, parce que vous croyez en notre entreprise et en sa capacité de prospérer dans une industrie des communications en rapide évolution et hautement concurrentielle.

Votre confiance stimule les efforts que nous déployons pour honorer et enrichir l'héritage de Bell en tant que chef de file des communications au Canada.

Thomas C. O'Neill Président du Conseil BCE Inc.



Nous avons pris notre élan grâce à une exécution résolue de l'équipe Bell.

Chers actionnaires,

Bell s'est donné, en 2008, un nouvel objectif clair : être reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada. Notre stratégie pour atteindre cet objectif s'appuie sur six impératifs stratégiques qui reflètent les forces de Bell à long terme, nos défis concurrentiels et opérationnels, et les formidables possibilités de croissance qui s'offrent à nous.

- · Accélérer le sans-fil
- Tirer meilleur parti du sur-fil
- Accroître notre leadership dans les médias
- Investir dans les réseaux et les services large bande
- Établir une structure de coûts concurrentielle
- Améliorer le service à la clientèle

À titre de plus grande et de plus ancienne entreprise de communications au pays, nous avons pris la résolution d'être le chef de file des plateformes sans fil, Internet, de télévision et médias qui définissent la nouvelle réalité des communications. Nous avons fait les investissements nécessaires dans des technologies réseau de classe mondiale pour mettre en œuvre ces services de croissance. Et nous avons travaillé sans relâche à améliorer l'expérience de service à la clientèle et à réduire les coûts dans tous nos secteurs afin de soutenir la croissance future de Bell.

Pour offrir à nos actionnaires une augmentation soutenue de leurs dividendes, l'équipe Bell a accompli de solides progrès dans l'exécution de ses impératifs. En 2013, nous avons vraiment pris notre élan, en misant sur notre leadership en matière de réseaux et nos services de croissance pour accroître les produits opérationnels, le BAIIA et

les flux de trésorerie disponibles, en atteignant toutes nos cibles financières pour l'année et en remplissant notre promesse de continuer de vous retourner une importante valeur.

Chacune des unités d'exploitation de Bell a accompli de nets progrès en 2013.

Dans le secteur du sans-fil. Bell a terminé l'année en tête de l'industrie pour les ajouts nets d'abonnés des services postpayés et la croissance du BAIIA. Ayant accès au plus vaste réseau LTE au pays, nos clients profitent pleinement de la gamme remarquable de téléphones intelligents de Bell et, par leur utilisation élevée de services de données comme l'unique Télé mobile de Bell, nous permettent d'être au sommet de l'industrie au chapitre de la croissance des produits opérationnels tirés des services.

Notre service Télé Fibe de prochaine génération continue de croître rapidement, procurant une expérience de télévision exceptionnelle à un nombre grandissant de Canadiens. La grande popularité de Télé Fibe entraîne une croissance



82 %

En 2013, les services de croissance – sans-fil, télévision, Internet et médias – ont représenté plus de quatre dollars sur cinq des produits opérationnels de Bell.

impressionnante du service Internet haute vitesse, tout en ralentissant le recul de la téléphonie résidentielle traditionnelle – en 2013, quatre nouveaux clients de Télé Fibe sur cinq ont choisi un forfait comprenant les trois services résidentiels de Bell.

Par d'importants investissements dans l'hébergement de données, l'informatique en nuage et d'autres services de communications d'affaires de pointe en 2013, Bell Marchés Affaires compte réaliser des résultats améliorés en 2014, s'appuyant sur une croissance plus forte de l'économie et de l'emploi.

L'entreprise multimédia numéro un du Canada, Bell Média, a continué d'accroître son leadership tant par ses auditoires que par ses investissements dans la nouvelle programmation de télévision canadienne la plus populaire. Nous avons accueilli la dynamique équipe d'Astral au sein de Bell Média en 2013, renforçant notre présence concurrentielle dans le marché clé du Québec et ajoutant à notre offre des chaînes payantes et spécialisées de grand calibre comme TMN, HBO Canada et Super Écran.

Bell domine l'industrie pour les investissements, offrant aux Canadiens les meilleurs réseaux au monde tout en respectant des cibles prudentes d'intensité du

capital. La zone de desserte de Télé Fibe a atteint un million de foyers supplémentaires en 2013, tandis que le réseau mobile 4G LTE a été étendu à 80 % de la population. Grâce au spectre de 700 MHz acquis lors des enchères du spectre de 2014, nous déploierons rapidement le réseau large bande LTE dans les communautés rurales, les petites localités et le Nord canadien, rendant accessibles les services large bande mobiles évolués à plus de 98 % de la population du Canada, une couverture nationale qui peut rivaliser avec n'importe quelle autre au monde.

Nous avons investi dans de nouveaux centres d'appels au Québec et en Ontario, amélioré les populaires outils du libre-service mobile, perfectionné nos processus de rendez-vous et d'affectation des techniciens et amélioré la résolution au premier appel. En conséquence, nous avons réduit le taux de désabonnement du sans-fil, diminué le nombre d'appels répétés à nos centres de service et permis aux techniciens de Bell de respecter l'heure des rendez-vous de service dans 98 % des cas.

Ces améliorations du service à la clientèle ont entraîné d'importantes économies, un reflet de l'effort d'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts qui fait maintenant partie intégrante de la culture de Bell.

Une équipe redynamisée de plus de 55 000 employés de Bell dans l'ensemble des provinces et des territoires transforme notre entreprise de plusieurs façons remarquables – dans notre exploitation, sur le marché, et dans notre contribution à la société canadienne avec l'extraordinaire succès de l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause.

Une chose ne change pas, toutefois : la détermination de Bell, depuis
134 ans, à mener le Canada vers les
communications de la prochaine
génération, tout en répondant aux
attentes des actionnaires, des clients
et de la communauté. Comme le
montre notre performance en 2013,
nous nous améliorons chaque jour.
Merci de votre appui!

()

George A. Cope Président et chef de la direction BCE Inc. et Bell Canada

Accélérer le sans-fil

Grâce aux réseaux les plus évolués qui prennent en charge les plus récents téléphones intelligents et services de données mobiles, la force grandissante de Bell dans le sans-fil a été un moteur essentiel de notre croissance en 2013.

Les réseaux sans fil de prochaine génération de Bell, sa gamme supérieure de téléphones intelligents et ses services de données novateurs nous ont permis de dominer l'industrie pour la part de marché des activations nettes de services postpayés et la croissance du produit moyen par utilisateur (PMU) en 2013.

Offrant déjà l'accès au plus grand réseau 4G LTE du Canada, Bell a ajouté 25 nouveaux marchés LTE et rejoignait 80 % de la population canadienne à la fin de 2013. La plateforme LTE – la meilleure technologie sans fil au monde – est appuyée par notre réseau HSPA+ qui dessert plus de 98 % des Canadiens d'un océan à l'autre.

La vitesse et la capacité de ces réseaux permettent aux clients de Bell de tirer le maximum de leurs puissants téléphones intelligents et supertéléphones en accédant aux plus récentes applications mobiles d'affaires, de jeu, d'information et de divertissement, y compris la Télé mobile de Bell.

Avec plus de 1,2 million d'abonnés de la Télé mobile à la fin de 2013, une hausse de 66 % par rapport à l'année précédente, Bell a nettement établi son leadership dans le segment en croissance rapide des médias mobiles, établissant des records de diffusion vidéo en continu d'événements majeurs comme le Super Bowl et, tout récemment, Sotchi 2014 pour ses clients, où qu'ils soient dans leurs déplacements.

En 2013, Bell a lancé 26 nouveaux appareils qui se sont ajoutés à la meilleure sélection sur le marché des services mobiles, notamment les populaires téléphones intelligents d'Apple, BlackBerry, HTC, LG, Samsung et Sony, ainsi que les téléphones Appuyer-pour-Parler ultrarobustes Sonim BOLT, conçus pour des

applications d'affaires exigeantes se déroulant dans les conditions les plus extrêmes. Près des trois quarts des clients des services postpayés de Bell ont maintenant des téléphones intelligents, leur part se situant à 73 % alors qu'elle n'était que de 62 % il y a un an seulement.

Ces réseaux, appareils et applications de contenu de premier plan ont permis une robuste croissance de l'utilisation des services de données, entraînant une hausse de 2,6 % du PMU combiné, qui s'est situé à 57,25 \$ pour l'année. Le secteur du sans-fil de Bell a enregistré globalement de solides résultats financiers, les produits opérationnels tirés des services ayant progressé de 5,4 % pour atteindre 5,36 milliards \$, tandis que le BAIIA auamentait de 10.6 % pour s'établir à 2,34 milliards \$, soit le taux de croissance le plus élevé déclaré dans l'industrie canadienne du sans-fil.

Produit moyen par utilisateur (PMU)



Les services de données mobiles de Bell sont des leaders de l'industrie. À la fin de 2013, la Télé mobile de Bell comptait plus de 1,2 million d'abonnés ayant accès pendant leurs déplacements à plus de 40 chaînes de télévision en direct et sur demande, et affichait de nouveaux records pour la diffusion en continu de grands événements de sports et de divertissement.



Voici d'autres développements notables survenus dans le sans-fil en 2013 :

- · Une solution rapide et sécurisée de services bancaires mobiles mise au point par Bell et RBC, la plus grande banque du Canada, permet aux utilisateurs de téléphones intelligents de Bell de porter facilement des achats de biens et de services à leur carte de débit ou de crédit en rapprochant simplement leur téléphone d'un terminal de paiement.
- · Pour permettre aux clients de profiter de leur téléphone intelligent aussi bien en voyage qu'à la maison, Bell a sensiblement réduit les tarifs d'itinérance pour les destinations préférées des Canadiens – États-Unis, Europe, Mexique, Chine, Turquie, Australie, Nouvelle-Zélande et destinations soleil populaires des Caraïbes, y compris Cuba.
- · L'accent mis par Bell sur l'amélioration du service ainsi que la qualité de nos réseaux et appareils ont aidé à ramener à 1,25 % le taux de désabonnement des clients des services postpayés à la fin de l'année, comparativement à 1,30 % un an plus tôt.
- Le nouveau centre de gestion machine à machine de Bell est un portail sécurisé en ligne qui permet aux entreprises de gérer à distance des appareils connectés au réseau, par exemple des machines distributrices ou des parcomètres, confirmant ainsi le leadership croissant de Bell sur le marché des communications machine à machine.

Fidèle à son engagement d'être un chef de file des réseaux. Bell a investi 566 millions \$ pour acquérir d'importants actifs du spectre sans fil de 700 MHz dans chaque province

et territoire lors des enchères fédérales du spectre de janvier 2014.

Bell utilisera ces précieuses ondes pour étendre le service large bande LTE dans les petites villes, les localités rurales et le Nord canadien, en vue d'étendre finalement la portée du réseau LTE à 98 % de la population.







SONY

Croissance des téléphones intelligents

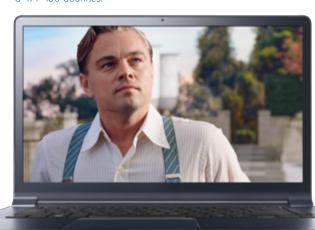
Les excellents réseaux, services de données et appareils mobiles de Bell stimulent l'adoption des téléphones intelligents.

2013 62% 48%



4,3 M

La couverture de Télé Fibe atteignait plus de 4,3 millions de foyers à la fin de 2013, un million de plus qu'un an plus tôt, et la clientèle a presque doublé, passant à 479 430 abonnés.





Tirer meilleur parti du sur-fil

Les progrès que nous réalisons dans les services résidentiels sont attribuables à la vigueur de Télé Fibe, qui soutient la croissance du service Internet haute vitesse dans les foyers et ralentit le déclin de la téléphonie résidentielle. Bell Marchés Affaires a continué de développer son réseau large bande et ses services d'affaires de prochaine génération comme l'informatique en nuage afin de profiter du renforcement de l'économie.

Dans le marché consommateurs, Bell Télé Fibe secoue l'industrie canadienne de la télévision, gagnant rapidement de nouveaux adeptes et accroissant la part globale du foyer détenue par Bell, à mesure que nous offrons ce service supérieur au câble à un nombre de Canadiens qui augmente rapidement.

Nous avons élargi la portée du réseau Télé Fibe en 2013, rejoignant plusieurs nouveaux marchés, comme Ottawa, et accroissant d'un million le nombre total de foyers couverts, qui atteignait 4,3 millions à la fin de l'année. Nous prévoyons étendre la couverture du service à plus de 5 millions de foyers d'ici la fin de 2014, avec l'objectif d'atteindre 6 millions de foyers.

Les efforts d'innovation de Bell dans la prestation du service ont mené à des produits télé extrêmement populaires comme le récepteur sans fil de Bell, une première au Canada, qui permet aux clients de profiter de la meilleure expérience télé sur cinq téléviseurs n'importe où dans la maison sans avoir à tous les brancher dans des prises de câble, l'application Télécommande Fibe, qui transforme un téléphone intelligent ou une tablette en télécommande,

et l'application Bell Télé, avec laquelle les clients peuvent regarder plus de 100 chaînes sur leur tablette ou leur téléphone intelligent par accès Wi-Fi, sans frais supplémentaires.

L'ampleur de l'effet d'entraînement de Télé Fibe a permis une croissance plus forte du nombre d'abonnés des services Internet haute vitesse de Bell, qui a progressé de 2,7 % en 2013, et a ralenti le déclin de la téléphonie résidentielle, 80 % des nouveaux clients de Télé Fibe ayant choisi un forfait comprenant les trois services résidentiels de Bell.

Du côté des marchés d'affaires, les clients de toutes tailles – dont 96 des 100 principales entreprises du Canada – se tournent vers Bell Marchés Affaires pour l'éventail complet des services de communications, qu'il s'agisse de solutions de connectivité, de l'intégration de systèmes, de services gérés ou d'outils de collaboration comme les services de conférence audio, vidéo et Web.

Les centres d'hébergement de données de Bell, reliés par connexions large bande, permettent d'offrir aux entreprises et aux gouvernements des services d'informatique en nuage et d'autres services gérés tandis que, dans le marché de masse, le lancement du service Bell Télé d'affaires Fibe offre maintenant cette expérience télé supérieure aux petites entreprises de toutes sortes, depuis les restaurants jusqu'aux concessionnaires automobiles ou aux cabinets de dentiste.

Parmi les nouveaux contrats d'importance conclus par Bell Marchés Affaires figurent un nouveau réseau de communications sur fibre reliant 1 500 succursales du Groupe Desjardins et la soumission gagnante, en partenariat avec CGI, pour fournir un nouveau système intégré de courriel au gouvernement fédéral.

Bell Marchés Affaires a également élargi le populaire programme Avantages Affaires de Bell pour inclure l'ensemble de la clientèle des petites et moyennes entreprises, ce qui permet à ces dernières de profiter d'offres promotionnelles spéciales de Bell pour économiser sur les fournitures et les services.

21 centres de données

Bell et Q9 offrent aux clients d'affaires l'accès à 21 centres d'hébergement de données sécurisés, tous reliés par des connexions large bande, dans des marchés clés.

Accroître notre leadership dans les médias

Tant par l'offre d'une nouvelle programmation canadienne de qualité que par l'ajout d'Astral et une présence considérablement renforcée au Québec, la croissance de Bell Média a été une bonne nouvelle pour les consommateurs, les créateurs de contenu et les investisseurs en 2013.

À titre de première entreprise multimédia du pays, Bell Média s'engage à offrir aux Canadiens la meilleure programmation locale et internationale sur toutes les plateformes médias – télévision traditionnelle avec CTV, le réseau de télévision numéro un au Canada, et CTV Two; 35 chaînes spécialisées, dont TSN et RDS; services de télévision payante, notamment The Movie Network, HBO Canada et Super Écran; radio dans 55 marchés à l'échelle du Canada; et plus de 200 propriétés numériques innovatrices en ligne.

En 2013, Bell a accueilli la talentueuse équipe d'Astral Media, de Montréal, qui est maintenant intégrée à Bell Média et permet d'offrir de nouveaux choix de contenu sans précédent aux téléspectateurs et aux auditeurs canadiens, notamment dans le marché du Québec. L'acquisition comprend

Astral Affichage, le chef de file de la publicité extérieure au Canada avec plus de 9 500 emplacements publicitaires stratégiques dans des marchés clés du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Dans le cadre de son acquisition d'Astral, Bell Média s'est engagée à investir 246,9 millions \$ dans le développement d'un nouveau contenu télévisuel, radio et cinéma, en français et en anglais, ainsi qu'à soutenir la relève de la scène musicale canadienne.

Le contenu canadien de Bell Média comprend déjà des émissions comme The Amazing Race Canada, qui a été championne des cotes d'écoute à l'été 2013 et a enregistré, à son lancement, les auditoires les plus élevés de toute émission, canadienne ou étrangère, dans l'histoire du pays. Globalement,

les auditoires moyens de CTV ont été de 56 % plus élevés que ceux de son plus proche concurrent en télé traditionnelle en 2013.

Misant sur le concept La Télé Partout. Bell Média a lancé plusieurs services : CTV GO, qui permet aux clients d'accéder pendant leurs déplacements à plus de 3 000 heures de programmation de CTV et de CTV Two; TMN GO et HBO Canada GO, les premiers produits La Télé Partout canadiens offrant une programmation de choix sur demande; et Bravo GO, qui offre un accès en direct et sur demande à des séries dramatiques et à des longs métrages de Bravo. Le nouveau partenariat de radiodiffusion de Bell avec la NFL inclut également les premiers droits de médias numériques pour CTV GO et TSN GO.

TSN et RDS demeurent non seulement les leaders en diffusion



56 % de plus

Les auditoires moyens de CTV, le premier réseau de télévision au Canada, ont été de 56 % plus élevés que ceux de son plus proche concurrent en télé traditionnelle en 2013.





de sports au Canada, mais aussi les premières chaînes spécialisées de langue anglaise et de langue française, toutes catégories confondues. Bien que Bell ait été déçue de ne pas acquérir en 2013 les droits nationaux de radiodiffusion de la Ligue nationale de hockey, nous avons acquis les droits de plusieurs propriétés de hockey et continué de renforcer notre leadership global dans les sports tout au long de l'année :

 RDS a obtenu les droits des Canadiens à titre de diffuseur régional officiel jusqu'à la saison 2025-2026, et Bell a conservé les droits de dénomination du Centre Bell jusqu'en 2028.
 Bell Média a conclu une entente semblable sur les droits régionaux avec les Sénateurs d'Ottawa au début de 2014, qui s'ajoute aux partenariats régionaux déjà

- en place avec les Maple Leafs de Toronto et les Jets de Winnipeg.
- RDS a produit 24CH, une série documentaire offrant aux partisans des Canadiens de Montréal un accès sans précédent au légendaire club de la LNH et à ses joueurs.
- Bell Média a conclu une extension multiplateforme de son partenariat de radiodiffusion avec la National Football League incluant tous les matchs du dimanche sur CTV et TSN et tous les matchs du lundi soir, ainsi que les matchs éliminatoires et le Super Bowl.
- Bell a conclu avec la National Basketball Association un nouveau partenariat stratégique de plusieurs années qui renforce sa position comme partenaire de communications officiel pour le basketball au Canada.
- Bell a prolongé son grand partenariat fondateur avec le club de soccer FC Whitecaps de Vancouver, ce qui comprend l'ajout de la marque Bell à tous les vêtements des Whitecaps et le soutien des initiatives communautaires de l'équipe à l'intention des jeunes; en outre, TSN est maintenant le diffuseur officiel de l'équipe.

Le leadership de Bell Média sur l'ensemble des plateformes médias, l'intégration harmonieuse de l'équipe d'Astral et une solide exécution ont contribué à d'excellents résultats financiers en 2013. Les produits opérationnels de Bell Média ont été de 2,6 milliards \$, en hausse de 17,1 % par rapport à l'année précédente, tandis que le BAIIA a progressé de 21,7 %, atteignant 683 millions \$.

246,9 M\$

En 2013, Bell s'est engagée à investir 246,9 M\$ de plus dans de nouveaux contenus télévisuels, radio et cinéma, en français et en anglais.







Investir dans les réseaux et les services large bande

Bell a poursuivi en 2013 l'expansion de ses réseaux large bande qui sont au cœur de sa stratégie axée sur les services de croissance en vue d'offrir de nouveaux choix de communications aux consommateurs et aux entreprises à l'échelle du pays.

Chef de file du développement de l'infrastructure de communications du Canada depuis 1880, Bell a investi davantage dans la R et D et le déploiement de nouveaux réseaux que toute autre entreprise. En 2013, Bell est demeurée en tête de l'industrie avec des investissements de plus de 3 milliards \$ qui ont permis de déployer rapidement la nouvelle infrastructure sur fibre soutenant nos services Télé Fibe, Internet et d'affaires, ainsi que notre réseau sans fil 4G (quatrième génération) LTE (Long Term Evolution), qui engendre une croissance rapide du marché des téléphones intelligents et des services de données.

Nous avons étendu la couverture de Télé Fibe à 4,3 millions de foyers en incluant de nouveaux marchés comme Ottawa, Laval, Hamilton et Barrie et en élargissant l'accès dans les grandes régions de Montréal, Toronto et Québec. Globalement, le réseau large bande sur fibre de Bell atteint maintenant environ 5,8 millions de foyers et d'entreprises grâce au déploiement continu de la fibre jusqu'au domicile (FTTH) dans les nouveaux développements immobiliers et les immeubles à logements multiples (ILM), à l'expansion de la fibre jusqu'au næud (FTTN) dans les quartiers de l'ensemble du Québec et de l'Ontario et à l'introduction de la technologie de la liaison de paires, qui permet de livrer un service amélioré à des centaines de milliers d'emplacements.

Nous continuons d'accroître la portée et la vitesse de notre réseau 4G LTE de classe mondiale, le plus vaste réseau 4G au Canada, qui rejoignait 80 % de la population à la fin de 2013. Nous avons étendu notre réseau complémentaire HSPA+ (accès par paquets à haut débit évolué) à

plus de 98 % de la population – un niveau que nous atteindrons rapidement avec le réseau LTE en utilisant le nouveau spectre sans fil de 700 MHz acquis lors des récentes enchères fédérales du spectre.

Bell a créé le plus vaste réseau national de centres de données du Canada, offrant aux clients de Bell Marchés Affaires des moyens sécurisés de protéger leurs applications d'affaires critiques et d'accroître leur productivité grâce à la co-implantation, à la gestion de données, à l'infrastructureservice et à l'informatique en nuage. Avec notre investissement stratégique dans la société Q9, nous offrons à nos clients l'accès à 21 centres d'hébergement de données dans les principaux marchés, tous reliés par les réseaux IP large bande sur fibre de Bell.



Établir une structure de coûts concurrentielle

La maîtrise des coûts est essentielle à la réussite stratégique de Bell; elle nous permet de maintenir les marges du BAIIA et de soutenir les investissements dans nos réseaux et nos services – facteurs qui contribueront à notre croissance future et à l'offre de dividendes plus élevés à nos actionnaires.

Le contrôle des coûts et l'accroissement de la productivité sont devenus des éléments centraux de la culture de Bell. En plus de gérer étroitement les coûts des fournisseurs et d'imposer une rigueur aux frais de déplacement et à d'autres dépenses, Bell réalise d'importantes économies en misant sur l'efficience opérationnelle et les nouvelles technologies.

Avec l'accroissement du nombre de clients optant pour le libre-service et gérant leurs comptes en ligne ou sur leurs téléphones intelligents, les volumes d'appels à nos centres de service ont diminué de 25 % depuis 2011, ce qui a permis de réduire les coûts de nos services opérationnels auprès de la clientèle.

Près de la moitié de nos abonnés munis de téléphones intelligents ont maintenant accès à leurs comptes au moyen de leurs appareils, et les clients des services mobiles ont accédé aux options libre-service 31 millions de fois en 2013, comparativement à 7 millions en 2010. Avec l'adoption croissante de la facturation sans papier, nous continuons de réduire nos coûts d'impression et d'envoi postal, et notre impact sur l'environnement.

Nous avons diminué nos coûts énergétiques de plusieurs façons, notamment par des processus plus efficaces pour l'affectation du personnel des services extérieurs, ce qui évite les coûts de milliers de visites de techniciens. Nous utilisons le GPS et des initiatives comme notre programme contre la marche au ralenti des moteurs pour nous assurer que nos véhicules fonctionnent aussi efficacement que possible. Et nous avons réduit les coûts d'énergie de nos installations grâce à des immeubles écoénergétiques, certifiés LEED, sur nos campus.

L'ensemble de nos réductions de coûts et de nos gains de productivité ont permis

à Bell d'économiser plus de 1,5 milliard \$ depuis la mise en œuvre de notre impératif de coûts en 2008, des économies qui ont été essentielles à nos investissements constants dans les réseaux large bande et à la croissance soutenue des dividendes des actionnaires.



1,5 G\$

Les réductions de coûts et les gains de productivité de Bell au cours des cinq dernières années ont atteint 1,5 milliard \$, permettant des investissements stratégiques clés dans l'infrastructure des réseaux et des services afin de soutenir la croissance et le rendement offert aux actionnaires.

Engagement envers une croissance durable

À titre d'entreprise canadienne responsable, Bell assure son développement en soutenant les principes suivants : solide gouvernance, comportement éthique, croissance durable et protection de l'environnement.

Pour en apprendre davantage, consultez le Rapport annuel de Bell sur la responsabilité d'entreprise dans la section Responsabilité de BCE.ca.

Reconnaissance reçue par Bell au titre du développement durable :

- Première et seule entreprise de télécommunications du Canada à avoir obtenu la certification ISO 14001 pour son système de gestion environnementale.
- L'une des 50 entreprises les plus socialement responsables au Canada selon le classement Maclean's – Sustainalytics 2013.
- Première entreprise de télécommunications du Canada signataire du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU).
- Seule entreprise de communications du Canada à figurer dans le peloton de tête du Climate Disclosure Leadership Index 2013 du CDP, qui classe les 200 plus grandes entreprises de l'indice TSX selon la transparence des données et le rendement environnemental.
- Certification LEED pour notre plus récent centre de données vert de niveau 3, notre siège social de Montréal et l'expansion du campus de Mississauga.



Améliorer le service à la clientèle

L'expérience de service vécue par nos clients définit notre relation à long terme avec eux, et nous améliorons cette expérience en investissant dans les personnes, les centres d'appels et les nouvelles technologies en ligne et mobiles afin d'offrir aux clients les options de service qu'ils souhaitent.

En 2013, Bell a fait d'importants progrès en vue d'améliorer l'expérience de service à la clientèle dans l'ensemble de ses secteurs d'activité en investissant 140 millions \$ dans de nouveaux outils de service, de nouveaux cours de formation et de nouvelles infrastructures qui nous permettent de mieux répondre aux besoins en constante évolution de notre clientèle tout en améliorant notre productivité.

Nous misons sur notre propre technologie pour réaliser ces changements, offrant des options aux clients pour gérer les éléments les plus directs de leur expérience de service, de la manière et au moment qu'ils choisissent. Il en résulte une importante réduction des appels reçus par nos conseillers et du coût global du service, ainsi qu'une hausse générale de la satisfaction de la clientèle. De même, des nouveautés technologiques comme le récepteur sans fil de Bell permettent à nos clients de déplacer facilement leurs téléviseurs quand et où ils le veulent, tout en réduisant le temps d'installation du service par nos techniciens.

 Les centres d'appels demeurent notre point d'interaction clé avec les clients, et Bell a annoncé l'ouverture de trois nouveaux centres, à Jonquière et à Rouyn-Noranda, au Québec, et à Orillia, en Ontario, afin d'améliorer le service pour les consommateurs tout en stimulant l'emploi local.

- Les clients adhèrent aux options libre-service, ainsi qu'en témoignent une croissance de 88 % des visites à MonBell.ca depuis 2010 et l'utilisation de notre application libre-service mobile, qui a plus que quadruplé au cours de la même période. Nos agents ont tenu 3,2 millions de séances de clavardage avec des clients individuels en 2013, une hausse de 100 % depuis 2010.
- Les options libre-service offrent aux clients un accès pratique à leurs comptes et réduisent le fardeau sur nos centres de service à la clientèle (allégement de 25 % depuis deux ans); cela réduit nos coûts et libère les agents, qui peuvent alors s'occuper de questions plus complexes. Parmi les nouvelles options d'aide en ligne figurent les outils Explication de la facture personnalisée et Visite interactive de la facture de Bell Mobilité, qui répondent à des questions courantes sur la facturation, l'utilisation et les appareils.
- Des processus d'affectation améliorés aident nos techniciens des services extérieurs à exécuter la tâche à temps la première fois. Nous respectons notre engagement de réparation le jour même ou le lendemain dans plus de 91 % des cas, et nous avons réduit de huit à deux jours le délai entre la commande du service et son installation dans le cas

d'Internet, et de cinq à deux jours dans le cas de Télé Fibe. Nos techniciens arrivent maintenant à l'heure à leurs rendez-vous plus de 98 % du temps et ont obtenu une cote de satisfaction de plus de 92 % de la part de nos clients. Nous continuons d'innover dans la prestation du service, ayant lancé récemment l'initiative Dossier réglé, qui réunit une équipe de spécialistes s'occupant des cas les plus difficiles qui leur sont signalés concernant les problèmes des clients, tandis que le programme Privilèges de Bell soutient les clients les plus précieux en leur procurant des avantages comme des rendez-vous prioritaires ou la livraison d'équipements de remplacement comme des

télécommandes ou des chargeurs.

Pour s'assurer que les clients ont un vaste accès au service en personne, Bell continue d'élargir son réseau de magasins et de kiosques à l'échelle du pays. Avec l'ajout de 43 magasins Bell et de 40 boutiques La Source, nous avons maintenant plus de 1 600 points de vente arborant la bannière Bell ou La Source. En 2013, nous avons également renouvelé notre partenariat avec l'important détaillant de services sans fil Glentel, qui offre les services de Bell dans plus de 360 points de vente au détail tels que WAVE SANS FIL, la cabine T sans fil, SANS-FIL etc. et Target Mobile.

98% à temps

Grâce à des processus d'affectation améliorés et à d'autres outils technologiques, les techniciens des services extérieurs arrivent à l'heure à leurs rendez-vous 98 % du temps.

Bell Cause pour la cause atteint de nouveaux records de participation

Par des événements très médiatisés comme la Journée Bell Cause pour la cause et le Grand Tour de Clara, Bell favorise la sensibilisation, l'acceptation et l'action dans le domaine de la santé mentale au Canada. Plus vaste engagement jamais pris par une entreprise à l'appui de la santé mentale au pays, l'initiative primée Bell Cause pour la cause transforme la façon dont les Canadiens perçoivent cet enjeu de santé national omniprésent.

Personne n'échappe aux effets de la maladie mentale. Au moins un Canadien sur cinq fera directement l'expérience d'un problème de santé mentale à un moment de sa vie, et nous serons tous témoins des effets débilitants, et souvent dévastateurs, de la maladie sur des membres de la famille, des amis, des voisins ou des collègues. L'impact global sur notre économie nationale est de plus de 50 milliards \$ par année.

Bell Cause pour la cause représentait au départ un engagement de 50 millions \$ pour s'attaquer au défi de la maladie mentale au Canada en s'appuyant sur quatre piliers d'action – lutte contre la stigmatisation, accès aux soins, nouvelle recherche et leadership en milieu de travail. Grâce à l'appui croissant des Canadiens lors de la Journée Bell Cause pour la cause, le financement de Bell dans le cadre de l'initiative nationale est passé à plus de 67,5 millions \$.

La championne olympique
Clara Hughes dirige la campagne de
grande visibilité Bell Cause pour la
cause, qui vise à lutter contre la
stigmatisation et à accroître les dons
de Bell à des programmes en santé
mentale en suscitant la participation
directe des Canadiens. Soutenue par
des personnalités des milieux du sport et
du divertissement, dont plusieurs ont fait
face, comme Clara, à des problèmes de
santé mentale, l'équipe Bell Cause pour
la cause porte le message de la santé

Le Grand Tour de Clara

| Bell Cause pour la cause 2014 | | | |
|---|----------------|-------|--|
| Total de messages | 109 451 718 | +14 % | |
| Tweets | 3 016 621 | +93 % | |
| Rang au Canada | 1 er | | |
| Rang dans le monde | 3 ^e | | |
| Hausse du financement en 2014 | 5,5 M\$ | +14 % | |
| Total du financement de Bell Cause pour la cause | 67,5 M\$ | +9 % | |

mentale dans tous les coins du Canada – avec l'appui d'une multitude de médias canadiens et d'entreprises, même des concurrents de Bell, qui aident à promouvoir la cause.

La Journée Bell Cause pour la cause 2014 a établi de nouveaux records, et comme Bell versait 5 cents pour chaque appel mobile ou interurbain, message texte, tweet et partage sur Facebook, sans frais supplémentaires pour les participants, un montant de 5 472 585,90 \$ a été ajouté au financement à l'appui de la santé mentale au Canada.

Maintenant, nous portons la conversation encore plus loin. Dans le cadre du Grand Tour de Clara pour Bell Cause pour la cause, Clara parcourra plus de 12 000 kilomètres à vélo à travers le Canada, visitant des communautés de toutes tailles dans chaque province et territoire pour parler de santé mentale avec les Canadiens là où ils vivent. Le Grand Tour de Clara débutera le 14 mars à Toronto pour se conclure à Ottawa le jour de la Fête du Canada, le 1er juillet.

Voici des exemples de notre exécution des quatre piliers de Bell Cause pour la cause en 2013 :

- Nous avons établi le Fonds Bell
 La patrie gravée sur le cœur,
 un programme de 1 million \$ visant
 à répondre aux besoins spéciaux
 en santé mentale des familles de
 militaires canadiens.
- Nous avons souligné le 25^e anniversaire de Jeunesse, J'écoute, le service national de consultation par téléphone

- et en ligne à l'intention des jeunes, en faisant un don de 2,5 millions \$ pour permettre l'utilisation de nouvelles technologies des communications.
- Nous nous sommes associés à Sunnybrook Health Sciences pour créer la Chaire Bell Canada sur les troubles de l'humeur et de l'anxiété des adolescents – une initiative de 1 million \$ – dont la Dre Amy Cheung, spécialiste reconnue en psychiatrie juvénile, sera la titulaire initiale.
- Nous avons effectué des dons importants au Centre de psychologie appliquée de l'Université Concordia, à la Fondation Neuro Canada, à l'Hôpital général juif de Montréal et à la Fondation de l'Université Laval pour des programmes à l'intention des jeunes, des recherches sur le cerveau et la formation du personnel de première ligne.
- Nous avons tenu la première
 Conférence de Bell sur la santé
 mentale et la lutte contre la stigmati sation avec l'Université Queen's,
 là où Bell a financé la première chaire
 de recherche au monde sur la lutte
 contre la stigmatisation.
- Nous avons financé des initiatives locales et communautaires en santé mentale dans toutes les régions grâce au Fonds communautaire annuel de Bell de 1 million \$, qui a soutenu jusqu'ici 150 organisations travaillant en première ligne.



Une réaction rapide et sûre en situation d'urgence demeure une tradition de Bell

Au plus fort des célébrations des Fêtes en décembre dernier, une énorme tempête de verglas a paralysé une grande partie du sud de l'Ontario, se propageant jusqu'au Québec et dans le Canada atlantique, et laissant des centaines de milliers de foyers dépourvus d'électricité et les rues couvertes de glace et jonchées de branches d'arbre et de lignes électriques affaissées.

Pour de nombreux employés de Bell, les défis à relever pour maintenir les communications et soutenir les intervenants d'urgence à la fin de 2013 ont ravivé des souvenirs de janvier 1998. À cette époque, des précipitations incessantes de verglas avaient déposé une épaisse couche de glace sur le Québec et l'est de l'Ontario. En compagnie d'autres travailleurs d'urgence, les équipes de Bell avaient bravé la plus grosse tempête du siècle afin de rétablir le service pour des millions de clients isolés par la tempête.

Bien que les activités de Bell aient radicalement changé, l'engagement à servir nos clients et nos communautés sera toujours un attribut fondamental de la plus ancienne et de la plus grande entreprise de communications du Canada.

De multiples exemples figurent dans les archives de Bell. Lors de la funeste épidémie de grippe espagnole de 1918, qui a emporté 50 000 Canadiens, les installateurs et les réparateurs de Bell faisaient souvent leurs visites en portant des masques constitués de gaze imbibée de formol.

En cette période antérieure aux antibiotiques, ces employés « ont risqué leur vie », soulignait le rapport annuel de Bell de l'époque. En même temps, avec un quart de l'effectif non disponible en raison de la maladie, les employés de Bell travaillaient de longues heures pour répondre à la hausse massive de la demande de service, tout en priant les clients de se limiter aux appels nécessaires dans cette situation d'urgence.

Un autre exemple de réaction des travailleurs de Bell est survenu en 1953 quand une tornade a dévasté une douzaine de pâtés de maisons à Sarnia, en Ontario. Cinquante fenêtres du nouvel édifice de Bell ont volé en éclats et d'immenses corniches de béton ont été projetées au sol, mais les téléphonistes de Bell sont restées en poste tout au long de l'événement pour acheminer les appels d'urgence.

Notre détermination à aider les Canadiens en situation d'urgence est sans faille. Au cours de l'été 2013, des inondations ont envahi Calgary et une bonne partie du sud de l'Alberta, chassant des milliers de personnes de leurs foyers (y compris la porte-parole de Bell Cause pour la cause Clara Hughes). Pendant que notre équipe travaillait à rétablir le service, Bell a réagi en accordant un important financement à la Croix-Rouge et un soutien aux intervenants d'urgence, par exemple sous forme de milliers de piles fournies par La Source.

Bell a également été parmi les premiers intervenants à réagir lorsqu'un déraillement de train et une explosion ont dévasté Lac-Mégantic, au Québec, en juillet. En plus des fonds versés à la Croix-Rouge, la remorque d'intervention d'urgence de Bell a été utilisée pour le transport de fournitures d'urgence jusqu'à la ville et a servi de poste de commande à la Croix-Rouge sur les lieux. Nos techniciens ont travaillé jour et nuit pour réparer les réseaux et rétablir les services des clients. tout en assurant les communications des travailleurs d'urgence et des centres d'hébergement.

La technologie et la concurrence changent, et notre entreprise évolue également. Mais la volonté de Bell de répondre à l'appel quand survient une situation d'urgence ne changera jamais.



TABLE DES MATIÈRES

| R | RAPPORT DE GESTION | | | | |
|----|--|----|--|--|--|
| 1 | /UE D'ENSEMBLE | | | | |
| | .1 Introduction | 5 | | | |
| | .2 Au sujet de BCE | | | | |
| | 3 Faits nouveaux marquants de l'entreprise 3 4 Stratégie relative aux marchés financiers 3 | | | | |
| | .5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque | | | | |
| 2 | MPÉRATIFS STRATÉGIQUES DE BELL | | | | |
| _ | 2.1 Accélérer le sans-fil | 7 | | | |
| | 2.2 Tirer meilleur parti du sur-fil | | | | |
| | 2.3 Accroître notre leadership dans les médias | | | | |
| | 2.4 Investir dans les réseaux et les services large bande | | | | |
| | 2.5 Établir une structure de coûts concurrentielle | | | | |
| 2 | | IU | | | |
| 3 | DBJECTIFS DE PERFORMANCE, PERSPECTIVES, HYPOTHÈSES ET RISQUES | | | | |
| | 3.1 Performance de 2013 vs objectifs de l'orientation | | | | |
| | 2.2 Perspectives commerciales et hypothèses. 4.3 Principaux risques d'entreprise. 4.4 | | | | |
| 4 | ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE | | | | |
| 4 | I.1 Introduction | 15 | | | |
| | I.2 Connexions clients | | | | |
| | 1.3 Produits opérationnels 4 | | | | |
| | 1.4 Coûts opérationnels | 17 | | | |
| | I.5 BAIIA | 18 | | | |
| | 1.6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | | | | |
| | 1.7 Amortissements 5 1.8 Charges financières 5 | | | | |
| | 1.9 Autres (charges) produits | | | | |
| | l.10 Impôt sur le résultat | | | | |
| | I.11 Bénéfice net et BPA | | | | |
| | 1.12 Dépenses d'investissement 5 | | | | |
| | 1.13 Flux de trésorerie 5 | 3 | | | |
| 5 | ANALYSE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ | | | | |
| | 5.1 Services sans fil de Bell 5.2 Services sur fil de Bell 6.2 | | | | |
| | i.3 Bell Média | | | | |
| | i.4 Bell Aliant | | | | |
| 6 | GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX | | | | |
| | o.1 Dette nette | 2 | | | |
| | 2.2 Données liées aux actions en circulation 8 | 2 | | | |
| | .3 Flux de trésorerie | | | | |
| | .4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi 8.5 Cotes de crédit 8 | | | | |
| | o.6 Liquidité | | | | |
| 7 | FAITS SAILLANTS ANNUELS ET TRIMESTRIELS | | | | |
| , | 7.1 Information financière annuelle | 9 | | | |
| | 7.2 Information financière trimestrielle | | | | |
| 8 | CADRE RÉGLEMENTAIRE | | | | |
| | 3.1 Introduction | | | | |
| | 8.2 Loi sur les télécommunications 9.3 Loi sur la radiodiffusion 9.5 | | | | |
| | 3.4 Loi sur la radiocommunication | | | | |
| | 5.5 Loi sur Bell Canada | | | | |
| | 8.6 Autre loi importante | 8 | | | |
| 9 | RISQUES D'ENTREPRISE | 9 | | | |
| 10 | MESURES FINANCIÈRES, MÉTHODES COMPTABLES ET CONTRÔLES | | | | |
| | 0.1 Nos méthodes comptables 10 | | | | |
| | 0.2 Mesures financières non définies par les PCGR | | | | |
| | 0.3 Efficacité des contrôles internes | 3 | | | |

| RAPPORTS | SUR LE CONTRÔLE INTERNE | |
|------------------|--|------|
| Rapport | de la direction sur le contrôle interne à l'égard | |
| | | 11 |
| Rapport | du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant | 11 |
| ÉTATS FINA | ANCIERS CONSOLIDÉS | |
| | abilité de la direction à l'égard de la présentation | |
| | mation financièredu cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant | |
| | consolidés de résultat | |
| | Isolidés du résultat global | |
| | Isolidés de la situation financière | |
| | Isolidés des variations des capitaux propres | |
| | consolidés des flux de trésorerie | |
| | | |
| NOTES AN | | 1.0 |
| Note 1 | Renseignements sur la société | |
| Note 2 Note 3 | Principales méthodes comptables | |
| Note 3 | Acquisition d'Astral | |
| Note 4 | Coûts opérationnels | |
| Note 6 | Coûts liés aux indemnités de départ, | . 13 |
| Note 0 | aux acquisitions et autres | 13 |
| Note 7 | Charge d'intérêts | |
| Note 8 | Autres (charges) produits | |
| Note 9 | Impôt sur le résultat. | |
| Note 10 | Bénéfice par action | 13 |
| Note 11 | Créances clients et autres débiteurs | |
| Note 12 | Stocks. | 13 |
| Note 13 | Immobilisations corporelles. | 13 |
| Note 14 | Immobilisations incorporelles | 14 |
| Note 15 | Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | 14 |
| Note 16 | Autres actifs non courants | 14 |
| Note 17 | Goodwill | 14 |
| Note 18 | Dettes fournisseurs et autres passifs. | 14 |
| Note 19 | Dette à court terme | |
| Note 20 | Dette à long terme | |
| Note 21 | Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
| Note 22 | Autres passifs non courants | |
| Note 23 | Gestion financière et des capitaux | |
| Note 24 | Capital social | |
| Note 25 | Paiements fondés sur des actions | |
| Note 26 | Engagements et éventualités | |
| Note 27 | Transactions entre parties liées | |
| Note 28 | Filiales importantes en propriété non exclusive | 16 |
| | UTILISÉES DANS LA GESTION ENTREPRISE | . 16 |
| |)'ADMINISTRATION | |
| | RECTION | |
| | EMENTS ALIX INVESTISSELIES | 16 |
| | | |

RAPPORT DE GESTION

Dans ce rapport de gestion, les expressions nous, notre/nos, BCE et la société désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées. Bell désigne globalement notre secteur Services sur fil de Bell, notre secteur Services sans fil de Bell et notre secteur Bell Média. Bell Aliant désigne, selon le contexte, Bell Aliant Inc. ou, collectivement, Bell Aliant Inc. et ses filiales et entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à *Mesures utilisées dans la gestion de notre entreprise*, à la page 161, pour une liste des mesures définies.

Veuillez vous reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 lorsque vous lirez ce rapport de

gestion. Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 6 mars 2014, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez les états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, datée du 6 mars 2014 (notice annuelle 2013 de BCE), ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE, au BCE.ca, sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, au sec.gov.

Ce rapport de gestion traite de nos activités opérationnelles, de notre rendement, de notre situation financière et d'autres sujets pour les deux exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le rapport annuel 2013 de BCE, y compris ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.4, Stratégie relative aux marchés financiers, la rubrique 2, Impératifs stratégiques de Bell, la section 3.2, Perspectives commerciales et hypothèses, la rubrique 5, Analyse des secteurs d'activité et la section 6.6, Liquidité de ce rapport de gestion, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur le dividende par action ordinaire annualisé et la politique de dividendes sur actions ordinaires de BCE pour 2014, les politiques de Bell Canada en matière de crédit, les perspectives commerciales, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques de BCE, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités prévus en 2014, la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2014, et nos plans de déploiement pour les réseaux. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, plan, stratégie, cible et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2013 de BCE, y compris dans le présent rapport de gestion, décrivent nos attentes en date du 6 mars 2014 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2013 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques et nos perspectives

commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités opérationnelles dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans le rapport annuel 2013 de BCE et, en particulier, mais sans s'y limiter, les déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections susmentionnées du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sections du présent rapport de gestion intitulées *Perspectives commerciales et hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Nous jugeons que ces hypothèses étaient raisonnables au 6 mars 2014. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la concurrence, au cadre réglementaire, aux conditions économiques et financières, aux activités opérationnelles et à la technologie, et en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives susmentionnées et les autres déclarations prospectives contenues dans le rapport annuel 2013 de BCE, ainsi que dans ce rapport de gestion, comprennent, mais sans s'y limiter, les risques décrits à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée ci-dessus et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 6 mars 2014. L'incidence financière de ces transactions, de ces éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend des faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 VUE D'ENSEMBLE

1.1 INTRODUCTION

APERCU

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Les actions de BCE sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE).

En 2013 et en 2012, nous avons présenté les résultats de nos activités selon quatre secteurs : Services sur fil de Bell, Services sans fil de Bell, Bell Média et Bell Aliant.

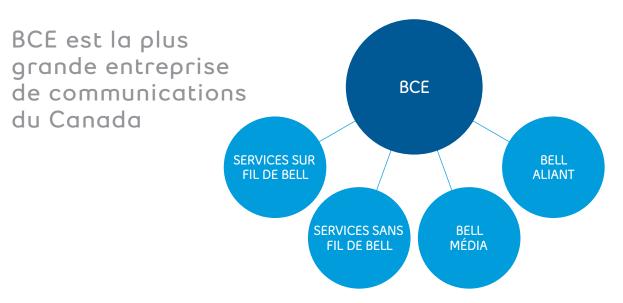
Notre secteur Services sur fil de Bell fournit des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision (télé), et d'autres produits et services de communications aux clients résidentiels ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes de Bell, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, qui achètent ou vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs ou à d'autres entreprises de télécommunications.

Notre secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil aux clients résidentiels de Bell ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes de Bell partout au Canada.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques ainsi que des services de radiodiffusion à des clients partout au Canada et des services d'affichage extérieur. Le 5 juillet 2013, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Astral Media inc. (Astral). Les résultats d'Astral ont été inclus dans notre secteur Bell Média depuis la date d'acquisition.

Notre secteur Bell Aliant offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services Internet, de données, de télé, sans fil, de sécurité à domicile et des solutions d'affaires à valeur ajoutée à des clients résidentiels et d'affaires dans les provinces de l'Atlantique et dans des zones rurales et régionales de l'Ontario et du Québec. Bell Aliant est une société ouverte dans laquelle nous détenons une participation de 44,1 %, la tranche restante de 55,9 % étant détenue par le public. BCE contrôle Bell Aliant du fait de son droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration de Bell Aliant.

SECTEURS D'ACTIVITÉ DE BCE



Nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE);
- une participation indirecte de 35,3 % dans Les Réseaux Q9 Inc. (Q9);
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal et le Centre Bell à Montréal;
- une participation de 15 % dans The Globe & Mail.

BCE

PRODUITS OPÉRATIONNELS EN 2013

20 400 \$

BCE BAIIA⁽¹⁾ EN 2013

MILLIONS

8 089 \$

BCE BÉNÉFICE NET EN 2013

2 388 \$

BCE Connexions clients

| BCE | 2013 | 2012 | VARIATION |
|--|------------|---------------|-----------|
| Abonnés des services sans fil | 7 925 032 | 7 824 890 | 1,3 % |
| Services postpayés | 6 798 093 | 6 541 827 | 3,9 % |
| Abonnés d'Internet | 3 136 636 | 3 045 235 | 3,0 % |
| Abonnés des services de télé [satellite et télévision sur | | | |
| protocole Internet (télé IP)] | 2 489 248 | 2 3 1 2 0 6 5 | 7,7 % |
| Total pour les services de croissance | 13 550 916 | 13 182 190 | 2,8 % |
| Services d'accès | | | |
| au réseau filaire (SAR) | 7 595 569 | 8 136 309 | (6,6)% |
| Total pour tous les services | 21 146 485 | 21 318 499 | (0,8)% |

NOTRE BUT

Notre but est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada. Nos objectifs commerciaux principaux sont d'augmenter autant que possible le nombre d'abonnés, les produits des activités ordinaires, le bénéfice opérationnel, les flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme le plus important fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à des clients résidentiels et d'affaires. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties intéressées.

Notre stratégie repose sur notre orientation claire vers les six impératifs stratégiques et sur leur réalisation. Les six impératifs stratégiques qui sous-tendent le plan d'affaires de Bell sont :

- 1. accélérer le sans-fil;
- 2. tirer meilleur parti du sur-fil;
- 3. accroître notre leadership dans les médias;
- 4. investir dans les réseaux et les services large bande;
- 5. établir une structure de coûts concurrentielle;
- 6. améliorer le service à la clientèle.

⁽¹⁾ Les termes BAIIA et flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financières (IFRS). Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR – BAIIA et Flux de trésorerie disponibles du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris pour les flux de trésorerie disponibles, un rapprochement avec les mesures financières définies par les IFRS les plus comparables.

1.2 AU SUJET DE BCE

Nous présentons les résultats de nos activités selon quatre secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell, Bell Média et Bell Aliant. Bell, qui comprend nos activités principales, englobe nos secteurs Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Nous décrivons nos gammes de produits par secteur, comme ci-dessous, afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

NOS PRODUITS ET SERVICES

Services sans fil de Bell

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des produits et services de communications voix et données sans fil numériques intégrés à des clients résidentiels et d'affaires partout au Canada.
- Inclut les résultats opérationnels de Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) et les ventes de produits liés au sans-fil de La Source (Bell) Électronique inc. (La Source).

NOS MARQUES COMPRENNENT







NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

Nous avons déployé et nous exploitons un certain nombre de réseaux de pointe à large bande sans fil à l'échelle du Canada, compatibles avec les normes mondiales et permettant d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables à la quasi-totalité de la population canadienne.

Réseau de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) lancé en septembre 2011

- Offre des vitesses d'accès mobile à Internet allant jusqu'à
 75 mégabits par seconde (Mbps) dans la plupart des zones
 (les vitesses types sont de 12 Mbps à 25 Mbps) et jusqu'à
 150 Mbps ailleurs (les vitesses types sont de 18 Mbps à 40 Mbps).
- Couvre 80 % de la population canadienne, à l'échelle du pays, au 31 décembre 2013.
- Permet l'itinérance sur le réseau d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (réseau HSPA+) en dehors des zones de couverture urbaines LTE.

Réseau HSPA+ lancé en novembre 2009

- Offre un accès mobile haute vitesse pouvant atteindre une vitesse de 21 Mbps dans la plupart des zones (les vitesses types sont de 3,5 Mbps à 8 Mbps) et jusqu'à 42 Mbps dans les zones où la technologie à deux canaux est disponible, lorsqu'elle est associée à des appareils compatibles (les vitesses types sont de 7 Mbps à 14 Mbps).
- Couvre 98 % de la population canadienne, à l'échelle du pays, au 31 décembre 2013.
- Offre des services d'itinérance internationale dans plus de 200 pays.

Réseau national 3G d'accès multiple par répartition en code (AMRC)/ évolution à données optimisées, que nous prévoyons continuer d'exploiter dans un avenir prévisible.

Réseau Wi-Fi (pour wireless fidelity) le plus vaste au Canada

- Plus de 4 000 points d'accès Internet publics sans fil dans des établissements McDonald's, Tim Hortons et Chapters/Indigo partout au Canada, en plus de milliers de réseaux Wi-Fi privés gérés par l'entremise de notre unité Bell Marchés Affaires dans les locaux d'entreprises clientes.
- Environ 1 600 magasins de détail Bell et La Source au Canada.

NOS PRODUITS ET SERVICES

- Forfaits pour les services voix et données, postpayés ou prépayés.
- Vaste gamme d'appareils rattachés au réseau 4G LTE, y compris les téléphones intelligents les plus évolués ainsi que le iPad et le iPad mini.
- Données : le courriel, la navigation sur le Web, le réseautage social, la messagerie textuelle, photo et vidéo et les fonctions d'appel.
- Télé mobile : plus de 40 chaînes en direct et sur demande visionnées sur un téléphone intelligent ou une tablette.
- Divertissement : jeux, sonneries (chansons ou effets sonores), fonds d'écran, téléchargement de musique et vidéo en continu.
- Internet mobile : clés Turbo, stations Turbo et MiFi.
- Commerce mobile : achats sécurisés au moyen d'une carte de débit ou de crédit à partir de téléphones intelligents de Bell Mobilité.
- Services mobiles d'affaires: outils d'automatisation des ventes, service Appuyer-pour-Parler, outils d'automatisation des services extérieurs et de localisation des ressources et des actifs.
- Services d'itinérance avec d'autres fournisseurs de services sans fil dans plus de 200 pays.
- Applications de communications intermachines, y compris les dispositifs de localisation des véhicules et les dispositifs permettant d'établir les primes d'assurance en fonction de l'utilisation.

Services sur fil de Bell

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données [y compris des services de télé, des services d'accès Internet et des solutions de technologies de l'information et des communications (TIC)] et d'autres services de communications aux clients résidentiels et d'affaires, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Comprend les résultats de nos activités de gros, qui fournissent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, ainsi que les activités sur fil de NorthwesTel Inc. (NorthwesTel), qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien.
- Comprend les ventes de produits liés aux services sur fil de notre filiale en propriété exclusive, le détaillant national de produits électroniques grand public La Source.

NOS MARQUES COMPRENNENT



Fibe



NorthwesTel

NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

- Un vaste réseau d'accès local principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec, ainsi que dans les territoires du Nord canadien.
- Un réseau de fibre à large bande, comprenant les technologies de la fibre jusqu'au nœud (FTTN), de la fibre jusqu'au domicile (FTTH) et de la fibre jusqu'à l'immeuble (FTTB), qui couvre plus de 5,8 millions d'emplacements en Ontario et au Québec.
- Le service de télé IP rejoignant environ 4,3 millions de foyers en Ontario et au Québec, au 31 décembre 2013.
- Le plus important réseau IP système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à nos clients d'affaires un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel.
- Un accès au plus vaste réseau de centres de données au Canada avec 21 emplacements dans quatre provinces, nous permettant d'offrir des services de co-implantation et d'hébergement fournis par des centres de données à nos clients d'affaires dans tout le Canada
- Environ 1 600 magasins de détail Bell et emplacements La Source au Canada.

NOS PRODUITS ET SERVICES

RÉSIDENTIELS

- Bell Télé: Télé Fibe (notre service de télé IP) et les services de télé par satellite de radiodiffusion directe (SRD), qui proposent de nombreuses options de contenu et des caractéristiques novatrices comme le récepteur sans fil, le récepteur enregistreur Partout chez vous, la programmation sur demande et une application de contrôle à distance.
- Bell Internet: accès Internet haute vitesse qui offre jusqu'à 50 Mbps sur le réseau FTTN ou 175 Mbps sur le réseau FTTH, une vaste gamme d'options d'utilisation, une gamme complète de solutions de sécurité, courriel, réseau Wi-Fi résidentiel et Internet mobile.
- **Bell Téléphonie** : service téléphonique local avec service interurbain et fonctions d'appel évoluées.
- Forfaits de Bell : forfaits de trois et quatre produits assortis de rabais mensuels.

AFFAIRES

- Services IP: RPV IP, Ethernet, Internet affaires et voix sur protocole Internet (voix sur IP).
- Solutions de TIC: services d'hébergement et d'informatique en nuage, solutions gérées, services professionnels et services d'infrastructure, lesquels soutiennent et complètent nos services de connectivité de données.
- Voix: service local et interurbain et services de communications unifiés, y compris les services d'audioconférence et de vidéoconférence, la diffusion Web et les équipements terminaux d'affaires pour la conférence Web.

Bell Média

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Première entreprise canadienne de multimédias, avec des actifs prépondérants dans les secteurs de la télé, de la radio et des médias numériques.
- Le 5 juillet 2013, nous avons réalisé l'acquisition d'Astral, qui a ajouté 8 services de télé spécialisée et payante, 77 stations de radio et des propriétés de médias numériques partout au Canada, ainsi que des plateformes d'affichage extérieur, à l'éventail d'actifs de Bell Média.
- Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement :
- les produits liés à la télé traditionnelle sont tirés de la vente de publicité;
- · les produits liés à la télé spécialisée sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité:
- les produits liés à la télé payante sont tirés des frais d'abonnement;
- · les produits liés à la radio sont tirés de la vente de publicité diffusée par nos stations;
- · les produits liés à l'affichage extérieur sont tirés de la publicité.

NOS MARQUES COMPRENNENT





































NOS ACTIFS ET NOTRE RAYONNEMENT

TÉI É

- 30 stations de télé traditionnelle, y compris CTV Inc. (CTV), le premier réseau de télé du Canada selon le nombre de téléspectateurs.
- 35 chaînes de télé spécialisée, y compris TSN, la chaîne spécialisée dans les sports la plus populaire au Canada, et RDS, la chaîne francophone spécialisée dans les sports la plus populaire au Canada.
- · Quatre services de télé payante, y compris The Movie Network et Super Écran.

RADIO

• 107 stations de radio titulaire d'une licence dans 55 marchés au Canada

AFFICHAGE EXTÉRIEUR

• Réseau de plus de 9 500 surfaces d'affichage au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.

MÉDIAS NUMÉRIQUES

• Plus de 200 sites Web, y compris TheLoop.ca.

DROITS DE DIFFUSION DANS LES SPORTS

• Bell Média a obtenu les droits de diffusion à long terme de plusieurs propriétés de premier plan spécialisées dans les sports les plus importants pour les Canadiens, notamment les droits qui font de Bell Média le diffuseur canadien officiel du Super Bowl, de la Coupe Grey, du Championnat mondial de hockey junior de l'IIHF et de la Coupe du monde féminine FIFA Canada 2015. La couverture en direct d'émissions de sports de Bell Média comprend également les matchs des Maple Leafs de Toronto, des Canadiens de Montréal, des Jets de Winnipeg et des Sénateurs d'Ottawa, la NFL, la NBA, la MLS, la Saison des champions de curling, le UEFA Euro 2016, la MLB, la Barclays Premier League, les principaux championnats de golf, la Sprint Cup du NASCAR, la Formule 1, le Grand Slam Tennis et le March Madness de la NCAA.

AUTRES ACTIFS

• Nous détenons également une participation de 50 % dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de diffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord.

NOS PRODUITS ET SERVICES

- · Vaste gamme diversifiée de programmation télévisuelle à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.
- · Services de publicité dans nos propriétés de télé, de radio, d'affichage extérieur et de médias numériques à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs.
- Service de télé mobile avec un accès en direct et sur demande au contenu de nos réseaux de télé traditionnelle, CTV et CTV Two, ainsi qu'un accès en temps réel à BNN, à TSN, à RDS, à MTV et à d'autres marques prestigieuses en matière de nouvelles, de sports et de divertissement. Ce contenu mobile est offert à des conditions commerciales à tous les fournisseurs canadiens de services sans fil.
- Services La Télé Partout, y compris TMN GO et CTV GO, qui offrent un accès en direct et sur demande à un contenu transmis par les réseaux mobiles et Wi-Fi aux téléphones intelligents, tablettes et ordinateurs.

Bell Aliant

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Un des plus importants fournisseurs régionaux de services de télécommunications en Amérique du Nord.
- Offre une gamme complète de services de communications, d'information et de divertissement novateurs, y compris des services voix, Internet, données, de télé, sans fil, des services de sécurité à domicile et des solutions d'affaires à valeur ajoutée à des clients résidentiels et d'affaires dans les provinces du Canada atlantique et dans des zones rurales et régionales de l'Ontario et du Québec.

NOS MARQUES COMPRENNENT

BellAliant













NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

- Rejoint plus de 5 millions de Canadiens dans six provinces (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Ontario et Québec).
- Vaste réseau d'accès local dans le Canada atlantique ainsi que dans certaines zones de l'Ontario et du Québec non servies par Bell.
- Vaste infrastructure de fibre optique à large bande, principalement constituée d'un réseau FTTH couvrant plus de 806 000 emplacements.

NOS PRODUITS ET SERVICES

- Offre des forfaits de services résidentiels combinant le service Internet (FibreOP ou de ligne numérique d'abonné), la télé (Télé FibreOP, Télé Bell Aliant ou Bell Télé Satellite), les services de téléphonie, les fonctions assurées avec le service local, les forfaits interurbains et le service cellulaire (réseaux sans fil numériques dans certaines zones du Québec et de l'Ontario ou Bell Mobilité).
- Dans les marchés d'affaires, nous offrons des forfaits de services composés de services d'affaires et de solutions personnalisées.

Autres placements de BCE

BCE détient également des participations dans plusieurs autres actifs, notamment :

- MLSE: participation indirecte de 28 %;
- Q9 : participation indirecte de 35,3 %;
- Club de hockey Les Canadiens de Montréal : participation indirecte de 18,4 %;
- The Globe and Mail : participation de 15 %.









MAPLE LEAF SPORTS + ENTERTAINMENT





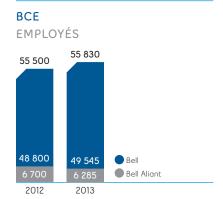


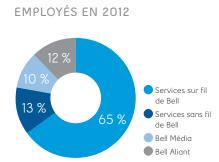
NOTRE PERSONNEL

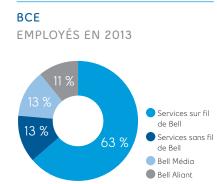
EMPLOYÉS

Notre effectif est composé de 55 830 personnes s'employant à faire augmenter le rendement procuré aux actionnaires et à améliorer le service à la clientèle.

RCF







Le nombre total d'employés de BCE à la fin de 2013 avait augmenté de 330 employés par rapport à 2012, principalement en raison de l'acquisition d'Astral. Cette augmentation a été partiellement compensée par la diminution de la main-d'œuvre dans nos secteurs Services sur fil de Bell, Services sans fil de Bell et Bell Aliant, attribuable surtout à la réduction naturelle de l'effectif, aux départs à la retraite et aux améliorations au chapitre de la productivité.

Environ 44 % du total des employés de BCE sont représentés par des syndicats.

CODE DE CONDUITE DE BELL

Nous exerçons nos activités en faisant preuve d'intégrité, et le comportement éthique de notre personnel est un rouage essentiel de ce principe. Le Code de conduite de Bell énonce les attentes et les responsabilités précises et fournit aux employés des lignes directrices pratiques pour les aider à mener leurs activités en adoptant une conduite éthique. Les employés renouvellent leur engagement à respecter le Code de conduite chaque année afin de garantir que tous les employés connaissent et respectent les normes de conduite de Bell.

1.3 FAITS NOUVEAUX MARQUANTS DE L'ENTREPRISE

ACQUISITION D'ASTRAL

Le 5 juillet 2013, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Astral pour une contrepartie en trésorerie de 2 876 millions \$ et le remboursement de 397 millions \$ de la dette. Astral est une société de médias qui exploite des chaînes de télé spécialisée et payante, des stations de radio et des propriétés de médias numériques dans tout le Canada, et qui offre des services d'affichage extérieur. BCE a acquis Astral afin d'améliorer sa position concurrentielle dans les services de diffusion francophones au Québec, d'exercer un contrôle sur les coûts du contenu et d'augmenter les possibilités d'innovations multiplateformes et d'offres publicitaires groupées en publicité numérique, à la télé, à la radio et en affichage extérieur.

En vue de l'approbation de la transaction, le Bureau de la concurrence et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ont exigé que BCE procède au dessaisissement de 11 services de télé d'Astral et de 10 stations de radio anglophones d'Astral et de Bell Média. BCE a conservé 8 services de télé d'Astral : les services francophones Super Écran, CinéPop, Canal Vie, Canal D, VRAK TV et Z Télé, et les services anglophones The Movie Network, qui inclut HBO Canada, et TMN Encore. BCE a également conservé 77 stations de radio d'Astral de même que les activités liées à l'affichage extérieur à l'échelle nationale d'Astral. Par suite de la transaction, Bell Média détient maintenant 30 stations de télé locales, 39 chaînes de télé spécialisée et de télé payante et 107 stations de radio, excluant les actifs de télé et les stations de radio qui feront l'objet d'un dessaisissement.

En janvier 2014, Bell a conclu la vente de la participation d'Astral dans six services de télé [le service bilingue Teletoon/Télétoon, les services anglophones Teletoon Retro et Cartoon Network (Canada) et les services francophones Télétoon Rétro, Historia et Séries+] et de deux stations de radio d'Ottawa (CKQB-FM et CJOT-FM) à Corus Entertainment Inc. (Corus) dans le cadre du processus de dessaisissement exigé par le CRTC et le Bureau de la concurrence. Bell a également conclu la vente de deux stations de radio de Winnipeg (CHIQ-FM et CFQX-FM) et de une station de radio de Calgary (CKCE-FM) au Jim Pattison Broadcast Group (Pattison). Ensemble, ces ventes ont rapporté un produit total de 427,2 millions \$. En outre, par suite de processus d'enchères distincts, Bell a annoncé les transactions proposées suivantes pour vendre chacun

des cinq actifs de télé restants et chacune des cinq stations de radio restantes d'Astral dont le CRTC exige le dessaisissement et, le cas échéant, le Bureau de la concurrence :

- le 26 août 2013, Bell a conclu une entente avec Newcap Inc. pour la vente de deux stations de radio de Toronto (CHBM-FM et CFXJ-FM) et de trois stations de radio de Vancouver (CKZZ-FM, CHHR-FM et CISL-AM);
- le 28 novembre 2013, Bell a conclu une entente avec DHX Media Ltd. pour la vente des services de télé suivants: Family (y compris Disney Junior en anglais) Disney XD et les services Disney Junior en français;
- le 3 décembre 2013, Bell a conclu une entente avec Groupe
 V Médias pour la vente des deux services de télé restants,
 MusiquePlus et MusiMax.

La réalisation de ces dessaisissements est assujettie à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention de l'approbation du CRTC. Par conséquent, rien ne garantit que les transactions de vente proposées seront conclues ni qu'elles seront conclues conformément aux modalités qui sont actuellement envisagées, et les transactions de vente proposées pourraient être modifiées, restructurées ou résiliées. Comme l'exigent le CRTC et le Bureau de la concurrence, la gestion et le contrôle des actifs devant faire l'objet d'une vente ont été transférés à un fiduciaire indépendant jusqu'à la fin du processus de leur dessaisissement respectif.

Dans le cadre de son approbation de l'acquisition d'Astral, le CRTC a ordonné à BCE d'investir 246,9 millions \$ en nouveaux avantages pour développer le contenu télévisuel, radio et cinéma francophone et anglophone, soutenir la relève de la scène musicale canadienne, promouvoir la formation et le perfectionnement professionnels dans le secteur des médias canadiens et lancer de nouvelles initiatives qui visent la participation des consommateurs.

Les produits des activités ordinaires d'Astral, d'un montant de 412 millions \$, et le bénéfice net, d'un montant de 77 millions \$, sont compris dans le compte de résultat de 2013 de BCE à partir de la date d'acquisition.

CODE DE CONDUITE SUR LES SERVICES SANS FIL DU CRTC

Le 3 juin 2013, le CRTC a publié une décision mettant en place un code de conduite devant obligatoirement être suivi par tous les fournisseurs de services vocaux et de données sans fil mobiles de détail au Canada (le Code sur les services sans fil). Le Code sur les services sans fil vise tous les services sans fil fournis aux particuliers et aux petites entreprises (p. ex., les entreprises qui dépensent en moyenne moins de 2 500 \$ par mois pour des services de télécommunications), dans toutes les provinces et tous les territoires. Entre autres choses, le Code sur les services sans fil stipule que les fournisseurs de services sans

fil ne peuvent imputer de frais de résiliation anticipée si le client est sous contrat depuis 24 mois. Ce code instaure une réglementation sur le déverrouillage des appareils sans fil et qui établit des plafonds par défaut en ce qui concerne les frais d'itinérance de données et les frais d'utilisation excédentaire de données. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le Code sur les services sans fil, se reporter à la section 8.2, Loi sur les télécommunications – Adoption d'un code national visant la protection des consommateurs de services sans fil.

ACQUISITION DE SPECTRE DANS LA BANDE DE 700 MÉGAHERTZ (MHz) POUR LES SERVICES SANS FIL

La vente aux enchères de spectre dans la bande de 700 MHz pour les services sans fil a commencé le 14 janvier 2014 et les soumissionnaires provisoirement retenus pour l'obtention de licences d'utilisation de spectre ont été annoncés par Industrie Canada le 19 février 2014. Dans le cadre de cette vente aux enchères très concurrentielle, le spectre dans la bande de 700 MHz a été rendu accessible aux entreprises de services sans fil canadiennes pour la première fois. Le spectre de cette bande est très convoité en raison de sa capacité à pénétrer dans les immeubles et à permettre une transmission sur de longues distances. Bell a obtenu le droit d'acquérir des actifs importants liés au spectre dans la bande de 700 MHz dans le marché de chaque province et territoire. Bell acquerra 31 licences et versera 566 millions \$ pour 480 millions de mégahertz par population (MHz par population) de spectre dans la bande

de 700 MHz à l'échelle nationale, ce qui portera le total des avoirs de Bell dans diverses bandes de spectre à plus de 4 200 millions de MHz par population à l'échelle nationale. Bell prévoit financer le paiement des licences de spectre au gouvernement fédéral à même les sources de liquidités disponibles. Ces licences devraient permettre d'étendre rapidement les réseaux de services mobiles à large bande 4G LTE aux collectivités rurales, aux petites villes et au Nord du Canada, tout en améliorant la couverture des régions urbaines et suburbaines. Notre plan de construction du réseau 4G LTE devrait permettre d'offrir des services mobiles à large bande évolués à plus de 98 % de la population canadienne. Nous prévoyons commencer à exploiter le spectre pour le bénéfice de nos clients dès qu'il nous sera rendu accessible plus tard au cours de l'exercice.

1.4 STRATÉGIE RELATIVE AUX MARCHÉS FINANCIERS

Nous cherchons à procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à la croissance constante du dividende. Cet objectif s'appuie sur la croissance continue des flux de trésorerie disponibles, un niveau soutenu d'investissements constants dans l'entreprise, un solide bilan et des cotes de crédit élevées.

CROISSANCE DU DIVIDENDE ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

CROISSANCE DU DIVIDENDE

+69 %

DEPUIS 2008

HAUSSE DU DIVIDENDE EN 2014

+6,0 %

À 2,47 \$ PAR ACTION ORDINAIRE

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

65% à 75%

DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Le 6 février 2014, nous avons annoncé une augmentation de 6,0 %, ou 14 cents, du dividende annualisé payable sur les actions ordinaires de BCE en 2014, qui passe à 2,47 \$ par action, contre 2,33 \$ par action en 2013, à compter du dividende trimestriel payable le 15 avril 2014. Avec cette augmentation en 2014, le dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE a augmenté de 69 % depuis le quatrième trimestre de 2008.

L'augmentation du dividende pour 2014 est conforme à la politique de dividendes sur actions ordinaires de BCE, qui prévoit un ratio de distribution cible entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles. Nous avons l'intention de majorer le dividende sur actions ordinaires de BCE si nous réalisons une croissance des flux de trésorerie disponibles. La politique de dividendes de BCE et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE (conseil de BCE).

Nous avons établi une solide corrélation entre les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction, au moyen du régime d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres à l'intention de ces derniers. L'acquisition des droits au titre des unités d'actions liées au rendement dépend de la réalisation de notre politique sur la croissance des dividendes, tandis que les options sur actions reflètent notre détermination à augmenter le cours de l'action pour nos actionnaires. En d'autres termes, à mesure que nous faisons progresser nos flux de trésorerie disponibles et le dividende sur nos actions ordinaires, nous créons de la valeur autant pour nos actionnaires que pour les membres de la direction.



- EXIGENCES STRICTES EN MATIÈRE D'AVOIR EN ACTIONS
- ACCENT MIS SUR LA RÉMUNÉRATION À RISQUE POUR LES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION
- POLITIQUE EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE À DOUBLE CONDITION
- POLITIQUE ANTICOUVERTURE À L'ÉGARD DE L'AVOIR EN ACTIONS ET DE LA RÉMUNÉRATION INCITATIVE
- DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉCUPÉRATION DE LA RÉMUNÉRATION ET DU RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS DU CHEF DE LA DIRECTION ET DES VICE-PRÉSIDENTS EXÉCUTIFS (À COMPTER DE 2014)
- LIMITES RELATIVES AUX PAIEMENTS DE PRIMES ANNUELLES, D'UNITÉS D'ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT ET DU RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION
- CRITÈRES D'ACQUISITION DES DROITS AU TITRE DES UNITÉS D'ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT ENTIÈREMENT ALIGNÉS SUR LES INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES
- VOTE ANNUEL SUR LA RÉMUNÉRATION (SAY ON PAY)

UTILISATION DE LA TRÉSORERIE EXCÉDENTAIRE

La politique de distribution du dividende permet à BCE de conserver une trésorerie excédentaire abondante, ce qui lui procure une souplesse financière considérable.

Bell a redistribué la trésorerie excédentaire de manière équilibrée au cours des cinq derniers exercices :

- des cotisations volontaires de 2,75 milliards \$ au régime de retraite à prestations définies (PD) de Bell, ce qui a favorisé l'amélioration de la situation de capitalisation du régime et aide à réduire la volatilité des besoins de financement futurs;
- le rachat d'actions pour un montant de 1,7 milliard \$ dans le cadre des offres publiques de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités:
- le financement partiel des acquisitions et des investissements stratégiques de plus de 6 milliards \$ pour soutenir la croissance de notre entreprise, notamment Astral, CTV, MLSE, Les Canadiens de Montréal, Q9, La Source et Virgin Mobile Canada (Virgin Mobile).

RENDEMENT TOTAL PROCURÉ AUX ACTIONNAIRES

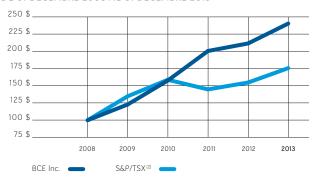
RENDEMENT TOTAL PROCURÉ **AUX ACTIONNAIRES SUR 5 ANS**

DE 2008 À 2013

RENDEMENT TOTAL PROCURÉ AUX ACTIONNAIRES SUR UN AN

+13,6 %

VALEUR TOTALE CUMULATIVE SUR CINQ ANS D'UN PLACEMENT DE 100 \$ (1) DU 31 DÉCEMBRE 2008 AU 31 DÉCEMBRE 2013



Ce graphique compare la variation annuelle du rendement total annuel cumulatif des actions ordinaires de BCE au rendement total annuel cumulatif de l'indice composé S&P/TSX pour la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2013, en supposant que la valeur initiale du placement était de 100 \$ le 31 décembre 2008 et que tous les dividendes trimestriels subséquents ont été réinvestis.

- (1) Est établi en fonction du cours des actions ordinaires de BCE à la Bourse de Toronto et suppose que les dividendes ont été réinvestis.
- Avec une couverture d'environ 95 % du marché canadien des actions, l'indice composé S&P/TSX est le principal indicateur par rapport auquel évaluer le rendement total procuré aux actionnaires pour les sociétés canadiennes dont les titres sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto.

ROBUSTE STRUCTURE DU CAPITAL

La structure du capital de Bell et sa solide position de liquidité nous procurent de bonnes assises financières et une grande souplesse financière. La situation de Bell est confortable : une structure d'échéances de la dette à long terme intéressante et aucune exigence de remboursement de la dette à court terme. Nous surveillons continuellement les marchés financiers pour saisir des occasions de réduire davantage le coût d'émission de nos titres d'emprunt et notre coût du capital. Nous gérons de facon proactive le risque financier découlant du risque de change relatif à nos achats annuels de plus de 1 milliard \$ libellés en dollars américains, ainsi que le risque sur capitaux propres découlant des régimes d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres de BCE, et le risque de taux d'intérêt associé à nos différents instruments d'emprunt et actions privilégiées. Nous cherchons également à maintenir des cotes de crédit de première qualité avec des perspectives stables.

STRUCTURE D'ÉCHÉANCES DE LA DETTE À LONG TERME INTÉRESSANTE

- Durée moyenne de la dette de Bell Canada de 9,5 ans
- Aucune débenture ne vient à échéance avant décembre 2015
- · Coût moyen après impôt de la dette de 3.5 %

SITUATION DE TRÉSORERIE SOLIDE

- Facilité de crédit de 2,5 milliards \$
- · Capacité disponible de titrisation des débiteurs de 500 millions \$
- Fonds en caisse de 319 millions \$ à la fin de 2013

EXCELLENT PROFIL DE CRÉDIT

- · Cote de crédit de la dette à long terme de A (faible) par DBRS, de Baa1 par Moody's et de BBB+ par S&P, avec des perspectives stables
- · Maintien des cotes de crédit dans la fourchette de A- à BBB+ ou l'équivalent

Nous avons réussi à accéder aux marchés financiers à trois reprises au cours de 2013 (en mars, en juin et en septembre) pour recueillir, à des conditions avantageuses, un produit brut totalisant 3 milliards \$ de l'émission de débentures à moyen terme (MTN) d'une durée de cinq ans, d'une durée de sept ans et d'une durée de dix ans de Bell Canada. Compte tenu de ces nouvelles émissions, le coût moyen annuel avant impôt des débentures de Bell Canada a reculé pour s'établir à 4,8 % (3,5 % après impôt), comparativement à 5,3 % (3,9 % après impôt) en 2012, la durée moyenne de la dette jusqu'à l'échéance étant de 9,5 ans. Le produit net de ces émissions a été utilisé pour financer les besoins généraux de l'entreprise, y compris pour rembourser des emprunts sous forme de papier commercial en cours, pour financer une partie du coût de notre acquisition d'Astral et pour financer le rachat des débentures MTN, série M-20 à 4,85 % de Bell Canada.

Compte tenu de la structure de financement pour l'acquisition d'Astral, le ratio de levier financier net de Bell Canada a augmenté à un niveau

supérieur à la fourchette de notre ratio cible interne de 1,5 à 2,0 fois le BAIIA ajusté. Nous nous attendons à ce que ce ratio s'améliore continuellement avec le temps, dans la foulée de la croissance prévue du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles ainsi que du niveau de trésorerie générée par le produit des dessaisissements liés à Astral.

| POLITIQUES DE BELL CANADA EN MATIÈRE DE CRÉDIT ⁽¹⁾ | RATIO CIBLE INTERNE | 31 DÉCEMBRE 2013 |
|--|---------------------|------------------|
| Dette nette/BAIIA ajusté | 1,5 à 2,0 | 2,49 |
| BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette | > 7,5 | 8,40 |

(1) La dette nette est la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie; le BAIIA ajusté désigne le BAIIA de Bell des 12 derniers mois comprenant les dividendes payés par Bell Aliant à BCE; la charge d'intérêts nette désigne la charge d'intérêts de Bell excluant les intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et incluant 50 % des dividendes sur les actions privilégiées.

1.5 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DU RISQUE

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil de BCE et la direction sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise l'atteinte de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. C'est pourquoi nous cherchons continuellement à consolider notre position de chef de file en matière de gouvernance et d'éthique d'entreprise en adoptant les meilleures pratiques et en faisant preuve de transparence et de responsabilité envers nos partenaires.

Voici quelques-uns de nos principaux points forts en matière de gouvernance et des mesures clés que nous avons prises à ce sujet, à l'appui de notre philosophie en matière de gouvernance :

- séparation des rôles du président du conseil et du chef de la direction:
- · critères d'indépendance des administrateurs;
- nomination d'administrateurs indépendants seulement aux comités du conseil;
- évaluations annuelles de l'efficacité et de la performance des administrateurs;
- informations continuellement transmises aux comités du conseil concernant les programmes d'éthique et la surveillance de nos politiques, et ce, à l'échelle de BCE;
- lignes directrices sur l'actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction;
- programmes de rémunération de la haute direction liés à la capacité de BCE d'augmenter le dividende sur les actions ordinaires.

En 2013, le conseil de BCE a été récompensé par la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises, qui lui a décerné son prix Gavel pour la meilleure performance en matière de communication de l'information sur la gouvernance d'entreprise; ce prix souligne l'importance de communications efficaces entre les entreprises et leurs actionnaires. De plus, la Canadian Society of Corporate Secretaries a décerné à BCE son tout nouveau prix pour la meilleure performance globale en matière de gouvernance d'entreprise, en reconnaissance de sa longue feuille de route dans la mise en œuvre et le maintien des meilleures pratiques visant à créer de la valeur pour ses actionnaires et partenaires. En outre, BCE a reçu le prix de la meilleure gouvernance globale d'entreprise, niveau international, de Corporate Secretary, lors des Corporate Governance Awards à New York. Ces récompenses permettent de constater le rayonnement de l'expertise et de l'encadrement du conseil de BCE, de même que le travail remarquable et la détermination de l'équipe de BCE à l'égard du respect de règles strictes de gouvernance dans le cadre de l'exercice des activités de l'entreprise.

Pour obtenir plus de détails, se reporter au plus récent document Avis d'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de procuration de la direction de BCE déposé auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières et disponible sur SEDAR à sedar.com et sur le site Web de BCE, au BCE.ca.

CADRE DE GOUVERNANCE SUR LES RISQUES

SURVEILLANCE EXERCÉE PAR LE CONSEIL

Tous les membres du conseil de BCE ont la responsabilité de surveiller les principaux risques auxquels les activités de Bell sont exposées et de chercher à assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques, et non de les éliminer. Par risque, on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Le conseil délèque la responsabilité de l'exécution de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités, afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées. Les comités sont tenus de tenir le conseil informé dans le cours normal des activités. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard d'autres risques, sur lesquels il doit également assurer une surveillance directe, comme les risques liés à l'environnement concurrentiel, à la complexité, à l'évolution stratégique du réseau, au service à la clientèle, aux technologies de l'information (TI), au développement stratégique et à l'intégration des activités de Bell.



L'information sur les risques est analysée par le conseil ou les comités pertinents tout au long de l'année, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour périodiques au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.

Le comité d'audit surveille la présentation de notre information financière et veille à ce que des processus de gestion des risques appropriés soient en place dans l'ensemble de l'entreprise. Dans le cadre de ses activités de surveillance de la gestion des risques, le comité d'audit examine les rapports sur les risques de l'entreprise et s'assure que la responsabilité à l'égard de chaque risque principal est attribuée en bonne et due forme à un comité du conseil ou à l'ensemble du conseil, s'il y a lieu. En outre, le comité d'audit prend régulièrement en considération les risques qui ont trait à la présentation de l'information financière, aux litiges, à la sécurité physique, à la performance de l'infrastructure critique, à la sécurité de l'information, à la confidentialité et à la gestion des dossiers, à la continuité des affaires et à l'environnement.

Le comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) surveille les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux pratiques en matière de santé et sécurité. Le comité de retraite a le mandat de surveiller les risques associés à la capitalisation du régime de retraite. Le comité de gouvernance aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre les lignes directrices de BCE en matière de gouvernance et à déterminer la composition du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance doit également s'occuper de la surveillance de questions comme les politiques de l'entreprise quant à la conduite des affaires, à l'éthique et à la communication de l'information importante.

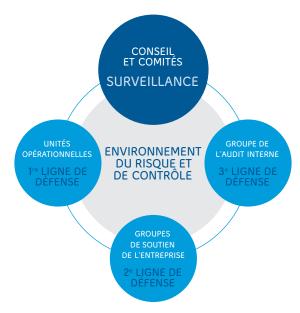
CULTURE DE GESTION DES RISOUES

Chez Bell, la culture de gestion des risques est solidement implantée, et le conseil ainsi que le chef de la direction font tout ce qu'ils peuvent pour la faire rayonner à tous les niveaux de l'entreprise. Elle marque de son empreinte les activités quotidiennes et est indissociable de la structure et des principes opérationnels orientant la réalisation des impératifs stratégiques de l'entreprise.

Le chef de la direction, choisi par le conseil, a établi son orientation stratégique au moyen de la réalisation de six impératifs stratégiques et axe la gestion des risques sur les facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation de ces impératifs stratégiques. Malgré les défis posés par l'évolution constante de la conjoncture économique et des conditions dans le secteur, si les objectifs stratégiques, les attentes en matière de rendement, la gestion des risques et les principes d'intégrité à respecter dans l'exécution des activités sont clairs, tous les aspects de l'entreprise de Bell seront marqués par la rigueur et l'équilibre.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

Tandis que le programme de surveillance des risques de Bell incombe au conseil, les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans l'identification et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification, en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier des « trois lignes de défense » pour la gestion des risques, en accord avec les meilleures pratiques dans le secteur et les recommandations de l'Institute of Internal Auditors.



PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE – GESTION OPÉRATIONNELLE

La première ligne désigne les dirigeants des unités opérationnelles de Bell (Services sans fil, Services sur fil et Média), qui doivent comprendre les activités de manière approfondie ainsi que les résultats financiers qui les sous-tendent. Des examens de la performance opérationnelle, auxquels prennent part les dirigeants et cadres supérieurs de l'entreprise, sont régulièrement effectués. Rigoureux et précis, ce processus est également fermement axé sur les objectifs de performance, ce qui favorise la reddition de compte et la transparence, à l'appui des pratiques de Bell en matière de gestion des risques.

Lorsque des risques surgissent dans l'environnement commercial, nous en discutons avec diverses instances bien établies pour bien cerner les tenants et les aboutissants et tenter de voir si ces risques sont susceptibles de toucher notre entreprise. Les dirigeants et les cadres supérieurs jouent un rôle indispensable en ce qui a trait à l'identification des risques et à leur évaluation, leur atténuation et leur communication à tous les niveaux. La présentation des risques proprement dite s'effectue lors de séances de planification stratégique, de présentations par les dirigeants au conseil ainsi que par les canaux officiels de communication de l'information sur les risques utilisés par le conseil et le comité d'audit tout au long de l'année.

Il incombe également aux dirigeants de maintenir des contrôles internes efficaces et de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle quotidiennement. Chaque unité opérationnelle élabore ses propres contrôles et procédures répondant aux besoins de son contexte opérationnel particulier.

DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPES DE SOUTIEN DE L'ENTREPRISE

Bell est une grande entreprise : elle compte environ 50 000 employés et de multiples unités d'affaires, et elle est exposée à de nombreux risques susceptibles de changer sous l'effet de divers facteurs internes et externes. Dans le contexte d'une grande entreprise, il est normal que la gestion de certaines fonctions soit centralisée, afin d'assurer l'efficience, les économies d'échelle et l'uniformité. La première ligne de défense joue un rôle souvent capital pour ce qui est de l'identification et de la gestion des risques d'entreprise; dans de nombreux cas, les dirigeants des unités opérationnelles travaillent en collaboration avec les groupes de soutien de l'entreprise, et s'en remettent à ces derniers. Ces groupes, qui constituent la deuxième ligne de défense, comprennent les Finances, la Sûreté de l'entreprise et la Gestion des risques de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes comme les Affaires réglementaires, la Responsabilité d'entreprise, l'Immobilier et l'Approvisionnement.

Groupe des Finances: le groupe des Finances de Bell joue un rôle décisif en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques au moyen de différentes activités, notamment la gestion de la performance financière, la présentation de l'information financière externe, la gestion du capital et les pratiques de surveillance et de mise en œuvre dans le cadre de la loi des États-Unis intitulée Sarbanes-Oxley Act.

Groupe Sûreté de l'entreprise : ce groupe est responsable de tous les aspects de la sûreté, ce qui exige d'avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, du contexte des risques et de l'environnement des parties prenantes externes. S'appuyant sur ces connaissances, le groupe Sûreté de l'entreprise établit les normes de performance à respecter dans l'ensemble de l'organisation en formulant des politiques en matière de sécurité et en surveillant de près comment l'entreprise les applique. Dans des domaines où il y a des risques élevés et en émergence, comme la cybersécurité, le groupe Sûreté de l'entreprise mobilise son expérience et ses compétences et, avec le concours des unités opérationnelles, établit des stratégies afin d'atténuer les risques pour l'entreprise.

Groupe Gestion des risques de l'entreprise : ce groupe travaille en collaboration avec l'ensemble de la société pour recueillir de l'information et faire rapport sur l'évaluation que fait l'entreprise des principaux risques auxquels elle est confrontée. Une fois par année, les membres de la direction participent à un sondage sur les risques qui constitue un important point de référence dans le cadre du processus global d'évaluation des risques.

La deuxième ligne de défense sert à établir et à faire fonctionner les mécanismes de surveillance axés sur des secteurs de risque pertinents ainsi qu'à resserrer les liens entre la première et la deuxième ligne de défense. De cette manière, on s'assure de bien comprendre les risques émergents, leur pertinence pour l'entreprise et les plans d'atténuation proposés. Afin de coordonner davantage les efforts mis en œuvre par la première et la deuxième ligne de défense, Bell a mis sur pied le Comité de surveillance de la sûreté, de l'environnement et de la santé et sécurité (SESS). Un nombre important des plus hauts dirigeants de Bell siègent à ce comité, dont le mandat est de surveiller les risques et les possibilités stratégiques de Bell en matière de sûreté, d'environnement et de santé et sécurité. Ce comité interfonctionnel cherche à s'assurer que tous les risques pertinents sont adéquatement identifiés et que les mesures d'atténuation sont bien intégrées dans l'entreprise, avec la mise en place des ressources suffisantes pour les appuyer.

TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPE DE L'AUDIT INTERNE

L'audit interne, un volet du système global d'information de gestion et de contrôle, doit assumer le rôle d'un organe d'évaluation indépendant. Son mandat est de présenter au comité d'audit et à la direction un portrait objectif du contexte des risques et de l'environnement de contrôle de l'entreprise, afin d'aider la direction à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les impératifs stratégiques de Bell et d'assurer une présence en matière d'audit dans l'ensemble de l'entreprise de Bell et de ses filiales.

2 IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES DE BELL

NOTRE SUCCÈS S'APPUIE SUR L'EXÉCUTION RÉSOLUE, PAR L'ÉQUIPE DE BELL, DES SIX IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES QUI SOUS-TENDENT NOTRE BUT : QUE BELL SOIT RECONNUE PAR LES CLIENTS COMME LA PREMIÈRE ENTREPRISE DE COMMUNICATIONS DU CANADA.



2.1 ACCÉLÉRER LE SANS-FIL

Notre objectif est de générer la croissance rentable du secteur Services sans fil de Bell en misant sur l'acquisition et la fidélisation d'abonnés des services postpayés, en maximisant le produit moyen par unité (PMU) par la recherche ciblée d'abonnés des téléphones intelligents, générant une valeur élevée, dans tous les marchés géographiques dans lesquels nous exerçons des activités, en tirant parti de nos réseaux sans fil, en maintenant notre position de chef de file en matière d'appareils et contenu mobile pour faire augmenter le taux de pénétration et d'utilisation des services de données sans fil, ainsi qu'en accroissant notre part de marché de l'itinérance mondiale pour les appels entrants.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons acquis 35 % et 38 % du total des nouvelles activations brutes et nettes de services postpayés, respectivement, enregistrées par les trois plus importantes entreprises de services sans fil, tout en réalisant une croissance de premier plan de 2,6 % du PMU et une croissance de 10,6 % du BAIIA, ainsi qu'une expansion de la marge liée aux services de 2,0 points de pourcentage par rapport à 2012.
- Nous avons accru notre clientèle d'utilisateurs de téléphones intelligents à la fin de 2013, la portant à 73 % du total de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 62 % à la fin de 2012.
- Les abonnés du service Télé Mobile de Bell avaient franchi le cap du 1,2 million à la fin de 2013, en hausse de 66 % par rapport à 2012. Ce service offre un accès mobile à plus de 40 chaînes de sports, d'actualités, de divertissement et de télé pour enfants. En outre, l'application Télé Mobile permet aux abonnés d'accéder à plus de 70 autres chaînes en direct et sur demande par réseau Wi-Fi à partir de leur téléphone intelligent ou de leur tablette.
- Nous avons étoffé notre gamme d'appareils sans fil à la pointe du progrès avec l'ajout de 26 nouveaux appareils, notamment le iPhone 5s et le iPhone 5c d'Apple, le Samsung Galaxy S4, le Samsung Galaxy Note 3, le Google Nexus 5, le HTC One, le LG G2 et le Sony Xperia Z1, accroissant ainsi notre vaste gamme d'appareils rattachés au réseau 4G LTE. En outre, l'iPad et l'iPad mini d'Apple sont désormais également disponibles directement de Bell.
- Nous avons établi un partenariat avec la Banque Royale du Canada (RBC) en vue de développer une solution de paiement mobile sécurisée, le Portefeuille RBC (officiellement lancé en janvier 2014). Les clients de RBC peuvent ainsi utiliser leur téléphone intelligent Bell Mobilité compatible pour régler leurs achats de manière sécurisée au moyen de leur carte de débit ou de crédit dans des emplacements qui acceptent les paiements sans contact.
- Nous avons réduit le coût de l'itinérance mobile dans les pays où les Canadiens voyagent le plus, notamment les États-Unis, la plupart des pays européens, le Mexique, la Chine, la Turquie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi que plusieurs destinations soleil des Antilles.

- Nous avons augmenté le nombre de points de distribution au détail avec l'ajout de 43 nouveaux magasins Bell et de 40 nouveaux emplacements La Source au Canada.
- Nous avons renouvelé notre partenariat avec GLENTEL Inc., le plus important détaillant indépendant de téléphonie mobile à fournisseurs multiples au Canada.
- Nous avons lancé le nouveau Centre de gestion des communications intermachines de Bell, un portail en ligne sécurisé offrant aux entreprises canadiennes une gamme complète d'outils pour gérer des appareils connectés à l'échelle de leur organisation. Ces outils permettent aux clients de repérer, de gérer et de contrôler à distance leurs appareils connectés à un réseau (p. ex., parcomètres, compteurs d'électricité, machines distributrices, panneaux publicitaires) à l'aide d'une plateforme libre-service infonuagique.

POINTS DE MIRE EN 2014

- Maintenir, de manière rentable, la part de marché des activations brutes et nettes d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires.
- Continuer de réduire l'écart du PMU par rapport aux entreprises titulaires concurrentes.
- Continuer de réduire le taux de désabonnement et installer de plus nombreux points de distribution au Canada.
- Continuer d'offrir en temps opportun les derniers modèles de combinés et d'appareils afin de permettre aux clients de profiter des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants ainsi que de l'accélération des vitesses de transmission pour optimiser l'utilisation de nos services.
- Générer des produits de la commercialisation de nouveaux services et de nouvelles applications pour le commerce mobile et les communications intermachines.

2.2 TIRER MEILLEUR PARTI DU SUR-FIL

Notre priorité est de tirer parti de nos services de télé et Internet sur fibre pour concevoir des offres intéressantes de services résidentiels qui accroissent les ventes des forfaits de produits groupés et améliorent la satisfaction et la fidélisation de la clientèle. Ces nouveaux services contribuent à la transformation en cours de la composition de nos activités, de moins en moins orientée vers les services voix filaires traditionnels.

Dans nos marchés d'affaires, nous continuons d'étendre notre réseau à large bande et de fournir une meilleure prestation de solutions intégrées aux entreprises canadiennes, tout en poursuivant la transformation de notre entreprise, délaissant notre rôle de fournisseur de services réseau traditionnels pour endosser celui de fournisseur de services d'hébergement de données, d'informatique en nuage et de services gérés totalement intégrés.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons presque doublé notre clientèle d'abonnés de Télé Fibe, portant le nombre total d'abonnés à 479 430.
- Nous avons augmenté de 18 % le taux de pénétration des trois produits par foyer – services de télé, Internet et de téléphonie – par rapport à 2012, grâce au service Télé Fibe, qui a permis de générer des tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires des services de téléphonie et Internet, 80 % de l'ensemble des abonnés de Bell Télé Fibe optant pour trois produits.
- Nous avons lancé en primeur au Canada le récepteur sans fil pour le service Télé Fibe, lequel permet aux clients de connecter jusqu'à cinq téléviseurs supplémentaires dans n'importe quelle pièce sans avoir à passer de câbles dans toute la maison.
- Nous avons lancé la nouvelle application Bell Télé, qui permet aux clients d'écouter les émissions incluses dans leurs forfaits télé résidentiels au moyen de leur tablette ou de leur téléphone intelligent, sans frais supplémentaires.
- Nous avons lancé l'application Télécommande Fibe, qui permet aux abonnés de Télé Fibe d'utiliser leur tablette ou leur téléphone intelligent comme télécommande lorsqu'ils sont à la maison, et pour consulter le guide de programmation et programmer des enregistrements où qu'ils se trouvent.
- Nous avons enrichi notre bibliothèque de contenu sur demande, ajoutant de la programmation de neuf des chaînes de télévision spécialisée francophones les plus populaires au Canada, ce qui offre aux abonnés de Télé Fibe un accès sur demande aux émissions populaires francophones.
- Nous avons lancé l'option d'utilisation Internet illimitée pour aussi peu que 10 \$ par mois pour les clients choisissant un forfait de trois services comprenant Bell Télé, Bell Internet et, soit Bell Téléphonie, soit le service sans fil Bell Mobilité.

- Nous avons lancé le service Télé d'affaires Fibe et enrichi notre gamme de produits Internet pour les petites entreprises.
- Nous avons conçu et livré un réseau de communications complet pour le groupe Desjardins, déployant la fibre dans 1 500 succursales et centres de services.
- Nous avons été retenus, lors du processus de soumissions, pour fournir un nouveau système de courriel dans le cadre d'une soumission présentée au gouvernement fédéral. Fondé sur la plus récente technologie de courriel, le système simplifié accroîtra la sécurité et l'efficience, ce qui aura pour effet d'améliorer l'accès des Canadiens à l'information et aux services.
- Nous avons élargi la portée du programme Avantages Affaires de Bell en l'offrant à toutes les petites et moyennes entreprises clientes. Ce programme récompense les clients d'affaires de Bell en leur faisant profiter d'économies et d'offres exclusives sur des produits et des services qu'ils achètent tous les jours, comme les fournitures de bureau, la location de voitures, l'essence et les services de messagerie.

POINTS DE MIRE EN 2014

- Accroître notre clientèle totale et notre part du marché des services de télé et Internet de manière rentable.
- Poursuivre la baisse du total des pertes nettes des services sur fil résidentiels.
- Faire augmenter le PMU des services résidentiels, par foyer.
- Accroître la part du portefeuille des grandes entreprises clientes, élargir et améliorer la couverture du marché et la performance en ce qui a trait à notre clientèle des moyennes entreprises, augmenter le nombre de nouvelles relations clients nettes pour ce qui est des moyennes et des grandes entreprises et réduire les pertes de clients des petites entreprises.



2.3 ACCROÎTRE NOTRE LEADERSHIP DANS LES MÉDIAS

Nous allons continuer de diffuser un contenu de premier plan en matière de sports, de nouvelles, de divertissement et d'économie, sur de multiples plateformes à large bande – télé, Internet, téléphones intelligents et tablettes. Nos objectifs sont d'agrandir l'auditoire, de lancer de nouveaux services et de générer d'autres sources de produits pour nos actifs médias. De plus, nous prévoyons créer une part plus importante de notre propre contenu, de telle manière que notre programmation et notre couverture des événements survenant au pays et ailleurs dans le monde soient le reflet des attitudes, des opinions, des valeurs ainsi que de l'immense potentiel de créativité artistique canadiens.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons conclu l'acquisition d'Astral le 5 juillet 2013, ce qui rehausse la position concurrentielle de Bell Média, surtout dans le marché du Québec.
- Nous avons atteint les meilleures cotes d'écoute télé pour toutes les saisons pour CTV, la propriété de télé traditionnelle
- de Bell Média, ce qui la place au premier rang des réseaux canadiens de télé pour une 12° année consécutive, avec la majorité des 20 émissions les plus écoutées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans toutes les principales catégories démographiques.
- Nous avons diffusé six des dix meilleures nouvelles émissions pour les 12 premières semaines de la saison d'automne 2013.

- Nous arrivons huitième parmi toutes les propriétés en ligne du Canada, avec des moyennes mensuelles de plus de 11,5 millions de visiteurs uniques et la diffusion de plus de 1,35 milliard de vidéos, ce qui est supérieur à tous les concurrents dans la radiodiffusion, sur une base combinée.
- Nous avons lancé l'application CTV GO permettant aux clients d'accéder à plus de 3 000 heures de programmation de CTV et de CTV Two au moyen de leur téléphone intelligent, de leur tablette et de leur ordinateur, sans frais supplémentaires. Nous avons également lancé TMN GO, le tout premier produit La Télé Partout canadien d'un diffuseur à offrir une programmation sur demande de premier choix, ainsi que Bravo GO.
- Nous avons créé et produit de nouvelles émissions canadiennes, dont The Amazing Race Canada qui a enregistré des résultats records dès son lancement. Comptant en moyenne 3,5 millions de téléspectateurs, l'émission s'est hissée en tête du palmarès de la programmation d'été, a obtenu les meilleures cotes d'écoute de toutes les séries canadiennes, a été jugée meilleure présentation en primeur et a obtenu les meilleures cotes d'écoute pour une première saison parmi toutes les émissions produites au Canada ou aux États-Unis et télédiffusées au Canada.
- Nous avons conclu des ententes de diffusion à long terme avec deux équipes canadiennes de la LNH, qui prennent effet avec la saison 2014-2015 de la LNH:
- RDS et Les Canadiens de Montréal ont conclu une nouvelle entente de 12 ans sur les droits de diffusion régionale aux termes de laquelle RDS détient les droits de diffusion régionale en français exclusifs des Canadiens jusqu'à la saison 2025-2026;
- en janvier 2014, TSN et RDS ont annoncé une nouvelle entente de 12 ans sur les droits de diffusion régionale et les commandites d'entreprise avec les Sénateurs d'Ottawa, jusqu'à la saison 2025-2026.
- Nous avons conclu une prolongation de plusieurs années de notre partenariat de diffusion avec la NFL, qui permettra la diffusion de tous les matchs du dimanche sur CTV et TSN; nous avons aussi

- obtenu, pour la première fois, tous les droits de diffusion pour les médias numériques, ce qui permettra aux téléspectateurs de regarder des matchs et du contenu de la NFL sur les plateformes de La Télé Partout de Bell et sur celles d'autres entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR).
- Nous avons conclu une nouvelle entente de radiodiffusion multiplateforme avec la LCF, aux termes de laquelle notre partenariat est prolongé jusqu'en 2018, et qui comprend les droits de diffusion de la LCF pour tous les matchs d'avant-saison, de la saison régulière et des séries éliminatoires ainsi que pour le match de la Coupe Grey.
- Nous avons conclu la prolongation sur plusieurs années de notre partenariat avec les Whitecaps FC de Vancouver; TSN devient ainsi le diffuseur officiel des Whitecaps FC dès 2014 et a obtenu les droits d'apposer sa marque.
- Nous avons prolongé notre partenariat avec Hockey Canada en ce qui concerne le championnat mondial de hockey junior jusqu'en 2021.
- Nous avons lancé la chaîne de télé spécialisée francophone Canal D Investigation.

POINTS DE MIRE EN 2014

- Maintenir un vaste auditoire et des cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio.
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé traditionnelle et payante ainsi que des médias et de la radio spécialisés dans les sports.
- Développer les services internes de production et de création de contenu pour la distribution et l'utilisation sur toutes les plateformes et tous les écrans.
- Favoriser l'expansion du contenu en direct et sur demande au moyen du service La Télé Partout.
- Faire prospérer les propriétés de médias francophones.
- Tirer parti des ventes intégrées et des commandites sur plateformes multiples.



2.4 INVESTIR DANS LES RÉSEAUX ET LES SERVICES LARGE BANDE

Nous investissons dans les plateformes à large bande sur fil et sans fil pour offrir les services sans fil, de télé, Internet et IP les plus évolués possible, pour soutenir la croissance continue de notre clientèle d'abonnés et des services de données dans toutes nos gammes de produits résidentiels, ainsi que pour répondre aux besoins de notre clientèle d'abonnés du marché d'affaires.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons consacré plus de 3 milliards \$ en nouveau capital pour soutenir la poursuite du déploiement des plateformes sur fil et sans fil à large bande de prochaine génération.
- Nous avons procédé à l'expansion de notre réseau sans fil 4G LTE de prochaine génération afin de couvrir 80 % de la population de l'ensemble du pays.
- Nous avons élargi à un autre million de foyers la couverture du service Télé Fibe, pour rejoindre plus de 4,3 millions de foyers en Ontario et au Québec, ce qui inclut les lancements sur de nouveaux marchés, à Ottawa, à Hamilton, à Laval et à Barrie, ainsi que dans d'autres localités dans les régions de Montréal, de Toronto et de Québec.
- Nous avons commencé la mise en œuvre de liaisons de paires, ce qui a étendu la zone de couverture du service Télé Fibe à environ 130 000 foyers.
- Nous avons étendu la zone de couverture de notre réseau de fibre optique sur fil à large bande à environ 5,8 millions d'emplacements avec le déploiement continu des technologies FTTN dans plus de

- quartiers au Québec et en Ontario, de la technologie FTTH dans tous les nouveaux complexes résidentiels urbains et suburbains et de la technologie FTTB dans des immeubles à logements multiples et dans les principaux grands emplacements d'affaires de nos clients.
- Nous sommes devenus le premier exploitant de réseau au Canada à offrir la technologie de super réseau fédérateur de 100 gigabits par seconde (100 Gbps) afin de répondre à la demande en croissance rapide des clients d'affaires pour des applications de données mobiles, Internet et d'informatique en nuage.

POINTS DE MIRE EN 2014

- Élargir la couverture du service Bell Télé Fibe, qui couvre environ 5 millions de foyers, grâce à l'expansion de nos zones de couverture des technologies FTTN, FTTH et FTTB, à plus de 6 millions d'emplacements.
- Acquérir du spectre dans la bande de 700 MHz pour les services sans fil afin d'étendre le réseau 4G LTE aux marchés ruraux.
- Gérer la capacité de notre réseau sans fil.



2.5 ÉTABLIR UNE STRUCTURE DE COÛTS CONCURRENTIELLE

La maîtrise des coûts est un volet central de notre performance financière. Elle demeure un élément essentiel de notre objectif visant à maintenir les marges, du fait de la poursuite de la diminution des produits tirés des services voix et données filaires traditionnels et de l'orientation continue du portefeuille de produits vers les services de croissance. Nous nous efforçons d'y parvenir en exploitant notre entreprise de la manière la plus rentable possible afin de maximiser notre efficacité opérationnelle et nos gains de productivité.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons maintenu une marge du BAIIA des Services sur fil relativement stable par rapport à 2012.
- Nous avons réalisé des économies de coûts opérationnels du fait de réductions supplémentaires des taux contractuels des fournisseurs, des gains d'efficacité dans nos centres d'appels en réduisant les volumes d'appels des clients et en réalisant des gains au chapitre de la productivité de nos employés dans nos services extérieurs par l'amélioration du temps d'installation et le déploiement de nouveaux outils de répartition du travail.
- Nous avons diminué les coûts de l'impression et de la mise à la poste du fait que de plus en plus de clients profitent de nos options libre-service en ligne.

- Nous avons géré de près les dépenses de déplacement et autres dépenses discrétionnaires.
- Nous avons récolté un produit brut de 3 milliards \$ découlant d'émissions de titres d'emprunt, ce qui a fait diminuer le coût d'emprunt moyen après impôt de Bell Canada à 3,5 %.

POINTS DE MIRE EN 2014

- Concrétiser les synergies de coûts découlant de l'intégration d'Astral au sein de Bell Média.
- Réaliser des réductions de coûts et des améliorations au chapitre de l'efficience de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'organisation de Bell en vue de maintenir la stabilité de la marge du BAIIA consolidée.



2.6 AMÉLIORER LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Notre objectif est d'améliorer l'expérience globale des clients chez Bell en misant sur l'efficience des centres d'appels, en respectant nos engagements quant aux installations et aux réparations exécutées rapidement, en rehaussant la qualité du réseau et en améliorant les processus visant à simplifier les transactions des clients et les interactions avec nos employés de première ligne et nos outils libre-service. Tous ces éléments nous aideront à nous distinguer de nos concurrents et à fidéliser nos clients dans une perspective à long terme. Nous avons l'intention d'y parvenir en mettant sur pied les programmes et en investissant les sommes nécessaires pour améliorer nos services de première ligne, nos réseaux, nos produits et nos canaux de distribution afin d'attirer des clients et de les fidéliser.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons amélioré le soutien client en ligne sur notre site Bell.ca: présentation graphique raffinée, navigation plus facile, fonctions de recherche plus puissantes et plus grand choix de didacticiels étape par étape.
- Nous avons perfectionné l'application libre-service pour mobile afin de permettre aux clients de vérifier par eux-mêmes les possibilités de mises à niveau des combinés et de pouvoir mieux gérer leur compte Bell Mobilité. L'application libre-service pour mobile est passée de 7 millions de visites en 2010 à 31 millions en 2013.
- Le recours plus intensif aux options libre-service et notre capacité accrue de résoudre les problèmes au premier appel ont contribué à une réduction de 25 % des appels des clients à nos centres de services depuis 2011.
- Le temps d'installation du service Télé Fibe a diminué de 10 % en 2013 et de 22 % depuis le début de 2012.
- Le temps requis pour fournir le service Télé Fibe est passé de cinq jours en 2012 à environ deux jours à la fin de 2013.
- Nous avons amélioré le taux de désabonnement dans le sans-fil, c.-à-d. le pourcentage de clients des services mobiles perdus chaque mois, en le ramenant à 1,25 % pour les services postpayés en 2013, alors qu'il se situait à 1,30 % en 2012.
- Nous avons maintenu les taux d'exécution du Service Jour même ou lendemain en ce qui a trait aux services de réparation relatifs à Bell Téléphonie, Bell Télé et Bell Internet à plus de 91 % et nous avons respecté l'heure des rendez-vous plus de 98 % du temps pour les installations et les réparations.

- Nous avons maintenu à plus de 92 % la satisfaction des clients à l'égard des techniciens pour les installations et les réparations.
- Nous avons perfectionné le processus de communication des rendez-vous en tenant compte des préférences des clients sur le moyen à prendre pour les joindre, et en utilisant la composition automatique et des moyens automatisés, comme la messagerie texte et le courriel.
- Nous avons ouvert trois nouveaux centres d'appels au Canada, à Orillia, en Ontario, à Jonquière (au Saguenay) ainsi qu'à Rouyn-Noranda, au Québec, pour servir les clients de Bell.

POINTS DE MIRE EN 2014

- Investir plus de 150 millions \$ dans des initiatives de service à la clientèle, notamment en réduisant la complexité pour les agents d'appels en les dotant d'outils de soutien plus simples.
- Continuer de réduire le volume total d'appels des clients des services sur fil et sans fil dans nos centres d'appels pour les services résidentiels et sans fil.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Assurer une plus grande uniformité de l'expérience client.
- · Améliorer la personnalisation client.



OBJECTIFS DE PERFORMANCE, PERSPECTIVES, HYPOTHÈSES ET RISQUES

Cette rubrique présente des renseignements sur notre performance par rapport aux objectifs de 2013, sur nos perspectives commerciales et nos hypothèses relatives aux activités opérationnelles, sur une base consolidée, pour 2014, et sur nos principaux risques d'entreprise.

3.1 PERFORMANCE DE 2013 VS OBJECTIFS DE L'ORIENTATION

| | ORIENTATION FINANCIÈRE | OBJECTIF DE 2013 | PERFOR DE 2013 | MANCE ET RÉSULTATS | ATTEINT |
|------|---|---------------------|-------------------|--|----------|
| | Croissance des produits des activités ordinaires | 2 % à 4 % | 2,6 % | Cette croissance reflète une augmentation des produits des activités ordinaires de 4,7 % pour les Services sans fil de Bell et de 17,1 % pour Bell Média, soutenue par l'acquisition d'Astral, mais atténuée par la diminution de 1,2 % pour les Services sur fil de Bell. | ~ |
| BELL | Croissance du BAIIA | 3 % à 5 % | 3,4 % | Cette croissance a été alimentée par la progression des produits tirés des Services sans fil de Bell d'un exercice à l'autre et la croissance positive des produits tirés des Services sur fil de Bell résidentiels, du fait que l'expansion des services de télé et Internet a été plus forte que les diminutions au chapitre des services voix traditionnels, et par la contribution d'Astral aux résultats de Bell Média. Nous avons atteint notre objectif en matière d'économies de coûts pour générer une marge du BAIIA consolidée de Bell plus élevée d'un exercice à l'autre, à 37,6 %. | ~ |
| | Intensité du capital | 16 % à 17 % | 16,6 % | Bell a investi 3 001 millions \$ en nouveau capital en 2013, une augmentation de 2,7 % par rapport à 2012, tout en maintenant l'intensité du capital de Bell à 16,6 %. Les investissements ont été concentrés sur les priorités stratégiques de Bell, notamment le déploiement de la fibre à large bande dans des domiciles, des quartiers et des entreprises au Québec et en Ontario, l'expansion de la zone de couverture de notre service Télé Fibe et la poursuite du déploiement du service mobile 4G LTE dans des marchés partout au Canada; par ailleurs, le niveau des dépenses visant la capacité du réseau a été augmenté pour soutenir l'utilisation accrue des services de données et la croissance de la clientèle. | ~ |
| | Bénéfice net par action ajusté (BPA ajusté) ⁽¹⁾ | 2,97 \$ à 3,03 \$ | 2,99 \$ | Augmentation du bénéfice net ajusté attribuable à la forte croissance du BAllA des secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média de 10,6 % et de 21,7 %, respectivement, en partie contrebalancée par la diminution de 3,2 % du BAllA des Services sur fil de Bell d'un exercice à l'autre. | ~ |
| BCE | Croissance des flux de trésorerie disponibles | 5 % à 9 % | 5,9 % | Cette croissance découle de la hausse du BAIIA, qui a entièrement contrebalancé la hausse des dépenses d'investissement et la majoration du dividende sur les actions ordinaires payé en 2013. | ~ |

⁽¹⁾ Les termes bénéfice net ajusté et BPA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR - Bénéfice net ajusté et BPA ajusté du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec les mesures financières définies par les IFRS les plus comparables.

3.2 PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

PERSPECTIVES

Les perspectives pour 2014 reposent sur les progrès attendus dans la réalisation des six impératifs stratégiques de Bell et le maintien d'une ferme priorité sur notre stratégie de croissance du dividende. Bell continue d'investir de façon considérable dans les services de croissance de prochaine génération – télé, sans-fil, Internet et médias – et de viser une exécution opérationnelle de niveau supérieur dans le marché hautement concurrentiel des communications au Canada afin d'assurer la croissance continue prévue des produits des activités ordinaires, du BAIIA, du bénéfice et des flux de trésorerie disponibles.

Les grandes priorités opérationnelles de 2014 pour Bell sont :

- maintenir le dynamisme en ce qui a trait à la part du marché des activations d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires;
- réduire le taux de désabonnement dans le sans-fil et accroître le nombre de points de distribution au détail pour ne pas se laisser distancer par les concurrents dans les principaux marchés au Canada;
- acquérir du spectre dans la bande de 700 MHz pour les services sans fil;
- déployer le réseau sans fil 4G LTE dans les régions rurales et gérer la capacité de notre réseau sans fil;
- accroître les produits générés par chaque foyer et le total des activations nettes d'abonnés résidentiels au moyen d'offres de forfaits de services ciblées mettant en vedette le service Télé Fibe;
- continuer d'étendre la zone de couverture de la télé IP pour augmenter le taux de pénétration des trois produits par foyer et accroître notre part du marché des services de télé et Internet;

- accroître la part du portefeuille des grandes entreprises clientes, élargir et améliorer la couverture du marché et la performance en ce qui a trait à notre clientèle des moyennes entreprises, augmenter le nombre de nouvelles relations clients nettes pour ce qui est des moyennes et des grandes entreprises, et réduire les pertes de clients des petites entreprises;
- continuer d'investir dans des initiatives de service à la clientèle, notamment en réduisant la complexité pour les agents d'appels en les dotant d'outils de soutien plus simples;
- maintenir des cotes d'écoute élevées pour les services de télé de Bell Média et étoffer le contenu en direct et sur demande au moyen des services La Télé Partout;
- contrôler les coûts sans cesse plus élevés du contenu média;
- réaliser des réductions de coûts dans l'ensemble de l'organisation de Bell afin de dégager de solides marges du BAIIA pour toutes nos activités

Compte tenu de la performance financière attendue pour 2014, nous avons pu augmenter de 14 cents, ou 6 %, le dividende annualisé sur les actions ordinaires de BCE, qui est passé à 2,47 \$ par action, maintenant ainsi notre ratio de distribution au milieu de la fourchette de 65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles établie dans la politique.

HYPOTHÈSES

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ÉCONOMIE CANADIENNE

- Une croissance du PIB du Canada de 2,5 % en 2014, comparativement à la croissance estimative de 1,8 % en 2013, selon la plus récente estimation de la Banque du Canada.
- Une croissance des niveaux d'emploi plus rapide qu'en 2013.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU MARCHÉ

- Le maintien du niveau de concurrence dans le marché résidentiel et le marché d'affaires des services sur fil et sans fil.
- Une hausse du taux de pénétration, à un rythme moins rapide toutefois, du marché du sans-fil, en raison de l'adoption plus généralisée des téléphones intelligents, des tablettes et d'autres appareils 4G, de l'expansion du service LTE dans les marchés non urbains, de l'offre de nouvelles applications et de nouveaux services de données, ainsi que de l'augmentation de la population.
- Un marché publicitaire relativement stable pour Bell Média.

3.3 PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

Une description sommaire de certains de nos principaux risques d'entreprise est présentée ci-dessous. Certains risques additionnels propres à un secteur d'activité en particulier sont présentés à la rubrique 5, Analyse des secteurs d'activité. Pour obtenir une description détaillée des risques liés à notre cadre réglementaire et des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, se reporter à la rubrique 8, Cadre réglementaire et à la rubrique 9, Risques d'entreprise, respectivement.

ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Nous sommes exposés à une vive concurrence, que nous subissons dans tous les secteurs d'activité et toutes les principales gammes de produits, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos parts de marché, nos volumes de service et nos stratégies d'établissement de prix et donc, sur nos résultats financiers. Le développement rapide de nouvelles technologies ainsi que de nouveaux produits et services a modifié les lignes traditionnelles entre les services de télécommunications, Internet et de radiodiffusion et a favorisé l'émergence de nouveaux concurrents sur nos marchés. La substitution technologique, particulièrement les réseaux IP, a continué de réduire les obstacles à l'accès à l'industrie. Cela a permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché en ayant à consacrer des ressources financières, commerciales, humaines et technologiques beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. La diminution des ressources nécessaires a permis à certains concurrents d'appliquer une tarification qui désorganise le marché. Nous prévoyons que ces tendances se maintiendront dans l'avenir, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance et notre performance financière.

Dans tous les marchés de BCE, la nature et le niveau de la concurrence sont en constante évolution, en raison des conditions du marché et de la conjoncture économique changeantes, ainsi que de l'expansion des activités dans de nouveaux domaines, comme les médias, qui peuvent être plus volatils. La concurrence peut s'intensifier lorsque des marchés se saturent, l'intégration verticale modifie la structure du marché, la santé de l'économie a une incidence sur les activités publicitaires et les nouveaux concurrents proposent des offres promotionnelles accrocheuses et établissent un positionnement ajusté et stratégique de la marque. Les actifs réseau liés aux services de télécommunications

et de médias de BCE sont mis à l'épreuve par des changements comme la prolifération des moyens de communication fondés sur la technologie IP bon marché, les mécanismes de transmission de contenu par contournement et l'introduction des services d'informatique en nuage et des nouvelles technologies comme les récepteurs enregistreurs. Un tel environnement concurrentiel pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, entraîner les conséquences suivantes :

- les pressions sur les prix dans le sur-fil et les substitutions de produits pourraient accélérer l'érosion des SAR à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles;
- puisque le taux de pénétration du sans-fil au Canada atteint des niveaux plus élevés, l'acquisition d'une nouvelle clientèle pourrait devenir plus difficile:
- les offres accrocheuses que nos concurrents continuent de lancer pourraient entraîner une hausse des coûts d'acquisition
- l'expansion des fournisseurs de télé par contournement à faible coût, ainsi que leur taux de pénétration du marché, dans un contexte où les coûts liés à la programmation des fournisseurs de télé traditionnelle continuent de grimper, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Pour une analyse de notre environnement concurrentiel et du risque découlant de la concurrence ainsi que pour obtenir la liste de nos principaux concurrents dans chaque secteur, se reporter aux sous-sections Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur et Principaux risques d'entreprise, à la rubrique 5, Analyse des secteurs d'activité.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Bien que la majorité des services sur fil et sans fil de BCE ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix aux termes de la Loi sur les télécommunications, le gouvernement du Canada et ses ministères et organismes concernés, dont le CRTC, Industrie Canada et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en matière de politiques et de réglementation dans le domaine des télécommunications en ce qui a trait aux ventes aux enchères de spectre, à l'approbation d'acquisitions, à la propriété étrangère et à la radiodiffusion, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle. Le gouvernement fédéral pourrait adopter des positions allant à l'encontre de celles des industries des télécommunications et des médias, de façon générale, ou de Bell Canada ou de certaines de ses filiales, de façon plus particulière. Plus précisément, voici quelques exemples de questions de réglementation qui pourraient avoir une incidence négative de nature financière, opérationnelle et concurrentielle sur nos activités et nuire à notre réputation :

- · une augmentation des interventions sur le plan de la réglementation et des politiques gouvernementales;
- · des changements dans la dynamique du marché des consommateurs de services sans fil découlant de la mise en œuvre du Code sur les services sans fil;
- · des initiatives gouvernementales en vue de favoriser la présence d'au moins quatre concurrents des services sans fil dans chaque région du pays, comme la politique d'Industrie Canada en ce qui a trait aux transferts de licences de spectre;
- · notre capacité d'exercer une véritable influence sur les modifications du cadre réglementaire canadien, de satisfaire aux exigences réglementaires ou de s'ajuster à des décisions défavorables.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Nos activités subissent l'influence de la conjoncture économique et des conditions du marché des capitaux générales, de la confiance et des dépenses des consommateurs, de la demande de produits et de services ainsi que des prix de ceux-ci. Des conditions économiques défavorables, comme un ralentissement économique ou une récession, des conditions défavorables des marchés des capitaux ou un niveau d'activité au détail et commerciale en baisse pourraient avoir une incidence négative sur la demande pour nos produits et services sur fil, sans fil et de médias. Plus particulièrement, des conditions économiques et du marché des capitaux défavorables pourraient avoir les effets suivants :

- les clients pourraient reporter, voire réduire, leurs achats de nos produits et services, ou cesser de les utiliser;
- les produits tirés de la publicité dans nos activités dans les médias pourraient diminuer;
- la diminution de la solvabilité de nos clients pourrait faire augmenter nos créances douteuses.

COMPLEXITÉ ET EFFICACITÉ DU SERVICE ET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Le rendement de l'entreprise peut être défavorisé dans un contexte où il y a de nombreux produits et de multiples plateformes technologiques, systèmes de facturation et bases de données de commercialisation, ainsi qu'une myriade de forfaits, de promotions et de gammes de produits. Notre gamme de produits et les plans tarifaires qui s'y rapportent peuvent être trop difficiles à évaluer de façon appropriée pour les clients. Un service constamment reconnu par les clients comme étant supérieur constitue un élément qui nous distingue de la concurrence. Puisque l'efficacité du service à la clientèle dépend de notre capacité à offrir des solutions simples aux clients, la complexité de nos activités peut réduire la capacité de BCE à réagir rapidement aux changements dans le marché et à diminuer les coûts. La complexité de nos activités peut aussi entraîner des erreurs de facturation qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la satisfaction des clients, leur acquisition et leur fidélisation. Voici quelques-uns des défis en ce qui a trait à la complexité et à l'efficacité du service susceptibles de nuire aux activités de BCE, y compris à notre capacité de gérer efficacement les réseaux, de fournir les services et de contrôler les coûts :

- l'intégration de multiples plateformes technologiques pour soutenir notre stratégie multiécrans;
- la prise en compte des exigences réglementaires relativement à nos forfaits et à nos rabais;
- le développement de nouvelles plateformes technologiques et des processus connexes devant servir d'assise aux nouveaux modèles d'affaires et mécanismes de prestation;
- l'augmentation du nombre d'utilisateurs de téléphones intelligents et du nombre de clients de Bell Télé Fibe, ce qui pourrait nécessiter plus de soutien qu'il n'est prévu actuellement de la part de nos centres d'appels;
- notre capacité de tirer parti de notre écosystème électronique pour simplifier l'interaction avec les clients et en accroître l'efficience.

ÉVOLUTION STRATÉGIQUE DU RÉSEAU

Les progrès technologiques continus, conjugués à l'évolution de la demande du marché et de la concurrence, exercent toujours une pression importante pour ce qui est de la bande passante et de la vitesse. Les services Internet et de télé Bell Fibe et FibreOp de Bell Aliant sont des atouts qui nous démarquent de nos concurrents. Toutefois, ils demandent un déploiement rapide de la fibre, ce qui nécessite un investissement considérable en capital et en temps. Parallèlement, un grand nombre de nos réseaux filaires des services voix et données sont en fonction depuis de nombreuses années et continuent de servir à la transmission de nos services. Au fil du temps, l'accès à des pièces de rechange pour la maintenance de certains éléments essentiels au réseau pourrait cesser d'être possible en raison de l'abandon de leur production par les fabricants et de la non-disponibilité de pièces de rechange compatibles auprès de tiers. En outre, d'importants investissements en capital et en temps sont nécessaires pour effectuer la gestion du cycle de vie et les mises à niveau pour maintenir ces réseaux traditionnels dans un état fonctionnel. Dans un environnement concurrentiel, l'évolution stratégique de nos réseaux filaires constitue un élément essentiel, et les ressources en matière de capital, de développement et d'ingénierie sont partagées

entre toutes les activités liées au déploiement, à la mise à niveau, à la maintenance et à la migration des réseaux. Notre incapacité à mener les activités liées à l'évolution de notre réseau filaire avec succès, dont celles mentionnées ci-après, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers :

- l'exécution de nos plans d'évolution stratégique du réseau visant à offrir la nouvelle gamme de services IP concurrentiels, tout en maintenant la disponibilité et la performance du réseau sur tous les réseaux déployés et en continuant la prestation de la gamme de services:
- la mise à niveau et le déploiement de nos réseaux, en temps opportun et conformément à nos objectifs en matière d'intensité du capital, en vue d'étendre notre zone de couverture dans les régions convoitées et de répondre à la demande grandissante pour les services de données;
- la migration des clients des services traditionnels vers les nouvelles plateformes tout en assurant l'interopérabilité des systèmes.

4 ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée en 2013 par rapport à 2012. Elle met l'accent sur les résultats opérationnels consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur chacun de nos secteurs d'activité. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité Services sur fil de Bell, Services sans fil de Bell, Bell Média et Bell Aliant, se reporter à la rubrique 5, Analyse des secteurs d'activité.

4.1 INTRODUCTION

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT DE BCE

| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|--|----------|----------|----------------|----------------|
| Produits opérationnels | 20 400 | 19 978 | 422 | 2,1 % |
| Coûts opérationnels | (12 311) | (12 090) | (221) | (1,8)% |
| BAIIA ^(I) | 8 089 | 7 888 | 201 | 2,5 % |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (406) | (133) | (273) | n.s. |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (2 734) | (2 678) | (56) | (2,1)% |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (646) | (714) | 68 | 9,5 % |
| Charges financières | | | | |
| Charge d'intérêts | (931) | (865) | (66) | (7,6)% |
| Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (150) | (131) | (19) | (14,5)% |
| Autres (charges) produits | (6) | 269 | (275) | n.s. |
| Impôt sur le résultat | (828) | (760) | (68) | (8,9)% |
| Bénéfice net | 2 388 | 2 876 | (488) | (17,0)% |
| Bénéfice net attribuable aux : | | | | |
| Actionnaires ordinaires | 1 975 | 2 456 | (481) | (19,6)% |
| Actionnaires privilégiés | 131 | 139 | (8) | (5,8)% |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 282 | 281 | 1 | 0,4 % |
| Bénéfice net | 2 388 | 2 876 | (488) | (17,0)% |
| Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (1) | 2 317 | 2 294 | 23 | 1,0 % |
| Bénéfice net par action ordinaire | 2,55 | 3,17 | (0,62) | (19,6)% |
| BPA ajusté ⁽¹⁾ | 2,99 | 2,96 | 0,03 | 1,0 % |

⁽¹⁾ Les termes BAIIA, bénéfice net ajusté et BPA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par a d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR – BAIIA et Bénéfice net ajusté et BPA ajusté du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris, pour le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté, un rapprochement avec les mesures financières définies par les IFRS les plus comparables.

n.s.: non significatif

BCE a enregistré de bons résultats dans l'ensemble de l'entreprise en 2013, à savoir une croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA de 2,1 % et de 2,5 %, respectivement, combinée à une marge du BAIIA stable d'un exercice à l'autre de 39,7 % en 2013 comparativement à 39,5 % en 2012, une hausse de 1,0 % du bénéfice net ajusté, une croissance de 5,9 % des flux de trésorerie disponibles et une hausse de 16,5 % des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Cette croissance a reflété l'acquisition d'Astral le 5 juillet 2013, maintenant intégrée à Bell Média, et la forte croissance du BAIIA dans le sans-fil, de 10,6 %.

Le bénéfice net a diminué de 17,0 % en 2013 par rapport à 2012, reflétant les coûts liés à l'acquisition d'Astral et un profit sans effet de trésorerie comptabilisé en 2012 à la vente d'actifs par Inukshuk Limited Partnership (Inukshuk) à ses propriétaires.

Comme nous avons dégagé un bénéfice et des flux de trésorerie disponibles, nous avons pu investir massivement dans nos réseaux et services sur fil et sans fil à large bande, ce qui constitue le point d'ancrage du maintien d'une bonne performance financière future tout en permettant d'offrir un rendement aux actionnaires de BCE par la majoration du dividende de 2014.

4.2 CONNEXIONS CLIENTS

Sur le plan opérationnel, nous avons continué de tirer parti de nos réseaux à large bande et fonctions de services évolués pour acquérir un nombre considérable de nouveaux abonnés des services sans fil postpayés, un nombre record de nouveaux abonnés de la télé IP et un nombre sensiblement plus élevé d'abonnés du service Internet. À la fin de 2013, BCE (Bell et Bell Aliant y compris) comptait au total :

- 7 925 032 abonnés du sans-fil, soit une hausse de 1,3 % par rapport à 2012;
- 2 489 248 abonnés des services de télé, ce qui inclut 657 513 abonnés du service de télé IP, dont 75 120 nouveaux abonnés nets du service de télé IP, soit une augmentation de 7,7 %;
- 3 136 636 abonnés d'Internet haute vitesse, soit une augmentation de 3.0 %;
- 7 595 569 abonnés des SAR au total, soit une diminution de 6.6 %.

SERVICES SANS FIL

+1,3 %

À LA FIN DE 2013

SERVICES DE TÉLÉ

+7,7 %

À LA FIN DE 2013

SERVICES INTERNET

+3,0 %

3 136 636 ABONNÉS À LA FIN DE 2013 SAR

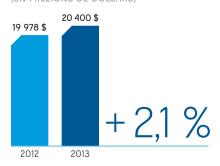
-6,6 %

7 595 569 ABONNE: À LA FIN DE 2013

4.3 PRODUITS OPÉRATIONNELS

BCE

PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



| 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|--------|---|---|--|
| 10 097 | 10 220 | (123) | (1,2)% |
| 5 849 | 5 586 | 263 | 4,7 % |
| 2 557 | 2 183 | 374 | 17,1 % |
| (394) | (344) | (50) | (14,5)% |
| 18 109 | 17 645 | 464 | 2,6 % |
| 2 759 | 2 761 | (2) | (0,1)% |
| (468) | (428) | (40) | (9,3)% |
| 20 400 | 19 978 | 422 | 2,1 % |
| | 10 097 5 849 2 557 (394) 18 109 2 759 (468) | 10 097 10 220 5 849 5 586 2 557 2 183 (394) (344) 18 109 17 645 2 759 2 761 (468) (428) | 2013 2012 (\$) 10 097 10 220 (123) 5 849 5 586 263 2 557 2 183 374 (394) (344) (50) 18 109 17 645 464 2 759 2 761 (2) (468) (428) (40) |

BCE

 Les produits opérationnels totaux de BCE ont augmenté de 2,1 % en 2013, en raison de l'augmentation des produits de Bell et de l'acquisition d'Astral. Les produits de Bell Aliant sont demeurés essentiellement inchangés par rapport à 2012.

BELL

- Les produits opérationnels de Bell ont augmenté de 2,6 % en 2013, en raison de l'augmentation des produits tirés des Services sans fil de Bell et de Bell Média, partiellement contrebalancée par la diminution des produits tirés des Services sur fil de Bell.
- Les produits opérationnels de Bell en 2013 sont composés des produits tirés des services, de 16 512 millions \$, soit 3,1 % de plus qu'en 2012, et des produits opérationnels tirés des produits, de 1 597 millions \$, soit 2,4 % de moins qu'à l'exercice précédent.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Les produits des activités ordinaires ont diminué de 1,2 % en 2013, ce qui reflète :

 la baisse continue des produits tirés des services voix et données traditionnels ainsi que les rabais promotionnels immédiats sur nos offres de services résidentiels en raison du nombre accru d'activations d'abonnés des services Télé Fibe et Internet Fibe par rapport à 2012 et de la vive concurrence sur les prix dans le marché;

 l'augmentation des produits tirés de nos services de télé et Internet ainsi que la croissance des produits tirés des services de connectivité IP et des solutions d'affaires, qui ont freiné la diminution des produits tirés des Services sur fil de Bell en 2013.

SERVICES SANS FIL DE BELL

La croissance des produits des activités ordinaires de 4,7 % découle :

- du nombre accru d'abonnés des services postpayés ainsi que de la hausse du PMU combiné en raison d'une augmentation des produits tirés des services d'accès découlant de l'utilisation accrue des services de données correspondant à l'accroissement de la clientèle utilisant des téléphones intelligents;
- de l'augmentation de 5,4 % des produits tirés des services sans fil, tandis que les produits opérationnels tirés des produits ont diminué de 1,4 % par rapport à 2012.

BELL MÉDIA

La croissance des produits de 17,1 % en 2013 reflète :

- · l'acquisition d'Astral le 5 juillet 2013;
- la progression des produits tirés des frais d'abonnement découlant de la hausse des tarifs établis en fonction du marché imposés aux EDR pour certains services de Bell Média spécialisés dans les sports ainsi que dans des domaines autres que les sports par suite de la renégociation d'ententes;
- deux facteurs relatifs à 2012 qui ne se sont pas répétés en 2013, soit les produits tirés de la publicité générés par la diffusion des Jeux olympiques d'été de Londres et la comptabilisation des

produits découlant d'une décision du CRTC relative au règlement intervenu entre Bell Média et certaines EDR quant aux droits à payer à l'égard des services de télé spécialisée.

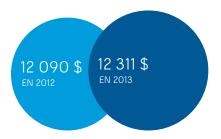
BELL ALIANT

 Les produits des activités ordinaires sont pratiquement inchangés par rapport à 2012, ayant diminué de 0,1 %, du fait que la croissance enregistrée dans les services Internet et de télé a été contrebalancée par la baisse continue des produits tirés des services locaux et d'accès ainsi que des services interurbains.

4.4 COÛTS OPÉRATIONNELS

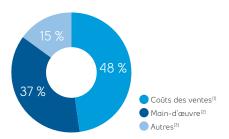
BCE

COÛTS OPÉRATIONNELS (EN MILLIONS DE DOLLARS)



BCE

PROFIL DES COÛTS OPÉRATIONNELS (2012 ET 2013)



| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|--------------------------------------|----------|----------|----------------|----------------|
| Services sur fil de Bell | (6 303) | (6 300) | 3 | 0,0 % |
| Services sans fil de Bell | (3 509) | (3 47 1) | 38 | 1,1 % |
| Bell Média | (1 874) | (1 622) | 252 | 15,5 % |
| Éliminations intersectorielles | 394 | 344 | (50) | (14,5)% |
| Bell | (11 292) | (11 049) | 243 | 2,2 % |
| Bell Aliant | (1 487) | (1 469) | 18 | 1,2 % |
| Éliminations intersectorielles | 468 | 428 | (40) | (9,3)% |
| Total des coûts opérationnels de BCE | (12 311) | (12 090) | 221 | 1,8 % |

BCE

 Le total des coûts opérationnels a augmenté de 1,8 % en 2013, du fait de la hausse des coûts opérationnels de Bell par rapport à 2012, surtout en raison de l'acquisition d'Astral et de la hausse des coûts opérationnels de Bell Aliant.

BELL

 Le total des coûts opérationnels de Bell a augmenté de 2,2 % en 2013, reflétant l'accroissement des coûts opérationnels dans nos secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Les coûts opérationnels ont augmenté de 3 millions \$ en 2013, ce qui reflète :

- les coûts accrus relatifs à l'acquisition d'abonnés et au service dans la foulée de l'augmentation des ventes et des installations des services Télé Fibe et Internet Fibe en 2013 par rapport à l'exercice précédent, les coûts accrus relatifs à la programmation de Bell Télé, les coûts accrus relatifs à la prestation et au soutien de solutions d'affaires à nos clients d'affaires et les coûts accrus relatifs au parc de véhicules;
- un profit au titre de l'abandon graduel d'avantages postérieurs à l'emploi pour certains employés, comptabilisé en 2012, qui ne s'est pas répété cette année;
- l'augmentation du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi entraînée par la baisse du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi en 2013 par rapport à celui utilisé en 2012:

⁽¹⁾ Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autres équipements vendus, les coûts liés au réseau et au contenu ainsi que le paiement versé à d'autres entreprises de télécommunications.

⁽²⁾ Les coûts de la main-d'œuvre incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants incorporés dans le coût de l'actif) et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

⁽³⁾ Les autres coûts opérationnels incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux Tl, les honoraires ainsi que les loyers.

 la diminution des coûts de la main-d'œuvre, les coûts moindres de l'impression et de la mise à la poste du fait que les clients ont de plus en plus recours à la présentation de la facture en ligne, la diminution des frais de publicité ainsi que les économies de coûts découlant des améliorations de la productivité dans nos services extérieurs, largement contrebalancés par la hausse d'un exercice à l'autre des coûts opérationnels des Services sur fil de Bell.

SERVICES SANS FIL DE BELL

L'augmentation de 1,1 % des coûts opérationnels par rapport à l'exercice précédent est imputable aux éléments suivants :

 l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications par suite de l'utilisation accrue des services de transmission de données en itinérance, la hausse des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle ainsi que la hausse des coûts liés aux locaux relativement à l'expansion du réseau de distribution et à l'accroissement du nombre de magasins de détail.

Cette augmentation a été atténuée par les éléments suivants :

 la diminution des frais liés à l'acquisition d'abonnés reflétant le nombre moindre d'activations brutes ainsi que la réduction des rabais sur les combinés par suite de l'augmentation des prix moyens des téléphones intelligents dans les nouveaux forfaits de deux ans; la baisse des coûts du contenu sans fil ainsi que la diminution des créances douteuses et des frais liés à la commercialisation et à la publicité.

BELL MÉDIA

Les coûts opérationnels ont augmenté de 15,5 % en 2013, en raison des éléments suivants :

- l'acquisition d'Astral et l'augmentation au titre de l'amortissement de la juste valeur de certains droits de programmation en 2013, résultant de la comptabilisation d'un crédit net sans effet de trésorerie de 22 millions \$ en 2012;
- les coûts au titre de la programmation et de la production télé engagés en 2012 pour la diffusion des Jeux olympiques d'été de Londres qui ne se sont pas répétés cette année, ce qui a partiellement compensé l'augmentation des coûts opérationnels de Bell Média en 2013.

BELL ALIANT

 Les coûts opérationnels ont augmenté de 1,2 % en 2013 en raison de la hausse des coûts liés à la croissance et au soutien de la clientèle des services FibreOP de Bell Aliant. Cette hausse a été compensée en partie par la diminution des frais généraux et administratifs, qui découle des économies réalisées au chapitre de l'approvisionnement et des initiatives de productivité.

VARIATION

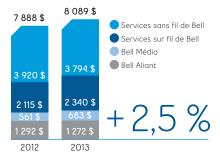
% DE

4.5 BAIIA

BCE

BAIIA

(EN MILLIONS DE DOLLARS)



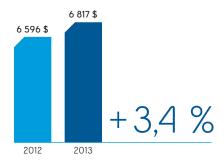
| | 2013 | 2012 | (\$) | VARIATION |
|---------------------------|---------|-------|-------|-----------|
| Services sur fil de Bell | 3 794 | 3 920 | (126) | (3,2)% |
| Services sans fil de Bell | 2 340 | 2 115 | 225 | 10,6 % |
| Bell Média | 683 | 561 | 122 | 21,7 % |
| Bell | 6 8 1 7 | 6 596 | 221 | 3,4 % |
| Bell Aliant | 1 272 | 1 292 | (20) | (1,5)% |
| Total du BAIIA de BCE | 8 089 | 7 888 | 201 | 2,5 % |
| | | | | |

BCE

• Le BAIIA a augmenté de 2,5 % en 2013, ce qui correspond à une marge du BAIIA de 39,7 % comparativement à 39,5 % en 2012. L'augmentation du BAIIA d'un exercice à l'autre est attribuable à l'amélioration de la performance de Bell, qui a été atténuée en partie par la baisse du BAIIA de Bell Aliant.

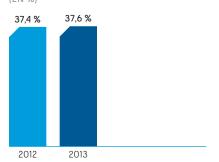
BELL

BAIIA (EN MILLIONS DE DOLLARS)



BELL

MARGE DU BAIIA (EN %)



BELL

Le BAIIA de Bell a augmenté de 3,4 % en 2013, soutenu par :

- notre acquisition d'Astral, qui a contribué à l'augmentation substantielle du BAIIA de Bell Média;
- la forte croissance du BAIIA des Services sans fil de Bell, en partie contrebalancée par la diminution du BAIIA des Services sur fil de Bell par rapport à 2012.

La marge du BAIIA consolidée de Bell en 2013 est demeurée relativement stable, à 37,6 %, comparativement à 37,4 % en 2012, ce qui reflète :

- la progression du PMU des services sans fil d'un exercice à l'autre et le contrôle rigoureux des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés des services sans fil et à la fidélisation de la clientèle;
- la diminution de l'érosion des services voix sur fil et la stabilisation d'un exercice à l'autre de la performance sur les marchés d'affaires;
- les coûts immédiats plus élevés relatifs à l'acquisition d'abonnés et au soutien à la clientèle en raison du nombre accru d'activations d'abonnés de Bell Télé Fibe et de Bell Internet Fibe.
- l'inclusion des produits d'Astral tirés du secteur Média, générant des marges moindres, dans nos résultats opérationnels à partir du troisième trimestre de 2013.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Le BAIIA des Services sur fil de Bell a diminué de 3,2 % en 2013, par suite de :

- la perte continue au chapitre des produits tirés des services voix et données, qui génèrent des marges élevées, et l'incidence de la vive concurrence sur les prix;
- l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés en raison d'un nombre de ventes et d'installations des services Télé Fibe et Internet Fibe plus élevé en 2013 qu'à l'exercice précédent;

 la comptabilisation d'un profit de 24 millions \$ en 2012 au titre de l'abandon graduel d'avantages postérieurs à l'emploi pour certains employés. Le fait que le taux d'actualisation utilisé au début de 2013 pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi était moins élevé que celui utilisé en 2012 a également contribuer à la hausse des charges opérationnelles des Services sur fil de BCE d'un exercice à l'autre.

SERVICES SANS FIL DE BELL

Le BAIIA des Services sans fil de Bell a augmenté de 10,6 % en 2013, par suite :

- de la croissance des produits opérationnels, qui découle de l'accroissement de la clientèle des services postpayés et de la progression du PMU;
- du contrôle efficace exercé sur les dépenses liées à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle.

BELL MÉDIA

La croissance de 21,7 % du BAIIA de Bell Média en 2013 reflète :

- la contribution financière plus élevée découlant de l'acquisition d'Astral le 5 juillet 2013;
- l'effet des tarifs plus élevés de la télé spécialisée imposés à d'autres EDR;
- la baisse des coûts opérationnels découlant des charges engagées pour la diffusion des Jeux olympiques d'été de Londres en 2012.

BELL ALIANT

Le BAIIA de Bell Aliant a reculé de 1,5 % en 2013, par suite de :

- l'augmentation des coûts opérationnels, reflétant l'accroissement des charges relatives à la croissance des services FibreOP dans un marché hautement concurrentiel;
- l'augmentation des coûts relatifs au contenu télévisuel en raison de la croissance de la clientèle de la télé IP.

4.6 COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART, AUX ACQUISITIONS ET AUTRES

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits opérationnels générés au cours de l'exercice.

BCE

COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART, AUX ACQUISITIONS ET AUTRES (EN MILLIONS DE DOLLARS)

133 \$ EN 2013

2013

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 116 millions \$ résultant de départs volontaires et involontaires au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre;
- des coûts liés aux acquisitions de 266 millions \$, principalement à l'acquisition d'Astral, ce qui comprend le montant de 230 millions \$ relatif à l'obligation au titre des avantages tangibles dont le paiement nous a été imposé par le CRTC, sur sept ans, pour contribuer au système canadien de radiodiffusion;
- d'autres charges de 24 millions \$, ce qui comprend les coûts liés aux locaux relatifs à la restructuration de la main-d'œuvre.

2012

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

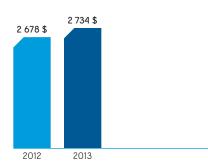
- des coûts liés aux indemnités de départ de 107 millions \$ résultant de départs volontaires et involontaires au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre, ce qui comprend une charge de 50 millions \$ relative à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour un programme d'encouragement à la retraite;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 26 millions \$, ce qui comprend les coûts liés à notre acquisition d'Astral et les coûts liés aux locaux relatifs à la restructuration de la main-d'œuvre.

4.7 AMORTISSEMENTS

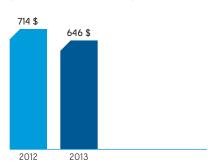
Le montant des amortissements que nous constatons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs;
- le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;
- les estimations de la durée d'utilité des immobilisations.





BCE AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Dans le cadre de notre examen annuel de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, nous avons modifié la durée d'utilité du câble de fibre optique (sauf le câble sous-marin), la faisant passer de 20 ans à 25 ans, de certaines pièces d'équipement dans les locaux des clients, les faisant passer de 3 ans et 8 ans à 5 ans, de certains logiciels de TI et de réseau, les faisant passer d'une plage de 3 ans à 5 ans à une plage de 3 ans à 12 ans, et de certaines pièces d'équipement de diffusion, les faisant passer de 15 ans à 20 ans, afin de mieux refléter leurs durées d'utilité. Les modifications comprennent l'augmentation et la diminution des durées d'utilité et ont été appliquées prospectivement à compter du 1er janvier 2013. Sur une base nette, la dotation aux amortissements à l'égard de ces actifs a diminué de 139 millions \$ en raison de ces modifications.

L'amortissement des immobilisations corporelles en 2013 représente une augmentation de 56 millions \$ par rapport à 2012, en raison d'un volume accru d'immobilisations amortissables, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil ainsi que dans notre

service de télé IP, et en raison de l'amortissement des immobilisations corporelles additionnel découlant de l'acquisition d'Astral, que nous avons réalisée le 5 juillet 2013. Cette augmentation a été partiellement compensée par la diminution nette de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles découlant des modifications de la durée d'utilité de certains actifs, comme il est décrit ci-dessus.

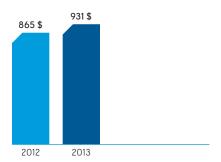
L'amortissement des immobilisations incorporelles en 2013 représente une diminution de 68 millions \$ par rapport à 2012, étant donné que certaines immobilisations incorporelles étaient intégralement amorties, entraînant un volume moindre d'immobilisations en 2013. En outre, l'amortissement des immobilisations incorporelles a diminué en raison de l'augmentation de l'estimation de la durée d'utilité de certains actifs, comme il est décrit ci-dessus.

La dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles relative à la juste valeur de certains droits de programmation, découlant de la répartition du prix d'achat pour Bell Média, s'est élevée à 55 millions \$ en 2013 comparativement à 49 millions \$ en 2012, et a été incluse dans les coûts opérationnels.

4.8 CHARGES FINANCIÈRES

BCE

CHARGE D'INTÉRÊTS (EN MILLIONS DE DOLLARS)



CHARGE D'INTÉRÊTS

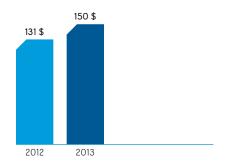
La charge d'intérêts a augmenté de 66 millions \$ en 2013 par rapport à 2012, en raison des niveaux d'endettement moyens plus élevés principalement liés à notre acquisition d'Astral, en partie compensés par les taux d'intérêt moyens moindres.

INTÉRÊTS LIÉS AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les intérêts liés à nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice. Les effets des changements des conditions de marché survenant au

BCE

INTÉRÊT LIÉ À L'OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (EN MILLIONS DE DOLLARS)



cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments du résultat global (AERG).

En 2013, la charge d'intérêts a augmenté de 19 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une obligation accrue au titre des avantages, en partie compensée par le taux d'actualisation moindre utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, du fait de la baisse des taux d'intérêt du 1er janvier 2012 au 1er janvier 2013.

BCE

4.9 AUTRES (CHARGES) PRODUITS

Les autres (charges) produits comprennent des produits ou des charges, comme :

- le montant net des profits ou pertes évalué(e)s à la valeur de marché sur des couvertures économiques;
- les profits nets ou pertes nettes sur placements, y compris les profits ou les pertes constatés lorsque nous cédons des placements ou que nous en réduisons la valeur, ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements;
- · la dépréciation d'actifs;
- les pertes sur la cession et la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles;
- · les produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- · le produit (la perte) sur participations mises en équivalence;
- · les primes au remboursement anticipé de la dette.

(EN MILLIONS DE DOLLARS) 269 \$

AUTRES (CHARGES) PRODUITS

(6) \$ 2012 2013

2013

Les autres charges incluent les primes de 55 millions \$ versées au remboursement anticipé de la dette, les pertes à la cession et à la mise hors service des immobilisations de 44 millions \$ et une perte sur participations mises en équivalence de 32 millions \$, ce qui inclut notre part de 25 millions \$ de la charge au titre de la perte de valeur du goodwill et de la réduction de valeur d'actifs incorporels de type relations clients comptabilisés par une entité mise en équivalence. Ces charges ont été en partie compensées par le montant net de 94 millions \$ au titre des profits évalués à la valeur de marché sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains, ainsi que par la distribution d'un excédent du régime de retraite de 36 millions \$.

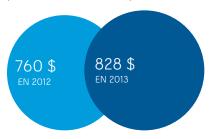
2012

Les autres produits découlent d'un profit sans effet de trésorerie de 233 millions \$, qui représente notre participation dans un profit réalisé par Inukshuk sur des actifs vendus à ses propriétaires, et d'un montant net de 22 millions \$ au titre du profit évalué à la valeur de marché sur des couvertures économiques. Ces produits ont été contrebalancés en partie par les pertes à la cession et à la mise hors service d'immobilisations corporelles pour un montant de 36 millions \$.

4.10 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

BCE

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (EN MILLIONS DE DOLLARS)



L'impôt sur le résultat en 2013 a augmenté de 68 millions \$ par rapport à 2012 en raison de la valeur plus élevée du règlement favorable de positions fiscales incertaines en 2012 par rapport à 2013, ce qui a été en partie compensé par la diminution du bénéfice imposable en 2013. Par conséquent, le taux d'imposition effectif a augmenté, s'établissant à 25,7 % en 2013, comparativement à 20,9 % en 2012.

4.11 BÉNÉFICE NET ET BPA

BCE

BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES (EN MILLIONS DE DOLLARS)

BCE

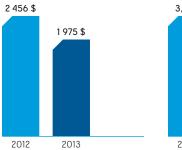
BPA (EN DOLLARS)

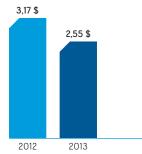
BCE

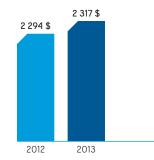
BÉNÉFICE NET AJUSTÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

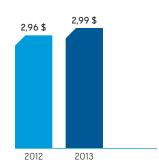
BCE

BPA AJUSTÉ (EN DOLLARS)





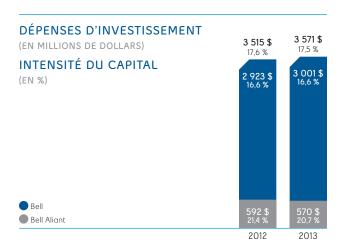




Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a diminué en 2013, de 481 millions \$, ou 0,62 \$ par action ordinaire, par rapport à 2012. La diminution en 2013 est imputable aux coûts liés à l'acquisition d'Astral, à un profit sans effet de trésorerie comptabilisé en 2012 à la vente d'actifs par Inukshuk à ses propriétaires, au règlement favorable de positions fiscales incertaines en 2012, aux primes au remboursement anticipé de la dette et à l'augmentation de la charge d'intérêts, mais elle a été en partie compensée par l'augmentation du BAIIA.

Exclusion faite de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) sur placements et des primes au remboursement anticipé de la dette, le bénéfice net ajusté a augmenté de 23 millions \$, ou 0,03 \$ par action ordinaire, par rapport à 2012, principalement en raison de l'augmentation du BAIIA, en partie contrebalancée par le règlement favorable de positions fiscales incertaines en 2012 et par l'augmentation de la charge d'intérêts.

4.12 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

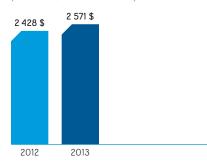


Les dépenses d'investissement de BCE ont augmenté de 56 millions \$, ou 1,6 %, en 2013, ce qui reflète l'augmentation des dépenses chez Bell, en partie compensée par la légère diminution des dépenses chez Bell Aliant. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 17,5 %, contre 17,6 % en 2012. Ces investissements reflètent la poursuite du déploiement de la fibre à large bande dans des domiciles, des quartiers et des entreprises au Québec, en Ontario et dans le Canada atlantique, ce qui soutient l'expansion rapide des services Télé Fibe, Internet Fibe, Internet FibreOP et Télé FibreOP, la poursuite du déploiement du service mobile 4G LTE dans des marchés partout au Canada, les dépenses accrues visant la capacité du réseau afin de satisfaire à la demande croissante pour les services Internet et de données mobiles, l'amélioration des systèmes de service à la clientèle ainsi que l'ajout de nouveaux magasins Bell et La Source partout au Canada.

4.13 FLUX DE TRÉSORERIE

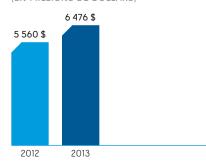
BCE

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (EN MILLIONS DE DOLLARS)



BCE

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (EN MILLIONS DE DOLLARS)



En 2013, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de BCE ont augmenté de 916 millions \$ par rapport à 2012. Ce résultat s'explique principalement par la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, attribuable à la cotisation volontaire de 750 millions \$ pour Bell et de 100 millions \$ pour Bell Aliant faite au régime de retraite PD en 2012. Les flux de trésorerie disponibles pour les actionnaires ordinaires de BCE ont augmenté de 143 millions \$ en 2013, ce qui est principalement attribuable à l'auamentation du BAIIA, en partie contrebalancée par la hausse des dépenses d'investissement. les versements d'intérêts accrus découlant de la hausse du niveau moyen de l'encours de la dette et l'augmentation de l'impôt payé.

5 ANALYSE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

5.1 SERVICES SANS FIL DE BELL

EN 2013, NOUS AVONS GÉNÉRÉ UNE CROISSANCE RENTABLE DE NOS ACTIVITÉS DANS LE SANS-FIL EN MISANT SUR L'ACQUISITION D'ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS, EN ACCROISSANT LE PMU PAR LA RECHERCHE CIBLÉE D'ABONNÉS DES TÉLÉPHONES INTELLIGENTS, GÉNÉRANT UNE VALEUR ÉLEVÉE, DANS TOUS LES MARCHÉS GÉOGRA-PHIQUES DANS LESQUELS NOUS EXERÇONS DES ACTIVITÉS, AINSI QU'EN RÉDUISANT LE TAUX DE DÉSABONNEMENT.

ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DES IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES PERTINENTS



ACCÉLÉRER LE SANS-FIL

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons acquis 35 % et 38 % du total des nouvelles activations brutes et nettes de services postpayés, respectivement, des trois plus importantes entreprises de services sans fil, tout en réalisant une croissance de premier plan de 2,6 % du PMU et une croissance de 10,6 % du BAIIA, ainsi qu'une expansion des marges liées aux services de 2,0 points de pourcentage par rapport à 2012.
- Nous avons accru notre clientèle d'utilisateurs de téléphones intelligents à la fin de 2013, la portant à 73 % du total de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 62 % à la fin de 2012.
- Nous avons augmenté le nombre d'abonnés du service Télé Mobile de Bell, qui a franchi le cap du 1,2 million à la fin de 2013, en hausse de 66 % par rapport à 2012.
- Nous avons étoffé notre gamme d'appareils sans fil à la pointe du progrès avec l'ajout de 26 nouveaux appareils, accroissant ainsi notre vaste gamme d'appareils rattachés au réseau 4G LTE.
- Nous avons établi un partenariat avec RBC en vue de développer une solution sécuritaire de paiement mobile, le Portefeuille RBC (officiellement lancé en janvier 2014).
- Nous avons réduit le coût de l'itinérance mobile dans plusieurs des pays où les Canadiens voyagent le plus.

POINTS DE MIRE POUR 2014

- Maintenir la part de marché des activations brutes et nettes d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires sans sacrifier les marqes de profit.
- Continuer de réduire l'écart par rapport aux entreprises titulaires concurrentes en ce qui a trait à notre PMU.
- Continuer de réduire le taux de désabonnement et installer de plus nombreux points de distribution au Canada.
- Continuer d'offrir les derniers modèles de combinés et d'appareils afin de permettre aux clients de profiter des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants ainsi que de l'accélération des vitesses de transmission optimisant l'utilisation de nos services.
- Générer des produits de la commercialisation de nouveaux services et de nouvelles applications pour le commerce mobile et les communications intermachines.



INVESTIR DANS LES RÉSEAUX ET LES SERVICES LARGE BANDE

PROGRÈS RÉALISÉ EN 2013

 Nous avons procédé à l'expansion de notre réseau sans fil 4G LTE de prochaine génération afin de couvrir 80 % de la population de l'ensemble du pays.

POINTS DE MIRE POUR 2014

- Acquérir du spectre dans la bande de 700 MHz pour les services sans fil afin d'étendre le réseau sans fil 4G LTE aux marchés ruraux.
- · Gérer la capacité de notre réseau sans fil.



ÉTABLIR UNE STRUCTURE DE COÛTS CONCURRENTIELLE

PROGRÈS RÉALISÉ EN 2013

 Nous avons réalisé des économies de coûts opérationnels grâce aux gains d'efficacité dans nos centres d'appels liés à la diminution des volumes d'appels des clients.

POINT DE MIRE EN 2014

 Réduction des coûts et amélioration de l'efficience de la maind'œuvre en vue de pouvoir maintenir la stabilité de la marge du BAIIA consolidée de Bell.



AMÉLIORER LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

PROGRÈS RÉALISÉ EN 2013

 Nous avons perfectionné l'application libre-service pour mobile afin de permettre aux clients de vérifier par eux-mêmes les possibilités de mises à niveau des combinés et de mieux gérer leur compte Bell Mobilité. L'application libre-service pour mobile est passée de 7 millions de visites en 2010 à 31 millions en 2013.

POINTS DE MIRE POUR 2014

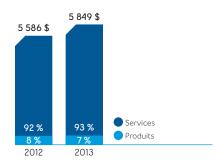
- Investir dans des initiatives de service à la clientèle, notamment en réduisant la complexité pour les agents d'appels en les dotant d'outils de soutien plus simples.
- Continuer de réduire le volume total d'appels des clients dans nos centres d'appels pour les services sans fil.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2013

SERVICES SANS FIL DE BELL

PRODUITS (EN MILLIONS DE DOLLARS)



SERVICES SANS FIL DE BELL

BAIIA

(% DE LA MARGE DU BAIIA LIÉE AUX SERVICES) (EN MILLIONS DE DOLLARS)



CROISSANCE DES ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS

+3,9 %

EN 2013

ACTIVATIONS NETTES DES SERVICES POSTPAYÉS

378 121

EN 2013

TAUX DE DÉSABONNEMENT DES SERVICES POSTPAYÉS EN 2013

AMÉLIORATION DE 0.05 PT PAR RAPPORT À 2012

PMU COMBINÉ

PAR MOIS

2013:57,25\$ 2012:55,82\$ +2,6 %

ADOPTION DES TÉLÉPHONES INTELLIGENTS

PARMI LES ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS

2013:73 % 2012:62 % +11 pts

RÉSULTATS DES SERVICES SANS FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|---|-------|-------|----------------|----------------|
| Services | 5 362 | 5 086 | 276 | 5,4 % |
| Produits | 432 | 438 | (6) | (1,4)% |
| Total des produits externes | 5 794 | 5 524 | 270 | 4,9 % |
| Produits intersectoriels | 55 | 62 | (7) | (11,3)% |
| Total des produits des activités ordinaires | 5 849 | 5 586 | 263 | 4,7 % |

Les produits opérationnels des Services sans fil de Bell ont augmenté de 4,7 % en 2013 dans la foulée de la progression des produits tirés des services, contrebalancée par la légère diminution des produits opérationnels tirés des produits par rapport à 2012.

• Les produits tirés des services ont augmenté de 5,4 % en 2013, en raison de la croissance de la clientèle d'abonnés des services postpayés et de la hausse du PMU combiné, reflétant l'adoption et l'utilisation toujours croissantes des téléphones intelligents et des applications de données ainsi que l'augmentation des

produits tirés des services d'itinérance. Les produits tirés des services de données sans fil en 2013 ont augmenté de 19,4 % par rapport à 2012, tandis que les produits tirés des services voix sans fil ont diminué de 2,1 %.

• Les produits opérationnels tirés des produits ont diminué de 1,4 % en 2013, ce qui reflète la diminution des activations brutes de services postpayés et des mises à niveau, d'un exercice à l'autre, ainsi que la suppression des frais de connexion par suite de la concurrence.

COÛTS OPÉRATIONNELS ET BAIIA

| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|----------------------------------|---------|----------|----------------|----------------|
| Coûts opérationnels | (3 509) | (3 47 1) | 38 | 1,1 % |
| BAIIA | 2 340 | 2 115 | 225 | 10,6 % |
| Marge du BAIIA totale | 40,0 % | 37,9 % | | 2,1 % |
| Marge du BAIIA liée aux services | 43,6 % | 41,6 % | | 2,0 % |

Les coûts opérationnels des Services sans fil de Bell ont augmenté de 1,1 % en 2013 en raison de la hausse des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle d'un exercice à l'autre, de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des frais généraux et administratifs pour soutenir la croissance de la clientèle et l'accroissement du nombre de magasins de détail, de l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications par suite de l'utilisation accrue des services de transmission de données en itinérance ainsi que de la hausse des coûts liés aux locaux relativement à l'accroissement du nombre de magasins de détail et à l'expansion du réseau. Ces facteurs ont été partiellement compensés par la diminution des coûts d'acquisition d'abonnés découlant du nombre moindre d'activations brutes ainsi que

la réduction des rabais sur les combinés résultant de l'augmentation des prix moyens des téléphones intelligents dans les nouveaux forfaits de deux ans, la baisse des coûts du contenu sans fil ainsi que la diminution des créances douteuses et des frais de vente.

Le BAIIA des Services sans fil de Bell a augmenté de 10,6 % en 2013, soutenu par la hausse des produits opérationnels, comme il est décrit précédemment, ainsi que par le contrôle efficace exercé sur les coûts opérationnels. Du fait de la forte croissance du BAIIA en 2013, la marge du BAIIA des Services sans fil de Bell en fonction des produits tirés des services sans fil a augmenté pour s'établir à 43,6 %, alors qu'elle s'établissait à 41,6 % en 2012.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DU SANS-FIL

| | 2013 | 2012 | VARIATION | % DE VARIATION |
|--|-----------|-----------|-----------|----------------|
| PMU combiné (\$/mois) | 57,25 | 55,82 | 1,43 | 2,6 % |
| Activations brutes | 1 694 055 | 1 802 837 | (108 782) | (6,0)% |
| Services postpayés | 1 332 423 | 1 388 187 | (55 764) | (4,0)% |
| Services prépayés | 361 632 | 414 650 | (53 018) | (12,8)% |
| Activations nettes | 217 768 | 260 650 | (42 882) | (16,5)% |
| Services postpayés | 378 121 | 456 979 | (78 858) | (17,3)% |
| Services prépayés | (160 353) | (196 329) | 35 976 | 18,3 % |
| Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois) | 1,60 % | 1,72 % | | 0,12 % |
| Services postpayés | 1,25 % | 1,30 % | | 0,05 % |
| Services prépayés | 3,55 % | 3,62 % | | 0,07 % |
| Abonnés ^(I) | 7 778 334 | 7 681 032 | 97 302 | 1,3 % |
| Services postpayés | 6 677 692 | 6 425 045 | 252 647 | 3,9 % |
| Services prépayés | 1 100 642 | 1 255 987 | (155 345) | (12,4)% |
| Coût d'acquisition (\$/abonné) | 421 | 416 | (5) | (1,2)% |

⁽¹⁾ À la suite de la révision de nos données sur les abonnés du sans-fil, 99 098 abonnés ont été retranchés de notre clientèle des services postpayés en 2013 pour exclure tous les abonnés des communications intermachines. En outre, 18 354 abonnés ont été retranchés de notre clientèle des services postpayés, compte tenu des ajustements relatifs aux désactivations d'abonnés, et 8 022 abonnés ont été retranchés à la suite de la révision de nos comptes clients. Dans notre clientèle d'abonnés des services prépayés, nous avons ajouté 5 008 clients à la suite de la révision de nos données sur les abonnés.

Le PMU combiné a augmenté de 2,6 % en 2013. Cette augmentation est attribuable à l'utilisation accrue des services de données découlant de la proportion plus élevée d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones intelligents et de l'accroissement de l'utilisation en itinérance, à l'incidence favorable des prix des nouveaux forfaits de deux ans qui ont pris effet au début d'août 2013 et au pourcentage plus élevé d'abonnés des services postpayés dans notre clientèle totale. Cette croissance a été contrebalancée en partie par la diminution du PMU de la composante services téléphoniques d'un exercice à l'autre.

 L'augmentation du PMU des services de données, de 15,9 % en 2013, reflète l'utilisation plus intensive du courriel, d'Internet sans fil, de la messagerie texte, de la télé mobile et des services de vidéo et de musique en continu, ainsi que l'adoption croissante des plans de services de données stimulée par la vente d'un nombre plus élevé de téléphones intelligents et d'autres appareils de transmission de données, comme les tablettes. La croissance du PMU des services de données s'essouffle sous l'effet des pressions concurrentielles qui se traduisent par des forfaits plus généreux en matière de données, combinant plus de services à valeur ajoutée et offrant des tarifs d'itinérance plus bas; de surcroît, les abonnés recourent de plus en plus aux points d'accès à Internet sans fil pour leurs transferts de données.

 Le PMU de la composante services téléphoniques a diminué de 5,1 % en 2013, principalement en raison de l'utilisation accrue des forfaits « minutes incluses » tant pour les appels locaux que pour les appels interurbains, des pressions de la concurrence sur les prix et de l'utilisation globale moindre des services téléphoniques par les clients, qui se tournent de plus en plus vers les fonctions et services de données.

Le total des activations brutes dans le sans-fil a diminué de 6,0 % en 2013, du fait de la diminution des activations brutes de services postpayés et de services prépayés.

- Les activations brutes de services postpayés ont diminué de 4,0 % en 2013, reflétant le nombre moindre de rabais sur les combinés et la majoration des prix des forfaits pour les nouveaux contrats de deux ans, décrétée à la suite de la mise en œuvre du Code sur les services sans fil, le lancement d'un nombre moindre de nouveaux modèles de téléphones intelligents emblématiques en 2013 et le nombre moindre d'offres de forfaits promotionnels au cours de la période du retour en classe par rapport à 2012, ainsi que le niveau de saturation du marché du sans-fil.
- Les activations brutes de services prépayés ont diminué de 12,8 %en 2013. Cette situation s'explique par le fait que nous ciblons davantage les acquisitions d'abonnés des services postpayés, par les offres de recrutement pour attirer des abonnés générant une valeur moindre lancées par les concurrents plus récents dans le sans-fil, ainsi que par les marques économiques des fournisseurs de services sans fil titulaires, stratégies que nous avons décidé de ne pas calquer.

Les taux d'adoption de téléphones intelligents ont représenté 74 % du total des activations brutes de services postpayés en 2013, comparativement à 66 % en 2012, ce qui porte le pourcentage d'abonnés des services postpayés choisissant un téléphone intelligent à 73 % au 31 décembre 2013, comparativement à 62 % à la fin de 2012.

Le taux de désabonnement combiné dans le sans-fil a diminué de 0,12 point de pourcentage en 2013, pour s'établir à 1,6 %. Bien que le taux de désabonnement des services postpayés et des services prépayés soit relativement stable d'un exercice à l'autre, l'amélioration de notre taux de désabonnement combiné est attribuable au pourcentage plus élevé d'abonnés des services postpayés dans notre clientèle en 2013 par rapport à l'exercice précédent, car les abonnés des services postpayés affichent généralement un taux de désabonnement moindre que les abonnés des services prépayés.

- Le taux de désabonnement des services postpayés s'est amélioré de 0,05 point de pourcentage en 2013, pour s'établir à 1,25 %, ce qui reflète l'incidence positive de l'accroissement d'un exercice à l'autre de nos dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle et les taux de désactivation d'utilisateurs de téléphones intelligents moindres que pour d'autres types d'appareils.
- Le taux de désabonnement des services prépayés s'est amélioré de 0,07 point de pourcentage en 2013 pour passer à 3,55 %, les initiatives de commercialisation ayant fait diminuer les désactivations d'abonnés par rapport à 2012.

Les activations nettes de services postpayés ont diminué de 17,3 % en 2013 du fait de la baisse des activations brutes et d'un nombre accru de désactivations d'abonnés reflétant l'incidence d'un taux de désabonnement relativement stable sur une clientèle d'abonnés des services postpayés plus nombreuse en 2013 par rapport à celle de l'exercice précédent.

Les pertes nettes d'abonnés des services prépayés ont diminué de 18,3 % en 2013, même avec un nombre moindre d'activations brutes par rapport à 2012, en raison de la diminution du nombre de désactivations d'abonnés et de la migration moins fréquente des abonnés des services prépayés aux services postpayés.

La clientèle des services sans fil au 31 décembre 2013 totalisait 7 778 334 abonnés, ce qui représente une augmentation de 1,3 % depuis la fin de 2012. La proportion des abonnés des Services sans fil de Bell ayant choisi les services postpayés a augmenté pour s'établir à 86 % en 2013, contre 84 % en 2012.

Le coût d'acquisition dans le sans-fil par activation brute a augmenté de 5 \$ en 2013 par rapport à 2012, pour s'établir à 421 \$, reflétant l'augmentation des commissions de vente, les rabais sur les combinés étant demeurés relativement inchangés, d'un exercice à l'autre, malgré la plus grande diversité de téléphones intelligents assortis d'un contrat de services postpayés, et le contexte de marché très concurrentiel pour les prix des combinés, en particulier dans la première moitié de l'exercice.

Les coûts de fidélisation de la clientèle ont augmenté de 22 millions \$ en 2013, pour se chiffrer à environ 554 millions \$, ou 10,3 % des produits tirés des Services sans fil de Bell, en raison du nombre accru de mises à niveau de combinés visées par des rabais par rapport à 2012.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Le marché du sans-fil est prépondérant dans l'industrie des télécommunications au Canada, et affiche la croissance la plus rapide, représentant 46 % du total des produits et affichant une croissance annuelle autour de 5 %.

Il y a plus de 28 millions d'abonnés des services sans fil au Canada. Les trois grandes entreprises titulaires nationales, Bell, TELUS Corporation (TELUS) et Rogers Communications Inc. (Rogers), comptent plus de 90 % des abonnés et des produits de ce secteur. Rogers détient la plus importante part, du fait de son réseau Système mondial de

communications mobiles (GSM) traditionnel. Toutefois, Bell a regagné une part non négligeable du marché des abonnés, ainsi qu'une part importante de la croissance des produits et du BAIIA depuis 2009, à la suite du lancement de nos réseaux HSPA+ et 4G LTE respectifs.

Au Canada, le taux de pénétration dans le sans-fil était d'environ 80 % à la fin de 2013, comparativement à plus de 100 % aux États-Unis et jusqu'à 177 % en Europe. Le secteur canadien du sans-fil est promis à une forte croissance dans les prochaines années.

CONCURRENTS

Importants fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations, Rogers et TELUS.

Petites entreprises régionales de services sans fil dotés d'installations, SaskTel et MTS Mobility.

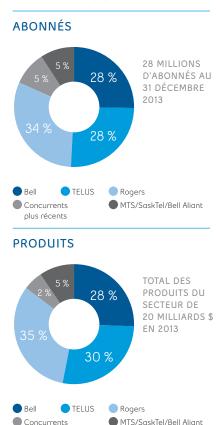
Concurrents plus récents dans leurs zones de service respectives :

- · Vidéotron Itée (Vidéotron), qui fournit le service à Montréal et ailleurs au Québec;
- WIND Mobile, qui fournit le service à Toronto, à Calgary, à Vancouver, à Edmonton, à Ottawa ainsi que dans plusieurs collectivités du sud-ouest de l'Ontario;
- Mobilicity⁽¹⁾, qui offre des services sans fil à Toronto, à Ottawa, à Vancouver, à Calgary et à Edmonton;
- EastLink, qui a lancé le service en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard en février 2013;

Les exploitants de réseau virtuel mobile, qui sont des revendeurs des réseaux mobiles de concurrents, comme PC Mobile et Télécommunications Primus Canada Inc. (Primus).

(1) Data & Audio Visual Enterprises Wireless Inc. (DAVE), exerçant ses activités sous la marque Mobilicity, a demandé à être mise sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et sa demande a été accueillie en septembre 2013; un processus de vente sanctionné par un tribunal est en cours.

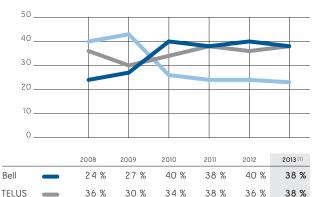
PART DU MARCHÉ CANADIEN DES SERVICES SANS FIL



plus récents

PRINCIPALES DONNÉES SUR LE SANS-FIL – PART DES ENTREPRISES NATIONALES

AJOUTS NETS D'ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS (EN %)



(1) Les pourcentages pourraient ne pas atteindre 100 en raison de l'arrondissement.

26 %

43 %

24%

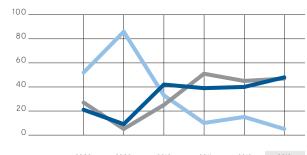
24%

23 %

CROISSANCE DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES (EN %)

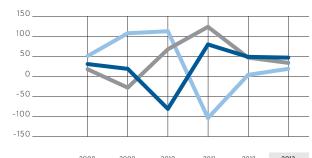
40 %

Rogers



| | | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--------|---|------|------|------|------|------|------|
| Bell | | 21 % | 9 % | 42 % | 39 % | 40 % | 48 % |
| TELUS | _ | 27 % | 5 % | 25 % | 51% | 45 % | 47 % |
| Rogers | _ | 52 % | 86 % | 33 % | 10 % | 15 % | 5 % |

CROISSANCE DU BAIIA (EN %)



| | | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--------|---|------|-------|-------|--------|------|------|
| Bell | _ | 31 % | 19 % | (81)% | 80 % | 49 % | 47 % |
| TELUS | _ | 18 % | (28)% | 68 % | 124 % | 47 % | 34 % |
| Rogers | _ | 51 % | 108 % | 113 % | (104)% | 4 % | 19 % |

Sources : Documents des sociétés

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

REMPLACEMENT DES CONTRATS DE TROIS ANS PAR DES CONTRATS DE DEUX ANS

Le 3 juin 2013, le CRTC a publié le Code sur les services sans fil qui doit obligatoirement être suivi par tous les fournisseurs de services vocaux et de données sans fil mobiles de détail au Canada. Dans le cadre du Code sur les services sans fil (qui est entré en vigueur le 2 décembre 2013), le CRTC a mis en place de nouveaux règlements qui permettent aux clients des services sans fil de résilier un contrat de services sans fil après deux ans sans qu'ils aient à payer de frais. En réaction au Code sur les services sans fil, les fournisseurs de services sans fil canadiens ont modifié les prix des forfaits pour les nouveaux contrats de deux ans au cours du troisième trimestre de 2013. De façon générale, les forfaits pour les nouveaux contrats de deux ans comportent moins de rabais sur les combinés et des tarifs mensuels plus élevés, compte tenu du fait que la durée des contrats est plus courte et que la valeur de nos forfaits est plus élevée, car ces derniers proposent des éléments comme des appels illimités au pays et des offres de données à partager.

DEMANDE CROISSANTE POUR LES SERVICES DE DONNÉES

L'accroissement de l'adoption et de l'utilisation des services de données continue de stimuler la croissance des produits du secteur des services sans fil. En 2013, le PMU des services de données sans fil au Canada a représenté environ 44 % du PMU combiné du secteur, comparativement à 39 % en 2012. La croissance des services de données est alimentée par l'adoption continue des téléphones intelligents et des tablettes, et les plans de services de données connexes. L'augmentation de la demande pour les services de données sans fil devrait se poursuivre, en raison : de l'investissement continu dans des technologies de réseaux de plus en plus rapides, comme les réseaux 4G LTE, qui procurent une expérience plus intéressante pour les utilisateurs; de l'engouement croissant à l'égard de la connectivité personnelle et des réseaux sociaux; de la variété et des prix de plus en plus abordables des téléphones intelligents et des tablettes, ainsi que des forfaits de services de données plus abordables. L'adoption plus généralisée par les consommateurs de services comme la télé mobile, le commerce mobile, les services bancaires mobiles, et d'autres applications de communications intermachines dans le commerce de détail et les transports (la voiture connectée, la localisation des actifs, la télésurveillance) devrait elle aussi contribuer à la croissance. Dans le marché des consommateurs les communications intermachines représentent un futur domaine de croissance potentiel dans ce secteur, car la connectivité sans fil sur les appareils de tous les jours, allant de la domotique aux caméras, devient généralisée.

ORIENTATION ACCRUE SUR LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

La pénétration du sans-fil au Canada devrait continuer d'augmenter et passer d'environ 80 % à la fin de 2013 à plus de 100 %, ce qui est conforme aux autres marchés développés comme les États-Unis, l'Europe et le Japon. Puisque le taux de pénétration s'accroît et que la concurrence s'intensifie, il sera nécessaire de mettre encore plus l'accent sur l'amélioration du service à la clientèle et des gammes de services existantes ainsi que sur la hausse des dépenses en vue de conserver les clients existants grâce aux mises à niveau de combinés ayant fait l'objet de rabais.

RÉDUCTION DES TARIFS D'ITINÉRANCE

En 2013, plusieurs fournisseurs de services sans fil ont réduit les tarifs en ce qui concerne les forfaits de services en itinérance. Étant donné la propension des Canadiens qui voyagent à l'étranger à éteindre les fonctions d'itinérance afin d'éviter des frais élevés pour les services de données, nous nous attendons à ce que la diminution des tarifs d'itinérance n'ait qu'une incidence modeste sur le PMU du secteur à court terme. Cependant, à mesure que les abonnés deviendront de plus en plus à l'aise avec les nouveaux forfaits de services et les nouvelles notifications en itinérance, nous prévoyons une hausse de la demande pour les services de données en itinérance à long terme.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

PERSPECTIVES POUR 2014

La hausse du PMU liée à l'utilisation accrue des services de données devrait découler d'une plus grande diversité de la clientèle des services postpayés utilisant des téléphones intelligents, de la consommation croissante des services de données et des forfaits à tarifs majorés pour les nouveaux contrats d'une durée de deux ans. Cette hausse devrait être contrebalancée en partie par la diminution du PMU de la composante services téléphoniques entraînée par la substitution en faveur des services de données et la tarification. Nous tenterons d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour le PMU grâce à une croissance des services de données, soutenue par nos réseaux HSPA+ et 4G LTE, à l'augmentation de la demande pour les services de données et à l'utilisation accrue de services sans fil comme la navigation sur le Web, les services de vidéo et de musique en continu, la télé en direct, les portails communautaires comme Facebook et YouTube ainsi que les nouveaux services comme les applications pour le commerce mobile et les communications intermachines. Nous avons l'intention de lancer sur le marché ces nouveaux produits et services d'une façon permettant de maintenir l'équilibre entre innovation et rentabilité.

Comme le niveau élevé d'intensité de la concurrence devrait se maintenir, et à mesure que l'industrie s'adapte aux changements entraînés par le nouveau Code sur les services sans fil, nous nous attendons à des pressions sur les prix et les taux de désabonnement. Ces pressions indiquent qu'il est très important de développer et de commercialiser de nouveaux services de données, tout en continuant d'augmenter la satisfaction de la clientèle et d'accroître l'investissement dans leur fidélisation.

Le perfectionnement des technologies de transmission de données sans fil a favorisé l'apparition d'appareils sans fil encore plus évolués et dotés de fonctions de plus en plus poussées. Nous croyons que le lancement de ces nouveaux appareils continuera de stimuler la croissance des services de données. Par conséquent, nous avons l'intention de proposer

à nos clients du sans-fil d'autres appareils, applications et services de transmission de données haute vitesse afin d'accroître la valeur des services que nous leur offrons. Nous nous attendons cependant à ce que la demande pour ces appareils relativement plus coûteux et perfectionnés, combinée à la concurrence constante sur les prix, exerce des pressions sur le BAIIA. Malgré nos prévisions de coûts accrus et du maintien d'une vive concurrence dans les marchés résidentiels et d'affaires, nous nous attendons à ce que le BAIIA des services sans fil s'améliore en 2014, reflétant l'effet de l'accroissement de la clientèle des services postpayés en 2013 et la gestion rigoureuse des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle.

HYPOTHÈSES

- L'augmentation, quoique plus lente, du taux de pénétration de l'industrie du sans-fil au Canada.
- Le maintien de la part de marché de Bell des activations nettes des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires.
- L'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 4G LTE et de nouveaux services de données.
- Notre capacité de monétiser l'augmentation au chapitre de l'utilisation des services de données et de l'abonnement des clients à de nouveaux services de données.
- La poursuite de l'extension de notre réseau sans fil 4G LTE dans des régions rurales et dans de plus nombreux marchés urbains partout au Canada.
- Les perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants de combinés ainsi que l'accélération des vitesses de transmission qui permettent aux clients d'optimiser l'utilisation de nos services.
- Aucune incidence importante de nature financière, opérationnelle et concurrentielle découlant de modifications défavorables de la réglementation sur nos activités dans le sans-fil.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- La croissance du taux de pénétration du secteur du sans-fil au Canada.
- L'adoption par de plus nombreux clients des téléphones intelligents, des tablettes et d'autres appareils 4G, ce qui entraîne l'augmentation de l'utilisation des services de données mobiles.
- · L'expansion du service LTE dans les marchés non urbains.
- L'adoption par les clients de nouvelles applications et de nouveaux services de données comme le commerce mobile et les services bancaires mobiles.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques touchant le secteur Services sans fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, Risques d'entreprise.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

· L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises titulaires de services sans fil, les concurrents plus récents dans le secteur du sans-fil et les exploitants de réseau virtuel mobile.

INCIDENCE

• Des pressions sur notre BAIIA, notre PMU et nos coûts d'acquisition et de fidélisation de la clientèle pourraient vraisemblablement être exercées, et le taux de désabonnement pourrait augmenter, si les concurrents augmentent les rabais sur les combinés, réduisent les prix d'utilisation et des services de données sans fil ou offrent d'autres incitatifs (comme de nouveaux plans de services de données ou de nouveaux forfaits de produits multiples) pour attirer de nouveaux clients.

PÉNÉTRATION DU SANS-FIL

RISQUE

· L'augmentation du taux de pénétration du marché du sans-fil pourrait entraîner un ralentissement de la croissance plus important que nos prévisions actuelles à cet égard.

INCIDENCE

- Puisque le taux de pénétration du marché du sans-fil au Canada atteint des niveaux plus élevés, l'acquisition d'une nouvelle clientèle pourrait devenir plus difficile et dépendra de plus en plus de notre capacité à attirer les clients de nos concurrents.
- · Le fait que les clients choisissent de regrouper leurs services pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité d'attirer les clients de nos concurrents.

NOUVEAU CODE SUR LES SERVICES SANS FIL

RISOUE

• L'application du nouveau Code sur les services sans fil pourrait entraîner d'importants changements dans la dynamique du marché des consommateurs de services sans fil.

INCIDENCE

- · Une hausse du taux de désabonnement au sein de l'industrie pourrait découler du remplacement des contrats de trois ans par des contrats de deux ans.
- · S'il n'est pas possible de maintenir les rabais moins élevés sur les combinés qu'ont entraîné les contrats de plus courte durée, une augmentation des coûts pourrait s'en suivre pour Bell.

5.2 SERVICES SUR FIL DE BELL

MEILLEURE SITUATION FINANCIÈRE DANS LES SERVICES SUR FIL DE BELL EN 2013 GRÂCE À L'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DES SERVICES TÉLÉ FIBE ET INTERNET FIBE ET À LA DIMINUTION DES PERTES D'ABONNÉS DES SAR.

ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DES IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES PERTINENTS



TIRER MEILLEUR PARTI DU SUR-FIL

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons presque doublé notre clientèle d'abonnés de Télé Fibe, portant le nombre total d'abonnés à 479 430.
- Nous avons augmenté de 18 % le taux de pénétration des trois produits par foyer – services de télé, Internet et de téléphonie – par rapport à 2012, grâce au service Télé Fibe qui a permis de générer des tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires des services de téléphonie et Internet, 80 % de l'ensemble des abonnés de Bell Télé Fibe optant pour trois produits.
- Nous avons lancé le service Télé d'affaires Fibe et enrichi notre gamme de produits Internet pour les petites entreprises.

POINTS DE MIRE POUR 2014

- Accroître notre clientèle totale et notre part du marché des services de télé et Internet de manière rentable.
- Continuer à réduire le total des pertes nettes des services sur fil résidentiels.
- Faire augmenter le PMU des services résidentiels, par foyer.
- Accroître notre part du portefeuille des grandes entreprises clientes, élargir et améliorer la couverture du marché et la performance en ce qui a trait à notre clientèle des moyennes entreprises, augmenter le nombre de nouvelles relations clients nettes pour ce qui est des moyennes et des grandes entreprises, et réduire les pertes de clients des petites entreprises.



INVESTIR DANS LES RÉSEAUX ET LES SERVICES LARGE BANDE

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons élargi à un autre million de foyers la zone de couverture du service Télé Fibe, pour rejoindre plus de 4,3 millions de foyers en Ontario et au Québec.
- Nous avons étendu la zone de couverture de notre réseau de fibre optique sur fil à large bande à environ 5,8 millions d'emplacements.
- Nous sommes devenus le premier exploitant de réseau au Canada à offrir la technologie de super réseau fédérateur de 100 G afin de répondre à la demande en croissance rapide pour des applications Internet et d'informatique en nuage pour les clients d'affaires.

POINT DE MIRE POUR 2014

 Élargir la zone de couverture du service Bell Télé Fibe pour couvrir environ 5 millions de foyers, grâce à l'expansion de nos zones de couverture des technologies FTTN, FTTH et FTTB à plus de 6 millions d'emplacements.



ÉTABLIR UNE STRUCTURE DE COÛTS CONCURRENTIELLE

PROGRÈS RÉALISÉ EN 2013

 Nous avons maintenu une marge des Services sur fil de Bell relativement stable par rapport à 2012.

POINT DE MIRE POUR 2014

 Réduction des coûts et amélioration de l'efficience de la maind'œuvre en vue de pouvoir maintenir la stabilité de la marge du BAIIA consolidée de Bell.



AMÉLIORER LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Le temps d'installation du service Télé Fibe a diminué de 10 % en 2013 et de 22 % depuis le début de 2012.
- Le temps requis pour fournir le service Télé Fibe est passé de cinq jours en 2012 à environ deux jours à la fin de 2013.
- Nous avons maintenu les taux d'exécution du Service Jour même ou lendemain en ce qui a trait aux services de réparation relatifs à Bell Téléphonie, Bell Télé et Bell Internet à plus de 91 % et nous avons respecté l'heure des rendez-vous plus de 98 % du temps pour les installations et les réparations.
- Nous avons maintenu à 92 % la satisfaction des clients à l'égard des techniciens pour les installations et les réparations.

POINTS DE MIRE POUR 2014

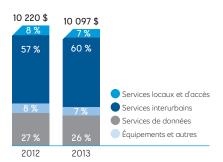
- Investir dans des initiatives de service à la clientèle, notamment en réduisant la complexité pour les agents d'appels en les dotant d'outils de soutien plus simples.
- Continuer de réduire le volume total d'appels des clients dans nos centres d'appels pour les services résidentiels.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Assurer une plus grande uniformité de l'expérience client.
- Améliorer la personnalisation client.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2013

SERVICES SUR FIL DE BELL

PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



SERVICES SUR FIL DE BELL

BAIIA

(% DE VARIATION D'UN EXERCICE À L'AUTRE) (EN MILLIONS DE DOLLARS)



SERVICES DE TÉLÉ

+5,7 %

CROISSANCE DES ABONNÉS EN 2013

SERVICES DE TÉLÉ

122 450

TOTAL DES ACTIVATIONS NETTES D'ABONNÉS EN 2013

SERVICES DE TÉLÉ

ZONE DE COUVERTURE RÉSIDENTIELLE DU SERVICE TÉLÉ FIBE

4,3 millions

SERVICES INTERNET

+2,7 %

CROISSANCE DES ABONNÉS EN 2013

SERVICES INTERNET

57 722

TOTAL DES ACTIVATIONS NETTES D'ABONNÉS EN 2013

PERTES D'ABONNÉS DES SAR

11,8 %

AMÉLIORATION A/A EN 2013

RÉSULTATS DES SERVICES SUR FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|---|--------|--------|----------------|----------------|
| Services locaux et d'accès (1) | 2 497 | 2 688 | (191) | (7,1)% |
| Services interurbains | 722 | 801 | (79) | (9,9)% |
| Services de données ⁽¹⁾ | 5 828 | 5 666 | 162 | 2,9 % |
| Équipements et autres® | 707 | 750 | (43) | (5,7)% |
| Total des produits externes | 9 754 | 9 905 | (151) | (1,5)% |
| Produits intersectoriels | 343 | 315 | 28 | 8,9 % |
| Total des produits des activités ordinaires | 10 097 | 10 220 | (123) | (1,2)% |

⁽¹⁾ Nous avons reclassé certains montants de la période antérieure afin que leur présentation soit cohérente avec celle de la période considérée.

Les produits opérationnels des Services sur fil de Bell ont diminué de 1,2 % en 2013 par suite de la baisse des produits tirés des services locaux et d'accès, des services interurbains et des équipements et autres, partiellement contrebalancée par l'augmentation des produits tirés des services de données. Ce résultat représente une diminution à un rythme moindre que celle de 3,8 % enregistrée en 2012, ce qui reflète la croissance accélérée de la clientèle des services Télé Fibe et Internet Fibe, le ralentissement du déclin des produits tirés des services voix, la réduction d'un exercice à l'autre de l'incidence des rabais et des crédits immédiats sur les offres de forfaits de services résidentiels, l'augmentation des tarifs de tous les services résidentiels et l'amélioration de la performance des marchés d'affaires illustrée par l'augmentation des produits tirés des services de connectivité IP et des ventes de services professionnels par rapport à 2012.

- Les produits tirés des services locaux et d'accès ont diminué de 7,1 % en 2013. La diminution reflète la baisse continue au chapitre des abonnés des SAR locaux attribuable aux pertes de clients dans le marché résidentiel et dans celui des petites et moyennes entreprises à cause de la vive concurrence, de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet ainsi que de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP, au détriment des services téléphoniques traditionnels. L'alignement sur les prix des offres concurrentielles de services résidentiels ainsi que les pressions visant à faire modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros ont également contribué à la diminution, d'un exercice à l'autre, des produits tirés des services locaux et d'accès. Ces facteurs ont été partiellement compensés par l'augmentation des tarifs locaux mensuels appliquée en 2013.
- Les produits tirés des services interurbains ont diminué de 9,9 % en 2013, ce qui représente une amélioration de la performance par rapport à la baisse de 11,3 % enregistrée à l'exercice précédent.

- La diminution en 2013 reflète la baisse des minutes de conversation par les abonnés résidentiels et d'affaires en raison des pertes d'abonnés des SAR et du phénomène de substitution technologique favorisant les appels sur sans-fil et les services Internet par contournement, et la concurrence au chapitre des tarifs dans nos marchés d'affaires et de gros. La majoration des tarifs pour les services résidentiels et la croissance d'un exercice à l'autre des ventes de minutes de conversations interurbaines globales ont atténué le rythme d'érosion des produits tirés des services interurbaines en 2013
- Les produits tirés des services de données ont augmenté de 2,9 % en 2013, par suite de la hausse des produits tirés des services de télé et Internet entraînée par la croissance plus importante de la clientèle des services Fibe et la majoration des tarifs pour ces services résidentiels, de l'augmentation des produits tirés des services de connectivité IP et de la progression des dépenses de nos grandes entreprises clientes pour des services d'affaires professionnels. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse continue des produits tirés des services de données traditionnels de base imputable à la migration constante des clients d'affaires vers les systèmes IP, aux pertes dues à la concurrence, aux pressions sur les prix dans nos marchés d'affaires et de gros ainsi qu'à la diminution des ventes de produits de données par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits tirés des équipements et autres ont diminué de 5,7 % en 2013, ce qui est imputable à la perte des produits tirés d'une filiale qui fournissait des services d'installation de câblage électrique et réseau pour les clients d'affaires en Ontario et qui a cessé ses activités à la fin de 2012, ainsi qu'à la diminution des ventes d'équipements électroniques grand public à La Source.

COÛTS OPÉRATIONNELS ET BAIIA

| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|---------------------|---------|---------|----------------|----------------|
| Coûts opérationnels | (6 303) | (6 300) | 3 | 0,0 % |
| BAIIA | 3 794 | 3 920 | (126) | (3,2)% |
| Marge du BAIIA | 37,6 % | 38,4 % | 6 | (0,8)% |

Les coûts opérationnels des Services sur fil de Bell ont été relativement stables en 2013, en hausse de 3 millions \$ par rapport à 2012. Ce résultat d'un exercice à l'autre reflète les coûts plus élevés relatifs à l'acquisition d'abonnés et au service dans la foulée de l'augmentation des ventes et des installations des services Télé Fibe et Internet Fibe en 2013 par rapport à l'exercice précédent, aux coûts plus élevés relatifs à la programmation de Bell Télé, aux coûts accrus relatifs au soutien et à la prestation de solutions d'affaires à nos clients d'affaires, ainsi qu'aux coûts accrus relatifs à la réglementation. Le profit de 24 millions \$ comptabilisé en 2012 au titre de l'abandon graduel d'avantages postérieurs à l'emploi pour certains employés a également contribué à l'augmentation des coûts opérationnels des Services sur fil de Bell. Ces hausses des coûts du service filaire ont été compensées par la diminution des coûts de la main-d'œuvre, la diminution des coûts de réparation et de maintenance du réseau, les paiements moindres versés à d'autres entreprises de télécommunications, les coûts moindres de l'impression et de la mise à la poste du fait que les clients ont de plus en plus recours à la présentation de la facture en ligne, la diminution au chapitre des frais de publicité, ainsi que les économies réalisées du fait de la réduction au chapitre des commandites et des améliorations de la productivité dans nos services extérieurs.

Le BAllA des Services sur fil de Bell s'est établi à 3,2 % de moins qu'en 2013, compte tenu d'une baisse correspondante de la marge, qui est passée de 38,4 % en 2012 à 37,6 %. La diminution d'un exercice à l'autre du BAllA et de la marge des Services sur fil de Bell est imputable à la perte continue au chapitre des produits tirés des services voix et données traditionnels, générant des marges plus élevées; elle est aussi imputable à l'incidence des coûts immédiats et des rabais promotionnels découlant du nombre beaucoup plus important d'activations d'abonnés des services Fibe en 2013 qu'à l'exercice précédent. Ces baisses n'ont pas été totalement compensées par la croissance du BAllA des services de télé, des services Internet résidentiels, des services de connectivité à large bande IP et des services d'affaires professionnels.

Ce résultat pour 2013 représente une amélioration, par rapport à la baisse de 5,7 % du BAIIA enregistrée par les Services sur fil de Bell en 2012, découlant des éléments suivants :

- la croissance accrue des produits tirés des services de données;
- le ralentissement du déclin des produits tirés des services voix;
- · la gestion rigoureuse des coûts.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DU SUR-FIL

SERVICES LOCAUX ET D'ACCÈS

| SERVICES ES GROX ET BRIGGES | 2013 | 2012 | VARIATION | % DE VARIATION |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| ABONNÉS DES SAR | | | | |
| Abonnés résidentiels | 2 652 429 | 2 940 314 | (287 885) | (9,8)% |
| Abonnés d'affaires | 2 589 820 | 2 704 625 | (114 805) | (4,2)% |
| Total | 5 242 249 | 5 644 939 | (402 690) | (7,1)% |
| PERTES NETTES D'ABONNÉS DES SAR | | | | |
| Abonnés résidentiels | (287 885) | (335 807) | 47 922 | 14,3 % |
| Abonnés d'affaires | (114 805) | (120 910) | 6 105 | 5,0 % |
| Total | (402 690) | (456 717) | 54 027 | 11,8 % |

Nos pertes nettes liées aux SAR ont diminué de 11,8 %, ou de 54 027 en 2013, ce qui reflète le nombre moindre de pertes de lignes résidentielles et d'affaires.

Les pertes nettes au chapitre des SAR résidentiels ont diminué de 14,3 %, ou de 47 922 en 2013 par rapport à 2012. Ce résultat a été réalisé malgré la vive concurrence que continuent d'exercer les câblodistributeurs et malgré l'augmentation constante de la substitution technologique des services locaux en faveur des services sans fil et Internet. Ceci est attribuable aux taux plus faibles de mouvement des abonnés résidentiels des SAR dans les zones où est offert le service Télé Fibe que dans les zones où il n'est pas offert, ce qui indique qu'il est avantageux sur le plan opérationnel de poursuivre l'extension de la zone de couverture de notre service de télé IP, car l'adoption de trois produits par un plus grand nombre de foyers favorise la fidélisation de la clientèle des SAR. Les pertes moindres de clients de gros en faveur de la concurrence, d'un exercice à l'autre, ont également contribué à la diminution du nombre net de pertes d'abonnés résidentiels des SAR en 2013.

Les pertes nettes d'abonnés d'affaires des SAR en 2013 ont diminué de 5,0 %, ou de 6 105, en raison du nombre moindre de pertes d'abonnés dans nos marchés de gros, de masse et des moyennes entreprises par rapport à 2012. Ce résultat a été contrebalancé partiellement par le nombre accru de désactivations dans notre marché des grandes entreprises, surtout par suite de l'abandon graduel des lignes téléphoniques au profit des services IP et des pertes dues à la concurrence. De surcroît, le nombre relativement restreint d'entreprises nouvellement formées et la faible croissance des niveaux d'emploi ont contribué à la persistance d'une demande faible pour les nouvelles installations de lignes téléphoniques en 2013.

Le taux annualisé d'érosion de notre clientèle des SAR a diminué pour s'établir à 7,1 % en 2013 comparativement à 7,5 % en 2012, du fait de la diminution du nombre de pertes d'abonnés des SAR. Au 31 décembre 2013, nous fournissions le service à 5 242 249 abonnés des SAR, comparativement à 5 644 939 abonnés à la fin de 2012.

DONNÉES

Internet haute vitesse

| | 2013 | 2012 | VARIATION | % DE VARIATION |
|--|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Activations nettes du service Internet haute vitesse (1) | 57 722 | 37 188 | 20 534 | 55,2 % |
| Abonnés du service Internet haute vitesse $^{()}$ | 2 184 543 | 2 126 821 | 57 722 | 2,7 % |

⁽¹⁾ À la suite du rapprochement des registres de comptes clients d'affaires du service Internet, nous avons ajouté 6 678 abonnés à notre clientèle d'abonnés du service Internet au début de 2012, compte tenu des ajustements connexes aux activations nettes présentées en 2012 et en 2013.

Les activations nettes d'abonnés du service Internet haute vitesse en 2013 ont augmenté de 55,2 %, ou de 20 534, pour s'établir à 57 722, ce qui représente le nombre le plus élevé de nos activations nettes depuis 2007. L'augmentation des activations nettes d'abonnés du service Internet haute vitesse en 2013 découle de l'effet des activations d'abonnés de Bell Télé Fibe, malgré un taux de désabonnement plus élevé des abonnés des services résidentiels, en particulier en dehors

de la zone de couverture de notre service de télé IP, du fait des offres de forfaits de services accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution.

La clientèle du service Internet haute vitesse au 31 décembre 2013 totalisait 2 184 543 abonnés, en hausse de 2,7 % par rapport à la fin de 2012

Télé

| | 2013 | 2012 | VARIATION | % DE VARIATION |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Activations nettes d'abonnés | 122 450 | 69 445 | 53 005 | 76,3 % |
| Service Télé Fibe | 231 132 | 163 127 | 68 005 | 41,7 % |
| Total d'abonnés | 2 278 433 | 2 155 983 | 122 450 | 5,7 % |
| Service Télé Fibe | 479 430 | 248 298 | 231 132 | 93,1 % |

Les activations nettes d'abonnés du service Télé Fibe ont totalisé 231 132 en 2013, en hausse de 41,7 % par rapport à 2012. La croissance d'un exercice à l'autre de la clientèle d'abonnés de Télé Fibe découle de l'expansion de la zone de couverture du service de télé IP par rapport à 2012, ce qui a donné lieu à une commercialisation plus efficace de nos offres de services résidentiels et de nos promotions, des migrations d'abonnés du service Télé Satellite vers le service Télé Fibe ainsi que du lancement des récepteurs sans fil, en mai 2013.

Les pertes nettes d'abonnés du service Télé Satellite ont augmenté de 16,0 % en 2013, pour s'établir à 108 682, reflétant l'augmentation des désactivations d'abonnés du service de détail en raison des offres accrocheuses en vue de la conversion lancées par nos concurrents dans la câblodistribution et de la diminution du nombre d'activations nettes de gros imputable au lancement du service de télé IP par des fournisseurs de services concurrents dans l'Ouest canadien et dans le Canada atlantique.

Le nombre total d'activations nettes d'abonnés des services de télé (Télé Fibe et Télé Satellite réunis) a augmenté de 76,3 %, ou de 53 005, pour s'établir à 122 450, compte tenu du nombre plus important d'activations d'abonnés du service Fibe Télé en 2013 qu'en 2012.

Les abonnés du service Télé Fibe totalisaient 479 430 au 31 décembre 2013, soit près du double des 248 298 abonnés enregistrés à la fin de 2012.

Les abonnés du service Télé Satellite au 31 décembre 2013 totalisaient 1 799 003, en baisse de 5,7 % comparativement à 1 907 685 abonnés à la fin de 2012.

Le nombre total d'abonnés des services de télé (Télé Fibe et Télé Satellite réunis) au 31 décembre 2013 s'établissait à 2 278 433, ce qui représente une augmentation de 5,7 % depuis la fin de 2012.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Dans l'ensemble, le marché des télécommunications filaires a enregistré une croissance relativement modeste, voire inchangée, au chapitre des produits des activités ordinaires, et une croissance inchangée, voire négative, au chapitre du BAIIA, ces dernières années. Cette situation s'explique par le fait que les produits tirés des services voix traditionnels continuent de diminuer, dans la foulée de la substitution technologique en faveur des services sans fil et par contournement dans le marché résidentiel et dans celui des petites entreprises, ainsi que par la poursuite de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP. La vive concurrence livrée par les entreprises de câblodistribution continue également d'éroder la part des fournisseurs de services téléphoniques traditionnels dans le marché des services de téléphonie résidentielle locale. En 2013, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient près de 4,3 millions d'abonnés au service de téléphonie résidentielle locale, ce qui représente une part de marché de 41 %, en hausse de deux points de pourcentage par rapport à 2012.

La concurrence provient de la substitution des services locaux et interurbains résidentiels par les services sans fil, y compris nos propres offres de services sans fil de Bell Mobilité et de Virgin Mobile. On estime qu'environ 21 % des foyers en Ontario et au Québec ne disposent que du sans-fil.

En 2013, les entreprises de câblodistribution ont continué d'accélérer les vitesses de leurs services Internet, tout en proposant des offres accrocheuses de recrutement d'abonnés. À la fin de l'exercice, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution comptaient 5,9 millions d'abonnés à Internet, ce qui représente 56 % du marché des services Internet au total, tandis que les entreprises de services locaux titulaires (ESLT) détenaient la tranche restante, soit 44 % ou 4,7 millions d'abonnés.

Les ESLT offrant le service de télé IP ont augmenté leur clientèle de 37 % en 2013, rejoignant près de 1,6 million de clients, principalement par suite du nombre élevé d'acquisitions d'abonnés pour Bell et TELUS. Cette croissance a été réalisée au détriment des quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada, qui ont vu leur part du marché de la télé diminuer de trois points de pourcentage en 2013, pour s'établir à 61 %.

CONCURRENTS

Les fournisseurs de services de câblodistribution suivants offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble :

- Rogers, en Ontario;
- · Vidéotron, au Québec;
- Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco), en Ontario et au Québec;
- Shaw Communications Inc. (Shaw), en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario;
- Shaw Direct, avec son service de télé par SRD à l'échelle nationale;
- EastLink, dans chaque province, sauf en Saskatchewan où l'entreprise ne fournit pas le service de télé par câble ni le service Internet.

Les ESLT TELUS et MTS fournissent le service local et interurbain ainsi que les services de télé IP dans diverses régions, ainsi que des produits et services de gros partout au Canada.

Diverses entreprises (p. ex., Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.) (Vonage) et Primus] offrent des services de revente ou des services locaux et interurbains voix sur IP ainsi que des services Internet.

Les services voix et vidéo par contournement comme Skype, Netflix et iTunes.

Les appareils de diffusion en continu, comme Apple TV et Roku.

Les services voix et données d'affaires :

les autres ESLT canadiennes et les câblodistributeurs.

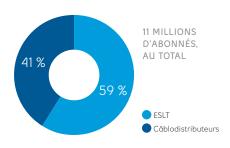
La substitution par les services sans fil, y compris les services offerts par Bell.

- des intégrateurs de systèmes comme Groupe CGI inc., la division EDS de HP Enterprise Services et IBM;
- les impartiteurs et les sociétés de services professionnels.

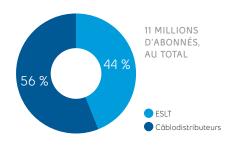
Les concurrents dans le marché de gros comprennent des câblodistributeurs, des ESLC nationales, des fournisseurs situés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour certains services, et des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité.

PART DU MARCHÉ CANADIEN

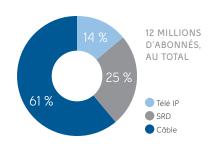
TÉLÉPHONIE RÉSIDENTIELLE



SERVICES INTERNET



SERVICES DE TÉLÉ



TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

INVESTISSEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À LARGE BANDE

Ces dernières années, les ESLT ont effectué des investissements substantiels dans le déploiement des réseaux FTTN et FTTH dans leurs territoires. Ces investissements ont permis d'offrir le service de télé IP afin de concurrencer plus efficacement les offres de services des entreprises de câblodistribution dans les zones urbaines. On considère que le service de télé IP est un meilleur produit vidéo que le service traditionnel de télé par câble compte tenu de ses fonctions novatrices, comme l'interface utilisateur de prochaine génération, le récepteur enregistreur Partout chez vous et les récepteurs sans fil. Le réseau FTTN permet des vitesses allant jusqu'à 25 Mbps, qui peuvent être doublées et atteindre 50 Mbps par les liaisons de paires, tandis que le réseau FTTH offre des vitesses de transmission à large bande allant jusqu'à 175 Mbps, inégalées par toute autre technologie.

SUBSTITUTION PAR LE SANS-FIL

Le phénomène de substitution par le sans-fil est aujourd'hui le principal responsable des pertes d'abonnés des SAR résidentiels et de la diminution des produits tirés des services voix des entreprises de télécommunications. On estime que les foyers ne disposant que du sans-fil représentaient environ 21 % des foyers canadiens à la fin de 2013, comparativement à environ 40 % aux États-Unis. La substitution par le sans-fil s'est opérée plus rapidement aux États-Unis qu'au Canada, ce qui s'explique par des différences structurelles ainsi que par la présence de disparités économiques. Pour atténuer l'incidence de la substitution par le sans-fil, les fournisseurs de services filaires ont conçu des forfaits de services voix jumelés à des services Internet et de Télé et ils offrent des forfaits comprenant les trois services assortis de rabais. Le phénomène de substitution par le sans-fil se poursuivra vraisemblablement de manière constante en 2014.

LA TÉLÉ PARTOUT

La popularité croissante du service La Télé Partout devrait se maintenir, car les clients choisissent des services qui leur permettent de visionner du contenu sur de multiples écrans, notamment des ordinateurs, des téléphones intelligents et des tablettes, en plus de sur leur télé. Les fournisseurs de contenu par contournement cherchent à acquérir une part de l'auditoire. Jusqu'à présent, ces services par contournement ont surtout servi de complément à la gamme de services de télé existants. Toutefois, afin de parer à la menace de substitution par les services vidéos, les fournisseurs de services de télé et les fournisseurs de service Internet (FSI) ont commencé à concevoir et à lancer des solutions comme La Télé Partout assorties de fonctions d'authentification contrôlant et limitant l'accès au contenu précis auquel le client est abonné à la maison. Le lancement et le développement de ces solutions en sont encore au stade embryonnaire, et des pourparlers sont en cours entre les fournisseurs de contenu et les distributeurs de radiodiffusion.

ADOPTION DES SERVICES IP PAR LES CLIENTS D'AFFAIRES

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services de TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'omniprésence du protocole IP, continue d'orienter les investissements effectués par les concurrents. Les entreprises de télécommunications fournissent des services professionnels et des services gérés, de même que d'autres services de TI et du soutien, tandis que les fournisseurs de services de TI regroupent la connectivité de leurs réseaux avec leurs logiciels comme gammes de services. De surcroît, les fabricants continuent de lancer sur le marché de l'équipement fondé entièrement sur la technologie IP et de l'équipement fondé sur des technologies convergentes (technologie IP et technologies traditionnelles), ce qui permet la migration continue à des solutions IP. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que de données et de vidéo pourrait permettre de réduire les coûts pour compenser, du moins en partie, la réduction des marges découlant de l'abandon graduel des services traditionnels en faveur des services IP. L'évolution des TI a multiplié les possibilités pour Bell Marchés Affaires, notamment pour les services d'informatique en nuage et d'hébergement de données, ce qui pourrait avoir une incidence commerciale beaucoup plus importante que les services de télécommunications traditionnels.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

PERSPECTIVES POUR 2014

L'expansion de la clientèle d'abonnés des services de télé et Internet, la pénétration accrue des trois produits par foyer et l'amélioration graduelle du rendement des marchés d'affaires grâce à une forte croissance de l'économie et des niveaux d'emploi devraient soutenir l'amélioration des produits des services sur fil d'un exercice à l'autre en 2014.

Nous prévoyons également une amélioration de la trajectoire du BAIIA des services sur fil de Bell en 2014, soutenue par la croissance continue de Télé Fibe, la baisse au chapitre des pertes nettes d'abonnés des

SAR résidentiels à mesure que nous continuerons d'étendre la zone de couverture de notre service de télé IP pour atteindre environ cinq millions de foyers, l'incidence positive des améliorations apportées aux produits et l'effet de l'augmentation des tarifs des services résidentiels, ainsi que d'autres économies de coûts. Ces économies de coûts opérationnels devraient compenser les coûts liés à la croissance des activations d'abonnés du service Télé Fibe, l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil, qui génèrent des marges élevées, et toute insuffisance en ce qui a trait aux produits tirés de notre unité Marchés Affaires, et nous aider à atteindre notre objectif consistant à maintenir la stabilité de la marge du BAIIA consolidée de Bell.

Les initiatives de fidélisation ciblées, d'offres de forfaits de services et de reconquête de clients ainsi que la meilleure prestation du service devraient contribuer à la diminution des pertes au chapitre des SAR résidentiels d'un exercice à l'autre.

L'augmentation des nouveaux abonnés des services de télé qui devrait découler de la plus forte adoption attendue, par les clients, du service Télé Fibe, à mesure que nous étendons la zone de couverture de notre réseau de fibre à large bande pour la télé IP dans certaines régions de l'Ontario et du Québec. Nous comptons également faire des gains supplémentaires sur le marché des immeubles à logements multiples et mettre à profit notre vaste réseau de distribution au détail, qui comprend La Source, et notre position de chef de file du secteur de la programmation haute définition (HD) pour stimuler la croissance du nombre d'abonnés et dégager des produits par abonné plus élevés.

Les acquisitions d'abonnés des services Internet devraient s'accélérer en 2014 grâce à la couverture plus étendue du réseau de fibre et aux vitesses plus élevées, à mesure que nous tirons parti de la vitesse et de la fiabilité de notre réseau Internet à large bande pour favoriser l'expansion du service Télé Fibe et les ventes complémentaires de services Internet. Cela devrait avoir une incidence positive connexe sur la croissance du PMU et le taux de désabonnement.

Nous avons également l'intention de continuer d'investir massivement dans l'expansion et la mise à niveau de l'infrastructure et du réseau de fibre à large bande pour soutenir notre service Télé Fibe et nos services Internet résidentiels, ainsi que dans les nouvelles solutions d'affaires dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services de centres de données et d'informatique en nuage, les communications unifiées et les services liés à la sécurité. Nous avons l'intention de continuer d'appliquer des méthodes d'établissement des prix qui nous permettent de couvrir le coût des investissements consentis pour mettre le réseau à niveau, offrir de nouveaux services et accroître la capacité afin de s'ajuster à la consommation croissante des services de données.

HYPOTHÈSES

- L'intensification de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- Des offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels lancées par nos concurrents dans la câblodistribution dans les régions où nous fournissons des services sur fil.
- La stabilisation du taux d'érosion au chapitre des SAR résidentiels, à mesure que nous tirons parti de nos investissements dans les réseaux à large bande pour Télé Fibe, afin d'accroître la pénétration des trois produits par foyer, d'étendre notre part du marché des immeubles à logements multiples et de générer des tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires de nos services Internet et de téléphonie résidentiels.
- La croissance du produit par foyer et l'effet de l'augmentation des tarifs des produits résidentiels découlant du taux de pénétration accru des trois produits par foyer.
- La croissance des niveaux d'emploi plus rapide et les meilleures perspectives économiques qu'en 2013.
- · La migration continue des clients d'affaires vers les systèmes IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- La capacité de réaliser des économies de coûts grâce à la réduction des postes de cadre à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, à l'efficience des centres d'appels, à l'amélioration de la productivité dans les services extérieurs, à la réduction des taux contractuels des fournisseurs, à la diminution des coûts de l'impression et de la mise à la poste, à la gestion des coûts relatifs au contenu et à la réduction du trafic non acheminé par notre propre réseau.
- La consommation croissante par les abonnés des services de télé par contournement et de vidéo en continu, la croissance prévue de La Télé Partout ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui exigera un niveau soutenu d'investissements constants.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- L'accroissement de la pénétration de Télé Fibe dans les foyers couverts par la télé IP.
- La croissance de la part du marché pour les abonnés des services de télé et Internet.
- · La pénétration accrue des trois produits par foyer.
- La progression des dépenses des clients d'affaires, la formation de nouvelles entreprises et l'accroissement de la demande pour les services de connectivité et autres services de TIC à mesure que l'économie se redressera et que les niveaux d'emploi s'amélioreront.
- Le développement des liens avec nos clients afin de dégager des produits par abonné plus élevés.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de la valeur de nos produits.
- · La fidélisation accrue de la clientèle.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques touchant le secteur Services sur fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, Risques d'entreprise.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

 Intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises titulaires, les entreprises de câblodistribution et les entreprises non traditionnelles.

INCIDENCE

 Les offres accrocheuses pourraient causer une augmentation du taux de désabonnement, une augmentation des coûts liés à la fidélisation de la clientèle et du recours à des offres concurrentielles promotionnelles pour garder les clients et tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA des Services sur fil de Bell.

SUBSTITUTION DE PRODUITS ENTRAÎNANT DES PERTES D'ABONNÉS DES SAR

RISOUE

 Intensification de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.

INCIDENCE

- La substitution technologique pourrait accélérer le nombre de pertes d'abonnés résidentiels des SAR d'un exercice à l'autre.
- L'inclusion des services interurbains dans les forfaits de services sans fil de base pourrait accélérer la substitution par le sans-fil.

NOMBRE D'ABONNÉS ET PÉNÉTRATION DES SERVICES DE TÉLÉ

RISOUE

 Modèle de visionnement traditionnel de la télé (abonnement à des forfaits de programmation) ébranlé par le nombre croissant de modes de visionnement sur le marché.

INCIDENCE

- Diminution du nombre d'abonnés et de la pénétration des services de télé en raison des offres des EDR et de l'augmentation du nombre de fournisseurs de services par contournement.
- Les EDR pourraient offrir un choix de forfaits de programmation moins garnis et/ou moins chers en vue d'attirer des abonnés
- La prolifération des produits IP, notamment les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement, pourrait accélérer le débranchement des services de télé ou la réduction des dépenses pour ces services.

5.3 BELL MÉDIA

BELL MÉDIA A CONTRIBUÉ DE MANIÈRE IMPORTANTE EN 2013 À LA CROISSANCE DES PRODUITS, DU BAIIA ET DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS, SOUTENUE PAR NOTRE ACQUISITION D'ASTRAL. ASTRAL REHAUSSE LE PROFIL DE CROISSANCE DE BELL, TOUT EN RENFORÇANT NOTRE POSITION CONCURRENTIELLE DANS LES MARCHÉS DES MÉDIAS ANGLOPHONES ET FRANCOPHONES AU CANADA.

ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DES IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES PERTINENTS



ACCROÎTRE NOTRE LEADERSHIP DANS LES MÉDIAS

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons conclu l'acquisition d'Astral le 5 juillet 2013, ce qui rehausse la position concurrentielle de Bell Média, surtout dans le marché du Ouébec.
- Nous avons atteint les meilleures cotes d'écoute télé pour toutes les saisons pour CTV, la propriété de télé traditionnelle de Bell Média, ce qui la place au premier rang des réseaux canadiens de télé pour une 12e année consécutive, avec la majorité des 20 émissions les plus écoutées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans toutes les principales catégories démographiques.
- Nous avons diffusé 6 des 10 meilleures nouvelles émissions pour les 12 premières semaines de la saison d'automne 2013.
- Nous avons lancé l'application CTV GO permettant aux clients d'accéder à plus de 3 000 heures de programmation de CTV et de CTV Two au moyen de leur téléphone intelligent, de leur tablette et de leur ordinateur, sans frais supplémentaires. Nous avons également lancé TMN GO, le tout premier produit La Télé Partout canadien d'un diffuseur à offrir une programmation sur demande de premier choix, ainsi que Bravo GO.
- Nous avons créé et produit de nouvelles émissions canadiennes, dont The Amazing Race Canada.
- Nous avons conclu des ententes de diffusion à long terme d'émissions de sport, notamment avec deux des équipes canadiennes de la LNH (Les Canadiens de Montréal et les Sénateurs d'Ottawa) et avec la NFL, la LCF et les Whitecaps FC de Vancouver.

POINTS DE MIRE POUR 2014

- Maintenir un vaste auditoire et des cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio.
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé traditionnelle et payante ainsi que des médias et de la radio spécialisés dans les sports.
- Développer les services internes de production et de création de contenu pour la distribution et l'utilisation sur toutes les plateformes et tous les écrans.
- Favoriser l'expansion du contenu en direct et sur demande au moyen du service La Télé Partout.
- · Faire prospérer les propriétés de médias francophones.
- Tirer parti des ventes et des commandites sur plateformes multiples.



ÉTABLIR UNE STRUCTURE DE COÛTS CONCURRENTIELLE

PROGRÈS RÉALISÉ EN 2013

 Nous avons réalisé des économies de coûts opérationnels grâce à une gestion serrée des coûts de la main-d'œuvre, des frais généraux et administratifs et des frais de commercialisation et de vente (excluant Astral).

POINT DE MIRE POUR 2014

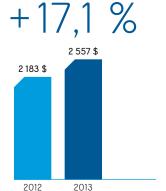
 Concrétiser les synergies de coûts découlant de l'intégration d'Astral.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2013

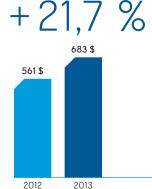
PRODUITS TIRÉS DE BELL MÉDIA

(EN MILLIONS DE DOLLARS)



BAIIA DE BELL MÉDIA

(EN MILLIONS DE DOLLARS)



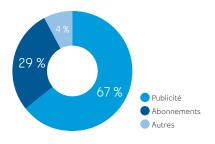
CTV EST LE RÉSEAU DE TÉLÉ CANADIEN LE PLUS ÉCOUTÉ

12 des 20 émissions les plus écoutées

PAR LES TÉLÉSPECTATEURS À L'ÉCHELLE NATIONALE POUR L'ANNÉE DE DIFFUSION 2012-2013

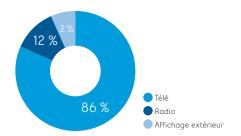
BELL MÉDIA

COMPOSITION DES PRODUITS EN 2013 (PRODUITS)



BELL MÉDIA

COMPOSITION DES PRODUITS EN 2013 (BRANCHES D'ACTIVITÉ)



RÉSULTATS DE BELL MÉDIA

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|---|-------|-------|----------------|----------------|
| Total des produits externes | 2 342 | 2 022 | 320 | 15,8 % |
| Produits intersectoriels | 215 | 161 | 54 | 33,5 % |
| Total des produits des activités ordinaires | 2 557 | 2 183 | 374 | 17,1 % |

Les produits tirés de Bell Média ont augmenté de 17,1 % en 2013, en raison principalement de l'acquisition d'Astral, ce qui a fortement contribué aux produits totaux tirés de la publicité et des frais d'abonnement au second semestre de l'exercice. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par le fait que les produits générés de la diffusion par Bell Média des Jeux olympiques d'été de Londres en 2012 ne se sont pas répétés en 2013.

Les produits tirés de la publicité en 2013, en excluant Astral et l'incidence favorable des Jeux olympiques en 2012, ont légèrement diminué, d'un exercice à l'autre :

- la croissance des produits tirés de la télé traditionnelle a été relativement stable d'un exercice à l'autre, même si la baisse de l'auditoire a continué de se répercuter négativement sur la demande de publicité dans l'ensemble du secteur de la télé traditionnelle;
- le nombre de téléspectateurs pour les chaînes de télé spécialisée dans des domaines autres que les sports a augmenté, soutenu par la croissance de l'auditoire pour Comedy et Bravo;

- les produits tirés de la publicité dans les chaînes de télé spécialisée dans les sports ont augmenté modestement, d'un exercice à l'autre, en raison de l'intérêt accru des téléspectateurs pour le contenu de la LNH et d'autres contenus de sports diffusés par TSN et RDS;
- les ventes de publicité dans les stations de radio ont diminué en raison de l'intensification de la concurrence dans plusieurs des marchés principaux, de la réduction des dépenses de publicité dans certains secteurs d'activité et de l'incidence des dessaisissements d'actifs radio à Toronto, à Calgary et à Winnipeg, ordonnés par le CRTC.

Les produits tirés des frais d'abonnement en 2013, en excluant Astral, ont augmenté par rapport à 2012, en raison de l'incidence favorable des hausses de tarifs imposés aux EDR par suite de la renégociation des ententes pour certains services de télé spécialisée de Bell Média non fournis par Astral, et de l'augmentation des produits découlant des nouvelles ententes de contenu mobile.

COÛTS OPÉRATIONNELS ET BAIIA

| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|---------------------|---------|---------|----------------|----------------|
| Coûts opérationnels | (1 874) | (1 622) | 252 | 15,5 % |
| BAIIA | 683 | 561 | 122 | 21,7 % |
| Marge du BAIIA | 26,7 % | 25,7 % | | 1,0 % |

Les coûts opérationnels de Bell Média ont augmenté de 15,5 %, ou 252 millions \$, en 2013, surtout à cause de l'acquisition d'Astral et de l'augmentation au titre de l'amortissement de la juste valeur de certains droits de programmation en 2013, résultant de la comptabilisation en 2012 d'une réduction nette sans effet de trésorerie de 22 millions \$. La hausse des coûts de programmation télé et la réintroduction des matchs de hockey d'avant-saison et de la saison régulière dans les grilles horaires de TSN et de RDS à la suite du lockout dans la LNH en 2012 ont également contribué à l'augmentation des coûts opérationnels du secteur Média en 2013. Les coûts au titre de la programmation et de la production télé engagés en 2012 relativement à la diffusion des Jeux olympiques de Londres en 2012 ont atténué en partie l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des coûts opérationnels de Bell Média en 2013.

Le BAIIA de Bell Média a augmenté de 21,7 % en 2013, en raison de l'augmentation des produits opérationnels d'un exercice à l'autre, comme il est décrit précédemment, en partie contrebalancée par la hausse des coûts opérationnels et l'acquisition d'Astral.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE BELL MÉDIA

- CTV a terminé l'année de radiodiffusion 2012-2013 avec un plus grand nombre des 10, des 20 et des 30 émissions les plus écoutées que tout autre réseau de télé traditionnelle canadien, selon les données publiées par BBM Canada, ce qui place l'entreprise au premier rang des réseaux canadiens de télé pour la 12° année consécutive.
- CTV a affiché de manière constante les meilleures cotes d'écoute pour toutes les saisons en 2013, comptant la majeure partie des 20 émissions les plus écoutées par les téléspectateurs à l'échelle nationale
- Dans les heures de grande écoute, la cote d'écoute moyenne de CTV était de 56 % supérieure à celle de son plus proche concurrent en télé traditionnelle pour l'année de radiodiffusion 2012-2013.
- Dans ses propriétés de télé spécialisée, avec en tête TSN, RDS, Comedy, E!, MTV et Discovery, Bell Média a rejoint 85 % des téléspectateurs de la télé spécialisée et de la télé payante anglophone d'une semaine moyenne en 2013.
- Bell Média arrive troisième derrière Google (ce qui comprend YouTube) et Facebook au chapitre des vidéos regardées, troisième pour ce qui est du temps que les utilisateurs ont passé à regarder des vidéos, et huitième en ce qui a trait au nombre de visiteurs uniques parmi toutes les propriétés en ligne du Canada, ce qui devance tous les concurrents de propriété canadienne.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Le secteur canadien des médias est très concurrentiel, se composant de concurrents qui ont une taille imposante et des ressources financières considérables. Au cours des dernières années, la consolidation des actifs médias traditionnels s'est accrue dans l'ensemble du secteur canadien des médias. La majorité des entreprises ont renforcé leur intégration verticale afin de faciliter l'acquisition et la monétisation du contenu de premier choix.

Bell Média livre concurrence dans les marchés des services de télé, de radio et d'affichage extérieur :

 services de télé: le marché des services de télé est de plus en plus fragmenté, et cette tendance devrait s'accentuer à mesure que de nouveaux services et technologies contribuent à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs:

- services de radio: la concurrence au sein l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché local distincts entre des stations individuelles;
- services d'affichage extérieur: le secteur canadien des services d'affichage extérieur est fragmenté, se composant d'un petit nombre de grandes sociétés et de nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux.

De plus, les consommateurs ont réorienté leur utilisation des médias vers les médias numériques, les appareils mobiles et le contenu sur demande, ce qui a entraîné l'émergence de nouveaux modèles d'affaires et redirigé une partie des dépenses des annonceurs vers les plateformes numériques.

CONCURRENTS

Services de télé

- Stations de télé traditionnelle (signaux locaux et éloignés) et chaînes spécialisées et payantes canadiennes, comme celles de Shaw, de Corus, de Rogers, du Groupe TVA inc., de Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada (SRC) et de Remstar Corporation (V).
- Stations de télé traditionnelle et chaînes spécialisées américaines.
- Fournisseurs de services par contournement, comme Netflix et Apple.

Services de radio

- Importants opérateurs de radiodiffusion, comme Rogers, Corus, Cogeco et Newcap, qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés locaux.
- · Stations de radio dans des marchés locaux spécifiques.
- Fournisseur du service radio par satellite SiriusXM.
- Nouvelles technologies comme les services d'information musicale en ligne, le téléchargement de la musique, les appareils portables numériques permettant de stocker et d'écouter de la musique et les services en ligne de musique en continu.
- Autres médias comme les journaux, les magazines, la télé, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet.

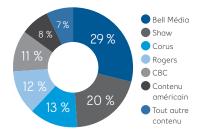
Services d'affichage extérieur

- · Annonceurs extérieurs importants, comme Pattison et CBS Television Network (CBS).
- Nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux où le nombre de surfaces publicitaires est limité.
- · Autres médias, comme la télé, la radio, les médias imprimés et Internet.

PART DU MARCHÉ CANADIEN

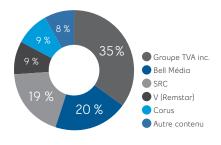
TÉLÉSPECTATEURS (1)

CONTENU TÉLÉVISUEL ANGLOPHONE

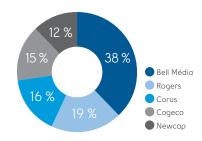


TÉLÉSPECTATEURS(1)

CONTENU TÉLÉVISUEL FRANCOPHONE



RADIO(1) HEURES D'ÉCOUTE PAR DIFFUSEUR



TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CHANGEMENTS RAPIDES QUANT À LA CONNECTIVITÉ ET AUX COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

La technologie utilisée dans le secteur des médias continue d'évoluer rapidement, ce qui a mené à l'apparition de méthodes parallèles pour la distribution, le stockage et la consommation de contenu. Cette évolution technologique a entraîné et accentué les changements dans les comportements des consommateurs, ces derniers voulant davantage de contrôle sur le moment et l'endroit où ils consomment le contenu, ainsi que la façon dont ils le consomment. Par exemple, les innovations apportées aux produits électroniques grand public ont permis aux consommateurs de visionner le contenu transmis par Internet sur

des télés, des ordinateurs, des tablettes, des téléphones intelligents et d'autres appareils électroniques mobiles. Le nombre d'utilisateurs canadiens qui ont une connexion Internet par l'intermédiaire de leur télé augmente, car les connexions sont de plus en plus simples et abordables. Ces changements liés à la technologie et aux comportements des consommateurs ont causé de nombreuses difficultés aux revendeurs et aux distributeurs de contenu. Par exemple, l'évolution technologique pourrait perturber les plateformes de distribution traditionnelles en permettant aux propriétaires de contenu de fournir leur contenu directement aux distributeurs et aux consommateurs, contournant ainsi les revendeurs de contenu traditionnels comme Bell Média et les distributeurs comme Bell Télé.

AUGMENTATION DES SOURCES DE CONTENU EN LIGNE PARALLÈLES À LA TÉLÉ TRADITIONNELLE

Les consommateurs ont maintenant un accès amélioré à des sources de divertissement et d'information en ligne parallèles qui n'existaient pas il y a quelques années. Alors qu'avant la télé linéaire était le seul moyen d'accéder à une programmation aux heures de grande écoute, aujourd'hui, de nombreuses personnes regardent la télé d'une manière non traditionnelle, pour au moins une partie de leur visionnement. D'ailleurs, de nos jours, les téléspectateurs consomment davantage de contenu en ligne et regardent moins la programmation en direct à l'horaire, modifient l'heure de diffusion initiale à l'aide de récepteurs enregistreurs, regardent davantage la télé sur des appareils mobiles et visionnent la programmation passée sur demande. En outre, beaucoup de consommateurs passent un temps considérable à visionner du contenu en ligne par l'intermédiaire de sources autres que la télé traditionnelle,

comme en témoigne la popularité grandissante des services vidéo par contournement, comme Netflix. Jusqu'à maintenant, ces services de vidéo par contournement ont grandement complémenté les services de télé existants. Les entreprises de médias font évoluer leur contenu et lancent leurs propres solutions afin de concurrencer plus efficacement ces services non traditionnels offerts, en proposant des services comme le nouveau service de Bell Média, La Télé Partout. La modification des habitudes de consommation du contenu et l'augmentation des fournisseurs de contenu de sources parallèles pourraient exercer une pression à la baisse sur les tarifs et les produits tirés de la publicité pour les radiodiffuseurs et les distributeurs de services de médias traditionnels comme Bell Média. Toutefois, les émissions de sports et d'événements spéciaux en direct devraient continuer d'attirer le public et les annonceurs, ce qui devrait se traduire par des pressions sur les prix des droits de diffusion futurs pour toutes les plateformes, y compris la plateforme numérique, en ce qui concerne ce type de programmation.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

PERSPECTIVES POUR 2014

Les produits, le BAIIA et les flux de trésorerie de Bell Média devraient augmenter en 2014. L'inclusion des résultats opérationnels d'Astral sur un exercice complet, combinée à la réalisation des synergies opérationnelles et des synergies de coûts découlant de cette acquisition, devrait contribuer de manière importante à la croissance d'un exercice à l'autre en 2014. Nous continuerons de gérer rigoureusement les coûts en tirant parti des actifs, en réalisant des gains au chapitre de la productivité et en cherchant à réaliser des améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toutes nos propriétés. L'augmentation attendue du montant global des produits et du BAIIA sera également atténuée par les augmentations de tarifs rétroactives comptabilisées en 2013, composées des augmentations de tarifs des services de télé spécialisée et des droits pour la retransmission. Nous comptons également continuer à investir dans du contenu de premier choix pour les quatre écrans.

Nous nous attendons à ce que les marchés de la publicité demeurent relativement stables tout au long de 2014; nous prévoyons toutefois une certaine faiblesse au premier trimestre, la demande de publicité s'orientant vers le principal diffuseur des Jeux olympiques 2014 de Sochi. La croissance des produits tirés des frais d'abonnement devrait être générée par l'effet des augmentations de tarifs de certains services de télé spécialisée en 2013.

Dans la télé traditionnelle, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché afin de continuer d'offrir aux annonceurs, tant à l'échelle nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Pour réussir sur ce plan, nous devons concentrer nos efforts sur un certain nombre de facteurs, notamment :

- la conclusion d'acquisitions d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié;
- l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques quant à l'approvisionnement en contenu sur quatre écrans;
- la production et la mise en service d'un contenu canadien de grande qualité, notamment des nouvelles occupant la première place sur le marché, des améliorations quant à la radiodiffusion HD grâce aux investissements et des améliorations de notre programmation de nouvelles.

Dans la télé spécialisée dans les sports, nous voulons continuer d'offrir du contenu de premier choix et des expériences télévisuelles exceptionnelles à nos téléspectateurs. L'investissement dans l'intégration de nos plateformes numériques fera partie intégrante de notre stratégie visant à fidéliser plus de téléspectateurs. Nous prévoyons que les coûts

à engager pour obtenir le contenu augmenteront dans la foulée de la concurrence de plus en plus vive livrée, tant par les nouveaux venus que par les concurrents établis, et de la hausse normale des tarifs du marché pour le contenu de sport en direct. Même si nous n'avons pas réussi à faire reconduire le contrat visant nos droits de diffusion nationale de la Ligue nationale de hockey (LNH), qui expire à la fin de la saison 2013-2014 de la LNH, nous avons obtenu un contenu de premier plan pour le hockey et les autres sports qui est important pour les Canadiens. Nous avons l'intention de continuer à créer des productions innovatrices de grande qualité en matière de sports, de nouvelles et de couverture éditoriale.

Dans la télé spécialisée dans des domaines autres que les sports, l'auditoire et les produits tirés de la publicité devraient découler de l'investissement dans une programmation et une production de qualité, ainsi que de l'élaboration en cours d'importantes initiatives en matière de partenariats sur les marques dans nos services existants. Nous avons également l'intention d'enrichir notre gamme de services de télé payante.

- Dans nos services de télé spécialisée anglophones, nous tenterons de tirer parti de la position de chef de file de Space, Bravo et Discovery dans le marché, et nous nous concentrerons sur l'accroissement de l'auditoire et la revitalisation des marques et du contenu de nos services de télé qui plaisent aux jeunes téléspectateurs.
- Dans nos services de télé spécialisée francophones, nous miserons sur la chaîne que nous avons récemment lancée, Canal D/Investigation, qui présente des docuréalités et des séries dramatiques policières.

Dans la radio, nous chercherons à faire croître davantage TSN Radio, notre marque consacrée exclusivement aux sports, grâce aux partenariats que nous avons conclus avec plusieurs franchises de la LNH, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Canadiens de Montréal, les Sénateurs d'Ottawa et les Jets de Winnipeg. Nous nous consacrerons également à l'expansion de TSN dans d'autres marchés. En outre, avec le concours des actifs de télé locale, nous rechercherons des occasions susceptibles de mettre à profit nos capacités promotionnelles, nous fournirons une plateforme plus large pour le partage de contenu et nous offrirons des occasions de co-implantation dégageant des synergies, lorsque cela est faisable.

Dans notre entreprise d'affichage extérieur, nous prévoyons tirer parti de la force de nos produits pour offrir aux annonceurs des occasions de premier choix à Toronto, à Vancouver et à Montréal. Nous continuerons également de rechercher de nouvelles occasions dans les marchés numériques.

HYPOTHÈSES

- · Un marché publicitaire relativement stable.
- Des coûts croissants pour obtenir de la programmation télé et du contenu de sports.
- La poursuite des acquisitions fructueuses d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié.
- La hausse normale des tarifs du marché pour le contenu de la télé spécialisée.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques quant à l'approvisionnement en contenu sur les quatre écrans.
- La réalisation complète des synergies de coûts découlant de l'intégration d'Astral au sein de Bell Média.
- Aucune incidence importante de nature financière, opérationnelle et concurrentielle découlant de modifications défavorables de la réglementation dans les médias.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- Une solide croissance économique stimulant la demande et les dépenses des annonceurs, en particulier dans les secteurs de l'automobile, des équipements de divertissement, des télécommunications et des biens de consommation.
- Une hausse de l'auditoire découlant du maintien de cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio, ainsi que de l'obtention des droits multiplateformes.
- L'investissement dans le meilleur contenu, y compris dans des productions maison plus nombreuses.
- La réalisation complète de l'intégration d'Astral pour concrétiser toutes les synergies.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques touchant le secteur Bell Média en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, Risques d'entreprise.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

 L'intensité de l'activité de nos concurrents dans les services de télé traditionnelle, ainsi que celle amenée par les nouvelles technologies et les autres plateformes de distribution comme les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement, la vidéo sur demande, les plateformes personnelles vidéo et les services vidéo sur les appareils mobiles et Internet.

INCIDENCE

- Le niveau de l'activité de nos concurrents pourrait avoir une incidence défavorable sur le niveau d'acceptation par l'auditoire des services de télé de Bell Média.
- Notre incapacité à acquérir du contenu de programmation populaire pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre de téléspectateurs et les niveaux d'abonnement de Bell Média et, en conséquence, sur les produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

INCERTITUDE QUANT AUX PRODUITS TIRÉS DE LA PUBLICITÉ

RISQUE

 La publicité est fortement tributaire de la conjoncture économique et du nombre de téléspectateurs.

INCIDENCE

- Un climat d'incertitude économique met un frein aux dépenses des annonceurs.
- La fragmentation accrue du marché de la publicité du fait que de plus en plus de personnes adoptent les nouvelles technologies et plateformes de distribution parallèles expose davantage Bell Média au risque de perdre des produits tirés de la publicité.

COÛTS CROISSANTS DU CONTENU

RISQUE

 La possibilité d'obtenir du contenu de premier plan pour stimuler la croissance future des produits et des abonnements.

INCIDENCE

 L'augmentation des coûts au titre de la programmation pourrait nous obliger à engager des charges imprévues et pourrait peser lourdement sur le BAIIA.

5.4 BELL ALIANT

BELL ALIANT INVESTIT DANS LA MEILLEURE TECHNOLOGIE DE FIBRE OPTIQUE À LARGE BANDE DISPONIBLE POUR PROCURER LA MEILLEURE VALEUR AUX CLIENTS DES SERVICES DE TÉLÉ ET INTERNET AFIN D'AIDER À NEUTRALISER LES EFFETS DES BAISSES CONTINUES DANS LES SERVICES VOIX TRADITIONNELS D'AFFAIRES ET DE L'INTENSIFICATION DE LA CONCURRENCE.

ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DES IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES PERTINENTS DE BELL ALIANT

Bell Aliant se veut être le plus important fournisseur de communications dans ses marchés, en se fixant cinq grands impératifs stratégiques. Bell Aliant est d'avis que ces stratégies continueront de soutenir sa performance financière dans un contexte où l'entreprise doit manœuvrer avec doigté pour améliorer les services, offrir des solutions améliorées à sa clientèle et accroître la productivité et la rentabilité.

FAIRE CROÎTRE LES ACTIVITÉS DE TRANSMISSION À LARGE BANDE

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons étendu la zone de couverture de notre réseau FTTH à 150 000 foyers et entreprises de plus, la zone de couverture totale du réseau atteignant 806 000 emplacements de clients.
- Nous avons achevé un programme triennal de construction d'un réseau de fibre de 2 040 kilomètres pour servir plus de 20 collectivités des Premières Nations dans des régions reculées du nord-ouest de l'Ontario.

POINT DE MIRE POUR 2014

 Continuer d'étendre le réseau FTTH pour qu'il atteigne plus de 1 million de foyers et entreprises.

AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons amélioré les fonctions libre-service en ligne.
- Nous avons amélioré l'expérience avec le service Télé FibreOP grâce au lancement des récepteurs sans fil, ce qui permet aux clients de déplacer leur télé et leur boîtier décodeur partout dans la maison.

POINT DE MIRE POUR 2014

 Améliorer davantage les processus, les outils et la formation en vue de rehausser le service global pour que chaque interaction avec un client soit uniforme et exceptionnelle.

CONSERVER LES CLIENTS

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons lancé le service Bell Aliant Communications unifiées, une solution qui permet aux clients d'établir une connexion transparente entre leur ordinateur et leurs appareils mobiles.
- Nous avons lancé le nouveau service Sécurité résidentielle évoluée, qui permet aux clients de surveiller et de protéger leur domicile et qui offre la commande à distance à partir d'un portail Web et d'appareils mobiles, la commande d'appareils et la surveillance vidéo.
- Nous avons amélioré l'offre de services de télé en ajoutant 40 nouvelles chaînes HD, ce qui porte le total des chaînes HD à 137.
- Nous avons enregistré le nombre le plus élevé d'activations nettes d'abonnés du service Internet haute vitesse depuis 2010 et le nombre le plus élevé d'ajouts nets de clients de la télé IP jusqu'à présent.

POINT DE MIRE POUR 2014

 Accroître la pénétration des services FibreOP, offrir des forfaits concurrentiels et fournir de nouveaux produits et services améliorés.

REMANIER LA STRUCTURE DES COÛTS

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

- Nous avons proposé un programme d'encouragement à la retraite à nos employés admissibles.
- Nous avons réalisé des économies au chapitre de l'approvisionnement et des initiatives de productivité qui ont contrebalancé les coûts supplémentaires associés à la croissance et au soutien de la clientèle du service FibreOP

POINT DE MIRE POUR 2014

 Continuer de chercher à réduire les coûts par des initiatives de productivité, des améliorations au chapitre de l'approvisionnement et le contrôle des coûts pour atteindre nos objectifs financiers.

FAIRE PARTICIPER ACTIVEMENT LES EMPLOYÉS

PROGRÈS RÉALISÉ EN 2013

Nous avons reçu trois prix décernés aux employeurs en 2013. Bell
Aliant a été nommée l'un des meilleurs employeurs dans le Canada
atlantique, l'un des meilleurs employeurs au Canada pour les jeunes
et l'un des meilleurs employeurs pour les néo-Canadiens.

POINT DE MIRE POUR 2014

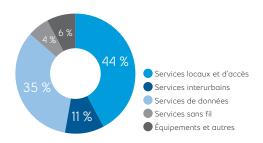
 Continuer d'encourager la haute performance en reconnaissant les meilleurs talents et en perfectionnant les compétences de leadership à tous les niveaux, tout en assurant la mise en place de plans de relève.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2013

BELL ALIANT

COMPOSITION DES PRODUITS



BELL ALIANT

BAIIA (% DE LA MARGE DU BAIIA) (EN MILLIONS DE DOLLARS)



TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

EN 2013 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

PAR RAPPORT À 2012

Meilleure performance d'un exercice à l'autre des produits des activités ordinaires depuis 2008.

Les services de données, y compris les services Internet et de télé IP. constituent les activités de Bell Aliant qui affichent la croissance la plus rapide et ils représentent maintenant plus du tiers du total de ses produits des activités ordinaires.

RÉSEAU FTTH

ABONNÉS AU SERVICE TÉLÉ **FIBREOP**

+ 63 % PAR RAPPORT À 2012

ABONNÉS AU SERVICE INTERNET FIBREOP

+ 64 % PAR RAPPORT À 2012

RÉSULTATS DE BELL ALIANT PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|---|-------|-------|----------------|----------------|
| Services locaux et d'accès | 1 109 | 1 168 | (59) | (5,1)% |
| Services interurbains | 286 | 322 | (36) | (11,2)% |
| Services de données | 887 | 809 | 78 | 9,6 % |
| Services sans fil | 97 | 94 | 3 | 3,2 % |
| Équipements et autres | 131 | 134 | (3) | (2,2)% |
| Total des produits externes | 2 510 | 2 527 | (17) | (0,7)% |
| Produits intersectoriels | 249 | 234 | 15 | 6,4 % |
| Total des produits des activités ordinaires | 2 759 | 2 761 | (2) | (0,1)% |

Les produits opérationnels de Bell Aliant sont demeurés relativement stables en 2013, en baisse de 0,1 %, la croissance des produits tirés des services de données ayant été contrebalancée par la baisse des produits tirés des services locaux et d'accès et des services interurbains.

- Les produits tirés des services locaux et d'accès ont diminué de 5,1 % en 2013, par suite de la réduction continue du nombre d'abonnés des SAR de Bell Aliant et de l'incidence de la concurrence et des forfaits de services.
- Les produits tirés des services interurbains ont baissé de 11,2 % en 2013. La baisse est imputable à la diminution du nombre d'abonnés des SAR et à celle des minutes de conversations interurbaines globales, imputables au phénomène de substitution du service filaire traditionnel par les services de courriel, de téléphonie sans fil et voix sur IP, ainsi qu'à la migration des abonnés des plans à la minute vers des forfaits à tarifs fixes.
- Les produits tirés des services de données ont augmenté de 9,6 % en 2013, en raison de la forte croissance des produits tirés des services Internet et de télé IP, ainsi que des produits accrus tirés
- des services de connectivité IP. La croissance des produits tirés des services Internet est attribuable à l'accroissement de la clientèle, reflétant la demande qui se maintient à un niveau stable pour les services FibreOP, ainsi qu'à la progression du PMU des services Internet résidentiels du fait que les abonnés sont plus nombreux à adopter les forfaits offrant plus de bande passante et que les tarifs ont été majorés. L'augmentation des produits tirés du service de télé IP découle d'une croissance du nombre d'abonnés de Bell Aliant à Télé FibreOP et de l'expiration des offres promotionnelles.
- Les produits tirés des services sans fil ont augmenté de 3,2 % en 2013, par suite de l'accroissement de la clientèle d'abonnés aux services sans fil par rapport à l'exercice précédent, mais ont été en partie contrebalancés par la modeste diminution du PMU reflétant la vive concurrence sur les prix dans le marché.
- Les produits tirés des équipements et autres ont diminué de 2,2 % en 2013, par suite de la baisse au titre des ventes et des services de location d'équipements de télécommunications.

COÛTS OPÉRATIONNELS ET BAIIA

| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|---------------------|---------|---------|----------------|----------------|
| Coûts opérationnels | (1 487) | (1 469) | 18 | 1,2 % |
| BAIIA | 1 272 | 1 292 | (20) | (1,5)% |
| Marge du BAIIA | 46,1 % | 46,8 % | | (0,7)% |

Les coûts opérationnels de Bell Aliant ont augmenté de 1,2 % en 2013, reflétant l'augmentation des frais de commercialisation et de vente en raison de la croissance du nombre d'abonnés de FibreOP et les coûts accrus relatifs au contenu télé découlant de la croissance de la clientèle du service de télé IP. La diminution des frais généraux et administratifs, grâce aux économies réalisées au chapitre de l'approvisionnement et aux initiatives de productivité, a contrebalancé en partie l'augmentation des coûts opérationnels par rapport à 2012.

Le BAIIA de Bell Aliant a diminué de 1,5 % en 2013, principalement par suite de l'augmentation des coûts opérationnels. La marge du BAIIA a reculé de 7 points de base en 2013, pour s'établir à 46,1 %, car le recul continu des produits tirés des services voix, générant des marges plus élevées, et l'augmentation des coûts opérationnels n'ont pas été totalement compensés par la croissance des produits tirés des services de données, générant des marges moins élevées.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES - BELL ALIANT

| | 2013 | 2012 | VARIATION | % DE VARIATION |
|---|-----------|-----------|-----------|----------------|
| ABONNÉS DES SAR | | | | |
| Clientèle résidentielle | 1 462 462 | 1 571 199 | (108 737) | (6,9)% |
| Clientèle d'affaires | 890 858 | 920 171 | (29 313) | (3,2)% |
| Total | 2 353 320 | 2 491 370 | (138 050) | (5,5)% |
| PERTES NETTES D'ABONNÉS DES SAR | | | | |
| Clientèle résidentielle | (108 737) | (107 671) | (1 066) | (1,0)% |
| Clientèle d'affaires | (29 313) | (29 734) | 421 | 1,4 % |
| Total | (138 050) | (137 405) | (645) | (0,5)% |
| SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE | | | | |
| Activations nettes d'abonnés du service Internet haute vitesse | 33 679 | 22 894 | 10 785 | 47,1 % |
| Abonnés du service Internet haute vitesse | 952 093 | 918 414 | 33 679 | 3,7 % |
| Abonnés au service Internet FibreOP inclus dans les abonnés du service Internet haute vitesse | 183 971 | 112 203 | 71 768 | 64,0 % |
| SERVICES DE TÉLÉ | | | | |
| Activations nettes d'abonnés | 55 063 | 45 960 | 9 103 | 19,8 % |
| Total des abonnés | 178 083 | 123 020 | 55 063 | 44,8 % |
| Service Télé FibreOP | 158 044 | 96 831 | 61 213 | 63,2 % |
| SERVICES SANS FIL | | | | |
| Abonnés | 146 698 | 143 858 | 2 840 | 2,0 % |

Les pertes nettes au chapitre des SAR ont découlé des pertes de clients dues à la concurrence, étant donné que nos concurrents pratiquent des prix bas, et à la substitution continue par les clients en faveur des services sans fil et des solutions IP. Malgré l'âpre concurrence qui sévit,

les pertes nettes au chapitre des SAR sont demeurées au même niveau qu'en 2012, du fait de l'amélioration au chapitre de la fidélisation des abonnés dans les marchés des services FibreOP résidentiels de Bell Aliant, conjuguée à l'expansion dans de nouveaux marchés, ce qui a modéré

le rythme d'érosion de la clientèle d'abonnés résidentiels des SAR. Au 31 décembre 2013, Bell Aliant fournissait le service à 2 353 320 abonnés des SAR, comparativement à 2 491 370 abonnés à la fin de 2012.

Les activations nettes d'abonnés d'Internet haute vitesse ont augmenté de 47,1 %, ou 10 785 abonnés, en 2013, pour s'établir à 33 679, reflétant la demande qui se maintient à un niveau constant pour les forfaits de services FibreOP et les acquisitions de clients de gros. Au 31 décembre 2013, Bell Aliant comptait 952 093 abonnés d'Internet haute vitesse, dont 183 971 abonnés de FibreOP, comparativement à 918 414 abonnés à la fin de 2012, dont 112 203 abonnés de FibreOP.

Les activations nettes du service de télé IP ont augmenté de 19,8 %, ou 9 103 abonnés, en 2013, pour s'établir à 55 063, par suite de l'accroissement de la demande pour le service Télé FibreOP. Au 31 décembre 2013, Bell Aliant comptait 178 083 abonnés au service de télé IP, ce nombre incluant les 158 044 abonnés de FibreOP, comparativement à 123 020 abonnés de la télé IP à la fin de 2012, ce nombre incluant les 96 831 abonnés de Télé FibreOP.

Les abonnés du sans-fil totalisaient 146 698 au 31 décembre 2013, ce qui représente une hausse de 2,0 % depuis la fin de 2012.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Les entreprises de câblodistribution représentent la menace concurrentielle la plus importante pour Bell Aliant. À la fin de 2013, le chevauchement des zones de couverture de la concurrence des entreprises de câblodistribution s'établissait à environ 75,8 % des foyers dans les marchés de Bell Aliant, ce qui représente une hausse de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2012. En outre, l'évolution rapide des nouvelles technologies et des nouveaux services et produits a facilité l'entrée d'autres concurrents dans les marchés de Bell Aliant, et permis à ces concurrents d'offrir à leurs clients un service autre que les services voix traditionnels par l'intermédiaire des technologies sans fil et IP. Bell

Aliant met en œuvre des stratégies de commercialisation pour maintenir sa compétitivité dans tous les marchés dans lesquels elle exerce des activités, et elle continue d'innover en concevant de nouveaux services améliorés pour répondre aux besoins de communication de ses clients. Bell Aliant poursuit également l'investissement dans son réseau FTTH et l'élargissement de la zone de couverture des services Télé et Internet FibreOP à plus de collectivités dans l'ensemble des marchés où elle exerce ses activités.

La concurrence provient de la substitution par les services sans fil, y compris les services sans fil de Bell Aliant, de Bell Mobilité et de Virgin Mobile, en ce qui a trait aux services résidentiels locaux et interurbains.

CONCURRENTS

Les fournisseurs de services de câblodistribution offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble, et comprennent :

- EastLink, dans le Canada atlantique et certaines régions rurales de l'Ontario;
- Rogers, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick et en Ontario;
- · Vidéotron, dans les régions rurales du Québec;
- · Cogeco, dans les régions rurales du Québec;
- · Shaw, dans les régions rurales de l'Ontario;
- Shaw Direct, qui fournit un service de télé par SRD à l'échelle nationale;
- quelques entreprises de câblodistribution privées de petite taille dans les collectivités rurales.

Plusieurs autres entreprises, comme Vonage et Primus, qui offrent des services de revente ou des services voix sur IP locaux et interurbains et Internet.

Les services voix et vidéo par contournement, comme Skype, Netflix et iTunes.

Les appareils de médias numériques de diffusion en continu, comme Apple TV et Roku.

CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

- Le territoire couvert par Bell Aliant compte 2,5 millions de foyers, ce qui inclut le Canada atlantique et certaines régions rurales de l'Ontario et du Québec.
- Environ 76 % des foyers de ce territoire ont accès à un autre service de téléphonie par câble.
- Plus de 85 % des foyers de ce territoire ont accès aux services Internet haute vitesse de Bell Aliant; la pénétration des services Internet estimative se situe entre 70 % et 75 % dans l'ensemble des territoires desservis.

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

Les activités de Bell Aliant comprennent la prestation de services sur fil et de services sans fil. Les tendances observées dans le secteur appliquables à Bell Aliant sont donc semblables à celles qui sont décrites aux sections 5.1, Services sans fil de Bell et 5.2, Services sur fil de Bell dans le présent rapport de gestion.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

PERSPECTIVES POUR 2014

La croissance de la large bande, en particulier avec la technologie FTTH, est la pierre angulaire de la stratégie de Bell Aliant. Les résultats de Bell Aliant, quant au nombre d'abonnés dans les marchés où la fibre a été déployée, sont grandement supérieurs à ses résultats dans les marchés où ce n'est pas le cas. Ce contexte renforce l'importance de l'objectif de Bell Aliant qui consiste à élargir la zone de couverture du réseau FTTH pour rejoindre 1 million d'emplacements en 2014.

Depuis le milieu de 2012, Bell Aliant a ajouté un nombre substantiel d'abonnés au service FibreOP à son réseau FTTH. Comme prévu, ce succès n'est pas passé inaperçu aux yeux des concurrents, en particulier

au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, où ces derniers ont cassé les prix. Bell Aliant prévoit continuer de prendre des moyens énergiques pour soutenir la concurrence lorsque cela s'avère nécessaire pour maintenir et augmenter sa clientèle, mais elle s'attend à ce que cette activité concurrentielle comprime la croissance des produits et du BAIIA en 2014, tout comme c'était le cas en 2013.

Bell Aliant croit que la technologie FTTH est la meilleure technologie pour répondre aux besoins futurs de ses clients. Même si les pressions concurrentielles exercées en 2013 pourraient retarder le retour d'une croissance positive des produits des activités ordinaires et du BAIIA, Bell Aliant estime qu'en fournissant la meilleure technologie disponible, elle

pourrait devenir le fournisseur privilégié sur ses marchés FTTH et que la croissance du service FibreOP compensera largement les baisses subies dans les services traditionnels au fil du temps. En 2014, la croissance des produits tirés des services Internet et des services de télé IP devrait se poursuivre, mais elle sera probablement contrebalancée par la baisse continue des produits tirés des services voix traditionnels découlant de la vive concurrence et de la substitution des technologies. Bell Aliant prévoit que les pertes nettes au titre des SAR ainsi que les ajouts nets de clients des services Internet haute vitesse et de télé IP seront similaires à ceux de 2013. Les autres produits diminueront également en 2014 du fait que plusieurs projets importants en 2013 ne devraient pas se répéter et qu'une filiale d'un centre d'appels a cessé ses activités à la fin 2013.

En 2014, les charges opérationnelles devraient demeurer aux mêmes niveaux qu'en 2013, car les économies réalisées grâce aux initiatives de productivité ainsi que la baisse des coûts des services rendus au cours de la période au titre des régimes de retraite devraient compenser les dépenses accrues au titre des coûts liés au contenu télévisuel résultant de l'accroissement de la clientèle des services de télé et les pressions inflationnistes normales. Par conséquent, le BAIIA devrait diminuer en 2014.

En 2014, les dépenses d'investissement devraient se maintenir à un niveau élevé. L'augmentation des dépenses liées à l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTH en 2014, par rapport à 2013, et les nouvelles connexions d'abonnés au service FibreOP en 2014 devraient être compensées par la baisse des dépenses pour le remplacement du réseau utilisant des installations de cuivre et des dépenses découlant

du fait que des projets de réseaux pour les clients plus importants ont été achevés en 2013. Bell Aliant a l'intention de donner accès à la technologie FTTH à un nombre allant de 190 000 à 200 000 nouveaux foyers et entreprises.

Par conséquent, les flux de trésorerie disponibles en 2014 devraient subir l'incidence du BAIIA moindre, de l'augmentation de l'impôt en espèces payé, d'une encaisse moins élevée en raison de variations du fonds de roulement, et de dépenses d'investissement encore élevées.

HYPOTHÈSES

- · La reprise économique se poursuit.
- L'activité concurrentielle demeure forte sur les marchés d'affaires et résidentiel.
- La substitution des services sur fil par le sans-fil s'accentuera dans les marchés de Bell Aliant, mais devrait accuser un retard dans d'autres régions du Canada.
- · La stabilisation des pertes nettes au chapitre des SAR.
- Une demande constante pour le service FibreOP, qui alimentera les acquisitions de clients des services Internet et de télé IP à des niveaux similaires à ceux de 2013.
- Les réductions de coûts réalisées grâce à nos initiatives de productivité se poursuivront, permettant de compenser largement les hausses de coûts associées à la croissance de la clientèle des services de télé IP et des coûts liés au contenu télévisuel connexes, de même que les pressions inflationnistes normales.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- · L'accroissement continu du réseau FTTH.
- L'adoption plus importante par les clients des services Internet FibreOP et Télé FibreOP.
- · La diminution du taux de désabonnement des clients résidentiels.
- · L'accroissement des dépenses des clients d'affaires.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques touchant le secteur Bell Aliant en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, Risques d'entreprise.

CONCURRENCE ACCRUE

RISQUE

 L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont, entre autres, les entreprises de câblodistribution.

INCIDENCE

- Les offres accrocheuses et la substitution technologique pourraient causer une augmentation du taux de désabonnement ainsi qu'une hausse des coûts de fidélisation découlant du recours accru aux promotions afin de conserver nos clients.
- L'incapacité à continuer de consacrer aux réseaux FTTH les investissements nécessaires pour permettre de fournir de nouveaux produits et services répondant aux besoins technologiques pointus des clients.

GESTION DES COÛTS

RISQUE

 La structure des coûts ne résiste pas à l'orientation de notre portefeuille de produits vers les services de croissance.

INCIDENCE

- Il pourrait être difficile d'améliorer le service à la clientèle tout en réduisant les coûts au moyen d'initiatives de productivité.
- Les investissements retenus pourraient ne pas procurer les gains d'efficience opérationnelle escomptés.

FINANCEMENT ET FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

RISQUE

 L'incapacité de prendre des décisions réfléchies en matière d'attribution des ressources.

INCIDENCE

- La marge de manœuvre pourrait être restreinte quant à l'accès aux marchés financiers et/ou du crédit commercial.
- Le niveau des dividendes, des dépenses d'investissement et des autres utilisations stratégiques de capitaux pourrait changer.

GESTION FINANCIÈRE T DES CAPITAUX

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

6.1 DETTE NETTE

| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|---|--------|--------|----------------|----------------|
| Dette à court terme ⁽²⁾ | 2 57 1 | 2 136 | 435 | 20,4 % |
| Dette à long terme | 16 341 | 13 886 | 2 455 | 17,7 % |
| Actions privilégiées (3) | 1 698 | 1 698 | - | 0,0 % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (335) | (129) | (206) | n.s. |
| Dette nette | 20 275 | 17 591 | 2 684 | 15,3 % |

- (1) Le terme dette nette est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR – Dette nette du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.
- (2) Inclut les avances bancaires et les effets à payer ainsi que les emprunts garantis par des créances clients.
- (3) 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 395 millions \$ en 2013 et en 2012, respectivement, sont classées en tant que dettes, afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.

L'augmentation de 2 890 millions \$ de la dette à court terme et de la dette à long terme s'explique par :

- l'émission par Bell Canada de débentures MTN, séries M-26, M-27, M-28 et M-29, d'un montant en capital totalisant 3 milliards \$;
- le prélèvement d'un montant de 1 milliard \$ en vertu de la facilité de crédit à terme engagée non garantie liée à l'acquisition de Bell Canada en vue de financer une partie du prix d'achat d'Astral;
- l'émission par Bell Aliant de débentures MTN d'un montant en capital totalisant 400 millions \$;
- · la reprise d'une dette de 397 millions \$ dans le cadre de l'acquisition d'Astral;
- l'augmentation de nos obligations en vertu des contrats de location-financement de 322 millions \$;
- l'augmentation de nos effets à payer et avances bancaires (déduction faite des remboursements) de 274 millions \$.

Cette augmentation a été partiellement compensée par :

• le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-20, par Bell Canada d'un montant de 1 milliard \$;

- les paiements de 432 millions \$ au titre des contrats de location-financement:
- le remboursement anticipé des débentures MTN, série 3, par Bell Aliant d'un montant de 400 millions \$;
- le remboursement de 397 millions \$ d'une dette reprise dans le cadre de l'acquisition d'Astral;
- · le remboursement anticipé des débentures, série EA, par Bell Canada d'un montant de 150 millions \$;
- le remboursement des débentures, série AA, par Bell Aliant d'un montant de 70 millions \$.

L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 206 millions \$ découle des flux de trésorerie disponibles de 2 571 millions \$, d'une augmentation nette de 2 215 millions \$ au titre de la dette et de l'émission par Bell Aliant d'actions privilégiées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) de 230 millions \$, en partie contrebalancée par le coût lié à l'acquisition d'Astral, de 2 844 millions \$ et les dividendes de 1795 millions \$ payés sur les actions ordinaires.

6.2 DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS EN CIRCULATION

| ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION | NOMBRE D'ACTIONS |
|--|------------------|
| En circulation au 1 ^{er} janvier 2013 | 775 381 645 |
| Actions émises en vertu du régime d'options sur actions des employés | 420 822 |
| Actions émises en vertu du régime d'épargne des employés | 90 089 |
| En circulation au 31 décembre 2013 | 775 892 556 |

| OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS | NOMBRE D'OPTIONS | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$) |
|----------------------------------|------------------|---------------------------------------|
| En cours au 1er janvier 2013 | 5 3 1 0 3 5 6 | 37 |
| Attribuées | 2 993 902 | 44 |
| Exercées | (420 822) | 30 |
| Objet d'une renonciation | (13 205) | 40 |
| En cours au 31 décembre 2013 (1) | 7 870 231 | 40 |

(1) Les droits n'étaient acquis à l'égard d'aucune option au 31 décembre 2013.

Au 6 mars 2014, 777 093 077 actions ordinaires et 9 927 091 options sur actions étaient en circulation.

6.3 FLUX DE TRÉSORERIE

| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|--|----------|-----------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | 6 476 | 5 560 | 916 | 16,5 % |
| Dividendes de Bell Aliant payés à BCE | 191 | 191 | - | 0,0 % |
| Dépenses d'investissement | (3 57 1) | (3 5 1 5) | (56) | (1,6)% |
| Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées | (127) | (133) | 6 | 4,5 % |
| Dividendes en espèces payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | (283) | (340) | 57 | 16,8 % |
| Coûts liés aux acquisitions payés | 80 | 101 | (21) | (20,8)% |
| Cotisations volontaires au régime de retraite à prestations définies | - | 750 | (750) | (100,0)% |
| Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant | (195) | (186) | (9) | (4,8)% |
| Flux de trésorerie disponibles (1) | 2 57 1 | 2 428 | 143 | 5,9 % |
| Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant, à l'exclusion des dividendes payés | 4 | (5) | 9 | n.s. |
| Acquisitions d'entreprises | (2 850) | (13) | (2 837) | n.s. |
| Coûts liés aux acquisitions payés | (80) | (101) | 2 1 | 20,8 % |
| Cotisations volontaires au régime de retraite à prestations définies | - | (750) | 750 | 100,0 % |
| Augmentation des placements | (3) | (593) | 590 | 99,5 % |
| Autres activités d'investissement | 23 | 20 | 3 | 15,0 % |
| Émission nette (remboursement) d'instruments d'emprunt | 2 2 1 5 | 486 | 1 729 | n.s. |
| Réduction des créances clients titrisées | (14) | (15) | 1 | 6,7 % |
| Primes au remboursement anticipé de la dette | (55) | _ | (55) | n.s. |
| Émission d'actions ordinaires | 13 | 39 | (26) | (66,7)% |
| Émission d'actions privilégiées | - | 280 | (280) | (100,0)% |
| Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 230 | 11 | 219 | n.s. |
| Rachat d'actions ordinaires | _ | (107) | 107 | 100,0 % |
| Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires | (1 795) | (1 683) | (112) | (6,7)% |
| Autres activités de financement | (53) | (45) | (8) | (17,8)% |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 206 | (48) | 254 | n.s. |

⁽¹⁾ Le terme flux de trésorerie disponibles est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2. Mesures financières non définies par les PCGR – Flux de trésorerie disponibles du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

L'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de BCE :

- est imputable à une diminution de 851 millions \$ des cotisations aux régimes de retraite PD, en raison de cotisations volontaires versées en 2012 de 750 millions \$ et de 100 millions \$, chez Bell et Bell Aliant, respectivement;
- est imputable à une augmentation de 268 millions \$ du BAIIA, exclusion faite du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi;
- a été partiellement contrebalancée par la hausse de l'impôt sur le résultat payé de 190 millions \$.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| | 2013 | 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|------------------------------|--------|---------|----------------|----------------|
| Bell | 3 00 1 | 2 923 | 78 | 2,7 % |
| Ratio d'intensité du capital | 16,6 % | 16,6 % | | 0,0 % |
| Bell Aliant | 570 | 592 | (22) | (3,7)% |
| Ratio d'intensité du capital | 20,7 % | 21,4 % | | (0,7)% |
| BCE | 3 57 1 | 3 5 1 5 | 56 | 1,6 % |
| Ratio d'intensité du capital | 17,5 % | 17,6 % | | (0,1)% |

n.s. : non significatif

Les dépenses d'investissement de BCE ont augmenté de 56 millions \$, ou 1,6 %, en 2013, ce qui reflète l'augmentation des dépenses chez Bell, en partie compensée par la légère diminution des dépenses chez Bell Aliant. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 17,5 %, contre 17,6 % en 2012.

Les dépenses d'investissement de Bell ont augmenté de 78 millions \$, ou 2,7 %, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 16,6 %, soit un ratio inchangé par rapport à 2012. Cette augmentation est attribuable :

- à l'augmentation des dépenses qu'a nécessité l'expansion de la zone de couverture de notre service Télé Fibe;
- au déploiement de la fibre à large bande dans des domiciles et des quartiers existants, de nouveaux complexes résidentiels, des immeubles en copropriété et d'autres immeubles à logements multiples, ainsi que dans des entreprises ciblées en Ontario et au Québec;
- à la poursuite du déploiement du service mobile 4G LTE dans des marchés partout au Canada;

- à l'accroissement de la capacité du réseau sans fil en vue de satisfaire à l'augmentation de l'utilisation des services de données;
- aux dépenses engagées pour mettre en œuvre les contrats conclus avec des clients de notre unité Marchés Affaires;
- à nos investissements dans le service à la clientèle afin d'améliorer les systèmes de soutien à la clientèle et les outils libre-service;
- à l'ajout de nouveaux magasins Bell et La Source partout au Canada.

Les dépenses d'investissement de Bell Aliant ont diminué de 22 millions \$, ou 3,7 %, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 20,7 %, comparativement à 21,4 % en 2012. Cette diminution s'explique par le nombre moindre de foyers qui se sont ajoutés au réseau FTTH, par une réduction dans la partie centrale du Canada des coûts préopérationnels du service FibreOP et par des dépenses d'investissement moindres en ce qui a trait aux services traditionnels.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 143 millions \$, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA, en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses d'investissement, les versements d'intérêts accrus découlant de la hausse du niveau moyen de l'encours de la dette et l'augmentation de l'impôt payé.

ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions d'entreprises en 2013 reflètent notre acquisition d'Astral de 2 844 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise de 32 millions \$. Se reporter à la section 1.3, Faits nouveaux marquants de l'entreprise – Acquisition d'Astral.

AUGMENTATION DES PLACEMENTS

En 2012, BCE a acquis une participation indirecte de 28 % dans MLSE, pour une contrepartie nette en trésorerie de 398 millions \$ et une participation indirecte de 35,3 % dans Q9, pour une contrepartie nette en trésorerie de 185 millions \$.

INSTRUMENTS D'EMPRUNT

Nous avons recours à une combinaison d'une dette à court terme et d'une dette à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée de facilités bancaires, d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial et d'emprunts titrisés par des créances clients. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme. Au 31 décembre 2013, la totalité de notre dette était libellée en dollars canadiens. L'émission nette d'instruments d'emprunt de 2 215 millions \$, déduction faite des remboursements, s'explique par :

- l'émission par Bell Canada des débentures MTN, séries M-26, M-27, M-28 et M-29, d'un montant en capital total de 3 milliards \$;
- le prélèvement d'un montant de 1 milliard \$ en vertu de la facilité de crédit à terme engagée non garantie de Bell Canada liée à l'acquisition en vue de financer une partie du prix d'achat d'Astral;
- l'émission d'effets à moyen terme en ce qui a trait à Bell Aliant d'un montant en capital total de 400 millions \$;
- une augmentation de nos effets à payer et de nos avances bancaires, déduction faite des remboursements, de 272 millions \$.

Cette augmentation a été partiellement compensée par :

• le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-20, par Bell Canada, d'un montant de 1 milliard \$;

- les paiements de 432 millions \$ au titre des contrats de location-financement:
- le remboursement anticipé des débentures MTN, série 3, par Bell Aliant, d'un montant de 400 millions \$;
- le remboursement de 397 millions \$ d'une dette reprise dans le cadre de l'acquisition d'Astral;
- le remboursement anticipé des débentures, série EA, par Bell Canada, d'un montant de 150 millions \$;
- le remboursement des débentures, série AA, par Bell Aliant, d'un montant de 70 millions \$.

En 2012, nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 486 millions \$, déduction faite des remboursements. Ces emprunts comprenaient l'émission, en ce qui a trait à Bell Canada, de débentures MTN d'un montant en capital total de 1 milliard \$, et les émissions au titre d'effets à payer et d'avances bancaires, d'un montant de 377 millions \$, partiellement contrebalancées par le remboursement d'une autre série de débentures MTN en ce qui a trait à Bell Canada d'un montant en capital total de 500 millions \$ et les paiements au titre de contrats de location-financement d'un montant de 391 millions \$.

PRIMES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE LA DETTE

En 2013, Bell Canada a remboursé par anticipation ses débentures MTN, série M-20, et ses débentures MTN, série EA, engageant pour ce faire des frais de 28 millions \$ et de 17 millions \$, respectivement, et Bell Aliant a remboursé par anticipation ses débentures MTN, série 3, engageant pour ce faire des frais de 10 millions \$.

ÉMISSION D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES

En 2012, BCE a émis 11 200 000 actions privilégiées, série AK, pour un produit brut de 280 millions \$.

ÉMISSION DE TITRES DE CAPITAUX PROPRES PAR DES FILIALES AUX DÉTENTEURS DE PNDPC

En 2013, Bell Aliant Actions privilégiées Inc., une filiale indirecte de Bell Aliant, a émis des actions privilégiées pour un produit brut de 230 millions \$.

RACHAT D'ACTIONS ORDINAIRES

En 2011, BCE a annoncé son intention de racheter jusqu'à concurrence de 250 millions \$ de ses actions ordinaires en circulation dans le cadre d'une OPRA dans le cours normal des activités. BCE a racheté et annulé 2 604 439 de ses actions ordinaires, pour un décaissement total de 107 millions \$ dans le cadre de ce programme en 2012. Le programme s'est terminé en mars 2012.

DIVIDENDES EN ESPÈCES PAYÉS SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le conseil de BCE a approuvé des augmentations du dividende sur les actions ordinaires en 2013 et en 2012. Par conséquent, en 2013, le dividende en espèces payé sur les actions ordinaires de BCE a été majoré, passant à 2,315 \$ par action ordinaire, comparativement à un dividende en espèces de 2,17 \$ par action ordinaire en 2012.

6.4 RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, nous avons comptabilisé une diminution des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et un gain actuariel, avant impôt sur le résultat et PNDPC, dans les AERG de 1 416 millions \$. Cette variation découle d'une hausse du taux d'actualisation réel et d'un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, nous avons comptabilisé une augmentation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une perte actuarielle, avant impôt sur le résultat et PNDPC, dans les autres éléments de la perte globale de 1 449 millions \$. Cette variation découle d'une baisse du taux d'actualisation réel, en partie compensée par un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes.

6.5 COTES DE CRÉDIT

Les cotes de crédit indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut verser les intérêts sur ses emprunts ou payer des dividendes sur les actions privilégiées émises et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos cotes de crédit au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des cotes de crédit élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les cotes sont moins élevées. Une baisse de nos cotes pourrait avoir des conséquences négatives sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers.

Au 6 mars 2014, Standard & Poor's Rating Services, DBRS Limited et Moody's Investors Service, Inc. ont attribué à BCE et à Bell Canada des cotes élevées inchangées et des perspectives stables.

PRINCIPALES COTES DE CRÉDIT

| BCE" | | | |
|----------------|---|--|--|
| DBRS | MOODY'S | S&P | |
| BBB (élevée) | Baa2 | BBB+ | |
| Pfd-3 (élevée) | _ | P-2 (faible) | |
| | BELL CANADA (1) | | |
| DBRS | MOODY'S | S&P | |
| R-1 (faible) | P-2 | A-2 | |
| A (faible) | Baa 1 | BBB+ | |
| ВВВ | Ваа2 | ВВВ | |
| | BBB (élevée) Pfd-3 (élevée) DBRS R-1 (faible) A (faible) | BBB (élevée) Baa2 Pfd-3 (élevée) - BELL CANADA (1) DBRS MOODY'S R-1 (faible) P-2 A (faible) Baa1 | |

⁽¹⁾ Ces cotes de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés précédemment, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation les ayant attribuées. Chaque cote de crédit devrait être évaluée indépendamment de toute autre cote de crédit.

6.6 LIQUIDITÉ

SOURCES DE LIQUIDITÉS

Notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie à la fin de 2013 s'élevait à 335 millions \$. Nous prévoyons que ce solde, nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles estimatifs de 2014 et un financement éventuel provenant des marchés financiers, notamment le papier commercial, nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2014 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, l'achat de licences pour l'utilisation du spectre ainsi que les besoins au titre des activités en cours et d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2014 devaient excéder notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, les flux de trésorerie liés à nos activités opérationnelles et le financement provenant des marchés financiers, nous comblerions cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit renouvelables engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Grâce à nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, à notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et au financement provenant des marchés financiers et des facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance future, y compris les acquisitions d'entreprises, et pour parer aux éventualités.

| AU 31 DÉCEMBRE 2013 | MONTANT TOTAL DISPONIBLE | MONTANT PRÉLEVÉ | LETTRES DE CRÉDIT | PAPIER COMMERCIAL EN CIRCULATION | MONTANT NET DISPONIBLE |
|--|-----------------------------|-----------------|-------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| Facilités de crédit engagées | | | | | |
| Bell Canada | | | | | |
| Facilité renouvelable ⁽¹⁾ | 2 500 | - | _ | 837 | 1 663 |
| Facilité de crédit à terme engagée non garantie liée à l'acquisition (Astral) | 1 000 | 1 000 | - | - | - |
| Autres | 286 | - | 240 | - | 46 |
| Bell Aliant | | | | | |
| Facilité renouvelable ⁽¹⁾ | 750 | 55 | 193 | - | 502 |
| Autres | 234 | 70 | 134 | - | 30 |
| Total des facilités de crédit engagées | 4 770 | 1 125 | 567 | 837 | 2 241 |
| Facilités de crédit non engagées | | | | | |
| Bell Canada | 817 | 4 | 640 | - | 173 |
| Bell Aliant | 3 | - | - | - | 3 |
| Total des facilités de crédit non engagées | 820 | 4 | 640 | - | 176 |
| Total des facilités de crédit engagées et non engagées | 5 590 | 1 129 | 1 207 | 837 | 2 417 |

⁽¹⁾ La facilité renouvelable de Bell Canada, d'un montant de 2 500 millions \$, vient à échéance en novembre 2018, et la facilité renouvelable de Bell Aliant, d'un montant de 750 millions \$, vient à échéance en juin 2017.

Bell Canada peut émettre, en vertu de son programme d'emprunts sous forme de papier commercial, qui est soutenu par une facilité de crédit bancaire renouvelable engagée, des effets pouvant aller jusqu'à 2 milliards \$. Le montant total de cette facilité de crédit peut être prélevé en tout temps. Certaines de nos conventions de crédit nous obligent

à respecter des ratios financiers précis et à offrir de rembourser et d'annuler la convention de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada. Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions.

BESOINS DE LIQUIDITÉS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2014, il est prévu que nos dépenses d'investissement seront concentrées sur nos impératifs stratégiques, ce qui reflète un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services.

CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite à cotisations définies (CD), ainsi que des AAPE. Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs,

notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Notre capitalisation prévue pour 2014 est présentée en détail dans le tableau suivant et est assujettie aux évaluations actuarielles qui seront menées à terme au milieu de 2014. L'évaluation la plus récente de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants a été effectuée en date du 31 décembre 2012.

| CAPITALISATION PRÉVUE POUR 2014 | BELL | BELL ALIANT | TOTAL |
|---|------|-------------|-------|
| Régimes de retraite PD – coût des services rendus | 187 | 45 | 232 |
| Régimes de retraite PD – déficit | 3 | 5 | 8 |
| Régimes de retraite PD | 190 | 50 | 240 |
| AAPE | 75 | 10 | 85 |
| Régimes de retraite CD | 85 | 10 | 95 |
| Total – régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, montant net | 350 | 70 | 420 |

Bell Canada a cessé d'accepter les nouveaux employés à titre de participants à ses régimes de retraite PD en janvier 2005 afin de réduire l'incidence de la volatilité de ses régimes de retraite sur le bénéfice avec le temps. Généralement, les nouveaux employés participent dorénavant aux régimes de retraite CD. En 2006, nous avions annoncé l'abandon graduel, sur une période de dix ans, des AAPE pour tous les employés; en conséquence, la capitalisation des AAPE de Bell sera graduellement éliminée après 2016.

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

En 2014, les dividendes en espèces à payer sur les actions ordinaires de BCE devraient être plus élevés qu'en 2013, le dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE ayant augmenté de 6,0 % pour s'établir à 2,47 \$ par action ordinaire, contre 2,33 \$ par action ordinaire à la fin de 2013. Ces augmentations sont conformes à la politique de dividendes sur actions ordinaires de BCE, qui prévoit un ratio de distribution cible entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles. La politique de dividendes de BCE et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2013, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | PAR LA SUITE | TOTAL |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|---------|
| Passifs financiers comptabilisés | | | | | | | |
| Dette à long terme | 349 | 1 379 | 2 220 | 1 183 | 1 670 | 7 980 | 14 781 |
| Effets à payer et avances bancaires | 972 | - | - | - | - | - | 972 |
| Paiements futurs minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-financement | 489 | 418 | 288 | 260 | 237 | 1 618 | 3 310 |
| Emprunt garanti par des créances clients | 921 | - | - | - | - | - | 921 |
| Intérêts à verser sur la dette à long terme, les effets à payer, les avances bancaires et l'emprunt garanti par des créances clients | 734 | 677 | 605 | 538 | 476 | 4 634 | 7 664 |
| Passif financier lié à MLSE | - | _ | - | 135 | _ | - | 135 |
| Encaissements nets d'intérêts sur dérivés | (23) | (22) | (19) | (7) | _ | - | (71) |
| Engagements (arrangements hors bilan) | | | | | | | |
| Contrats de location simple | 296 | 249 | 207 | 165 | 128 | 692 | 1 737 |
| Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | 232 | 78 | 47 | 12 | 10 | 25 | 404 |
| Obligations d'achat | 1 968 | 1 360 | 602 | 430 | 279 | 1 177 | 5 8 1 6 |
| Total | 5 938 | 4 139 | 3 950 | 2 716 | 2 800 | 16 126 | 35 669 |

Les principaux contrats de location-financement de BCE concernent les satellites et les locaux à bureaux. Les contrats de location liés aux satellites, utilisés pour fournir des services de programmation aux clients de Bell Télé, ont une durée de 15 ans. Les contrats de location liés aux

satellites ne peuvent pas être annulés. La durée des baux visant les bureaux est habituellement de 15 ans. Le montant des paiements futurs minimaux à effectuer en vertu des contrats de location-financement inclut des charges financières futures de 1 062 millions \$.

Les principaux contrats de location simple conclus par BCE visent les locaux à bureaux, les emplacements des pylônes cellulaires et les établissements de vente au détail, d'une durée variant de 1 an à 33 ans. Ces contrats de location ne peuvent être annulés et sont généralement renouvelables à la fin du contrat. Les loyers versés relativement aux contrats de location simple ont été de 300 millions \$ en 2013 et de 269 millions \$ en 2012.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits, tant au titre des dépenses opérationnelles que d'investissement. Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux, de même que la satisfaction de la demande des clients

ENGAGEMENTS D'INDEMNISATION ET GARANTIES

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location simple.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

LITIGES

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Même si nous ne pouvons pas prédire l'issue, ni à quel moment seront réglés les litiges qui étaient en cours au 6 mars 2014, d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces litiges, cette dernière estime que leur dénouement

n'aura pas de répercussions négatives importantes sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Une description des principaux litiges en cours au 6 mars 2014 est présentée dans la notice annuelle 2013 de BCE.

7 FAITS SAILLANTS ANNUELS ET TRIMESTRIELS

7.1 INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2013, 2012 et 2011, préparées conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

| | 2013 (1) | 2012 | 2011 (2) |
|---|----------|----------|-----------|
| COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT | | | |
| Produits opérationnels | 20 400 | 19 978 | 19 502 |
| Coûts opérationnels | (12 311) | (12 090) | (11864) |
| BAIIA | 8 089 | 7 888 | 7 638 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (406) | (133) | (409) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (2 734) | (2 678) | (2 5 4 5) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (646) | (714) | (723) |
| Charges financières | | | |
| Charge d'intérêts | (931) | (865) | (853) |
| Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (150) | (131) | (149) |
| Autres (charges) produits | (6) | 269 | 127 |
| Impôt sur le résultat | (828) | (760) | (662) |
| Bénéfice net | 2 388 | 2 876 | 2 424 |
| Bénéfice net attribuable aux : | | | |
| Actionnaires ordinaires | 1 975 | 2 456 | 2 08 1 |
| Actionnaires privilégiés | 131 | 139 | 119 |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 282 | 281 | 224 |
| Bénéfice net | 2 388 | 2 876 | 2 424 |
| Bénéfice net par action ordinaire | | | |
| De base | 2,55 | 3,17 | 2,70 |
| Dilué | 2,54 | 3,17 | 2,70 |
| Éléments inclus dans le bénéfice net : | | | |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (299) | (94) | (282) |
| (Pertes nettes) profits nets sur placements | (7) | 256 | 89 |
| Primes au remboursement anticipé de la dette | (36) | _ | - |
| Bénéfice net ajusté | 2 317 | 2 294 | 2 274 |
| BPA ajusté | 2,99 | 2,96 | 2,95 |
| RATIOS | | | |
| Marge du BAIIA (%) | 39,7 % | 39,5 % | 39,2 % |
| Rendement des capitaux propres (%) | 17,9 % | 23,2 % | 19,7 % |

⁽¹⁾ Le 5 juillet 2013, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Astral. Se reporter à la section 1.3, Faits nouveaux marquants de l'entreprise – Acquisition d'Astral et à la note 4 des états financiers consolidés 2013 de BCE, pour obtenir plus de détails sur la transaction.

⁽²⁾ Le 1st avril 2011, BCE a acquis la tranche restante de 85 % des actions ordinaires de CTV que nous ne détenions pas déjà. Dans le cadre de son approbation de l'acquisition, le CRTC a ordonné à BCE de consacrer 239 millions \$, au cours d'une période de sept ans, à l'amélioration du système de radiodiffusion canadien. La valeur actualisée de cette obligation au titre des avantages tangibles, d'un montant de 164 millions \$, déduction faite d'une somme de 57 millions \$ prise en charge par les anciens actionnaires de CTV, a été comptabilisée à titre de coût d'acquisition au poste Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres en 2011. Un profit d'un montant de 89 millions \$ a été réalisé en 2011 sur notre participation auparavant détenue de 15 % dans CTV à la date d'acquisition, qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits en 2011.

| | 2013 | 2012 | 2011 |
|---|----------|-----------|---------|
| ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE | | | |
| Total de l'actif | 45 384 | 40 969 | 39 461 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 335 | 129 | 177 |
| Dette à court terme (y compris les avances bancaires, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients) | 2 571 | 2 136 | 2 132 |
| Dette à long terme | 16 341 | 13 886 | 12 721 |
| Total des passifs non courants | 21 244 | 19 498 | 17 882 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE | 15 011 | 13 875 | 13 777 |
| Total des capitaux propres | 16 250 | 14 725 | 14 759 |
| RATIOS | | | |
| Total de la dette/total de l'actif (fois) | 0,42 | 0,39 | 0,38 |
| Total de la dette/total des capitaux propres (fois) | 1,05 | 0,98 | 0,92 |
| TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE | | | |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | 6 476 | 5 560 | 4 88 1 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (6 40 1) | (4 101) | (3 894) |
| Dépenses d'investissement | (3 57 1) | (3 5 1 5) | (3 256) |
| Acquisitions d'entreprises | (2 850) | (13) | (680) |
| Augmentation des placements | (3) | (593) | (14) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | 131 | (1 507) | (1 581) |
| Rachat d'actions ordinaires | - | (107) | (143) |
| Émission d'actions ordinaires | 13 | 39 | 152 |
| Émission d'actions privilégiées | - | 280 | 345 |
| Émission nette (remboursement) d'instruments d'emprunt | 2 215 | 486 | (6) |
| Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires | (1 795) | (1 683) | (1 520) |
| Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées | (127) | (133) | (118) |
| Dividendes en espèces payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | (283) | (340) | (315) |
| Flux de trésorerie disponibles | 2 57 1 | 2 428 | 2 273 |
| INFORMATION SUR LES ACTIONS | | | |
| Nombre moyen d'actions ordinaires (en millions) | 775,8 | 774,3 | 771,4 |
| Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions) | 775,9 | 775,4 | 775,4 |
| Capitalisation boursière | 35 691 | 33 055 | 32 931 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 2,3300 | 2,2200 | 2,0450 |
| Valeur comptable par action (en dollars) | 14,97 | 13,52 | 13,75 |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires | (1 807) | (1720) | (1 579) |
| Dividendes déclarés sur actions privilégiées | (131) | (138) | (119) |
| Cours de marché des actions ordinaires (en dollars) | | | |
| Haut (fin de la journée) | 48,43 | 45,06 | 42,47 |
| Bas (fin de la journée) | 41,57 | 39,37 | 34,31 |
| Clôture | 46,00 | 42,63 | 42,47 |
| Rendement total procuré aux actionnaires | 13,6 % | 5,9 % | 27,0 % |
| RATIOS | | | |
| Intensité du capital (%) | 17,5 % | 17,6 % | 16,7 % |
| Ratio cours/bénéfice (fois) | 18,04 | 13,45 | 15,73 |
| Ratio cours/valeur comptable (fois) | 3,07 | 3,15 | 3,09 |
| Ratio cours/flux de trésorerie (fois) | 12,30 | 16,15 | 20,13 |
| AUTRES DONNÉES | | | |
| Nombre d'employés (en milliers) | 56 | 56 | 55 |

7.2 INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2013 et de 2012. Cette information trimestrielle n'est pas auditée, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

| | 2013 | | | 2012 | | | | |
|---|-------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|---------|
| | T4 | Т3 | T2 | T1 | T4 | Т3 | T2 | T1 |
| Produits opérationnels | 5 382 | 5 099 | 5 000 | 4 9 1 9 | 5 161 | 4 982 | 4 925 | 4 9 1 0 |
| BAIIA | 1 998 | 2 063 | 2 066 | 1 962 | 1 896 | 2 019 | 2 044 | 1 929 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (48) | (297) | (28) | (33) | (69) | (25) | (20) | (19) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (695) | (683) | (681) | (675) | (693) | (673) | (666) | (646) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (160) | (162) | (161) | (163) | (175) | (180) | (178) | (181) |
| Bénéfice net | 593 | 452 | 671 | 672 | 765 | 644 | 836 | 631 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 495 | 343 | 571 | 566 | 666 | 527 | 732 | 531 |
| Bénéfice net par action ordinaire | | | | | | | | |
| De base | 0,64 | 0,44 | 0,74 | 0,73 | 0,86 | 0,68 | 0,94 | 0,69 |
| Dilué | 0,63 | 0,44 | 0,74 | 0,73 | 0,86 | 0,68 | 0,94 | 0,69 |
| Éléments inclus dans le bénéfice net : | | | | | | | | |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (33) | (222) | (21) | (23) | (46) | (19) | (15) | (14) |
| (Pertes nettes) profits nets sur placements | (12) | 2 | 1 | 2 | 248 | - | - | 8 |
| Primes au remboursement anticipé de la dette | - | (21) | (3) | (12) | - | - | - | - |
| Bénéfice net ajusté | 540 | 584 | 594 | 599 | 464 | 546 | 747 | 537 |
| BPA ajusté | 0,70 | 0,75 | 0,77 | 0,77 | 0,60 | 0,70 | 0,97 | 0,69 |
| Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) | 775,9 | 775,9 | 775,9 | 775,7 | 775,0 | 774,2 | 773,7 | 774,3 |

FAITS SAILLANTS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

| PRODUITS OPÉRATIONNELS | T4 2013 | T4 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|---|---------|---------|----------------|----------------|
| Services sur fil de Bell | 2 601 | 2 608 | (7) | (0,3)% |
| Services sans fil de Bell | 1 505 | 1 458 | 47 | 3,2 % |
| Bell Média | 821 | 591 | 230 | 38,9 % |
| Éliminations intersectorielles | (114) | (80) | (34) | (42,5)% |
| Bell | 4 813 | 4 577 | 236 | 5,2 % |
| Bell Aliant | 688 | 694 | (6) | (0,9)% |
| Éliminations intersectorielles | (119) | (110) | (9) | (8,2)% |
| Total des produits opérationnels de BCE | 5 382 | 5 161 | 221 | 4,3 % |

| BAIIA | T4 2013 | T4 2012 | VARIATION (\$) | % DE VARIATION |
|---------------------------|---------|---------|----------------|----------------|
| Services sur fil de Bell | 934 | 931 | 3 | 0,3 % |
| Services sans fil de Bell | 529 | 479 | 50 | 10,4 % |
| Bell Média | 230 | 172 | 58 | 33,7 % |
| Bell | 1 693 | 1 582 | 111 | 7,0 % |
| Bell Aliant | 305 | 314 | (9) | (2,9)% |
| Total du BAIIA de BCE | 1 998 | 1 896 | 102 | 5,4 % |

Au T4 2013, les produits opérationnels de BCE ont augmenté de 4,3 % par rapport au T4 2012, ce qui s'est traduit par une croissance du BAIIA de BCE de 5,4 %.

Le BAIIA de BCE a augmenté d'un exercice à l'autre en raison de la hausse du BAIIA des Services sans fil de Bell, de Bell Média et des Services sur fil de Bell, en partie contrebalancée par la diminution du BAIIA de Bell Aliant.

Au T4 2013, les produits opérationnels de Bell ont augmenté de 5,2 % par rapport au T4 2012, soutenus par la croissance régulière des produits tirés des Services sans fil de Bell, la croissance positive des produits tirés des Services sur fil de Bell résidentiels du fait que l'expansion des services de télé et Internet haute vitesse a été plus forte que les diminutions au chapitre des services voix traditionnels, et par la contribution d'Astral aux résultats de Bell Média.

Le BAllA de Bell a augmenté de 7,0 % d'un exercice à l'autre, ce qui reflète la forte croissance du BAllA de 10,4 % pour les Services sans fil de Bell et de 33,7 % pour Bell Média, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. En particulier, nous avons généré une croissance positive du BAllA de 0,3 % dans les Services sur fil de Bell au T4 2013, avec une amélioration d'un exercice à l'autre de 41 000 du nombre total des pertes nettes d'abonnés résidentiels des Services sur fil de Bell, une hausse du PMU par foyer et une réduction des coûts opérationnels. L'augmentation du BAllA dans tous les secteurs de Bell a contribué à une amélioration de 0,6 point de pourcentage de la marge du BAllA consolidée de Bell, qui s'est élevée à 35,2 %.

Les produits opérationnels des Services sur fil de Bell sont restés essentiellement inchangés d'un exercice à l'autre, en baisse de 0,3 %. Les Services résidentiels de Bell ont généré une croissance des produits de 3,1 %, ce qui reflète la croissance accélérée de la clientèle des services Télé Fibe et Internet Fibe ainsi que le ralentissement du déclin des services voix, tandis que le rythme de diminution des produits de Bell Marchés Affaires a ralenti d'un exercice à l'autre. Le BAIIA des Services sur fil de Bell a augmenté de 0,3 % par rapport au T4 2012, et la marge a augmenté de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 35,9 %, soutenue par la diminution de 10 millions \$ des coûts opérationnels d'un exercice à l'autre.

Les produits opérationnels des Services sans fil de Bell ont augmenté de 3,2 % au T4 2013 tandis que les produits tirés des services ont enregistré une hausse de 3,7 %, ce qui reflète l'incidence positive des abonnés des services postpayés utilisant un téléphone intelligent acquis en 2013, ainsi que la croissance du PMU combiné de 2,1 % découlant des produits plus élevés tirés des services de données. Le BAllA des Services sans fil de Bell a augmenté de 10,4 %, entraînant une progression de 2,4 points de pourcentage de la marge du BAllA liée aux services, qui s'est établie à 38,9 %, profitant également de la diminution de 0,3 % des coûts opérationnels grâce à la gestion serrée des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés des services postpayés et à la fidélisation de la clientèle.

Les produits opérationnels de Bell Média au T4 2013 ont augmenté de 38,9 % d'un exercice à l'autre. Cette augmentation reflète la hausse des produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement découlant de l'acquisition d'Astral, ainsi que la majoration planifiée des tarifs des services de télé spécialisée non fournis par Astral imposés aux distributeurs de radiodiffusion pour le contenu et la programmation de Bell Média. De même, le BAIIA de Bell Média a augmenté de 33,7 %, d'un exercice à l'autre, ce qui reflète la portée concrète de la croissance des produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement, en partie contrebalancée par l'augmentation des coûts opérationnels.

Au T4 2013, les produits opérationnels de Bell Aliant ont diminué de 0,9 % par rapport au T4 2012, la croissance des produits tirés des services de données et sans fil ayant été contrebalancée par la baisse des produits tirés des services locaux et d'accès et des services interurbains.

Le BAIIA de Bell Aliant a diminué de 2,9 % d'un exercice à l'autre, ce qui reflète l'augmentation des frais de commercialisation et de vente, en raison de la vigueur de l'activité des concurrents et de la hausse des coûts du contenu télévisuel découlant de la croissance du nombre d'abonnés du service de télé IP, partiellement atténuée par les économies réalisées grâce aux initiatives de productivité et aux mesures d'efficience opérationnelle en cours.

Les dépenses d'investissement de Bell ont totalisé 992 millions \$ au T4 2013. Les dépenses d'investissement concernaient principalement le déploiement continu du réseau mobile 4G LTE de Bell et l'implantation continue de son infrastructure à large bande, notamment une nouvelle initiative de déploiement de la fibre jusqu'aux résidences, aux quartiers et aux entreprises en Ontario et au Québec pour appuyer l'expansion du service Télé Fibe.

L'amortissement des immobilisations corporelles de BCE de 695 millions \$ a augmenté de 2 millions \$, d'un exercice à l'autre, en raison d'un volume accru d'immobilisations amortissables en 2013, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande sur fil et sans fil, et de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles additionnel découlant de l'acquisition d'Astral. Cette augmentation a été partiellement compensée par la diminution nette de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles découlant de modifications apportées aux estimations de la durée d'utilité de certains actifs.

L'amortissement des immobilisations incorporelles de BCE s'est chiffré à 160 millions \$ au T4 2013, en baisse comparativement à 175 millions \$ au T4 2012, étant donné que certaines immobilisations incorporelles étaient intégralement amorties, entraînant un volume moindre d'immobilisations en 2013. En outre, la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles a diminué en raison de l'augmentation des estimations de la durée d'utilité de certains actifs.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de BCE se sont élevés à 1 838 millions \$ au T4 2013, comparativement à 863 millions \$ à l'exercice précédent. Ce résultat s'explique par une diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, attribuable à des cotisations volontaires au régime de retraite PD en 2012 et à la hausse du BAllA, partiellement contrebalancées par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé en 2013.

Au T4 2013, les flux de trésorerie disponibles de BCE se sont établis à 674 millions \$, en hausse de 11,4 % contre 605 millions \$ au T4 2012, ce qui est attribuable à la hausse du BAIIA et à l'augmentation du fonds de roulement, partiellement contrebalancées par la hausse des dépenses d'investissement.

Le bénéfice net de BCE attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 495 millions \$ au T4 2013, ou 0,64 \$ par action ordinaire, comparativement à 666 millions \$, ou 0,86 \$ par action ordinaire, au T4 2012. La diminution du bénéfice d'un exercice à l'autre est attribuable au profit sans effet de trésorerie comptabilisé au T4 2012 à la suite de la vente d'actifs par Inukshuk à ses propriétaires. Le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 540 millions \$, une hausse de 16,4 %, et le BPA ajusté a augmenté de 16,7 % pour passer de 0,60 \$ à 0,70 \$, ce qui reflète principalement l'augmentation du BAIIA de Bell.

CONSIDÉRATIONS SUR LE CARACTÈRE SAISONNIER

Une partie des produits et des charges de nos secteurs varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats opérationnels d'un trimestre à l'autre.

Par exemple, les produits tirés du secteur des services sur fil ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre en raison des ventes plus élevées de produits de données et d'équipements aux clients d'affaires et des ventes, également plus élevées, d'équipements électroniques grand public pendant la période des fêtes en décembre. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de télé et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux déménagements des ménages pendant les mois d'été et à la période du retour en classe au troisième trimestre. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les résultats opérationnels globaux des services sur fil.

Les résultats opérationnels des services sans fil sont influencés par le calendrier de nos dépenses au chapitre des activités de commercialisation et de promotion et par l'augmentation des ajouts d'abonnés et des rabais sur les combinés, ce qui se traduit par une augmentation des charges relatives aux acquisitions d'abonnés et aux activations dans certains trimestres. En particulier, le BAIIA des Services sans fil de BeII est habituellement inférieur au quatrième trimestre en raison des coûts d'acquisition d'abonnés plus élevés découlant du nombre plus important d'activations de nouveaux abonnés pendant la période des fêtes. En outre, ces dernières années, nous enregistrons une recrudescence d'ajouts d'abonnés du sans-fil au troisième trimestre, en raison des offres liées au retour en classe, tandis que les ajouts d'abonnés s'établissent généralement à leur plus bas niveau au premier trimestre.

Les produits tirés de Bell Média et les charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découlent en grande partie de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Ces variations découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la LNH et la Coupe du monde de soccer, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

8 CADRE RÉGLEMENTAIRE

8.1 INTRODUCTION

Cette rubrique décrit certaines lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et procédures réglementaires, aux récentes consultations gouvernementales et aux positions gouvernementales qui nous touchent, qui touchent nos activités et qui pourraient continuer de toucher notre capacité à rivaliser avec la concurrence du marché. Bell Canada et Bell Aliant Communications régionales inc. (Bell Aliant Communications) ainsi que plusieurs de leurs filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité, Bell ExpressVu société en commandite, Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, société en commandite), NorthernTel, société en commandite (NorthernTel), Télébec, société en commandite (Télébec) et NorthwesTel, sont régies par la Loi sur les télécommunications, la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur la radiocommunication et/ou la Loi sur Bell Canada. Elles sont également assujetties à la réglementation et aux politiques appliquées par le CRTC. Nos activités sont touchées par les décisions rendues par divers organismes de réglementation, dont le CRTC, un organisme indépendant du gouvernement du Canada chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada. D'autres aspects des activités de ces sociétés sont assujettis à diverses réglementations par des ministères du gouvernement fédéral, particulièrement par Industrie Canada.

Le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications dans les zones où il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des consommateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence était suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix de détail en vertu de la Loi sur les télécommunications à l'égard de la vaste majorité des lignes téléphoniques locales résidentielles et d'affaires de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi que de nos services sans fil et Internet. En vertu de la Loi sur la radiodiffusion, nos activités de distribution de services de télé ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix de détail.

Bien que la majorité de nos services sur fil et sans fil ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix aux termes de la Loi sur les télécommunications, le gouvernement du Canada et ses ministères et organismes concernés, dont le CRTC, Industrie Canada et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en matière de politiques et de réglementation dans le domaine des télécommunications en ce qui a trait aux ventes aux enchères de spectre, à l'approbation d'acquisitions, à la propriété étrangère et à la radiodiffusion, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle. Récemment, le gouvernement fédéral a considérablement renforcé son orientation sur la protection du consommateur, surtout pour ce qui est du secteur des services sans fil, et a adopté une réglementation plus sévère. L'adoption, par le CRTC en 2013, d'un nouveau code de conduite obligatoire visant les fournisseurs de services vocaux et de données sans fil mobiles de détail (Code sur les services sans fil), témoigne de ce renforcement axé sur la protection du consommateur, lequel, comme il est expliqué plus en détail à la section 8.2, Loi sur les télécommunications - Adoption d'un code de conduite national visant la protection des consommateurs de services sans fil, pourrait restreindre notre marge de manœuvre sur le marché. Le gouvernement fédéral pourrait adopter des positions défavorables aux industries des télécommunications et des médias, de façon générale, ou à Bell Canada ou à certaines de ses filiales de façon plus particulière. Si nous ne réussissons pas à exercer une influence positive sur les modifications dans ces domaines ou à répondre aux exigences réglementaires obligatoires, des décisions défavorables prises par les organismes de réglementation ou une réglementation plus rigoureuse pourraient avoir une incidence négative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités et nuire à notre réputation.

8.2 LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Loi sur les télécommunications régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives aux objectifs de sa politique. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, Bell Aliant, société en commandite, NorthernTel, Télébec et NorthwesTel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression *entreprises de télécommunications*, doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les tarifs proposés de

services de télécommunications, à moins que les services en question ne fassent l'objet d'une exemption de la réglementation ou qu'ils ne soient pas réglementés. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. Quelques grandes entreprises de télécommunications, y compris les entreprises de télécommunications du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

PROCÉDURES EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES SANS FIL DE GROS À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le 18 décembre 2013, le ministre de l'Industrie a annoncé l'intention du gouvernement fédéral de modifier la *Loi sur les télécommunications* en vue d'établir un plafond provisoire des tarifs facturés par les entreprises canadiennes de services sans fil pour les services d'itinérance nationale de gros. Le plafond provisoire des tarifs s'appliquerait jusqu'à ce que

le CRTC détermine quelles mesures réglementaires, le cas échéant, devraient s'appliquer aux services d'itinérance nationale de gros. Le CRTC dirige actuellement une instance en ce qui concerne les services d'itinérance sans fil et une décision devrait être rendue d'ici juin 2014.

Le 20 février 2014, le CRTC a amorcé des procédures réglementaires afin de déterminer si le marché des services sans fil mobiles de gros est suffisamment concurrentiel. Plus spécifiquement, cette procédure examinera: les conditions de marché des services d'itinérance de gros, du partage des pylônes et des emplacements liés aux services de gros et d'autres services sans fil mobiles de gros; l'incidence du marché des services sans fil mobiles de gros sur l'évolution du marché des services de détail et sur le niveau de concurrence durable dans ce marché; et le bien-fondé d'une surveillance réglementaire accrue, incluant la

possibilité de rendre obligatoire l'accès à tout service sans fil mobile de gros existant ou éventuel. Une réglementation accrue des services sans fil mobiles de gros pourrait réduire la marge de manœuvre de Bell sur le plan de la commercialisation, améliorer la position des concurrents de Bell et avoir une incidence défavorable sur la performance financière des services sans fil mobiles de Bell. La procédure du CRTC se terminera au quatrième trimestre de 2014 et le CRTC devrait rendre sa décision au début de 2015. Il est impossible d'évaluer l'incidence financière de ces initiatives pour l'instant.

SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES IMPOSÉES PAR LE CRTC ET INDUSTRIE CANADA

Le 18 décembre 2013, le ministre de l'Industrie a annoncé l'intention du gouvernement fédéral de modifier la *Loi sur les télécommunications* et la *Loi sur la radiocommunication* en vue de conférer au CRTC et à Industrie Canada l'autorité d'imposer des sanctions administratives pécuniaires

aux sociétés qui enfreignent les règlements établis. Aucune information supplémentaire n'a été annoncée. Cependant, les modifications devraient être appliquées au début de 2014. L'incidence financière liée à ces modifications demeure indéterminée pour le moment.

EXAMEN DU CADRE DES SERVICES DE GROS

Le 15 octobre 2013, le CRTC a entrepris son examen des services de télécommunications de gros et des politiques connexes. Cet examen exhaustif, qui se déroulera jusqu'à la fin de 2014, portera principalement sur la question de savoir si les services de gros actuellement obligatoires devraient bénéficier d'une abstention de la réglementation, si le rétablissement de la réglementation s'impose à l'égard de services de gros faisant actuellement l'objet d'une abstention de la réglementation et si d'autres services d'accès haute vitesse de gros devraient ou non

être obligatoires, dont les installations de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné. Le CRTC a expressément exclu de cet examen les services sans fil de gros. Les modifications apportées au régime réglementaire qui s'appliquent à nos services de télécommunications de gros pourraient avoir une incidence importante sur nos activités liées aux services de télécommunications de gros et éventuellement, de manière indirecte, sur certains marchés de détail.

ADOPTION D'UN CODE NATIONAL VISANT LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DE SERVICES SANS FIL

Le 3 juin 2013, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2013-271 qui établit le Code sur les services sans fil. Le Code sur les services sans fil vise tous les services sans fil fournis aux particuliers et aux petites entreprises (p. ex., les entreprises qui dépensent en moyenne moins de 2 500 \$ par mois pour des services de télécommunications), dans toutes les provinces et tous les territoires. Si le Code sur les services sans fil entre directement en conflit avec une loi provinciale en vigueur, le Code sur les services sans fil prévaut.

Le Code sur les services sans fil instaure une réglementation sur le déverrouillage des appareils sans fil et sur le calcul des frais de résiliation anticipée, et il établit des plafonds par défaut en ce qui concerne les frais d'itinérance de données et les frais d'utilisation excédentaire de données, entre autres. Le Code sur les services sans fil stipule également que les fournisseurs de services sans fil ne peuvent imputer de frais de résiliation anticipée si un client annule ses services 24 mois après la signature de son contrat, ce qui réduit les avantages pour les fournisseurs de services sans fil d'offrir des contrats de plus longue durée. L'application du Code sur les services sans fil pourrait entraîner d'importants changements dans la dynamique du marché des consommateurs de services sans fil, notamment une hausse du taux de désabonnement au sein de l'industrie en raison de l'abandon des contrats de trois ans et de leur remplacement par des contrats de deux ans. En outre, dans la mesure où la hausse des coûts découlant des contrats de plus courte durée

n'est pas répercutée sur les consommateurs, le Code sur les services sans fil pourrait se traduire par une augmentation des coûts pour Bell. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

Lorsqu'une obligation du Code sur les services sans fil portant sur un lien contractuel précis existe entre un fournisseur de services sans fil et un client, le Code sur les services sans fil doit s'appliquer au contrat si celui-ci a été conclu, modifié, renouvelé ou prolongé le 2 décembre 2013 ou par la suite. Le Code sur les services sans fil doit s'appliquer à tous les contrats le 3 juin 2015, et modifier ces contrats, peu importe leur date de signature. Par conséquent, tous les contrats de trois ans conclus après le 4 juin 2012 et avant le 1er décembre 2013 seront rétroactivement assujettis au Code sur les services sans fil le 3 juin 2015, même s'ils ont été conclus avant l'entrée en vigueur de ce code. Le 3 juillet 2013, Bell Mobilité, avec Rogers, TELUS, Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation et MTS, a présenté à la Cour d'appel fédérale une demande pour permission d'appeler de cette application rétroactive du Code sur les services sans fil. Le 24 septembre 2013, la Cour d'appel fédérale a autorisé l'appel. Si l'appel est accueilli, les contrats conclus avant le 1er décembre 2013 demeureraient exemptés de l'application du Code sur les services sans fil et pourraient rester valides jusqu'à la fin de leur durée contractuelle de trois ans.

RÈGLES CANADIENNES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE DES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, il n'y a aucune restriction à l'investissement étranger qui s'applique aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel. Cependant, le gouvernement peut toujours refuser l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*. L'absence de restrictions relatives à la propriété étrangère applicables à ces entreprises de

télécommunications pourraient donner lieu à l'arrivée sur le marché canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de l'acquisition de licences d'utilisation du spectre ou d'entreprises de télécommunications canadiennes. En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, les restrictions relatives à la propriété étrangère s'appliquent aux radiodiffuseurs, comme les fournisseurs de services de câblodistribution et de télé par satellite titulaires d'une licence, ou aux titulaires d'une licence de programmation, comme Bell Média.

8.3 LOI SUR LA RADIODIFFUSION

La Loi sur la radiodiffusion définit les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la Loi sur la radiodiffusion consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence importante sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion, elle doit également satisfaire aux exigences en matière

de propriété canadienne. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC.

Les activités de distribution de services de télé de notre unité d'affaires Bell Télé (Bell Télé) et les activités de télédiffusion et de radiodiffusion de Bell Média sont assujetties aux exigences de la Loi sur la radiodiffusion, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la Loi sur la radiodiffusion, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements ou la modification des licences pourraient avoir une incidence défavorable sur les positions concurrentielles de Bell Télé ou de Bell Média ou sur les coûts qu'ils doivent engager pour fournir leurs services.

CONSULTATION DU CRTC SUR L'AVENIR DU SYSTÈME CANADIEN DE TÉLÉ

Le 16 octobre 2013, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'exiger le dégroupement des chaînes de télé afin de permettre aux familles canadiennes de choisir la combinaison des chaînes auxquelles elles souhaitent s'abonner, tout en maintenant les emplois au Canada. Cette annonce a été suivie par le lancement, le 24 octobre 2013, d'une consultation par le CRTC invitant les consommateurs canadiens à formuler leurs commentaires sur l'avenir du système canadien de télé. Dans le cadre de cette consultation, le CRTC a demandé aux consommateurs s'ils sont satisfaits du contenu de la programmation de la télé canadienne et de la façon dont leurs chaînes sont assemblées dans un forfait, et leur pose des questions sur d'autres sujets connexes. Le 18 février 2014, le CRTC a commencé la deuxième étape de cette consultation publique en présentant un cahier de choix, un questionnaire interactif qui pose une série de questions sur des sujets comme le service de base, les nouvelles locales, le service à la carte, les sports, la programmation américaine, la substitution de signaux et la programmation en ligne. Les commentaires doivent être soumis au plus tard le 14 mars 2014.

Parallèlement à cette consultation, le gouvernement fédéral, conformément à l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*, a émis un décret donnant le mandat au CRTC de produire un rapport sur les moyens d'améliorer la possibilité, pour les consommateurs canadiens, de s'abonner à des services de télé payante et spécialisée en pouvant choisir chaque service offert, selon la façon qui contribue le plus adéquatement à renforcer l'application de la politique en matière de radiodiffusion du Canada. Le rapport du CRTC exigé par le décret est attendu au plus tard le 30 avril 2014.

Les modifications réglementaires découlant de cette consultation et du rapport exigé par le décret pourraient avoir une incidence négative sur les activités et les résultats financiers de Bell Télé et de Bell Média, mais il est impossible d'en évaluer la portée pour l'instant. Le CRTC a indiqué que cette consultation donnerait lieu à une audience publique en septembre 2014. Il est peu probable qu'une décision sur le nouveau contexte réglementaire de la télé soit rendue avant la fin de 2014.

8.4 LOI SUR LA RADIOCOMMUNICATION

Industrie Canada réglemente l'utilisation du spectre radio par Bell Canada, Bell Mobilité et d'autres fournisseurs de services sans fil en vertu de la Loi sur la radiocommunication. Aux termes de la Loi sur la radiocommunication, Industrie Canada assure le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Conformément au Règlement sur la radiocommunication, les entreprises admissibles à des licences radio, comme Bell Canada et Bell Mobilité, doivent se soumettre aux mêmes exigences sur la propriété que celles qui s'appliquent aux sociétés en vertu de la Loi sur les télécommunications.

Les entreprises doivent obtenir une licence d'utilisation du spectre pour exploiter un réseau sans fil au Canada. Bien que nous prévoyions que les licences détenues en vertu desquelles nous fournissons des services sans fil seront renouvelées à l'échéance, rien ne garantit que cela se produira, ni à quelles conditions ce renouvellement sera autorisé. Industrie Canada peut révoquer une licence à tout moment si l'entreprise ne se conforme pas aux conditions de sa licence. Bien que nous soyons d'avis que nous respectons les conditions de nos licences, rien ne garantit qu'Industrie Canada soit de cet avis. Un éventuel désaccord pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

VENTE AUX ENCHÈRES DE SPECTRE DANS LA BANDE DE 700 MHz

La vente aux enchères pour l'octroi de licences d'utilisation de spectre dans la bande de 700 MHz a commencé le 14 janvier 2014. Dans le cadre de cette vente aux enchères, Industrie Canada a choisi d'imposer des plafonds de fréquences. De cette façon, Bell Mobilité et les autres importantes entreprises titulaires de services sans fil canadiennes ne pouvaient individuellement obtenir qu'un seul bloc de fréquences apparié parmi les quatre blocs offerts les plus convoités dans la bande de 700 MHz (c.-à-d. les blocs B, C, C1 et C2). Les soumissionnaires qui n'entrent pas dans la catégorie des grands fournisseurs de services

sans fil (comme les petits fournisseurs de services sans fil nationaux) n'étaient pas limités à l'obtention d'un seul bloc de fréquences de spectre apparié, ils avaient le droit d'obtenir deux blocs de fréquences de spectre appariés parmi les quatre blocs les plus convoités disponibles dans la bande de 700 MHz. Le 19 février 2014, Industrie Canada a annoncé les soumissionnaires provisoirement retenus. Bell Mobilité était l'un des huit soumissionnaires retenus et a réussi à obtenir des licences d'utilisation du spectre dans chaque province et territoire à un prix conforme aux attentes du milieu financier.

CADRE DE DÉLIVRANCE DE LICENCES DE SERVICES RADIO À LARGE BANDE DANS LA BANDE DE 2 500 MHz

Le 10 janvier 2014, Industrie Canada a présenté son cadre de délivrance de licences dans la bande de 2 500 MHz, qui établit les règles et les procédures pour la participation à la vente aux enchères dans la bande de 2 500 MHz, dont le commencement est prévu le 14 avril 2015. Le cadre comprend des détails relatifs à la formule et aux règles de la vente aux enchères, au processus et à l'échéancier pour les demandes et aux conditions de licences s'appliquant aux licences délivrées à la suite de la vente aux enchères et aux licences d'utilisation de spectre pour les services radio à large bande existantes. Les licences mises à l'enchère seront délivrées pour une durée de 20 ans et comporteront une exigence de déploiement de 10 ans. Au total, 61 zones de service et 318 licences individuelles seront mises à l'enchère dans tout le pays. Chaque zone de service sera assujettie à une limite de regroupement de fréquences de 40 MHz, à l'exception des Territoires du Nord-Ouest,

du Yukon et du Nunavut où il n'y a aucune limite. De plus, un moratoire de cinq ans sera imposé dans le cadre des ventes de spectre dans la bande de 2 500 MHz à une entité qui dépasse, ou dépasserait, la limite de regroupement.

Dans le cas où Bell Mobilité, ou tout autre soumissionnaire admissible, souhaite faire l'acquisition de spectre dans la bande de 2 500 MHz dans les zones où elle se situe à la limite de regroupement ou au-dessus de celle-ci, elle devra retourner suffisamment de spectre à Industrie Canada ou faire une demande de transfert à un tiers, de manière à se situer en deçà de sa limite de regroupement, avant le début de la vente aux enchères. Notre capacité d'acquérir les blocs de fréquences que nous convoitons lors de cette enchère pourrait être entravée par les stratégies des autres participants et par la participation d'entités étrangères à cet événement.

TRANSFERTS DE LICENCES DE SPECTRE

Le 28 juin 2013, Industrie Canada a publié une décision qui modifie sa politique en ce qui a trait aux transferts de licences de spectre. Cette décision ajoute de nombreux critères, souvent de nature très subjective, qu'Industrie Canada peut prendre en compte lorsqu'elle décide d'approuver ou de refuser de tels transferts. En plus de soumettre à ces nouvelles règles tous les transferts de licences et toutes les ententes de subordination de licences, la décision exige également que les ententes « potentielles » et les conventions d'« options », c'est-à-dire celles qui visent à transférer du spectre à une date future, soient également soumises à des fins d'examen dans les 15 jours suivant la conclusion de telles ententes commerciales. Ces ententes devront être retirées dans les 90 jours si Industrie Canada refuse le transfert proposé. Industrie Canada a indiqué précédemment que le nouveau

cadre de transfert de licences fait partie des différentes initiatives que le gouvernement entreprend en vue de favoriser la présence d'au moins quatre concurrents des services sans fil dans chaque région du pays. Dans le cadre d'une initiative connexe, le 4 juin 2013, le ministre de l'Industrie a annoncé que son administration avait bloqué une proposition faite par TELUS d'acquérir la totalité des actions émises et en circulation du nouveau venu dans les services sans fil évolués (SSFE), DAVE (qui exerce ses activités sous la marque Mobilicity). Le ministre a indiqué que son administration ne renoncerait pas à la condition de licence applicable au spectre de 2008 « réservé » strictement pour les nouveaux venus lors de la vente aux enchères de licences de spectre pour les SSFE de 2008, laquelle empêche le transfert de ce spectre aux entreprises titulaires avant la fin du moratoire de cinq ans.

ITINÉRANCE OBLIGATOIRE ET PARTAGE DES PYLÔNES

Le 7 mars 2013, Industrie Canada a annoncé des modifications aux conditions de licence régissant l'itinérance obligatoire et le partage des pylônes. Ces modifications élargissent effectivement la portée des droits liés à l'itinérance obligatoire et au partage des pylônes et pourraient faire

augmenter le nombre d'exploitants de services sans fil souhaitant utiliser des services d'itinérance obligatoire sur nos réseaux sans fil. Toutes ces modifications visent à accélérer la conclusion des ententes sur l'itinérance et le partage des pylônes, ainsi que le règlement d'éventuels différends.

8.5 LOI SUR BELL CANADA

Aux termes de la Loi sur Bell Canada, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

8.6 AUTRE LOI IMPORTANTE

LOI CANADIENNE ANTI-POURRIEL

La loi fédérale appelée la Loi canadienne anti-pourriel a reçu la sanction royale le 15 décembre 2010 et elle entrera en vigueur le 1er juillet 2014. La Loi canadienne anti-pourriel exige que les messages électroniques commerciaux ne soient envoyés qu'aux destinataires ayant fourni leur consentement préalable et que l'envoi de ces messages respecte certaines formalités, notamment la possibilité de se retirer facilement de la liste d'envoi pour ne plus recevoir de messages. La Loi canadienne anti-pourriel exige également qu'une organisation obtienne un consentement éclairé préalable avant de télécharger un logiciel sur l'ordinateur d'un usager. La non-conformité entraîne des pénalités qui comprennent des sanctions administratives pécuniaires pouvant aller jusqu'à 10 millions \$ ainsi qu'un droit privé d'action. En vertu de la Loi canadienne anti-pourriel, l'existence d'une relation d'affaires

permet de considérer que le consentement a été obtenu pour l'envoi de messages électroniques commerciaux. Par conséquent, l'incidence de la Loi canadienne anti-pourriel sur la possibilité des sociétés de BCE d'envoyer des messages à leurs clients existants est limitée. Toutefois, la loi, dans sa forme actuelle, pourrait entraîner des coûts et des processus additionnels en ce qui concerne les communications avec les clients existants et potentiels, et pourrait diminuer la possibilité pour les sociétés liées d'effectuer des ventes croisées, selon que les consentements appropriés ont été obtenus ou non. Le CRTC et Industrie Canada devraient donner de nouvelles directives interprétatives qui détermineront l'ampleur de l'incidence qu'aura la Loi canadienne anti-pourriel sur nos activités.

9 RISQUES D'ENTREPRISE

Par risque, on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation.

Cette rubrique décrit les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de manière considérable des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Comme l'indique le tableau suivant, certains de ces principaux risques d'entreprise ont déjà fait l'objet d'une analyse dans d'autres sections ou rubriques du présent rapport de gestion. Nous prions le lecteur de se reporter aux sections et aux rubriques suivantes pour obtenir une analyse des risques concernés. Toutes les analyses sur les risques présentées dans les rubriques et les sections mentionnées dans le tableau suivant sont incorporées par renvoi dans la présente rubrique 9.

| RISQUES PRÉSENTÉS DANS D'AUTRES RUBRIQUES ET SECTIONS DU PRÉSENT RAPPORT DE GESTION | RUBRIQUES ET SECTIONS DE RÉFÉRENCE |
|--|---|
| Environnement concurrentiel | Section 3.3, Principaux risques d'entreprise Rubrique 5, Analyse des secteurs d'activité (sous-section Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur de chaque secteur) |
| Cadre réglementaire | Section 3.3, Principaux risques d'entreprise Rubrique 8, Cadre réglementaire |
| Conditions économiques et du marché des capitaux | Section 3.3, Principaux risques d'entreprise |
| Complexité et efficacité du service et des activités opérationnelles | Section 3.3, Principaux risques d'entreprise |
| Évolution stratégique du réseau | Section 3.3, Principaux risques d'entreprise |
| Risques liés en particulier à nos secteurs des Services sans fil de Bell, des Services sur fil de Bell, de Bell Média et de Bell Aliant | Rubrique 5, Analyse des secteurs d'activité (sous-section Principaux risques d'entreprise de chaque secteur) |

Les autres principaux risques d'entreprise qui pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation sont présentés ci-après.

PRESSIONS SUR LA CAPACITÉ DU RÉSEAU

Si nous ne réussissons pas à maintenir la performance opérationnelle du réseau, dans un contexte où la demande des clients augmente, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation, nos activités et notre performance financière.

La demande pour des applications de télé et d'autres applications Internet qui exigent beaucoup de bande passante ainsi que le volume de trafic des services de données sans fil augmentent à des rythmes sans précédent. Nous nous attendons à ce que la croissance de cette demande et de ce volume s'accélère encore plus, particulièrement dans le cas du trafic des services de données sans fil, en raison de l'adoption accrue des téléphones intelligents et d'autres appareils sans fil, comme les tablettes. Cette croissance rapide pourrait créer des pressions sur la capacité de nos réseaux Internet et sans fil et entraîner des problèmes liés à la performance des réseaux. Par conséquent, nous pourrions devoir engager des dépenses d'investissement importantes qui dépasseraient les montants alloués dans le cadre de nos prévisions visant la planification des abonnements et du trafic afin de fournir une

capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux Internet et sans fil. En outre, nous pourrions être incapables d'adapter la taille de nos réseaux en temps opportun pour gérer la croissance de la demande pour les applications de télé et les autres applications Internet qui exigent beaucoup de bande passante ou celle du volume de trafic des services de données sans fil. Il existe également un risque que les efforts que nous déployons pour optimiser la performance du réseau dans la foulée de l'augmentation de la demande, au moyen du déploiement de notre technologie de la fibre optique et de notre équipement, de la gestion du trafic et de la modification des tarifs de nos forfaits, ne soient pas couronnés de succès ou qu'ils génèrent de la publicité défavorable; dans cette éventualité, le taux de désabonnement pourrait s'accroître à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles et compromettre ainsi nos efforts pour attirer de nouveaux clients. Tous ces risques pourraient avoir une incidence défavorable sur notre réputation, nos activités et notre performance financière.

CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES

Nous devons prévoir les changements technologiques et investir dans les nouvelles technologies et les nouveaux produits et services qui obtiendront la faveur du marché, ou en développer.

Nous exerçons nos activités dans des marchés qui sont touchés par des changements constants relatifs à la technologie et aux normes de l'industrie, par les besoins changeants des clients, par les lancements fréquents de nouveaux produits et services et par les courts cycles de vie des produits. L'évolution rapide de la technologie crée de nouvelles menaces sur le plan de la concurrence, mais également de nouvelles occasions d'offrir nos services de façon quasi permanente. L'investissement dans nos réseaux, dans de nouveaux produits, services et technologies ainsi que notre capacité à lancer en temps opportun les produits, services et technologies qui obtiendront la faveur du marché sont essentiels à la croissance de notre nombre d'abonnés et à l'atteinte de nos objectifs financiers. Notre incapacité à comprendre les nouvelles technologies, à évoluer dans la bonne direction dans un contexte où les modèles d'affaires changent ou à optimiser les échéanciers pour le déploiement de réseaux en tenant compte de la demande des clients et des activités des concurrents, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous pourrions être exposés à d'autres risques tandis que nous développons de nouveaux produits, services et technologies et que nous mettons à niveau nos réseaux afin de demeurer concurrentiels. Des technologies nouvelles, par exemple, pourraient tomber rapidement en désuétude ou nécessiter plus de capitaux que prévu au

départ. Le développement pourrait aussi être retardé pour des raisons indépendantes de notre volonté et il faut généralement injecter des fonds considérables avant que les technologies nouvelles ne prouvent leur viabilité commerciale. Il existe aussi le risque que la portée des règlements actuels soit élargie pour inclure les nouvelles technologies, ce qui pourrait retarder le lancement de nos nouveaux services. Les nouveaux produits ou services reposant sur des technologies nouvelles ou en évolution pourraient faire diminuer la demande pour nos produits et services actuels ou occasionner un recul de leurs prix, entraînant ainsi la diminution de la durée d'utilité des technologies existantes et, par le fait même, l'augmentation de la dotation aux amortissements.

Nous avons engagé d'importantes dépenses d'investissement afin de déployer des réseaux de fibre optique de prochaine génération et d'offrir de plus hautes vitesses Internet sur nos réseaux. Si nous ne réussissons pas à effectuer des investissements constants dans nos réseaux Internet pour nous permettre d'offrir des services Internet à des vitesses de plus en plus élevées et une gamme de produits et services différente de celle de nos concurrents, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à rivaliser avec la concurrence, sur la fixation des prix de nos produits et services et sur nos résultats financiers. En particulier, l'introduction par le CRTC de services de gros obligatoires liés à la technologie FTTH ou d'un régime plus strict s'appliquant aux services de gros liés à la technologie FTTN pourrait compromettre nos incitatifs à investir dans des réseaux de prochaine génération.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de TI efficaces en temps opportun, ainsi que la complexité de notre environnement TI et les coûts qui s'y rapportent, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Nous utilisons actuellement de nombreux systèmes de soutien des opérations et des applications interreliés qui concernent la plupart des aspects de nos activités, notamment l'approvisionnement, le réseautage, la distribution, la production d'émissions, la facturation et la comptabilité. De plus, quelques initiatives de changement du système de TI et du processus sont en cours ou leur mise en œuvre est proposée. Le développement et le lancement d'un nouveau service nécessitent habituellement une intégration et un développement importants des systèmes. Les coûts de développement et les coûts opérationnels continus qui s'y rapportent constituent un facteur significatif dans le maintien d'une position concurrentielle et des marges de profit. Les services de prochaine génération qui sont introduits doivent avoir été conçus de manière à fonctionner avec les systèmes de soutien traditionnels ainsi qu'avec les systèmes de soutien de prochaine génération, ce qui entraîne de l'incertitude quant au coût et à l'efficacité des solutions et à l'évolution des systèmes.

Rien ne garantit que nos initiatives de changement de systèmes de TI et de processus seront mises en œuvre avec succès, qu'elles le seront conformément aux échéanciers prévus ou que du personnel suffisamment qualifié sera disponible pour les réaliser. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de TI efficaces en temps opportun, à établir et à maintenir un cadre de gouvernance et opérationnel adéquat pour soutenir la gestion d'un personnel composé en majeure partie de sous-traitants, ou encore à comprendre les nombreux systèmes traditionnels et à en réduire le nombre et à répondre aux exigences opérationnelles en constante évolution de façon proactive, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

En outre, tout événement mentionné à la sous-section Performance de l'infrastructure critique de la présente rubrique 9, y compris, en particulier, les cyberattaques, le sabotage, l'entrée non autorisée, les incendies et les catastrophes naturelles, pourrait endommager nos systèmes de TI et avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

SÉCURITÉ, CONFIDENTIALITÉ ET GESTION DE L'INFORMATION

La bonne marche de nos activités et notre réputation dépendent de notre capacité à protéger nos activités et les renseignements personnels.

La bonne marche de nos activités et notre réputation dépendent de notre capacité à protéger nos centres de données, nos dossiers électroniques et physiques, ainsi que les renseignements commerciaux et personnels qu'ils contiennent, contre l'accès ou l'entrée non autorisé, les cyberattaques (qui peuvent être, sans s'y limiter, les intrusions informatiques, les virus informatiques, les attaques par déni de service, l'espionnage industriel, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle de nature exclusive ou sensible ou d'autres brèches dans le réseau ou la sécurité des TI), et les dommages causés par les incendies, les catastrophes naturelles ou d'autres événements mentionnés à la sous-section *Performance de l'infrastructure critique* de la présente rubrique 9. La protection et l'efficacité de l'organisation de nos systèmes, de nos applications et de nos archives sont essentielles au fonctionnement sécuritaire de nos

réseaux et de nos activités, car les dossiers électroniques et physiques contiennent de l'information commerciale de nature exclusive et des renseignements personnels, comme des renseignements confidentiels sur les clients et les employés, considérés comme sensibles du point de vue commercial et de la confidentialité. Toute vulnérabilité pourrait entraîner la défaillance du fonctionnement du système, ou le vol, la perte ou la fuite d'informations, ce qui pourrait se traduire par une perte financière et une difficulté à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de litiges. Le vol ou la perte de renseignements confidentiels sur les clients ou les employés pourrait entacher notre marque et notre réputation, dégrader nos relations avec la clientèle et entraîner des pertes d'abonnés, nuire à notre capacité d'en attirer de nouveaux ou nous exposer au risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients et des employés.

RESSOURCES HUMAINES

La bonne marche de nos activités dépend du rendement de nos employés et de notre capacité à les retenir.

La bonne marche de nos activités dépend des efforts, de l'engagement et de l'expertise de nos employés et, en particulier, de nos hauts dirigeants et d'autres employés clés. Dans notre secteur, la concurrence pour les employés de gestion et de service à la clientèle hautement qualifiés est intense. En outre, la complexité accrue de la technologie de nos activités crée un contexte difficile pour l'embauche, la rétention et le développement de ressources techniques qualifiées. Si nous ne réussissons pas à former, à motiver, à rémunérer, à bien répartir les employés au moyen d'initiatives qui nous permettent d'atteindre nos impératifs stratégiques et à remplacer de façon efficiente les employés qui partent à la retraite, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation.

Nos hauts dirigeants et autres employés clés sont importants pour notre succès, car ils ont largement contribué à l'établissement de notre orientation stratégique, à l'exercice de nos activités, à la sélection, au recrutement et à la formation de membres du personnel clés ainsi qu'au repérage des occasions d'affaires. La perte de l'une ou de plusieurs de ces personnes importantes pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que nous trouvions des personnes qualifiées pour les remplacer. Rien ne garantit que ces employés clés puissent être remplacés rapidement par des personnes dont l'expérience et les compétences

sont équivalentes. Bien que nous ayons mis en place des régimes de rémunération conçus pour conserver et motiver ces employés, nous ne pouvons les empêcher de mettre fin à leur emploi chez nous.

Enfin, les employés ont été témoins de réductions et de restructurations de la main-d'œuvre ainsi que de réductions de coûts continues, ce qui a affecté leur moral et leur engagement et pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre ainsi que des interruptions de travail. Environ 44 % de nos employés sont représentés par des syndicats et sont visés par des conventions collectives. La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre, des retards dans l'exécution des projets ainsi que des interruptions de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail. Rien ne garantit que le déclenchement éventuel d'une grève ou d'une interruption de travail ne perturberait pas le service fourni à nos clients et n'aurait pas, par ricochet, d'incidence défavorable sur les relations avec nos clients et notre performance financière. Par ailleurs, des interruptions de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail attribuables à des grèves, chez nos tiers fournisseurs et d'autres entreprises de télécommunications aux réseaux desquels les nôtres sont connectés, pourraient avoir des répercussions sur nos activités, notamment sur nos relations avec nos clients et sur notre performance financière.

RÉALISATION DE LA STRATÉGIE

Si nous ne réussissons pas à réaliser nos impératifs stratégiques, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance future, nos activités et nos résultats financiers.

Nous cherchons toujours à atteindre notre objectif, qui est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada, en concentrant nos efforts sur la réalisation de nos six impératifs stratégiques. La réalisation de nos impératifs stratégiques nécessite des modifications en ce qui a trait aux compétences des membres du personnel et des investissements de capitaux pour mettre en œuvre nos stratégies et nos priorités opérationnelles. Si notre direction, nos processus ou nos employés ne peuvent s'adapter à ces changements ou si le capital nécessaire ne peut être obtenu à des conditions favorables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre tous nos impératifs stratégiques, ou certains d'entre eux, ce qui pourrait

avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre performance financière et nos perspectives de croissance. En particulier, nos stratégies nous obligent à continuer de transformer notre structure de coûts. Nos objectifs de réduction de coûts ciblée demeurent audacieux, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès, particulièrement parce que les économies de coûts sont plus difficiles à réaliser sur une base continue. Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos principaux fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de problèmes opérationnels. L'incapacité à continuer de réduire les coûts pourrait particulièrement avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de notre secteur des Services sur fil.

GESTION DU CHANGEMENT ET INTÉGRATION

Une gestion inefficace du changement et l'incapacité d'intégrer les actifs avec succès pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre capacité à atteindre nos impératifs stratégiques.

Les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à jour de systèmes, les refontes de processus, et l'intégration des entreprises acquises et des unités d'affaires existantes doivent être gérés avec attention pour assurer que nous tirons parti des avantages prévus de ces changements. Une gestion du changement inefficace pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre capacité à atteindre nos impératifs stratégiques. Rien ne garantit que l'efficacité des initiatives prévues se réalisera ou que ces initiatives, une fois mises en œuvre, permettront d'obtenir les avantages prévus, ou encore qu'elles n'auront pas une incidence négative sur nos activités opérationnelles, notre performance financière, l'engagement de nos employés ou notre service à la clientèle.

La réalisation des avantages attendus découlant de l'intégration des entreprises acquises et des unités d'affaires existantes dépend en partie du succès de l'intégration des activités, des méthodes et du personnel, rapidement et efficacement; elle dépend également de notre capacité à concrétiser les occasions de croissance et les synergies attendues du regroupement des entreprises et des activités acquises avec les nôtres. Pour réaliser l'intégration, la direction devra consacrer des efforts et des ressources considérables et y mettre le temps; dans ce contexte, il est possible qu'elle ne soit pas en mesure d'accorder toute l'attention nécessaire aux autres occasions stratégiques et aux aspects opérationnels. Nous pourrions rencontrer des problèmes opérationnels et subir des coûts, des charges, des pertes de clients et une interruption des affaires d'une ampleur plus importante que prévu à la suite du processus d'intégration et, par conséquent, nous trouver dans l'impossibilité de réaliser, en totalité ou en partie, les avantages attendus.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite et une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite, notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Puisque le nombre de participants à nos régimes de retraite dépasse 50 000 employés et que des régimes PD importants subissent à la fois les pressions de la conjoncture économique mondiale et des modifications aux exigences liées à la réglementation et à la présentation de l'information, nos obligations au titre des régimes de retraite sont exposées à une volatilité éventuelle. Notre incapacité à comprendre les risques économiques et les modifications aux règles en matière de régimes de retraite et à assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion et la capitalisation des actifs des régimes de retraite et des obligations qui y sont liées pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et notre performance financière.

Nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs des régimes et des obligations qui y sont liées, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables.

Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, pourrait avoir un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi puisse être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes et dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en espèces.

Notre capitalisation prévue pour 2014 est fondée sur les plus récentes évaluations de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en date du 31 décembre 2012, déposées en juin 2013, et elle tient compte des cotisations volontaires chez Bell de 500 millions \$ en 2009 et de 750 millions \$ en 2010, en 2011 et en 2012.

FOURNISSEURS, CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES CONTRATS

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs qui offrent des produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités.

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui offrent certains produits et services essentiels à la bonne marche de nos activités. Ces produits et services essentiels peuvent être offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, certains fournisseurs ayant une présence dominante dans le marché mondial. L'accès à ces produits et services essentiels nous permettant de répondre à la demande des clients est primordial pour que nous puissions conserver nos clients actuels et en attirer de nouveaux.

Si, à un certain moment, les fournisseurs ne peuvent nous fournir des produits et services essentiels aux services offerts aux clients, y compris, sans s'y limiter, des services de facturation, des services de soutien des TI, des services de centres d'appels, de l'équipement

de télécommunications, des logiciels et des services de maintenance, qui respectent les normes de télécommunications en évolution et qui sont compatibles avec notre équipement et nos systèmes et logiciels de TI, nos activités et notre performance financière pourraient être défavorablement touchées. De plus, si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir des produits ou des services qui sont essentiels à la bonne marche de nos activités en temps opportun et à un coût acceptable, ou si l'équipement de télécommunications ou d'autres produits tels que les combinés, que nous vendons ou fournissons autrement aux clients, ou l'équipement de télécommunications ou d'autres produits que nous utilisons pour offrir nos services, présentent des défauts de fabrication, notre capacité d'offrir nos produits et services et de déployer nos services avancés ainsi que la qualité de nos services et de nos réseaux pourraient en souffrir. En outre, le déploiement et l'expansion de nos réseaux pourraient être freinés et nos activités, notre stratégie et notre performance financière pourraient être défavorablement touchées.

Divers facteurs peuvent influer sur la capacité de nos fournisseurs de nous fournir des produits et services essentiels.

Les affaires et les activités de nos fournisseurs ainsi que leur capacité à continuer de nous offrir des produits et services pourraient subir l'incidence défavorable de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles (y compris les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de verglas, de neige et de vent, les inondations, les ouragans, les tornades et les tsunamis), la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, l'intensité de l'activité des concurrents, les interruptions de travail, les litiges, la disponibilité du capital et l'accès à celui-ci, la faillite ou d'autres procédures d'insolvabilité, les modifications des normes technologiques et les autres événements mentionnés à la sous-section *Performance de l'infrastructure critique* de la présente rubrique 9.

Nos réseaux sont reliés aux réseaux d'autres entreprises de télécommunications et de fournisseurs sur lesquels repose la prestation de certains de nos services. Les défaillances opérationnelles et les interruptions de services permanentes ou temporaires que connaissent ces entreprises de télécommunications et fournisseurs, en raison de difficultés techniques, de grèves ou d'autres interruptions de travail, de faillites ou d'autres procédures d'insolvabilité, ou encore d'autres événements, y compris, sans s'y limiter, ceux présentés dans le paragraphe précédent, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos réseaux, nos services, nos activités et notre performance financière.

PERFORMANCE DE L'INFRASTRUCTURE CRITIQUE

La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir et à remplacer nos réseaux, notre équipement et nos autres installations.

Il est primordial que notre infrastructure critique et nos installations soient conçues de manière à procurer un environnement stable et fiable pour le bon fonctionnement des réseaux, de l'infrastructure des TI et du personnel sur les lieux de travail. Par conséquent, la bonne marche de nos activités dépend de notre capacité à protéger nos réseaux, ainsi que nos autres infrastructures et installations contre les dommages dus aux incendies, aux catastrophes naturelles (y compris les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de verglas, de neige et de vent, les inondations, les ouragans, les tornades et les tsunamis), aux pannes de courant, aux fuites d'air conditionné dans les bâtiments, à l'accès ou à l'entrée non autorisés, aux cyberattaques (qui peuvent constituer, sans s'y limiter, des intrusions informatiques, des virus informatiques, des attaques par déni de service, de l'espionnage industriel ou d'autres brèches dans le réseau ou la sécurité des TI), aux dispositifs nuisibles, aux actes de querre ou de terrorisme, au sabotage, au vandalisme, à des actions de voisins et à d'autres événements du même ordre. Le changement climatique à l'échelle mondiale pourrait exacerber certaines de ces menaces, y compris la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques violents. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que l'incapacité à effectuer les tests, la maintenance et les remplacements prévus de nos réseaux, de notre équipement et d'autres installations, en raison de facteurs qui échappent à notre contrôle (y compris les interruptions qui découlent des défaillances de nos réseaux, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle), pourraient perturber nos activités. Cela pourrait également

nécessiter des ressources importantes et occasionner des coûts de restauration élevés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière ou nuire à notre capacité de retenir nos abonnés ou d'en attirer de nouveaux.

Les satellites utilisés par Bell Télé sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités et sa performance financière.

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre Bell Télé et Télésat Canada (Télésat), Bell Télé détient actuellement deux satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation. Les satellites utilisent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défectuosités et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme défaillance, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé par Bell Télé. Les satellites utilisés par Bell Télé peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires, ainsi que par des débris spatiaux ou des météorites. Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de l'infrastructure de radiodiffusion terrestre de Bell Télé ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourrait avoir des répercussions défavorables sur les activités et la performance financière de Bell Télé et faire en sorte que des clients annulent leurs abonnements au service de télé par SRD de Bell Télé.

LITIGES ET AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES

Les litiges et, particulièrement, les recours collectifs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière. Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos

activités. Il est de plus en plus facile pour les demandeurs, au Canada, d'intenter des recours collectifs et d'obtenir leur autorisation, au nom d'un groupe important de personnes. Les litiges en cours ou futurs, y compris une hausse du nombre de recours collectifs autorisés, lesquels, de par leur nature, pourraient donner lieu à des jugements en dommages-intérêts et à des coûts liés au litige appréciables, pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière. Pour obtenir une description des principaux litiges dans lesquels nous sommes engagés, veuillez vous reporter à la rubrique *Litiges* de la notice annuelle de BCE Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, datée du 6 mars 2014.

Des modifications aux lois applicables pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements pourraient avoir un effet négatif sur nous. En particulier, l'adoption par les gouvernements fédéral et provinciaux, ou leurs organismes, de lois sur la protection des consommateurs de plus en plus sévères, et les réglementations, les règles et les politiques qui s'y rattachent, pourraient avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats financiers, notamment en raison d'une augmentation du nombre de recours collectifs déposés contre nous.

En outre, les modifications apportées aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières dans différentes provinces prévoient des sanctions civiles en cas d'information trompeuse dans les informations à fournir continues. Ces modifications ont favorisé, au Canada, les recours collectifs intentés par des investisseurs du marché secondaire contre des sociétés ouvertes pour des cas de déclarations trompeuses présumées contenues dans

des documents d'information publics et dans des déclarations orales. Advenant la réussite de recours de ce type, les tribunaux pourraient accorder des dommages-intérêts importants. De tels jugements en dommages-intérêts et coûts liés à des litiges pourraient avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.

GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire et à générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants, nous devrons peut-être réduire nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs.

Notre capacité de répondre à nos besoins de liquidités et de soutenir la croissance planifiée dépend de notre accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, laquelle est touchée par des risques relatifs à la concurrence, à la réglementation, aux conditions économiques et financières, à la technologie et par d'autres facteurs de risque décrits dans le présent rapport de gestion, dont la plupart échappent à notre contrôle.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des cotes de crédit au moment de la mobilisation des capitaux. Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier, les préoccupations entourant la dette souveraine en Europe, les questions liées à la fiscalité et à la dette publique aux États-Unis, les politiques monétaires des banques centrales, les règles relatives à la capitalisation bancaire plus strictes, la baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de consolidation pourraient entraîner la diminution des capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos cotes de crédit, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos cotes de crédit, avoir des

conséquences défavorables similaires. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, tout groupe d'entités ou secteur d'activité donné, ou à y investir.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles reposent nos programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Si nous ne pouvons accéder aux capitaux dont nous avons besoin dans des conditions acceptables ou générer des flux de trésorerie pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes, limiter nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et nos perspectives de croissance.

Nous sommes exposés à différents risques de crédit, de liquidité et

Notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché, y compris les fluctuations du cours de l'action, des taux d'intérêt et des taux de change, est décrite à la note 23 des états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre incapacité à déterminer et à gérer notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours de l'action de BCE et aux autres conditions de marché pourrait nous faire rater des occasions, entraîner des flux de trésorerie insuffisants, nuire à notre réputation, dévaluer l'action et les débentures et occasionner des difficultés à mobiliser du capital à des conditions concurrentielles.

ABANDON DES SERVICES TRADITIONNELS

Nous ne pourrons peut-être pas supprimer certains services dans la mesure nécessaire pour améliorer la productivité du capital et l'efficience opérationnelle.

Les infrastructures à circuits traditionnelles sont difficiles et coûteuses à exploiter et à conserver. Nous poursuivons la migration du trafic voix et données de nos infrastructures à circuits traditionnelles vers des infrastructures à commutation de paquets et sur IP plus récentes et plus efficaces. Dans le cadre de cette transformation, nous prévoyons également abandonner certains services basés sur l'infrastructure à circuits et pour lesquels la demande des clients est désormais très

faible. Il s'agit d'une mesure essentielle en vue de l'amélioration de la productivité du capital et de l'efficience opérationnelle. Dans certains cas, cet abandon pourrait être retardé ou entravé par des plaintes de clients ou par des mesures réglementaires. S'il nous était impossible d'abandonner ces services et que nous devions continuer à exploiter les infrastructures traditionnelles concernées plus longtemps que ce qui était prévu, nous pourrions ne pas être en mesure de réaliser l'efficience et les économies connexes prévues, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.

FRAUDE

L'incapacité à rehausser nos pratiques pour effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque.

La volatilité de l'économie, la complexité des réseaux modernes et la sophistication accrue des organisations criminelles causent des difficultés en ce qui a trait à la surveillance, à la prévention et à la détection des activités frauduleuses. Les activités frauduleuses qui ont une incidence sur les sociétés du groupe BCE ne concernent plus seulement les fraudes habituelles liées aux abonnements, mais incluent dorénavant des fraudes liées à l'utilisation, à la technologie, aux services prépayés, à la distribution et au milieu de travail. L'incapacité à rehausser nos pratiques pour effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque.

Le vol de nos services de télé par SRD a une incidence défavorable sur les activités et la performance financière de Bell Télé.

Bell Télé est exposé au risque de perte de produits résultant du vol de ses services de télé par SRD. À l'instar des autres fournisseurs de services de télé, Bell Télé continue de composer avec les tentatives constantes qui visent à voler ses services en compromettant l'intégrité de ses

systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci. Le vol des services de Bell Télé a une incidence défavorable sur ses activités et sa performance financière.

La violation des droits d'auteur et autres utilisations non autorisées de notre contenu pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et la performance financière de Bell Média.

La monétisation des droits de propriété intellectuelle de Bell Média dépend en partie de l'exclusivité du contenu disponible sur ses produits et plateformes. La violation de droits d'auteur et autres formes d'utilisations non autorisées nuisent au caractère exclusif de ce contenu et pourraient éventuellement faire dévier les utilisateurs vers des plateformes de fournisseurs qui ne détiennent pas de licences, ou qui sont illégales d'une autre manière, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre capacité à tirer des produits des services de distribution et de publicité. Bien que le piratage ne soit pas un nouveau risque auquel est exposé le contenu, les nouvelles technologies (y compris les outils qui nuisent aux mesures de protection de la technologie), jumelées à l'incapacité d'établir et d'appliquer des mesures de protection des droits d'auteur adéquates au même rythme que l'évolution de ces technologies, entraînent un risque d'érosion accru de l'exclusivité du contenu.

QUESTIONS LIÉES À LA FISCALITÉ

Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation pourraient différer des montants prévus.

Nos activités opérationnelles sont complexes et sont assujetties à différentes lois fiscales, et l'adoption de nouveaux règlements fiscaux ou de nouvelles lois fiscales, les règles qui s'y rattachent, les modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation pourraient entraîner une majoration des taux d'imposition, de nouvelles taxes ou d'autres incidences fiscales défavorables. Bien que nous soyons d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en

nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement, dans bien des cas, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve d'un jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux qui pourraient donner lieu à une importante modification du montant des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

QUESTIONS LIÉES À LA SANTÉ

Les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils sans fil ainsi que les épidémies et autres risques liés à la santé pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Plusieurs études ont été effectuées afin d'évaluer si les téléphones sans fil, les réseaux sans fil et les pylônes présentent un risque éventuel pour la santé. Certaines études ont indiqué que les émissions de radiofréquences pourraient être liées à des troubles médicaux, alors que d'autres études n'ont pu établir un tel lien entre une exposition aux émissions de radiofréquences et les effets néfastes sur la santé. En mai 2011, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérigènes pour les humains. Toutefois, il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Le CIRC a également demandé que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de cellulaires à long terme. Dans sa fiche d'information de juin 2011 portant sur les téléphones mobiles, l'OMS a indiqué que jusqu'à présent, aucun effet néfaste sur la santé n'a été lié à l'utilisation des téléphones mobiles. Rien ne garantit que les conclusions tirées par d'autres études sur la santé quant aux émissions de radiofréquences n'aient pas une incidence négative sur nos activités et notre performance financière.

Comme nous déployons de nouvelles technologies, surtout dans le domaine des services sans fil, nous sommes exposés à des poursuites en cours ou éventuelles relativement aux effets néfastes allégués sur la santé de nos clients qui utilisent ces technologies, notamment les appareils de communication sans fil, ainsi que relativement à nos pratiques en matière de commercialisation et de présentation de l'information en ce qui concerne ces appareils. Comme dans le cas de tous les litiges, nous ne pouvons prédire l'issue de ces poursuites et ces dernières pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Les préoccupations croissantes relatives à l'utilisation des appareils de communication sans fil, à l'exposition aux émissions de radiofréquences et aux possibles risques connexes liés à la santé pourraient donner lieu à une législation gouvernementale supplémentaire, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière. Les risques pour la santé liés à l'utilisation d'appareils de communications sans fil et à l'exposition aux émissions de radiofréquences, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient entraîner la baisse du

nombre de nouveaux abonnés au réseau, une diminution de l'utilisation du réseau par abonné, l'augmentation du taux de désabonnement, une hausse des coûts liée à la modification des combinés, au déplacement de pylônes ou à la conformité aux exigences plus sévères de la loi, une hausse du nombre de poursuites intentées contre nous, ou une réduction du financement externe pour l'industrie des communications sans fil. De plus, les protestations du public pourraient entraîner un déploiement plus lent de nos nouveaux réseaux sans fil, pylônes ou antennes, ou encore nous empêcher de les déployer. Industrie Canada est responsable de l'établissement des limites sécuritaires du niveau des signaux des appareils radio. Nous sommes d'avis que les combinés et les appareils que nous vendons, de même que l'équipement réseau, sont conformes aux normes de sécurité du gouvernement canadien. Nous comptons également sur nos fournisseurs pour qu'ils s'assurent que le réseau et l'équipement à l'intention des clients qui nous sont fournis respectent toutes les exigences applicables en matière de sécurité et de réglementation.

En outre, des épidémies, des pandémies et d'autres risques liés à la santé pourraient également survenir, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à maintenir le fonctionnement de nos réseaux et à fournir des services à nos clients. L'un ou l'autre de ces événements pourrait également avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

DISTRIBUTIONS AUX ACTIONNAIRES ET VOLATILITÉ DES MARCHÉS BOURSIERS

BCE dépend de la capacité de ses filiales, partenariats et autres entités dans lesquelles elle détient une participation de lui payer des dividendes ou de lui faire toute autre distribution.

BCE n'a pas de sources de produits ni d'actifs importants hormis les participations qu'elle détient dans ses filiales, partenariats et autres entités, y compris, en particulier, sa participation directe dans les actions de Bell Canada. Les flux de trésorerie de BCE et, en conséquence, sa capacité de payer des dividendes sur ses titres de participation et d'assurer le service de sa dette dépendent donc de la capacité des filiales, partenariats et autres entités dans lesquelles elle détient une participation de lui payer des dividendes ou de lui faire toute autre distribution.

Les filiales, partenariats et autres entités dans lesquelles BCE détient une participation sont des entités juridiques séparées et elles n'ont aucune obligation, conditionnelle ou non, de payer des dividendes ni de faire d'autres distributions à BCE. Par ailleurs, tout droit de BCE de recevoir des actifs de ses filiales, partenariats et autres entités dans lesquelles elle détient une participation au moment de leur liquidation ou de leur réorganisation est structurellement subordonné aux créances prioritaires des créanciers de ces filiales, partenariats et autres entités. Il est impossible de garantir que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ou que des dividendes seront déclarés.

Le conseil de BCE évalue, de temps à autre, la pertinence de la politique de dividendes de BCE dans le but d'offrir une souplesse financière suffisante pour continuer à investir dans nos activités tout en offrant un rendement croissant aux actionnaires. En vertu de la politique de dividendes actuelle, l'augmentation du dividende sur actions ordinaires est directement liée à la croissance des flux de trésorerie disponibles de BCE. La politique de dividendes et la déclaration de dividendes de BCE, sur toutes ses actions en circulation, sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ni que des dividendes seront déclarés.

Une importante baisse du cours de marché des titres de BCE pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité de mobiliser des capitaux, d'émettre des titres d'emprunt, de retenir les employés, de procéder à des acquisitions stratégiques ou encore de conclure des partenariats.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers, de même que des événements touchant nos activités ou notre contexte opérationnel, peuvent contribuer à la volatilité des titres de BCE. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement du cours de marché ou du volume des opérations sur les titres de BCE, pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité de mobiliser des capitaux, d'émettre des titres d'emprunt, de retenir les hauts dirigeants et d'autres employés clés, de procéder à des acquisitions stratégiques ou encore de conclure des partenariats.

10 MESURES FINANCIÈRES, MÉTHODES COMPTABLES ET CONTRÔLES

10.1 NOS MÉTHODES COMPTABLES

La présente rubrique traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux IFRS. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette rubrique sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés 2013 de BCE pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous suivons pour préparer nos états financiers consolidés.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS CLÉS

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- · les montants présentés au titre des produits et des charges;
- · les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette rubrique jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où l'estimation est faite et le jugement est formulé, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence importante sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette rubrique avec le comité d'audit du conseil de BCE.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette rubrique doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

ESTIMATIONS

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évaluation antérieure, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nos actuaires effectuent une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle actualisée des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet important sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les AERG, où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de

trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

| | | INCIDENCE D'UNE AUGME SUR LE COÛT NET DES RÉ POSTÉRIEURS À L'EN | GIMES D'AVANTAGES | INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2014 | | |
|----------------------|-----------------------------|---|------------------------------|---|------------------------------|--|
| | VARIATION DE L'HYPOTHÈSE | AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE | DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE | AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE | DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE | |
| Taux d'actualisation | 1 % | (177) | 151 | (2 680) | 3 007 | |
| Taux de mortalité | 25 % | (72) | 77 | (1 287) | 1 369 | |

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués trimestriellement, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement, autres que celles qui sont attribuables au goodwill, sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour dépréciation, s'il en est, sont comptabilisées au poste Autres (charges) produits.

Test de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill et chaque fois qu'il y a une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute dépréciation potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou des groupes d'UGT à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou des groupes d'UGT est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et

leur valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat opérationnel réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou des groupes d'UGT est inférieure à leur valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de leurs actifs et de leurs passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou des groupes d'UGT sur le total des valeurs attribuées à leurs actifs et à leurs passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour dépréciation est déduite du résultat. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, les UGT ou les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3 des états financiers consolidés 2013 de BCE.

Toute modification importante apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence importante sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Nous n'avons comptabilisé aucune charge pour perte de valeur du goodwill en 2013 ni en 2012.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif est recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se renversera et s'il est probable que la différence temporaire ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Le montant des actifs d'impôt différé est estimé en tenant compte de l'échéancier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les comptes de résultat et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés.

ÉVENTUALITÉS

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Les litiges en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant de la perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligeait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions importantes sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste Dettes fournisseurs et autres passifs ou au poste Autres passifs non courants, et tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUGEMENTS

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des obligations de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des obligations dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des obligations sont, notamment, la taille de l'émission des obligations, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé et des passifs d'impôt futur à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra le renversement des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

L'établissement du montant des produits des activités ordinaires à comptabiliser au titre des accords de prestations multiples exige que la direction exerce un jugement afin de déterminer les composantes identifiables séparément ainsi que la répartition du prix total entre ces composantes.

ÉVENTUALITÉS

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'elle peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*, et tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Nous estimons le montant de la perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige pourrait entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES OU DE NORMES COMPTABLES MODIFIÉES

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013, nous avons adopté les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes, sur une base rétrospective.

IAS 19

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 19, Avantages du personnel. La charge financière annuelle liée à la capitalisation d'un régime d'avantages inclut le montant net de la charge d'intérêts ou des produits d'intérêts, calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'actif net ou au passif net au titre des prestations de retraite définies, ce qui remplace la charge financière et le rendement attendu des actifs des régimes et vient ainsi réduire le rendement attendu actuel des actifs des régimes à un rendement correspondant au taux d'actualisation. Les entités sont tenues de séparer les variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies

et de la juste valeur des actifs des régimes en trois composantes : coût des services rendus, intérêts nets sur les passifs (actifs) nets au titre des prestations de retraite définies et réévaluations des passifs (actifs) nets au titre des prestations de retraite définies. En outre, les modifications éliminent l'approche du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels et améliorent la présentation de l'information à fournir sur les risques découlant des régimes PD.

Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur nos états consolidés de la situation financière ni sur nos tableaux consolidés des flux de trésorerie. Le tableau suivant présente l'incidence de la diminution du rendement attendu des actifs des régimes, par suite de la modification de la norme, sur nos comptes consolidés de résultat et sur nos états consolidés du résultat global.

| POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE | 2012 |
|--|--------|
| Augmentation des intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (242) |
| Diminution de l'impôt sur le résultat | 65 |
| Diminution du bénéfice net | (177) |
| Diminution des pertes actuarielles sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi/diminution des autres éléments de la perte globale | 177 |
| Diminution du bénéfice par action | (0,22) |

IFRS 11

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 11, Partenariats, qui exige que les partenariats soient classés en tant qu'entreprises communes ou coentreprises, en fonction des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur. En ce qui concerne les entreprises communes, une société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'entreprise commune. Un placement dans une coentreprise est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

En raison de l'adoption d'IFRS 11, nous avons comptabilisé notre participation de 50 % dans Inukshuk en tant qu'entreprise commune. Auparavant, Inukshuk était classée en tant que coentreprise et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. IFRS 11 n'a pas eu d'incidence significative sur nos comptes consolidés de résultat ni sur nos tableaux consolidés des flux de trésorerie. Le tableau suivant présente l'incidence sur nos états consolidés de la situation financière.

| | 31 DÉCEMBRE 2012 | 1 ^{ER} JANVIER 2012 |
|--|------------------|------------------------------|
| Augmentation/(diminution): | | |
| Trésorerie | 2 | 2 |
| Créances clients et autres débiteurs | - | 27 |
| Immobilisations corporelles | - | 17 |
| Immobilisations incorporelles | 96 | 208 |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | (97) | (213) |
| Dettes fournisseurs et autres passifs | 1 | 15 |
| Dette à court terme | _ | 26 |

Les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

IFRS 7

En décembre 2011, l'IASB a modifié IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir, afin d'exiger la présentation d'informations pour mieux évaluer l'incidence ou l'incidence éventuelle des arrangements compensatoires sur les états consolidés de la situation financière.

IFRS 10

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 10, États financiers consolidés, qui établit les principes de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés. Selon IFRS 10, le contrôle est défini comme l'unique règle de consolidation pour tous les types d'entités.

IFRS 12

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, qui intègre et améliore les exigences en matière d'informations à fournir sur les intérêts d'entités dans une filiale, un partenariat, une entreprise associée ou une entité structurée non consolidée.

Les informations exigées sont fournies à la note 15, à la note 27 et à la note 28 des états financiers consolidés 2013 de BCE.

IFRS 13

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, qui établit une source unique d'indications pour les évaluations de la juste valeur selon les IFRS. IFRS 13 définit la juste valeur, donne des indications sur sa détermination et introduit certaines exigences entourant les informations à fournir.

L'adoption d'IFRS 13 n'a entraîné aucun ajustement lié à l'évaluation ni aucune modification à nos techniques d'évaluation de la juste valeur. Les informations à fournir supplémentaires sont incluses à la note 23 des états financiers consolidés 2013 de BCE.

IAS 1

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1, Présentation des états financiers, de façon à fournir des indications sur les éléments compris dans les AERG et leur classement.

En raison de l'adoption des modifications à IAS 1, nous avons regroupé les éléments dans les états consolidés du résultat global, selon qu'ils seront reclassés par la suite en résultat net, ou non.

FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Les modifications suivantes apportées aux IFRS ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

IAS 36

En mai 2013, l'IASB a modifié IAS 36, Dépréciation d'actifs, de façon à donner des indications en ce qui concerne les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers. Les modifications apportées à IAS 36 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

IAS 39

En juin 2013, l'IASB a modifié IAS 39, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation, de façon à fournir des indications sur la novation de dérivés négociés hors cote et sur le maintien de la comptabilité de couverture. Les modifications apportées à IAS 39 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

IAS 32

En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32, Instruments financiers : Présentation, afin de clarifier l'application des exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. Les modifications apportées à IAS 32 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

IFRS 9

En novembre 2009, l'IASB a publié IFRS 9, Instruments financiers, qui présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation pour les actifs financiers. En octobre 2010, l'IASB a publié une version

révisée d'IFRS 9 dans laquelle il a ajouté de nouvelles exigences de comptabilisation des passifs financiers et a transféré les exigences de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers contenues dans IAS 39. En décembre 2011, l'IASB a modifié IFRS 9, reportant de ce fait la date d'entrée en vigueur obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015. En novembre 2013, l'IASB a de nouveau modifié IFRS 9 afin de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire à une date ultérieure à déterminer. De plus, la modification accorde une exemption qui dispense de retraiter l'information comparative et de présenter les informations à fournir exigées par IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir.

10.2 MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

La présente rubrique décrit les mesures financières non définies par les PCGR que nous utilisons dans ce rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les IFRS les plus comparables.

BAIIA

Le terme BAIIA n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BAIIA comme les produits opérationnels moins les coûts opérationnels, comme il est présenté dans les comptes consolidés de résultat de BCE. Le BAIIA des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 3 des états financiers consolidés de 2013 de BCE.

Nous utilisons le BAllA pour évaluer la performance de nos entreprises puisqu'il reflète leur rentabilité continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAllA pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications. Le BAllA est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants. Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable au BAllA. Pour remédier à la situation, le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAllA.

| | 2013 | 2012 |
|---|-------|-------|
| Bénéfice net | 2 388 | 2 876 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 406 | 133 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 2 734 | 2 678 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 646 | 714 |
| Charges financières | | |
| Charge d'intérêts | 931 | 865 |
| Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 150 | 131 |
| Autres charges (produits) | 6 | (269) |
| Impôt sur le résultat | 828 | 760 |
| BAIIA | 8 089 | 7 888 |

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET BPA AJUSTÉ

Les termes bénéfice net ajusté et BPA ajusté n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Au début de 2013, notre définition du bénéfice net ajusté a été modifiée pour exclure les primes au remboursement anticipé de la dette afin d'harmoniser nos méthodes de présentation de l'information financière avec celles de nos pairs. Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les (profits nets) pertes nettes sur placements et les primes au remboursement anticipé de la dette. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités, avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des (profits nets) pertes nettes sur placements et des primes au remboursement anticipé de la dette, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le BPA sont les mesures financières selon les IFRS les plus comparables. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du BPA avec le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté, respectivement.

| | | 2013 | | 2012 |
|---|-------|------------|-------|------------|
| | TOTAL | PAR ACTION | TOTAL | PAR ACTION |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 1 975 | 2,55 | 2 456 | 3,17 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 299 | 0,38 | 94 | 0,12 |
| Pertes nettes (profits nets) sur placements | 7 | 0,01 | (256) | (0,33) |
| Primes au remboursement anticipé de la dette | 36 | 0,05 | _ | - |
| Bénéfice net ajusté | 2 317 | 2,99 | 2 294 | 2,96 |

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Le terme flux de trésorerie disponibles n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Au début de 2013, notre définition des flux de trésorerie disponibles a été modifiée pour exclure le financement de la cotisation volontaire au régime de retraite, car il s'agit d'une utilisation discrétionnaire de la trésorerie excédentaire. Par conséquent, nos flux de trésorerie disponibles de 2012 ont été retraités. Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, déduction faite des coûts liés aux acquisitions payés et du financement de la cotisation volontaire au régime de retraite, plus

les dividendes reçus de Bell Aliant, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et du rendement de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société.

Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont la mesure financière selon les IFRS la plus comparable. Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

| | 2013 | 2012 |
|--|----------|-----------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | 6 476 | 5 560 |
| Dividendes de Bell Aliant à BCE | 191 | 191 |
| Dépenses d'investissement | (3 57 1) | (3 5 1 5) |
| Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées | (127) | (133) |
| Dividendes en espèces payés par les filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | (283) | (340) |
| Coûts liés aux acquisitions payés | 80 | 101 |
| Cotisation volontaire au régime de retraite à prestations définies | - | 750 |
| Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant | (195) | (186) |
| Flux de trésorerie disponibles | 2 57 1 | 2 428 |

DETTE NETTE

Le terme dette nette n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans l'état consolidé de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette, afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier de la société. Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable à la dette nette. La dette nette constitue un calcul qui n'est pas défini en vertu des IFRS. Le calcul est présenté dans le tableau suivant.

| | 2013 | 2012 |
|--|--------|--------|
| Dette à court terme | 2 57 1 | 2 136 |
| Dette à long terme | 16 341 | 13 886 |
| 50 % des actions privilégiées en circulation | 1 698 | 1 698 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (335) | (129) |
| Dette nette | 20 275 | 17 591 |

10.3 EFFICACITÉ DES CONTRÔLES INTERNES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2013, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information, au sens du règlement 13a-15(e) de la loi américaine intitulée Securities Exchange Act of 1934 et du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont limité l'étendue de leur conception et de leur évaluation de nos contrôles et procédures en matière de communication

de l'information afin d'exclure les contrôles et procédures en matière de communication de l'information d'Astral, que nous avons acquise le 5 juillet 2013. Dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'apport d'Astral s'est élevé à environ 2 % des produits des activités ordinaires consolidés et 3 % du bénéfice net consolidé. En outre, au 31 décembre 2013, les actifs courants et les passifs courants d'Astral s'établissaient à environ 18 % et 3 % des actifs courants et des passifs courants consolidés, respectivement, tandis que ses actifs non courants et ses passifs non courants s'établissaient à environ 7 % et 1 % des actifs non courants et des passifs non courants consolidés, respectivement. La conception et l'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information d'Astral seront achevées pour le T3 2014.

Des précisions sur l'acquisition d'Astral sont présentées à la note 4 des états financiers consolidés de BCE pour 2013.

Selon les résultats de cette évaluation, qui exclut les contrôles et procédures en matière de communication de l'information d'Astral, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2013.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la loi américaine intitulée Securities Exchange Act of 1934 et du Règlement 52-109. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières qui vise à fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Cependant, en raison de ses limitations inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013,

en se fondant sur les critères établis dans l'Internal Control – Integrated Framework (1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont limité l'étendue de leur conception et de leur évaluation de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'exclure le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Astral.

Selon les résultats de cette évaluation, qui exclut le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Astral, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou étant susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence importante.

RAPPORTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework (1992)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

L'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière par la direction et la conclusion exprimée relativement à cette évaluation n'incluaient pas l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Astral, que nous avons acquise le 5 juillet 2013. Dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'apport d'Astral s'est élevé à environ 2% des produits des activités ordinaires consolidés et 3% du bénéfice net consolidé. En outre, au 31 décembre 2013, les actifs courants et les passifs courants d'Astral s'établissaient à environ 18% et 3% des actifs courants et des passifs courants et ses passifs non courants s'établissaient à environ 7% et 1% des actifs non courants et des passifs non courants consolidés.

En se fondant sur cette évaluation, qui exclut le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Astral, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2013.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013 a été audité par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

(signé) George A. Cope Président et chef de la direction

(signé) Siim A. Vanaselja Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Karyn A. Brooks Première vice-présidente et contrôleure

Le 6 mars 2014

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et de ses filiales (la société) au 31 décembre 2013, en fonction des critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Comme il est décrit dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu de son évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Astral Media inc. (Astral), acquise le 5 juillet 2013. Dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'apport d'Astral s'est élevé à environ 2% des produits des activités ordinaires consolidés et 3% du bénéfice net consolidé. En outre, au 31 décembre 2013, les actifs courants et les passifs courants d'Astral s'établissaient à environ 18% et 3% des actifs courants et des passifs courants consolidés, respectivement, tandis que ses actifs non courants et ses passifs non courants s'établissaient à environ 7% et 1% des actifs non courants et des passifs non courants consolidés, respectivement. Par conséquent, notre audit n'inclut pas le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Astral. Il incombe à la direction de la société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, qui est énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu par le chef de la direction et le chef des finances d'une société ou par des personnes exerçant des fonctions analogues, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information

financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou que la direction passe outre aux contrôles, des anomalies significatives résultant d'une erreur ou d'une fraude pourraient survenir et ne pas être prévenues ou décelées en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

À notre avis, la société maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013, dans tous ses aspects significatifs, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (1992)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 6 mars 2014 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers et contient un paragraphe d'observations au sujet de l'adoption par la société des nouvelles normes comptables IAS 19, Avantages du personnel (modifiée en 2011) et IFRS 11, Partenariats.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (1)

Montréal, Canada Le 6 mars 2014

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104644

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport annuel.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport annuel, incombe à la direction de BCE Inc.; ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés inscrits indépendants.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour fournir une assurance raisonnable de la justesse et du caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux employés des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers

sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure à la page 162 du présent rapport annuel. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit.

(signé) George A. Cope Président et chef de la direction

(signé) Siim A. Vanaselja Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Karyn A. Brooks

Première vice-présidente et contrôleure

Le 6 mars 2014

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la société), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2013 et 2012, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de BCE Inc. et de ses filiales aux 31 décembre 2013 et 2012, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

OBSERVATIONS

Sans modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui explique que la société a modifié rétrospectivement sa méthode de comptabilisation des régimes de retraite en raison de l'adoption d'IAS 19, Avantages du personnel (modifiée en 2011), ainsi que sa méthode de comptabilisation des participations dans des entreprises contrôlées conjointement en raison de l'adoption d'IFRS 11, Partenariats.

AUTRE QUESTION

Nous avons aussi audité, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (1992)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 6 mars 2014 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (1)

Montréal, Canada Le 6 mars 2014

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104644

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS LIÉS AUX ACTIONS) | NOTE | 2013 | 2012 |
|---|------|----------|----------|
| Produits opérationnels | 3 | 20 400 | 19 978 |
| Coûts opérationnels | 5 | (12 311) | (12 090) |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 6 | (406) | (133) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 13 | (2 734) | (2 678) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 14 | (646) | (714) |
| Charges financières | | | |
| Charge d'intérêts | 7 | (931) | (865) |
| Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 21 | (150) | (131) |
| Autres (charges) produits | 8 | (6) | 269 |
| Impôt sur le résultat | 9 | (828) | (760) |
| Bénéfice net | | 2 388 | 2 876 |
| Bénéfice net attribuable aux : | | | |
| Actionnaires ordinaires | | 1 975 | 2 456 |
| Actionnaires privilégiés | | 131 | 139 |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 28 | 282 | 281 |
| Bénéfice net | | 2 388 | 2 876 |
| Bénéfice net par action ordinaire | | | |
| De base | 10 | 2,55 | 3,17 |
| Dilué | 10 | 2,54 | 3,17 |
| Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) | | 775,8 | 774,3 |

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | NOTE | 2013 | 2012 |
|--|------|-------|---------|
| Bénéfice net | | 2 388 | 2 876 |
| Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale), après impôt sur le résultat | | | |
| Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net | | | |
| Variation nette de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente, après impôt sur le résultat de néant pour 2013 et 2012 | | (6) | 1 |
| Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (9) millions \$ et de (1) million \$ pour 2013 et 2012, respectivement | | 28 | (10) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net | | | |
| Écarts actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (380) millions \$ et de 397 millions \$ pour 2013 et 2012, respectivement | 21 | 1 036 | (1 052) |
| Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) | | 1 058 | (1 061) |
| Total du bénéfice global | | 3 446 | 1 815 |
| Total du bénéfice global attribuable aux : | | | |
| Actionnaires ordinaires | | 2 872 | 1 475 |
| Actionnaires privilégiés | | 131 | 139 |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 28 | 443 | 201 |
| Total du bénéfice global | | 3 446 | 1 815 |

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | NOTE | AU 31 DÉCEMBRE 2013 | AU 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie | | 220 | 119 |
| Équivalents de trésorerie | | 115 | 10 |
| Créances clients et autres débiteurs | 11 | 3 043 | 2 946 |
| Stocks | 12 | 383 | 392 |
| Charges payées d'avance | | 415 | 301 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 4 | 719 | 5 |
| Autres actifs courants | | 175 | 140 |
| Total des actifs courants | | 5 070 | 3 913 |
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations corporelles | 13 | 20 743 | 20 007 |
| Immobilisations incorporelles | 14 | 9 552 | 8 183 |
| Actifs d'impôt différé | 9 | 165 | 244 |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | 15 | 775 | 800 |
| Autres actifs non courants | 16 | 698 | 637 |
| Goodwill | 17 | 8 381 | 7 185 |
| Total des actifs non courants | | 40 314 | 37 056 |
| Total de l'actif | | 45 384 | 40 969 |
| PASSIF | | | |
| Passifs courants | | | |
| Dettes fournisseurs et autres passifs | 18 | 4 339 | 3 916 |
| Intérêts à verser | | 147 | 128 |
| Dividendes à payer | | 466 | 453 |
| Passifs d'impôt exigible | | 367 | 113 |
| Dette à court terme | 19 | 2 57 1 | 2 136 |
| Total des passifs courants | | 7 890 | 6 746 |
| Passifs non courants | | | |
| Dette à long terme | 20 | 16 341 | 13 886 |
| Passifs d'impôt différé | 9 | 1 318 | 761 |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 21 | 2 127 | 3 422 |
| Autres passifs non courants | 22 | 1 458 | 1 429 |
| Total des passifs non courants | | 21 244 | 19 498 |
| Total du passif | | 29 134 | 26 244 |
| Engagements et éventualités | 26 | | |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE | | | |
| Actions privilégiées | 24 | 3 395 | 3 395 |
| Actions ordinaires | 24 | 13 629 | 13 611 |
| Surplus d'apport | | 2 615 | 2 557 |
| Cumul des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) | | 14 | (6) |
| Déficit | | (4 642) | (5 682) |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE | | 15 011 | 13 875 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 28 | 1 239 | 850 |
| Total des capitaux propres | | 16 250 | 14 725 |
| Total du passif et des capitaux propres | | 45 384 | 40 969 |

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

| | | | ATTRIB | | | | | | |
|--|------|------------------------------|----------------------------|---------------------|--|---------|---------|---|----------------------------------|
| POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013 (EM MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | NOTE | ACTIONS PRIVILÉ- GIÉES | ACTIONS ORDI- NAIRES | SURPLUS D'APPORT | CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU BÉNÉFICE GLOBAL (DE LA PERTE GLOBALE) | DÉFICIT | TOTAL | PARTICIPA- TIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE | TOTAL DES CAPITAUX PROPRES |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2013 | | 3 395 | 13 611 | 2 557 | (6) | (5 682) | 13 875 | 850 | 14 725 |
| Bénéfice net | | - | - | - | - | 2 106 | 2 106 | 282 | 2 388 |
| Autres éléments du bénéfice global | | - | - | - | 20 | 877 | 897 | 161 | 1 058 |
| Total du bénéfice global | | - | - | - | 20 | 2 983 | 3 003 | 443 | 3 446 |
| Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions | 24 | - | 14 | (1) | - | - | 13 | - | 13 |
| Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés | 24 | - | 4 | - | - | - | 4 | - | 4 |
| Autre rémunération fondée sur des actions | | - | - | 59 | - | 2 | 61 | 5 | 66 |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE | | - | - | - | - | (1 938) | (1 938) | - | (1 938) |
| Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | - | - | - | - | - | - | (290) | (290) |
| Titres de capitaux propres émis par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | - | - | _ | - | - | - | 225 | 225 |
| Transaction sur capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | - | - | - | - | (7) | (7) | 6 | (1) |
| Solde au 31 décembre 2013 | | 3 395 | 13 629 | 2 615 | 14 | (4 642) | 15 011 | 1 239 | 16 250 |

| | | | | ATTRIBUABLES | AUX ACTIONI | NAIRES DE BCE | | | | |
|--|------|------------------------------|----------------------------|---|---------------------|--|---------|---------|---|----------------------------------|
| POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | IOTE | ACTIONS PRIVILÉ- GIÉES | ACTIONS ORDI- NAIRES | ACTIONS ASSUJET- TIES À DES DISPO- SITIONS D'ANNULA- TION | SURPLUS D'APPORT | CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU BÉNÉFICE GLOBAL (DE LA PERTE GLOBALE) | DÉFICIT | TOTAL | PARTICIPA- TIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE | TOTAL DES CAPITAUX PROPRES |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2012 | | 3 115 | 13 566 | (50) | 2 527 | 5 | (5 385) | 13 778 | 981 | 14 759 |
| Bénéfice net | | - | - | - | - | - | 2 595 | 2 595 | 281 | 2 876 |
| Autres éléments de la perte globale | | - | - | - | - | (11) | (970) | (981) | (80) | (1 06 1) |
| Total (de la perte globale) du bénéfice global | | _ | _ | _ | _ | (11) | 1 625 | 1614 | 201 | 1 815 |
| Actions privilégiées émises | 24 | 280 | - | _ | _ | - | (3) | 277 | _ | 277 |
| Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions | 24 | _ | 43 | _ | (4) | _ | _ | 39 | _ | 39 |
| Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés | 24 | _ | 48 | _ | _ | _ | _ | 48 | _ | 48 |
| Actions ordinaires rachetées et annulées | 24 | - | (46) | - | (3) | - | (58) | (107) | _ | (107) |
| Actions ordinaires assujetties à des dispositions d'annulation | | _ | _ | 50 | _ | _ | _ | 50 | _ | 50 |
| Autre rémunération fondée sur des actions | | - | - | - | 37 | - | (3) | 34 | 5 | 39 |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE | | _ | | _ | _ | _ | (1 858) | (1 858) | _ | (1 858) |
| Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | _ | _ | - | - | _ | - | _ | (348) | (348) |
| Titres de capitaux propres émis par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | 11 | 11 |
| Solde au 31 décembre 2012 | | 3 395 | 13 611 | _ | 2 557 | (6) | (5 682) | 13 875 | 850 | 14 725 |

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | NOTE | 2013 | 2012 |
|--|--------|----------|-----------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Bénéfice net | | 2 388 | 2 876 |
| Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 6 | 406 | 133 |
| Amortissements | 13, 14 | 3 380 | 3 392 |
| Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 21 | 442 | 356 |
| Charge d'intérêts nette | | 924 | 858 |
| Pertes (profits) sur placements | 8 | 7 | (256) |
| Impôt sur le résultat | 9 | 828 | 760 |
| Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 21 | (341) | (1 192) |
| Paiements en vertu d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 21 | (73) | (73) |
| Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés | | (203) | (231) |
| Coûts liés aux acquisitions payés | | (80) | (101) |
| Intérêts versés | | (879) | (835) |
| Impôt sur le résultat payé (après remboursements) | | (470) | (280) |
| Variation nette des actifs et des passifs opérationnels | | 147 | 153 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | 6 476 | 5 560 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Dépenses d'investissement | | (3 57 1) | (3 5 1 5) |
| Acquisitions d'entreprises | 4 | (2 850) | (13) |
| Augmentation des placements | | (3) | (593) |
| Autres activités d'investissement | | 23 | 20 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (6 401) | (4 101) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Augmentation des effets à payer et des avances bancaires | | 272 | 377 |
| Réduction des créances clients titrisées | | (14) | (15) |
| Émission de titres d'emprunt à long terme | 20 | 4 438 | 1 055 |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme | 20 | (2 495) | (946) |
| Primes au remboursement anticipé de la dette | 8, 20 | (55) | _ |
| Émission d'actions ordinaires | | 13 | 39 |
| Émission d'actions privilégiées | 24 | _ | 280 |
| Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | 230 | 11 |
| Rachat d'actions ordinaires | | _ | (107) |
| Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires | | (1 795) | (1 683) |
| Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées | | (127) | (133) |
| Dividendes en espèces payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | (283) | (340) |
| Autres activités de financement | | (53) | (45) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 131 | (1 507) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie | | 101 | (13) |
| résorerie au début de la période | | 119 | 132 |
| Trésorerie à la fin de la période | | 220 | 119 |
| Augmentation (diminution) nette des équivalents de trésorerie | | 105 | (35) |
| Équivalents de trésorerie au début de la période | | 10 | 45 |
| Y The first of the | | 115 | 10 |

NOTES ANNEXES

Les expressions nous, notre/nos, BCE et la société désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées. Bell désigne globalement notre secteur Services sur fil de Bell, notre secteur Services sans fil de Bell et notre secteur Bell Média. Bell Aliant désigne, selon le contexte, Bell Aliant Inc. ou, collectivement, Bell Aliant Inc., ses filiales et ses entreprises associées.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ NOTE 1

BCE est une société constituée et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada, BCE est une entreprise de télécommunications et de médias qui fournit des services sur fil, sans fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques et de radiodiffusion à des clients partout au Canada et de plateformes d'affichage extérieur. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 mars 2014.

NOTE 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme il est décrit dans nos méthodes comptables.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication

MONNAIE FONCTIONNELLE

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société

B) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales. Les filiales constituent des entités que nous contrôlons, au sens où le contrôle est obtenu lorsque la société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité de diriger les activités de l'entité émettrice de manière à influer considérablement sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les résultats des filiales acquises ou vendues en cours d'exercice sont consolidés ou déconsolidés à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient

conformes aux nôtres. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont tous éliminés lors de la consolidation.

Les changements dans la participation de BCE dans une filiale qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres, sans effet sur le bénéfice net ni sur les autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2013, BCE détenait une participation de 44,1 % dans Bell Aliant, la tranche restante de 55,9 % étant détenue par le public. BCE contrôle Bell Aliant du fait de son droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration de Bell Aliant.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires découlant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- · les risques et avantages importants inhérents à la propriété sont transférés aux clients, et nous ne continuons à être impliqués ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif;
- · il apparaît clairement qu'un accord existe;
- le montant des produits des activités ordinaires et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Plus précisément, nous comptabilisons :

· les frais des services locaux, interurbains et sans fil à mesure que les services sont rendus;

- d'autres frais, comme les frais d'accès au réseau, les droits de licence, les frais d'hébergement, les frais de maintenance et les droits d'usage, sur la durée du contrat;
- · les produits tirés des frais d'abonnement lorsque le service a été fourni aux clients;
- · les produits des ventes d'équipements lorsque l'équipement est livré au client et accepté par celui-ci;
- · les produits tirés de contrats à long terme lorsque les services sont fournis, que l'équipement est livré et accepté, et que les étapes clés des contrats ont été franchies:
- · les produits tirés de la publicité, déduction faite des commissions d'agence, après que les publicités aient été lancées à la radio ou à la télé, ou affichées sur notre site Web ou sur les panneaux publicitaires et le mobilier urbain de la société.

Nous évaluons les produits des activités ordinaires à la juste valeur de la contrepartie de l'accord. Nous comptabilisons les paiements reçus d'avance, y compris les paiements reçus d'avance non remboursables, à titre de produits différés jusqu'à ce que les services soient rendus ou que les produits soient livrés aux clients. Les produits différés sont présentés au poste Dettes fournisseurs et autres passifs ou au poste Autres passifs non courants dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière).

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés après les remises et les ristournes consenties aux clients et excluent les taxes de vente et autres taxes que nous percevons de nos clients.

Nous comptabilisons en charges les coûts d'acquisition d'abonnés au moment des mises en service connexes.

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

Nous concluons des accords pouvant comprendre la vente d'un certain nombre de produits et de services groupés, principalement à nos clients des services sans fil et à nos clients d'affaires. Lorsque deux produits ou services ou plus, pris isolément, comportent une valeur en soi pour

notre client, nous comptabilisons chaque produit ou service séparément, selon les méthodes décrites précédemment. Le prix total pour le client est réparti entre chacun des produits et services en fonction de leur juste valeur relative. Lorsqu'un montant attribué à un élément livré dépend de la livraison d'éléments additionnels ou du respect de conditions de performance spécifiques, le montant alloué à cet élément livré se limite au montant non conditionnel.

Si les conditions nécessaires pour comptabiliser séparément chaque produit ou service ne sont pas réunies, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires de façon proportionnelle sur la durée de l'accord de vente.

SERVICES SOUS-TRAITÉS

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

D) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Nos accords de paiement fondé sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres comprennent les options sur actions, les unités d'actions restreintes (UAR), les unités d'actions différées (UAD) et les régimes d'épargne des employés (REE).

OPTIONS SUR ACTIONS

Nous utilisons la méthode fondée sur la juste valeur pour évaluer le coût des options sur actions de nos employés en fonction du nombre d'options dont les droits pourraient être acquis. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'options sur actions dont les droits pourraient être acquis.

Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge liée aux options sur actions comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital social la somme versée ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

UAR

Pour chacune des UAR attribuées, une charge de rémunération d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE à la date d'attribution en fonction du nombre d'UAR dont les droits pourraient être acquis est comptabilisée sur la durée de la période d'acquisition des droits. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. Des UAR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'UAR dont les droits pourraient être acquis. L'incidence de ces changements est comptabilisée au cours de la période où ceux-ci ont lieu. Lors du règlement des UAR, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit. Les UAR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement.

UAD

Si la rémunération choisie est sous forme d'UAD, nous émettons un nombre d'UAD correspondant à la juste valeur des services reçus. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Nous portons au crédit du surplus d'apport la juste valeur des UAD à la date d'émission. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

REE

Nous comptabilisons nos cotisations versées aux REE à titre de charge de rémunération. Les cotisations versées par l'employeur en vertu des REE s'accumulent sur une période d'acquisition des droits de deux ans. Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge au titre des REE comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits, d'après l'estimation faite par la direction des droits accumulés qui pourraient être acquis. Lors du règlement au titre des REE, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

E) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES TAXES

La charge d'impôt exigible et différé est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat (comptes de résultat), sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres directement.

Un actif ou un passif d'impôt courant ou non courant correspond aux montants estimés de l'impôt à recevoir ou à payer sur le bénéfice imposable pour les périodes en cours ou antérieures. Nous comptabilisons également des passifs d'impôt futur, qui sont inclus dans le poste *Autres passifs non courants*.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif est recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clâture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se renversera et s'il est probable que la différence temporaire ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT (CII), AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT ET SUBVENTIONS PUBLIQUES

Nous comptabilisons les CII et d'autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain qu'ils seront réalisés. Ils sont présentés au poste *Créances clients et autres débiteurs*, lorsqu'il est prévu qu'ils seront utilisés à l'exercice suivant. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel le CII ou la subvention publique se rapporte.

F) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste Équivalents de trésorerie se compose de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

G) TITRISATION DE CRÉANCES CLIENTS

Le produit de la titrisation de créances clients est comptabilisé comme un emprunt garanti puisque nous ne transférons pas à une autre entité le contrôle ni la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

H) STOCKS

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel

principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui sont désuets, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût historique. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de l'actif, si le temps nécessaire à la construction ou au développement dépasse un an.

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement

à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation et enregistrons un montant correspondant dans la charge d'intérêts pour refléter le passage du temps.

Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés à la note 8, dans le poste *Autres (charges) produits*.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location liés aux immobilisations corporelles sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de conclusion du contrat de location, nous comptabilisons un actif ainsi qu'un passif non courant lié au contrat de location correspondant au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location. S'il y a une certitude raisonnable que la propriété

de l'actif nous sera transférée en vertu du contrat de location avant la fin de la durée du contrat de location, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Sinon, l'actif est amorti sur la durée d'utilité ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. Le passif non courant lié au contrat de location est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple. Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat.

J) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeurs, le cas échéant.

LOGICIELS

Nous comptabilisons les logiciels destinés à un usage interne au coût historique. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts liés au développement d'un logiciel sont incorporés dans le coût de l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- · la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

RELATIONS CLIENTS

L'acquisition des actifs liés aux relations clients se fait par le biais de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de radiodiffusion. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût d'acquisition moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes

de valeurs, le cas échéant. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs pour les droits acquis et les obligations prises en charge lorsque :

- la société reçoit du matériel original à diffuser et que le coût des licences de nouvelles émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable;
- la période de validité de la licence commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les émissions et les longs métrages sont classés en tant qu'actifs non courants, et les passifs connexes sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé dans le poste *Coûts opérationnels*, dans les comptes de résultat.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell et Bell Média et des licences de radiodiffusion, se fait par le biais de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition moins le cumul des pertes de valeurs, le cas échéant. Les licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire pour la construction ou le développement du réseau connexe dépasse un an.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de notre marque de commerce ou de nos licences d'utilisation du spectre.

K) AMORTISSEMENTS

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, au besoin. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

| | DURÉE D'UTILITÉ ESTIMATIVE |
|---|----------------------------|
| Immobilisations corporelles | |
| Infrastructure et équipement réseau | 2 à 50 ans |
| Bâtiments | 5 à 50 ans |
| lmmobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée | |
| Logiciels | 2 à 12 ans |
| Relations clients | 6 à 30 ans |
| Droits d'émissions et de longs métrages | Jusqu'à 5 ans |

L) PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES PARTENARIATS

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Le produit sur participations mises en équivalence est comptabilisé à la note 8, au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte la part des produits ou de la perte et du résultat global revenant à la société sur une base après impôt. Les participations sont soumises à un test de dépréciation qui consiste à comparer leur valeur recouvrable à leur valeur comptable.

Nous comptabilisions notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes conformément aux ententes contractuelles connexes.

M) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est également réévaluée à la juste valeur. Le goodwill correspond à l'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue

sur la juste valeur des actifs nets identifiables. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis surpasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée en résultat à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Les changements dans nos participations dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Toute différence entre la variation de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) et la contrepartie payée ou reçue est attribuable aux capitaux propres des propriétaires.

N) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués trimestriellement, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement, autres que celles qui sont attribuables au goodwill, sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill et chaque fois qu'il y a une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute dépréciation potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat opérationnel réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour dépréciation est déduite du résultat. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, les UGT ou les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3. Information sectorielle.

O) INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés comme disponibles à la vente et sont présentés dans les états de la situation financière au poste *Autres actifs non courants*. Ces placements ont été désignés comme tels d'après les intentions de la direction ou parce qu'ils ne sont classés dans aucune autre catégorie.

Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, y compris les coûts de transaction connexes, et sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes latents correspondants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés au poste *Autres* (charges) produits dans les comptes de résultat lorsqu'ils sont réalisés ou lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs, qui incluent les créances clients et les autres débiteurs à court terme, sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est établie selon les expositions importantes, prises individuellement, ou les tendances historiques. Les facteurs pris en compte lors de l'établissement d'une provision comprennent la conjoncture économique actuelle, l'information historique et la raison du retard de paiement. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés.

AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges à payer, la rémunération à payer, les obligations imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les intérêts à verser et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

COÛTS D'ÉMISSION DES TITRES D'EMPRUNT ET DE CAPITAUX PROPRES

Les coûts d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme et sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'émission des titres de capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant qu'imputation au déficit.

P) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de taux de change ainsi que l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, aux dépenses d'investissement, aux instruments d'emprunt à long terme et aux contrats d'approvisionnement. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers à des fins de spéculation ou de transaction.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Pour remplir les conditions requises pour la comptabilité de couverture, nous documentons les relations entre le dérivé et l'exposition au risque identifié connexe ainsi que notre objectif et notre stratégie en matière de gestion des risques. Ce processus comprend l'association de chaque dérivé à un actif ou à un passif spécifique, à un engagement ferme spécifique ou à une transaction spécifique prévue.

Nous évaluons l'efficacité d'un dérivé à couvrir l'exposition à un risque précis lorsque la comptabilité de couverture est initialement appliquée, et de façon continue par la suite. Si une couverture devient inefficace, nous cessons d'utiliser la comptabilité de couverture.

COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Nos couvertures de juste valeur se composent de swaps de taux d'intérêt servant à gérer l'incidence des variations des taux d'intérêt liés à la dette à long terme à taux fixe. Ces swaps comportent l'échange de paiements d'intérêts sans qu'il y ait échange du montant notionnel sur lequel les paiements sont basés. Nous inscrivons les échanges de paiements à titre d'ajustement à la charge d'intérêts sur la dette couverte. Nous incluons le montant net connexe à recevoir des contreparties ou à payer à celles-ci dans les postes Autres actifs courants ou Dettes fournisseurs et autres passifs pour les swaps dont la durée est de un an ou moins, et dans les postes Autres actifs non courants ou Autres passifs non courants pour les swaps dont la durée est supérieure à un an. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette à long terme connexe sont

comptabilisées au poste *Autres* (charges) produits dans les comptes de résultat et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture soit inefficace.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Nos couvertures de flux de trésorerie sont utilisées pour atténuer le risque de change lié à certains instruments d'emprunt à long terme et à certains engagements d'achat, ainsi que le risque de taux d'intérêt lié aux futures émissions de titres d'emprunt. Nous utilisons des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition au risque lié aux transactions prévues libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global), sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée en résultat. Les profits et les pertes réalisés dans le poste Cumul des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) sont reclassés dans les comptes de résultat des mêmes périodes que celles pour lesquelles les éléments couverts correspondants sont comptabilisés en résultat. Les couvertures de flux de trésorerie dont la durée est de un an ou moins sont incluses dans les postes Autres actifs courants ou Dettes fournisseurs et autres passifs, tandis que les couvertures dont la durée est de plus de un an sont incluses dans les postes Autres actifs non courants ou Autres passifs non courants.

DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES ÉCONOMIQUES

Les dérivés utilisés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions et aux dépenses d'investissement sont évalués à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, car ils ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers sont comptabilisées à la note 8, dans le poste Autres (charges) produits des comptes de résultat.

Q) RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (RÉGIMES PD) ET RÉGIMES D'AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (RÉGIMES AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Ces régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles du calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. Ces avantages font l'objet d'un abandon graduel sur une période de dix ans se terminant le 31 décembre 2016. Nous ne capitalisons pas la plupart de ces régimes AAPE;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;
- les meilleures estimations de la direction quant à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés, aux coûts des soins de santé attendus et à l'espérance de vie.

Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus dans les coûts opérationnels. Les intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en résultat net et correspondent à l'accroissement des intérêts au titre des obligations nettes constituées en vertu des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'intérêt dépend des conditions de marché existantes au début de l'exercice. Les écarts actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle actualisée des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a eu lieu le 31 décembre 2012.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES (RÉGIMES DE RETRAITE CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées.

Habituellement, les nouveaux employés ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

R) PROVISIONS

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché du taux d'actualisation et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne une charge d'intérêts.

S) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS CLÉS

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- · les montants présentés au titre des produits et des charges;
- · les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

ESTIMATIONS

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Le montant des actifs d'impôt différé est estimé en tenant compte de l'échéancier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les comptes de résultat et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés.

ÉVENTUALITÉS

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Les litiges en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUGEMENTS

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des obligations de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des obligations dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des obligations sont, notamment, la taille de l'émission des obligations, la qualité du crédit, et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé et des passifs d'impôt futur à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra le renversement des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

L'établissement des montants des produits des activités ordinaires à comptabiliser au titre des accords de prestations multiples exige que la direction exerce un jugement afin de déterminer les composantes identifiables séparément ainsi que la répartition du prix total entre ces composantes.

ÉVENTUALITÉS

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige pourrait entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

T) MODIFICATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES

Dans le cadre de notre examen annuel de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, nous avons modifié la durée d'utilité de certains actifs réseau, certaines pièces d'équipement dans les locaux des clients, certains logiciels et certaines pièces d'équipement de diffusion afin de

mieux refléter leurs durées d'utilité. Les modifications comprennent tant l'augmentation que la diminution des durées d'utilité et ont été appliquées prospectivement à compter du 1er janvier 2013. Sur une base nette, la dotation aux amortissements à l'égard de ces actifs a diminué de 139 millions \$ en raison de ces modifications.

U) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES OU DE NORMES COMPTABLES MODIFIÉES

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013, nous avons adopté les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes, sur une base rétrospective.

IAS 19

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 19, Avantages du personnel. La charge financière annuelle liée à la capitalisation d'un régime d'avantages inclut le montant net de la charge d'intérêts ou des produits d'intérêts, calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'actif net ou au passif net au titre des prestations de retraite définies, ce qui remplace la charge financière et le rendement attendu des actifs des régimes et vient ainsi réduire le rendement attendu actuel des actifs des régimes à un rendement correspondant au taux d'actualisation. Les entités sont tenues de séparer les variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes en trois composantes : coût des services, intérêts nets sur les passifs (actifs) nets au titre des prestations de retraite définies et réévaluations des passifs (actifs) nets au titre des prestations de retraite définies. En outre, les modifications éliminent l'approche du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels et améliorent la présentation de l'information à fournir sur les risques découlant des régimes à prestations définies (régimes PD).

Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur nos états de la situation financière ni sur nos tableaux consolidés des flux de trésorerie (tableaux des flux de trésorerie). Le tableau suivant présente l'incidence de la diminution du rendement attendu des actifs des régimes, par suite de la modification de la norme, sur nos comptes de résultat et sur nos états du résultat global.

| POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE | 2012 |
|--|--------|
| Augmentation des intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (242) |
| Diminution de l'impôt sur le résultat | 65 |
| Diminution du bénéfice net | (177) |
| Diminution des pertes actuarielles sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi/diminution des autres éléments de la perte globale | 177 |
| Diminution du bénéfice par action | (0,22) |

IFRS 11

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 11, Partenariats, qui exige que les partenariats soient classés en tant qu'entreprises communes ou coentreprises, en fonction des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur. En ce qui concerne les entreprises communes, une société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'entreprise commune. Un placement dans une coentreprise est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

En raison de l'adoption d'IFRS 11, nous avons comptabilisé notre participation de 50 % dans Inukshuk Limited Partnership (Inukshuk) en tant qu'entreprise commune. Auparavant, Inukshuk était classée en tant que coentreprise et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. IFRS 11 n'a pas eu d'incidence significative sur nos comptes de résultat ni sur nos tableaux des flux de trésorerie. Le tableau suivant présente l'incidence sur nos états de la situation financière

| | 31 DÉCEMBRE 2012 | 1 ^{ER} JANVIER 2012 |
|--|------------------|------------------------------|
| Augmentation/(diminution) : | | |
| Trésorerie | 2 | 2 |
| Créances clients et autres débiteurs | _ | 27 |
| Immobilisations corporelles | - | 17 |
| Immobilisations incorporelles | 96 | 208 |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | (97) | (213) |
| Dettes fournisseurs et autres passifs | 1 | 15 |
| Dette à court terme | _ | 26 |

Les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

IFRS 7

En décembre 2011, l'IASB a modifié IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir, afin d'exiger la présentation d'informations pour mieux évaluer l'incidence ou l'incidence éventuelle des arrangements compensatoires sur les états de la situation financière.

IFRS 10

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 10, États financiers consolidés, qui établit les principes de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés. Selon IFRS 10, le contrôle est défini comme l'unique règle de consolidation pour tous les types d'entités.

IFRS 12

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, qui intègre et améliore les exigences en matière d'informations à fournir sur les intérêts d'entités dans une filiale, un partenariat, une entreprise associée ou une entité structurée non consolidée.

Les informations exigées sont fournies à la note 15, *Participations* dans des entreprises associées et des coentreprises, à la note 27, *Transactions entre parties liées* et à la note 28, *Filiales importantes en propriété non exclusive*.

IFRS 13

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, qui établit une source unique d'indications pour les évaluations de la juste valeur selon les IFRS. IFRS 13 définit la juste valeur, donne des indications sur sa détermination et introduit certaines exigences entourant les informations à fournir.

L'adoption d'IFRS 13 n'a entraîné aucun ajustement lié à l'évaluation ni aucune modification à nos techniques d'évaluation de la juste valeur. Les informations à fournir supplémentaires sont incluses à la note 23, *Gestion financière et des capitaux*.

IAS 1

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1, Présentation des états financiers, de façon à fournir des indications sur les éléments compris dans les autres éléments du résultat global et leur classement.

En raison de l'adoption des modifications à IAS 1, nous avons regroupé les éléments dans nos états du résultat global selon qu'ils seront reclassés par la suite en résultat net, ou non.

V) FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Les modifications suivantes apportées aux IFRS ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.

IAS 36

En mai 2013, l'IASB a modifié IAS 36, Dépréciation d'actifs, de façon à donner des indications en ce qui concerne les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers. Les modifications apportées à IAS 36 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

IAS 39

En juin 2013, l'IASB a modifié IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, de façon à fournir des indications sur la novation de dérivés négociés hors cote et sur le maintien de la comptabilité de couverture. Les modifications apportées à IAS 39 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

IAS 32

En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32, Instruments financiers : Présentation, afin de clarifier l'application des exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. Les modifications apportées à IAS 32 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

IFRS 9

En novembre 2009, l'IASB a publié IFRS 9, Instruments financiers, qui présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation pour les actifs financiers. En octobre 2010, l'IASB a publié une version révisée d'IFRS 9 dans laquelle il a ajouté de nouvelles exigences de comptabilisation des passifs financiers et a transféré les exigences de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers contenues dans IAS 39. En décembre 2011, l'IASB a modifié IFRS 9, reportant de ce fait la date d'entrée en vigueur obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015. En novembre 2013, l'IASB a de nouveau modifié IFRS 9 afin de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire à une date ultérieure à déterminer. De plus, la modification accorde une exemption qui dispense de retraiter l'information comparative et de présenter les informations à fournir exiqées par IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, *Principales méthodes comptables.* Nos bénéfices sont présentés selon quatre secteurs : Services sur fil de Bell, Services sans fil de Bell, Bell Média et Bell Aliant. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du bénéfice sectoriel, qui correspond aux produits opérationnels moins les coûts opérationnels du secteur. Nous présentons les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres ainsi que les amortissements par secteur aux fins de la présentation de l'information financière externe. La quasi-totalité de nos charges financières et de nos autres (charges) produits sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels.

Nos activités opérationnelles et presque tous nos actifs se situent au Canada.

Notre secteur Services sur fil de Bell fournit des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télé, et d'autres produits et services de communications aux clients résidentiels de Bell ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes de Bell, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, qui achètent ou vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Notre secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil aux clients résidentiels de Bell ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes de Bell partout au Canada.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques ainsi que des services de radiodiffusion à des clients partout au Canada et des services d'affichage extérieur. Le 5 juillet 2013, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Astral Media inc. (Astral). Les résultats d'Astral sont inclus dans notre secteur Bell Média depuis la date d'acquisition.

Notre secteur Bell Aliant offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services Internet, de données, de télé, sans fil, de sécurité à domicile et des solutions d'affaires à valeur ajoutée à des clients résidentiels et d'affaires dans les provinces de l'Atlantique et dans des zones rurales et régionales de l'Ontario et du Québec.

INFORMATION SECTORIELLE

| POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013 | NOTE | SERVICES SUR FIL DE BELL | SERVICES SANS FIL DE BELL | BELL MÉDIA | ÉLIMI- NATIONS INTER- SECTO- RIELLES | BELL | BELL ALIANT | ÉLIMI- NATIONS INTER- SECTO- RIELLES | BCE |
|---|--------|--------------------------------|---------------------------------|---------------|--|----------|----------------|--|----------|
| Produits opérationnels | | | | | | | | | |
| Clients externes | | 9 754 | 5 794 | 2 342 | - | 17 890 | 2 5 1 0 | - | 20 400 |
| Produits intersectoriels | | 343 | 55 | 215 | (394) | 219 | 249 | (468) | - |
| Total des produits opérationnels | | 10 097 | 5 849 | 2 557 | (394) | 18 109 | 2 759 | (468) | 20 400 |
| Coûts opérationnels | 5 | (6 303) | (3 509) | (1874) | 394 | (11 292) | (1 487) | 468 | (12 311) |
| Bénéfice sectoriel (1) | | 3 794 | 2 340 | 683 | - | 6 817 | 1 272 | _ | 8 089 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 6 | (110) | (2) | (283) | _ | (395) | (11) | _ | (406) |
| Amortissements | 13, 14 | (2 248) | (479) | (110) | - | (2 837) | (543) | - | (3 380) |
| Charges financières | | | | | | | | | |
| Charge d'intérêts | 7 | | | | | | | | (931) |
| Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 21 | | | | | | | | (150) |
| Autres charges | 8 | | | | | | | | (6) |
| Impôt sur le résultat | 9 | | | | | | | | (828) |
| Bénéfice net | | | | | | | | | 2 388 |
| Goodwill | 17 | 2 52 1 | 2 302 | 2 588 | - | 7 411 | 970 | _ | 8 381 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | 14 | 1 315 | 2 502 | 2 708 | - | 6 525 | 340 | - | 6 865 |
| Dépenses d'investissement | | 2 247 | 639 | 115 | - | 3 00 1 | 570 | - | 3 571 |

⁽¹⁾ Le principal décideur opérationnel utilise une seule mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits opérationnels moins les coûts opérationnels.

| POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 | NOTE | SERVICES SUR FIL DE BELL | SERVICES SANS FIL DE BELL | BELL MÉDIA | ÉLIMI- NATIONS INTER- SECTO- RIELLES | BELL | BELL ALIANT | ÉLIMI- NATIONS INTER- SECTO- RIELLES | BCE |
|---|--------|--------------------------------|---------------------------------|---------------|--|---------|----------------|--|----------|
| Produits opérationnels | | | | | | | | | |
| Clients externes | | 9 905 | 5 524 | 2 022 | _ | 17 451 | 2 527 | - | 19 978 |
| Produits intersectoriels | | 315 | 62 | 161 | (344) | 194 | 234 | (428) | - |
| Total des produits opérationnels | | 10 220 | 5 586 | 2 183 | (344) | 17 645 | 2 761 | (428) | 19 978 |
| Coûts opérationnels | 5 | (6 300) | (3 47 1) | (1 622) | 344 | (11049) | (1 469) | 428 | (12 090) |
| Bénéfice sectoriel ⁽¹⁾ | | 3 920 | 2 115 | 561 | - | 6 596 | 1 292 | - | 7 888 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 6 | (86) | (11) | (20) | _ | (117) | (16) | _ | (133) |
| Amortissements | 13, 14 | (2 231) | (488) | (108) | _ | (2 827) | (565) | - | (3 392) |
| Charges financières | | | | | | | | | |
| Charge d'intérêts | 7 | | | | | | | | (865) |
| Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 21 | | | | | | | | (131) |
| Autres produits | 8 | | | | | | | | 269 |
| Impôt sur le résultat | 9 | | | | | | | | (760) |
| Bénéfice net | | | | | | | | | 2 876 |
| Goodwill | 17 | 2 521 | 2 302 | 1 393 | _ | 6 2 1 6 | 969 | _ | 7 185 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | 14 | 2 403 | 1 410 | 1 511 | _ | 5 324 | 339 | _ | 5 663 |
| Dépenses d'investissement | | 2 193 | 637 | 93 | _ | 2 923 | 592 | - | 3 5 1 5 |

⁽¹⁾ Le principal décideur opérationnel utilise une seule mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits opérationnels moins les coûts opérationnels.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR GAMMES DE PRODUITS

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|--------|--------|
| Services locaux et d'accès (1) | 2 497 | 2 688 |
| Services interurbains | 722 | 801 |
| Services de données ⁽¹⁾ | 5 828 | 5 666 |
| Services sans fil | 5 362 | 5 086 |
| Médias | 2 342 | 2 022 |
| Équipements et autres $^{(1)}$ | 1 139 | 1 188 |
| Total des produits externes | 17 890 | 17 451 |
| Produits intersectoriels | 219 | 194 |
| Bell | 18 109 | 17 645 |
| Bell Aliant | 2 759 | 2 761 |
| Éliminations intersectorielles | (468) | (428) |
| BCE | 20 400 | 19 978 |

⁽¹⁾ Nous avons reclassé certains montants de l'exercice antérieur afin que leur présentation soit cohérente avec celle de l'exercice considéré.

NOTE 4 ACQUISITION D'ASTRAL

Le 5 juillet 2013, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Astral. Astral est une société de médias qui exploite des chaînes de télé spécialisée et payante, des stations de radio et des propriétés de médias numériques dans tout le Canada, et qui offre des services d'affichage extérieur. BCE a acquis Astral afin d'améliorer sa position concurrentielle dans les services de diffusion francophones au Québec, d'exercer un contrôle accru sur les coûts du contenu et d'augmenter les possibilités d'innovations multiplateformes et d'offres publicitaires groupées en publicité numérique, à la télé, à la radio et en affichage extérieur. Les résultats d'Astral sont inclus dans le secteur Bell Média.

La répartition du prix d'achat tient compte de certaines estimations et sera achevée au moment de la conclusion de la vente de certains actifs. Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

| | TOTAL |
|---|-------|
| Contrepartie en trésorerie de l'achat | 2 876 |
| Créances clients et autres débiteurs | 153 |
| Actifs courants | 39 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 687 |
| Immobilisations corporelles | 198 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée | 163 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | 1 238 |
| Actifs non courants | 15 |
| Dettes fournisseurs et autres passifs | (183) |
| Dette à long terme | (397) |
| Passifs d'impôt différé, montant net | (207) |
| Passifs non courants | (65) |
| | 1 641 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 32 |
| Juste valeur des actifs nets acquis | 1 673 |
| Goodwill (1) | 1 203 |
| | |

⁽¹⁾ Le goodwill résulte principalement de la capacité à tirer profit du contenu média, de la réputation de la main-d'œuvre réunie et de la croissance future. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. La répartition du goodwill entre nos groupes d'UGT sera achevée au moment de la conclusion de la vente des actifs détenus en vue de la vente.

Dans le cadre de son approbation de l'acquisition d'Astral, le CRTC a ordonné à BCE d'investir 246,9 millions \$ en nouveaux avantages pour développer le contenu télévisuel, radio et cinéma francophone et anglophone, soutenir la relève de la scène musicale canadienne, promouvoir la formation et le perfectionnement professionnels dans le secteur des médias canadiens et lancer de nouvelles initiatives qui visent la participation des consommateurs. La valeur actualisée de cette obligation au titre des avantages tangibles, d'un montant de 230 millions \$, a été comptabilisée à titre de coût lié aux acquisitions au poste Coûts liés aux indemnités de départs, aux acquisitions et autres dans les comptes de résultat. Les coûts liés à l'acquisition d'Astral, y compris les obligations au titre des avantages tangibles, ont totalisé 266 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les produits des activités ordinaires d'Astral, d'un montant de 412 millions \$, et le bénéfice net, d'un montant de 77 millions \$, sont compris dans les comptes de résultat à partir de la date d'acquisition.

En supposant que l'acquisition d'Astral ait eu lieu le 1er janvier 2013, les produits opérationnels consolidés et le bénéfice net de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 auraient été de 20 759 millions \$ et de 2 385 millions \$, respectivement. Ces montants pro forma excluent les produits opérationnels et le bénéfice net attribuables aux stations de radio d'Astral ainsi qu'aux services de télé qui feront l'objet d'un dessaisissement, et reflètent les coûts du financement liés à l'acquisition, l'amortissement de certains éléments de la répartition du prix d'achat, l'élimination des transactions intersociétés et les ajustements fiscaux connexes.

ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Conformément à la politique du CRTC concernant la propriété commune en radio, BCE est tenue de vendre 10 stations de radio anglophones de Bell Média et d'Astral dans le cadre de la transaction. BCE est également tenue de vendre 11 services de télé d'Astral afin de respecter les conditions relatives aux approbations du Bureau de la concurrence et du CRTC.

Comme l'exigent le CRTC et le Bureau de la concurrence, la gestion et le contrôle des actifs qui feront l'objet d'un dessaisissement ont été transférés à un fiduciaire indépendant en attendant qu'ils soient vendus

à des tierces parties. Ils sont classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans l'état de la situation financière et sont comptabilisés à la valeur nette de réalisation.

Des ententes ont été établies, sous réserve de conditions de clôture, de droits de résiliation et des approbations réglementaires pertinentes, en vue de vendre tous les actifs.

Au premier trimestre de 2014, nous avons conclu la vente de six services de télé et de cinq stations de radio pour un produit total de 427,2 millions \$.

NOTE 5 COÛTS OPÉRATIONNELS

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | NOTE | 2013 | 2012 |
|--|------|-----------|----------|
| Coûts de la main-d'œuvre | | | |
| Salaires et impôts et avantages connexes $^{\scriptsize{(1)}}$ | | (4 258) | (4 126) |
| Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants incorporés dans le coût de l'actif) | 21 | (292) | (225) |
| Autres coûts de la main-d'œuvre (II, IZ) | | (985) | (1 02 1) |
| Moins: | | | |
| Main-d'œuvre incorporée dans le coût de l'actif® | | 990 | 933 |
| Total des coûts de la main-d'œuvre | | (4 5 4 5) | (4 439) |
| Coût des ventes (I), (3) | | (5 908) | (5 770) |
| Autres coûts opérationnels ^{(1), (4)} | | (1 858) | (1 881) |
| Total des coûts opérationnels | | (12 311) | (12 090) |

- (1) Nous avons reclassé les montants de l'exercice précédent afin que leur présentation soit cohérente avec celle de l'exercice considéré.
- (2) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.
- (3) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autre équipement vendus, les coûts liés au réseau et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.
- (4) Les autres coûts opérationnels incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Des frais de recherche et développement de 201 millions \$ et de 227 millions \$ sont incluses dans les coûts opérationnels pour 2013 et 2012, respectivement.

NOTE 6 COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART, AUX ACQUISITIONS ET AUTRES

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|-------|-------|
| Indemnités de départ | (116) | (107) |
| Acquisitions | (266) | (9) |
| Autres | (24) | (17) |
| Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (406) | (133) |

COÛTS LIÉS AUX ACQUISITIONS

Les coûts liés aux acquisitions se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et bancaires, liés aux acquisitions effectuées ou possibles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition ou de la vente d'une entreprise, ainsi que des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans les activités opérationnelles de Bell, lorsque ces coûts sont importants.

Les coûts liés aux acquisitions pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 comprennent un montant de 230 millions \$ lié à l'obligation au titre des avantages tangibles exigée par le CRTC, qui est décrite à la note 4, Acquisition d'Astral.

NOTE 7 CHARGE D'INTÉRÊTS

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|-------|-------|
| Charge d'intérêts sur la dette à long terme | (850) | (792) |
| Charge d'intérêts sur les autres dettes | (97) | (92) |
| Intérêts capitalisés | 16 | 19 |
| Total de la charge d'intérêts | (931) | (865) |

La charge d'intérêts sur la dette à long terme comprend les intérêts sur des contrats de location-financement de 174 millions \$ et de 158 millions \$ en 2013 et en 2012, respectivement.

Les intérêts capitalisés ont été calculés selon un taux moyen de 5,03 % et de 5,40 % en 2013 et en 2012, respectivement, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de notre dette à long terme.

NOTE 8 AUTRES (CHARGES) PRODUITS

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | NOTE | 2013 | 2012 |
|--|------|------|------|
| Montant net des profits évalués à la valeur de marché sur dérivés utilisés comme couvertures économiques | | 94 | 22 |
| Distribution au titre d'un excédent du régime de retraite | | 36 | - |
| (Pertes) profits sur placements | | (7) | 256 |
| Prime au remboursement anticipé de la dette | 20 | (55) | - |
| Pertes sur la cession ou la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles | | (44) | (36) |
| (Perte) produit sur participations mises en équivalence | 15 | (32) | 1 |
| Autres | | 2 | 26 |
| Autres (charges) produits | | (6) | 269 |

PROFITS SUR PLACEMENTS

En décembre 2012, Inukshuk, une entreprise commune détenue à 50 % par BCE, a vendu un certain nombre de licences d'utilisation du spectre et de l'équipement réseau à ses propriétaires à la juste valeur de marché. BCE et l'entrepreneur, qui n'est pas une partie liée, ont chacun acheté une quote-part de 50 % des actifs d'une juste valeur de marché de 1 181 millions \$ et d'une valeur comptable de 250 millions \$. Par conséquent, BCE a comptabilisé les éléments suivants :

- un profit sur placements de 233 millions \$ représentant la quotepart de 50 % de BCE du profit d'Inukshuk lié aux actifs vendus à l'entrepreneur qui n'est pas une partie liée;
- · des licences d'utilisation du spectre et de l'équipement réseau de 233 millions \$, ce qui représente la juste valeur des actifs acquis, moins la quote-part de BCE du profit d'Inukshuk.

ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En 2013, nous avons comptabilisé une perte sur participations mises en équivalence de 25 millions \$, ce qui représente notre part de la charge au titre de la perte de valeur du goodwill et de la réduction de valeur d'actifs incorporels de type relations clients comptabilisés par une entité mise en équivalence. Nous avons également comptabilisé une diminution de 14 millions \$ de la juste valeur d'un actif financier connexe dans Pertes (profits) sur placements.

NOTE 9 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduites du résultat net.

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|-------|-------|
| Impôt exigible | | |
| Impôt exigible | (888) | (756) |
| Règlement de positions fiscales incertaines | 51 | 131 |
| Modification des estimations liée aux périodes antérieures | 53 | 48 |
| Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial | - | 2 |
| Impôt différé | | |
| Montant d'impôt différé afférent à la naissance et au renversement de différences temporaires | 72 | (26) |
| Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial | (6) | (37) |
| Modification des estimations liée aux périodes antérieures | (33) | (39) |
| Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes | (68) | (130) |
| Règlement de positions fiscales incertaines | (10) | 52 |
| Autres | 1 | (5) |
| Total de l'impôt sur le résultat | (828) | (760) |

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les comptes de résultat et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,6 % pour chacun des exercices 2013 et 2012.

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|---------|--------|
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 3 2 1 6 | 3 636 |
| Taux d'imposition applicable | 26,6 % | 26,6 % |
| Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables | (855) | (967) |
| Tranche non imposable des profits sur placements | - | 66 |
| Règlement de positions fiscales incertaines | 41 | 183 |
| Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial | (6) | (35) |
| Modification des estimations liée aux périodes antérieures | 20 | 9 |
| Autres | (28) | (16) |
| Total de l'impôt sur le résultat | (828) | (760) |
| Taux d'imposition moyen effectif | 25,7 % | 20,9 % |

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des comptes de résultat.

| AUX 31 DÉCEMBRE | | 2013 | 2012 | | |
|--|--|---------|-------|--|---------|
| | AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | DÉFICIT | PNDPC | AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | DÉFICIT |
| Impôt exigible | 1 | 1 | - | 170 | 2 |
| Impôt différé | (390) | 7 | 1 | 226 | 3 |
| Total (de la charge) de l'économie d'impôt | (389) | 8 | 1 | 396 | 5 |

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que les reports en avant de pertes fiscales.

| 31 décembre 2013 | 36 | 547 | (1 521) | (601) | (21) | (3) | 93 | 317 | (1 153) |
|---------------------------------------|--|---|---|---|---|---|---|------------|---------|
| Autres | - | - | 6 | - | - | - | - | (9) | (3) |
| PNDPC | - | - | - | - | - | - | - | 1 | 1 |
| Acquisition d'Astral | - | 7 | (202) | (43) | - | - | 1 | 30 | (207) |
| Déficit | - | - | - | - | - | - | - | 7 | 7 |
| Autres éléments du résultat global | - | (384) | - | - | - | - | - | (6) | (390) |
| Compte de résultat | (68) | (3) | (56) | (105) | 39 | 85 | 46 | 18 | (44) |
| 31 décembre 2012 | 104 | 927 | (1 269) | (453) | (60) | (88) | 46 | 276 | (517) |
| Autres | - | - | - | - | - | - | - | (9) | (9) |
| Déficit | - | - | - | - | - | - | - | 3 | 3 |
| Autres éléments du résultat global | _ | 227 | _ | - | _ | _ | - | (1) | 226 |
| Compte de résultat | (130) | (26) | (57) | (20) | 46 | 9 | (27) | 20 | (185) |
| 1er janvier 2012 | 234 | 726 | (1 212) | (433) | (106) | (97) | 73 | 263 | (552) |
| PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ | REPORTS EN AVANT DE PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL | RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (1) | IMMOBILISA- TIONS INCOR- PORELLES À DURÉE D'UTILITÉ IN- DÉTERMINÉE | IMMOBILISA- TIONS COR- PORELLES ET IMMOBILISA- TIONS INCOR- PORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE | CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTIS- SEMENT | REPORT DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (2) | AVANTAGES TANGIBLES EXIGÉS PAR LE CRTC (1) | AUTRES (1) | TOTAL |

⁽¹⁾ Nous avons reclassé les montants de l'exercice précédent afin que leur présentation soit cohérente avec celle de l'exercice considéré.

Au 31 décembre 2013, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 214 millions \$:

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 36 millions \$, dont une tranche de 27 millions \$ découlait de Bell Média, sur un montant d'environ 138 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à échéance en montants annuels variables de 2026 à 2033.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant d'environ 76 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à échéance en montants annuels variables de 2023 à 2032.

Au 31 décembre 2013, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 828 millions \$, qui peut être reporté en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2012, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 484 millions \$:

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 104 millions \$, dont une tranche de 86 millions \$ découlait de Bell Média, sur un montant d'environ 400 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à échéance en montants annuels variables de 2025 à 2032.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant d'environ 84 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à échéance en montants annuels variables de 2016 à 2030.

Au 31 décembre 2012, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 772 millions \$, qui peut être reporté en avant de façon indéfinie.

⁽²⁾ La fin de l'exercice de certaines sociétés par actions qui sont des filiales de Bell Aliant diffère de la fin de l'exercice de la société de personnes. Cela se traduit par un report du résultat de la société de personnes à des fins fiscales.

NOTE 10 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|--|-------|-------|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base | 1 975 | 2 456 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 2,33 | 2,22 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base | 775,8 | 774,3 |
| Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾ | 0,6 | 0,3 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué | 776,4 | 774,6 |

⁽¹⁾ Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions prend en compte l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif.

Il exclut toutes les options dont l'effet est antidilutif, soit les options qui ne seront pas exercées puisque leur prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 2 621 806 en 2013 et 2 651 928 en 2012.

NOTE 11 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | NOTE | 2013 | 2012 |
|---|------|-------|-------|
| Créances clients ⁽¹⁾ | 23 | 3 074 | 2 975 |
| Provision pour créances douteuses | 23 | (79) | (97) |
| Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires | | (90) | (90) |
| Actifs d'impôt exigible | | 36 | 36 |
| Autres débiteurs | | 102 | 122 |
| Total des créances clients et autres débiteurs | | 3 043 | 2 946 |

⁽¹⁾ La note 19, intitulée Dette à court terme, présente le détail des créances clients titrisées.

NOTE 12 STOCKS

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|------|------|
| Produits en cours | 65 | 70 |
| Produits finis | 342 | 347 |
| Provision | (24) | (25) |
| Total des stocks | 383 | 392 |

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le coût des ventes se chiffrait à 2 352 millions \$ en 2013 et à 2 377 millions \$ en 2012.

NOTE 13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013 | INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU | TERRAINS ET BÂTIMENTS | ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION | TOTAL (1) |
|---|--|--------------------------|------------------------------------|-----------|
| COÛT | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2013 | 52 925 | 4 789 | 1 202 | 58 916 |
| Ajouts | 2 014 | 60 | 1 623 | 3 697 |
| Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises | 159 | 39 | 2 | 200 |
| Transferts | 1 066 | 125 | (1 551) | (360) |
| Mises hors service et cessions | (1 490) | (17) | - | (1 507) |
| 31 décembre 2013 | 54 674 | 4 996 | 1 276 | 60 946 |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | |
| 1er janvier 2013 | 36 539 | 2 370 | - | 38 909 |
| Amortissement | 2 545 | 189 | - | 2 734 |
| Mises hors service et cessions | (1 414) | (14) | - | (1 428) |
| Autres | (5) | (7) | - | (12) |
| 31 décembre 2013 | 37 665 | 2 538 | - | 40 203 |
| VALEUR COMPTABLE NETTE | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2013 | 16 386 | 2 419 | 1 202 | 20 007 |
| Au 31 décembre 2013 | 17 009 | 2 458 | 1 276 | 20 743 |

⁽¹⁾ Ces données comprennent les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement.

| POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 | INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU ⁽²⁾ | TERRAINS ET BÂTIMENTS (2) | ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION | TOTAL (1) |
|--|---|------------------------------|------------------------------------|-----------|
| COÛT | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2012 | 49 747 | 4 684 | 1 164 | 55 595 |
| Ajouts | 2 529 | 88 | 1 529 | 4 146 |
| Transferts | 1 191 | 49 | (1 491) | (251) |
| Mises hors service et cessions | (542) | (32) | - | (574) |
| 31 décembre 2012 | 52 925 | 4 789 | 1 202 | 58 916 |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2012 | 34 581 | 2 2 1 2 | - | 36 793 |
| Amortissement | 2 499 | 179 | - | 2 678 |
| Mises hors service et cessions | (489) | (29) | - | (518) |
| Autres | (52) | 8 | - | (44) |
| 31 décembre 2012 | 36 539 | 2 370 | _ | 38 909 |
| VALEUR COMPTABLE NETTE | | | | |
| Au 1er janvier 2012 | 15 166 | 2 472 | 1 164 | 18 802 |
| Au 31 décembre 2012 | 16 386 | 2 419 | 1 202 | 20 007 |

⁽¹⁾ Ces données comprennent les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement.

⁽²⁾ Nous avons reclassé les montants de l'exercice précédent afin que leur présentation soit cohérente avec celle de l'exercice considéré.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les principaux contrats de location-financement de BCE concernent les satellites et les locaux à bureaux. La durée des baux visant les bureaux est habituellement de 15 ans. Les contrats de location liés aux satellites, utilisés pour fournir des services de programmation aux clients de Bell Télé, ont une durée de 15 ans. Les contrats de location liés aux satellites ne peuvent pas être annulés.

Le tableau suivant présente les ajouts aux actifs détenus en vertu de contrats de location-financement ainsi que leur valeur comptable nette.

| | AJO | UTS | VALEUR COMPTABLE NETTE | | |
|-------------------------------------|------|------|------------------------|-------|--|
| POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | |
| Infrastructure et équipement réseau | 319 | 814 | 1 655 | 1 596 | |
| Terrains et bâtiments | 3 | _ | 556 | 596 | |
| Total | 322 | 814 | 2 211 | 2 192 | |

Le tableau suivant présente un rapprochement de nos paiements minimaux futurs au titre des contrats de location et de la valeur actualisée de nos obligations au titre des contrats de location-financement.

| AU 31 DÉCEMBRE 2013 | NOTE | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | PAR LA SUITE | TOTAL |
|---|------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|---------|
| Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location | 23 | 489 | 418 | 288 | 260 | 237 | 1 618 | 3 310 |
| Moins: | | | | | | | | |
| Charges financières futures | | (152) | (139) | (128) | (118) | (106) | (419) | (1 062) |
| Valeur actualisée des obligations futures au titre des contrats de location | | 337 | 279 | 160 | 142 | 131 | 1 199 | 2 248 |

NOTE 14 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | | À DUR | ÉE D'UTILITÉ DÉTER | MINÉE | | À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE | | | | | |
|---|-----------|----------------------|---|--------|-------|--------------------------------|---|------------------------------------|-------|---|--|
| POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013 | LOGICIELS | RELATIONS CLIENTS | DROITS D'ÉMIS- SIONS ET DE LONGS MÉTRAGES | AUTRES | TOTAL | MARQUE DE COMMERCE | LICENCES D'UTILISA- TION DU SPECTRE ET AUTRES | LICENCES DE RADIO- DIFFUSION | TOTAL | TOTAL DES IMMOBILI- SATIONS INCORPO- RELLES | |
| COÛT | | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2013 | 5 949 | 847 | 263 | 270 | 7 329 | 2 242 | 2 128 | 1 293 | 5 663 | 12 992 | |
| Ajouts | 238 | - | 570 | - | 808 | _ | 4 | - | 4 | 812 | |
| Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises | 14 | 25 | 101 | 23 | 163 | 102 | - | 1 136 | 1 238 | 1 401 | |
| Transferts | 377 | - | - | - | 377 | _ | - | (25) | (25) | 352 | |
| Mises hors service et cessions | (537) | (7) | - | - | (544) | - | - | (15) | (15) | (559) | |
| Amortissement inclus dans les coûts opérationnels | - | - | (545) | - | (545) | - | - | - | - | (545) | |
| 31 décembre 2013 | 6 041 | 865 | 389 | 293 | 7 588 | 2 344 | 2 132 | 2 389 | 6 865 | 14 453 | |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2013 | 4 399 | 325 | - | 85 | 4 809 | _ | - | - | - | 4 809 | |
| Amortissement | 577 | 50 | - | 19 | 646 | _ | - | - | - | 646 | |
| Mises hors service et cessions | (535) | (7) | - | - | (542) | - | - | - | - | (542) | |
| Autres | (12) | - | - | - | (12) | _ | - | - | - | (12) | |
| 31 décembre 2013 | 4 429 | 368 | _ | 104 | 4 901 | - | - | _ | - | 4 901 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE | | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2013 | 1 550 | 522 | 263 | 185 | 2 520 | 2 242 | 2 128 | 1 293 | 5 663 | 8 183 | |
| 31 décembre 2013 | 1 612 | 497 | 389 | 189 | 2 687 | 2 344 | 2 132 | 2 389 | 6 865 | 9 552 | |

| | À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE | | | | | À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE | | | | |
|---|------------------------------|----------------------|---|--------|-------|--------------------------------|---|------------------------------------|-------|---|
| POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 | LOGICIELS | RELATIONS CLIENTS | DROITS D'ÉMIS- SIONS ET DE LONGS MÉTRAGES | AUTRES | TOTAL | MARQUE DE COMMERCE | LICENCES D'UTILISA- TION DU SPECTRE ET AUTRES | LICENCES DE RADIO- DIFFUSION | TOTAL | TOTAL DES IMMOBILI- SATIONS INCORPO- RELLES |
| COÛT | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2012 | 5 788 | 847 | 364 | 278 | 7 277 | 2 242 | 1 895 | 1 293 | 5 430 | 12 707 |
| Ajouts | 225 | _ | 437 | - | 662 | _ | 233 | - | 233 | 895 |
| Transferts | 354 | - | - | - | 354 | _ | - | - | - | 354 |
| Mises hors service et cessions | (418) | _ | _ | (8) | (426) | _ | _ | _ | _ | (426) |
| Amortissement inclus dans les coûts opérationnels | _ | _ | (538) | _ | (538) | _ | _ | _ | _ | (538) |
| 31 décembre 2012 | 5 949 | 847 | 263 | 270 | 7 329 | 2 242 | 2 128 | 1 293 | 5 663 | 12 992 |
| AMORTISSEMENT | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2012 | 4 140 | 274 | - | 72 | 4 486 | _ | - | - | - | 4 486 |
| Amortissement | 642 | 51 | - | 2 1 | 714 | _ | - | - | _ | 714 |
| Mises hors service et cessions | (411) | _ | _ | (8) | (419) | _ | _ | _ | _ | (419) |
| Autres | 28 | - | - | - | 28 | _ | - | - | - | 28 |
| 31 décembre 2012 | 4 3 9 9 | 325 | - | 85 | 4 809 | - | _ | - | - | 4 809 |
| VALEUR COMPTABLE NETTE | | | | | | | | | | |
| 1er janvier 2012 | 1 648 | 573 | 364 | 206 | 2 791 | 2 242 | 1 895 | 1 293 | 5 430 | 8 22 1 |
| 31 décembre 2012 | 1 550 | 522 | 263 | 185 | 2 520 | 2 242 | 2 128 | 1 293 | 5 663 | 8 183 |

NOTE 15 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE. Pour obtenir une liste des entreprises associées et des coentreprises, se reporter à la note 27, *Transactions entre parties liées*.

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|---------|---------|
| Actif | 3 878 | 3 811 |
| Passif | (2 164) | (2 040) |
| Total de l'actif net | 1 714 | 1 77 1 |
| Quote-part de l'actif net de BCE | 775 | 800 |
| Produits des activités ordinaires | 805 | 517 |
| Charges | (912) | (505) |
| Total (de la perte nette) du bénéfice net | (107) | 12 |
| Quote-part (de la perte nette) du bénéfice net de BCE | (32) | 1 |

LES RÉSEAUX Q9 INC. (Q9)

En octobre 2012, un groupe d'investisseurs comprenant BCE, le conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers'), Providence Equity Partners LLC (Providence) et Madison Dearborn Partners LLC (Madison Dearborn) a conclu son acquisition de Q9, un exploitant canadien de centres de données. Du prix d'achat de 1,1 milliard \$, Teachers', Providence et Madison Dearborn ont fourni conjointement 430 millions \$ du financement en capitaux propres, et BCE en a fourni 185 millions \$. Un nouveau financement par emprunt obtenu par Q9 a également contribué à financer une partie du prix d'acquisition. Notre participation de 35,3 % dans Q9 est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Parallèlement à la clôture de cette acquisition, BCE et ses partenaires ont réglé les procédures relatives à l'indemnité de rupture inverse amorcées en 2008 par suite de la résiliation de la proposition de transformation de BCE en société fermée. En vertu de ce règlement, BCE s'est vu octroyer certaines contreparties autres qu'en espèces, dont une participation accrue dans Q9 et une option lui permettant d'acquérir dans l'avenir la totalité de la participation de ses partenaires dans Q9 à une évaluation avantageuse.

MAPLE LEAF SPORTS & ENTERTAINMENT LTD. (MLSE)

En août 2012, BCE, et le Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire), dans le cadre d'une entente de copropriété avec Rogers Communications Inc. (Rogers), ont acquis une participation nette de 75 % dans MLSE. Le montant net de l'apport en espèces de BCE s'est élevé à 398 millions \$ au total. Grâce à une entente de co-investissement avec BCE, le Fonds Unitaire, une fiducie indépendante qui détient les placements de la caisse de retraite assurant le service des obligations du groupe BCE au titre des prestations de retraite, a versé 135 millions \$ pour l'acquisition de MLSE. BCE et le Fonds Unitaire détiennent une participation totale de 37,5 % dans MLSE par l'intermédiaire d'une société de portefeuille contrôlée par BCE dans laquelle BCE et le Fonds Unitaire détiennent une participation d'environ 75 % et 25 %, respectivement. BCE a comptabilisé un placement dans MLSE totalisant 533 millions \$ ainsi qu'un passif de 135 millions \$ au titre de l'obligation de BCE de racheter la participation du Fonds Unitaire à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu si ce dernier exerçait son option de vente. BCE comptabilise la participation de 37,5 % dans

MLSE au moyen de la méthode de la mise en équivalence. L'obligation de rachat est comptabilisée dans le poste *Autres passifs non courants* et est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte est comptabilisé au poste *Autres (charges) produits.*

Comme l'exigent les modalités liées à l'approbation de l'acquisition de MLSE par la Ligue nationale de hockey, les droits de gouvernance de BCE relatifs à notre participation dans le Club de hockey Les Canadiens de Montréal ont été modifiés. Bien que notre participation dans le Club de hockey Les Canadiens de Montréal demeure inchangée, nous ne sommes plus en mesure d'exercer une influence notable sur ses activités opérationnelles. Ainsi, en 2012, le placement a été reclassé du poste *Participations dans des entreprises associées* au poste *Placements disponibles à la vente* et il est inclus dans le poste *Autres actifs non courants*.

NOTE 16 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | NOTE | 2013 | 2012 |
|---|------|------|------|
| Actifs nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 21 | 136 | 106 |
| Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente | | 91 | 96 |
| Effets à long terme et autres débiteurs | | 45 | 41 |
| Actifs dérivés | | 199 | 219 |
| Autres | | 227 | 175 |
| Total des autres actifs non courants | | 698 | 637 |

NOTE 17 GOODWILL

Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012. Les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter.

| | SERVICES SUR FIL DE BELL | SERVICES SANS FIL DE BELL | BELL MÉDIA | BELL ALIANT | BCE |
|---|-----------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------|
| Solde au 1 ^{er} janvier et au 31 décembre 2012 | 2 521 | 2 302 | 1 393 | 969 | 7 185 |
| Acquisitions et autres | - | - | 1 195 | 1 | 1 196 |
| Solde au 31 décembre 2013 | 2 52 1 | 2 302 | 2 588 | 970 | 8 381 |

TEST DE DÉPRÉCIATION

Comme il est décrit à la note 2, Principales méthodes comptables, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuel en comparant la valeur comptable d'un groupe d'UGT au montant recouvrable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

VALEUR D'UTILITÉ

La valeur d'utilité de nos groupes d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie par rapport aux plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au bénéfice sectoriel, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie opérationnels sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historique à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque groupe d'UGT.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable des groupes d'UGT.

| | HYPOTHÈSES I | HYPOTHÈSES UTILISÉES | | | | |
|---------------------------|----------------------------------|-------------------------|--|--|--|--|
| GROUPES D'UGT | TAUX DE CROISSANCE PERPÉTUELS | TAUX D'ACTUALISATION | | | | |
| Services sur fil de Bell | 0,9 % | 7,2 % | | | | |
| Services sans fil de Bell | 0,8 % | 9,1 % | | | | |
| Bell Média | 2,0 % | 8,3 % | | | | |
| Bell Aliant | 0,2 % | 6,1 % | | | | |

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la valeur recouvrable des groupes d'UGT ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

NOTE 18 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | NOTE | 2013 | 2012 |
|---|------|-------|-------|
| Dettes fournisseurs et charges à payer | | 2 373 | 2 030 |
| Rémunération à payer | | 576 | 608 |
| Produits différés | | 743 | 719 |
| Impôt à payer | | 136 | 136 |
| Coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer | | 73 | 51 |
| Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC | 23 | 80 | 53 |
| Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC | 23 | 100 | 62 |
| Autres passifs courants | | 258 | 257 |
| Total des dettes fournisseurs et autres passifs | | 4 339 | 3 916 |

NOTE 19 DETTE À COURT TERME

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | NOTE | TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ | 2013 | 2012 |
|--|------|---------------------------------|--------|-------|
| Avances bancaires | | 2,61 % | 129 | 221 |
| Effets à payer | | 1,22 % | 843 | 477 |
| Total des avances bancaires et des effets à payer | 23 | | 972 | 698 |
| Emprunts garantis par des créances clients | 23 | 1,78 % | 921 | 935 |
| Tranche à court terme de la dette à long terme (1) | | | | |
| Bell Canada | | 5,07 % | 340 | 401 |
| CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty) | | 6,04 % | 305 | _ |
| Bell Aliant | | 5,42 % | 40 | 100 |
| | | | 685 | 501 |
| (Escompte) prime non amorti(e), montant net | | | (2) | 8 |
| Coûts d'émission de titres d'emprunt non amortis | | | (5) | (6) |
| Total de la tranche à court terme de la dette à long terme | 20 | | 678 | 503 |
| Total de la dette à court terme | | | 2 57 1 | 2 136 |

⁽¹⁾ La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche à court terme des contrats de location-financement de 337 millions \$ au 31 décembre 2013 et de 386 millions \$ au 31 décembre 2012.

CRÉANCES CLIENTS TITRISÉES

Les créances clients titrisées de Bell Canada et de Bell Aliant sont comptabilisées en tant qu'emprunts renouvelables à taux variables garantis par certaines créances clients et viennent à échéance le 31 octobre 2016 et le 30 novembre 2016, respectivement.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients titrisées.

| | BELL C | ANADA | BELL ALIANT | | |
|---|--------|--------|-------------|--------|--|
| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | |
| Taux d'intérêt moyen ⁽¹⁾ | 1,84 % | 1,82 % | 1,54 % | 1,51 % | |
| Créances clients affectées en garantie | 1 899 | 2 058 | 162 | 181 | |

(1) Les taux d'intérêt de Bell Canada et de Bell Aliant diffèrent, car les modalités des emprunts renouvelables sont différentes.

Bell Canada et Bell Aliant continuent d'assurer la gestion de ces créances clients. Le droit des acheteurs à l'égard du recouvrement de ces créances clients a priorité de rang sur celui de Bell Canada et de Bell Aliant, ce qui veut dire que Bell Canada et Bell Aliant sont exposées à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Bell Canada et Bell Aliant ont apporté diverses améliorations aux termes de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de leurs droits conservés.

Les acheteurs réinvestiront les montants perçus en achetant des droits additionnels dans les créances clients de Bell Canada et de Bell Aliant jusqu'à l'expiration ou la résiliation des conventions de créances clients titrisées. Les acheteurs et leurs investisseurs n'ont aucun autre recours quant aux autres actifs de Bell Canada et de Bell Aliant dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

FACILITÉS DE CRÉDIT

Bell Canada peut émettre, en vertu de son programme d'emprunts sous forme de papier commercial, qui est soutenu par une facilité de crédit bancaire renouvelable engagée, des effets pouvant aller jusqu'à 2 milliards \$. Le montant total de cette facilité de crédit peut être prélevé en tout temps.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2013.

| | MONTANT TOTAL DISPONIBLE | MONTANT PRÉLEVÉ | LETTRES DE CRÉDIT | EMPRUNTS SOUS FORME DE PAPIER COMMERCIAL EN COURS | MONTANT NET DISPONIBLE |
|---|-----------------------------|--------------------|----------------------|--|---------------------------|
| Facilités de crédit engagées | | | | | |
| Bell Canada | | | | | |
| Facilité renouvelable (1) | 2 500 | - | - | 837 | 1 663 |
| Facilité de crédit à terme engagée non garantie liée à l'acquisition (Astral) | 1 000 | 1 000 | _ | _ | _ |
| Autres | 286 | - | 240 | - | 46 |
| Bell Aliant | | | | | |
| Facilité renouvelable (1) | 750 | 55 | 193 | - | 502 |
| Autres | 234 | 70 | 134 | - | 30 |
| Total des facilités de crédit engagées | 4 770 | 1 125 | 567 | 837 | 2 241 |
| Facilités de crédit non engagées | | | | | |
| Bell Canada | 817 | 4 | 640 | - | 173 |
| Bell Aliant | 3 | - | - | - | 3 |
| Total des facilités de crédit non engagées | 820 | 4 | 640 | - | 176 |
| Total des facilités de crédit engagées et non engagées | 5 590 | 1 129 | 1 207 | 837 | 2 417 |

⁽¹⁾ La facilité renouvelable de Bell Canada, d'un montant de 2 500 millions \$, vient à échéance en novembre 2018, et la facilité renouvelable de Bell Aliant, d'un montant de 750 millions \$, vient à échéance en juin 2017.

RESTRICTIONS

Certaines des conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions.

NOTE 20 DETTE À LONG TERME

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | TAUX D'INTÉRÊT BRE NOTE MOYEN PONDÉRÉ ÉCHÉANCE | | ÉCHÉANCE | 2013 | 2012 |
|--|---|--------|-------------|--------|--------|
| Bell Canada | | | | | |
| Débentures | | | | | |
| Acte de fiducie de 1997 | | 4,39 % | 2015 à 2035 | 9 350 | 7 350 |
| Acte de fiducie de 1976 | | 9,54 % | 2021 à 2054 | 1 100 | 1 250 |
| Débentures subordonnées | | 8,21 % | 2026 à 2031 | 275 | 275 |
| Contrats de location-financement | | 7,44 % | 2015 à 2047 | 2 166 | 2 272 |
| Facilité de crédit à terme engagée non garantie | | 2,25 % | 2016 | 1 000 | - |
| Autres | | | | 197 | 227 |
| Total – Bell Canada | | | | 14 088 | 11 374 |
| CTV Specialty | | | | | |
| Billets | | 6,08 % | 2014 | 300 | 300 |
| Contrats de location-financement | | 3,51 % | 2014 à 2018 | 19 | 15 |
| Total – CTV Specialty | | | | 319 | 315 |
| Bell Aliant | | | | | |
| Débentures et billets | | 5,16 % | 2014 à 2037 | 2 559 | 2 632 |
| Contrats de location-financement et autres | | 4,35 % | 2014 à 2017 | 63 | 58 |
| Total – Bell Aliant | | | | 2 622 | 2 690 |
| Total de la dette | | | | 17 029 | 14 379 |
| Prime non amortie, montant net | | | | 40 | 51 |
| Coûts d'émission de titres d'emprunt non amortis | | | | (50) | (41) |
| Moins: | | | | | |
| Tranche à court terme | 19 | | | (678) | (503) |
| Total de la dette à long terme | | | | 16 341 | 13 886 |

Toutes les débentures et les débentures subordonnées ont été émises en dollars canadiens et portent intérêt à un taux fixe.

Les paiements d'intérêts sur la dette, dont le montant en capital s'élève à 700 millions \$, ont fait l'objet d'un swap, faisant ainsi passer le taux fixe à un taux variable. Se reporter à la note 23, intitulée Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

RESTRICTIONS

Certaines des conventions de titres d'emprunt :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de maintenance et de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de débentures à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions.

BELL CANADA

Toutes les débentures en circulation sont émises en vertu d'actes de fiducie et sont non garanties. Toutes les débentures sont émises en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

Le 10 septembre 2013, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures à moyen terme (MTN), série M-29, à 4,70 %, dont le capital s'établissait à 600 millions \$, et qui viennent à échéance le 11 septembre 2023. En outre, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-28, à 3,50 %, dont le capital s'établissait à 400 millions \$, et qui viennent à échéance le 10 septembre 2018.

Le 9 août 2013, Bell Canada a remboursé par anticipation ses débentures MTN, série M-20, à 4,85 %, en circulation émises en vertu de son acte de fiducie de 1997, dont le capital s'établissait à 1 milliard \$, et qui venaient à échéance le 30 juin 2014. Nous avons inscrit une charge de 28 millions \$ au titre de la prime au remboursement anticipé de la dette qui a été comptabilisée au poste *Autres (charges) produits.*

Le 5 juillet 2013, Bell Canada a emprunté 1 milliard \$ en vertu de sa facilité de crédit à terme engagée non garantie liée à l'acquisition qui vient à échéance le 5 juillet 2016.

Le 17 juin 2013, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-27, à 3,25 %, dont le capital s'établissait à 1 milliard \$, et qui viennent à échéance le 17 juin 2020.

Le 22 mars 2013, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-26, à 3,35 %, dont le capital s'établissait à 1 milliard \$, et qui viennent à échéance le 22 mars 2023.

Le 11 février 2013, Bell Canada a remboursé par anticipation ses débentures, série EA, à 10,0 %, en circulation émises en vertu de son acte de fiducie de 1976, dont le capital s'établissait à 150 millions \$, et qui venaient à échéance le 15 juin 2014. Nous avons inscrit une charge de 17 millions \$ au titre de la prime au remboursement anticipé qui a été comptabilisée au poste *Autres (charges) produits.*

Le 18 juin 2012, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-25, à 3,35 %, dont le capital s'établissait à 1 milliard \$, et qui viennent à échéance le 18 juin 2019.

CTV SPECIALTY

Les billets et la facilité de crédit renouvelable de CTV Specialty sont garantis par la totalité des actifs actuels et futurs de CTV Specialty et de ses filiales en propriété exclusive. Au 31 décembre 2013, la valeur comptable des actifs de CTV Specialty excédait les montants dus.

Le 18 février 2014, les billets de CTV Specialty venus à échéance ont été remboursés.

BELL ALIANT

Tous les billets et débentures en circulation sont émis en vertu d'actes de fiducie et sont non garantis, à l'exception des débentures de Télébec, société en commandite, d'un montant de 30 millions \$, qui sont en partie garanties par une hypothèque sur un bien situé dans la province de Québec. Tous les billets et débentures sont émis en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Aliant avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

Le 25 juin 2013, Bell Aliant a remboursé par anticipation ses débentures MTN à 4,95 % d'un montant en capital de 400 millions \$. Nous avons inscrit une charge de 10 millions \$ au titre de la prime au remboursement anticipé de la dette qui a été comptabilisée au poste *Autres* (charges) produits.

Le 14 juin 2013, Bell Aliant a émis des débentures MTN à $3,54\,\%$ d'un montant en capital de 400 millions \$, qui viennent à échéance le 12 juin 2020.

NOTE 21 RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

COÛT DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et des AAPE.

Nous gérons nos régimes de retraite PD et CD en respectant les lois canadiennes et provinciales applicables aux régimes de retraite, lesquelles prescrivent des exigences de financement minimal et maximal pour les régimes de retraite PD. Les actifs des régimes sont détenus en fidéicommis et la surveillance de la gouvernance des régimes, ce qui

comprend les décisions sur les placements, les cotisations aux régimes PD et la sélection des possibilités de placement des régimes CD offertes aux participants, incombe au comité de la caisse de retraite, un comité de notre conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque d'asymétrie, dans un régime PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

COMPOSANTES DU COÛT DES SERVICES RENDUS AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|-------|-------|
| Régimes de retraite PD | (252) | (214) |
| Régimes de retraite CD | (81) | (72) |
| AAPE | (7) | (6) |
| Profit découlant de la modification des régimes AAPE | 1 | 24 |
| Moins: | | |
| Coût des régimes d'avantages incorporé dans le coût de l'actif | 47 | 43 |
| Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, | | |
| inclus dans les coûts opérationnels | (292) | (225) |
| Autres avantages (coûts) comptabilisés dans les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 6 | (44) |
| Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | (286) | (269) |

COMPOSANTES DES CHARGES FINANCIÈRES AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|-------|-------|
| Prestations de retraite PD | (87) | (60) |
| AAPE | (63) | (71) |
| Total des intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (150) | (131) |

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

| | 2013 | 2012 |
|--|---------|---------|
| Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 1er janvier | (3 452) | (2 003) |
| Écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global $^{\scriptsize{(1)}}$ | 1 403 | (1 604) |
| Diminution de l'effet de la limite de l'actif | 13 | 155 |
| Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 31 décembre | (2 036) | (3 452) |

⁽¹⁾ Les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les états du résultat global s'élèvent à 2 301 millions \$ en 2013.

COMPOSANTES (DES OBLIGATIONS) DES ACTIFS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

| | RÉGIMES DI | RETRAITE PD | RÉGIMES AAPE | | TOTAL | |
|--|------------|-------------|--------------|---------|----------|----------|
| | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 1er janvier | (19 542) | (17 472) | (1 707) | (1 638) | (21 249) | (19 110) |
| Coût des services rendus au cours de la période | (252) | (214) | (7) | (6) | (259) | (220) |
| Intérêts liés aux obligations | (850) | (877) | (73) | (81) | (923) | (958) |
| Écarts actuariels (1) | 1 025 | (1 996) | 69 | (81) | 1 094 | (2 077) |
| Profit net (perte nette) sur réduction | 4 | (44) | 3 | 24 | 7 | (20) |
| Regroupements d'entreprises | (143) | - | (3) | - | (146) | - |
| Versements des prestations | 1 088 | 1 069 | 77 | 75 | 1 165 | 1 144 |
| Cotisations des employés | (6) | (7) | - | - | (6) | (7) |
| Autres | 4 | (1) | - | - | 4 | (1) |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre | (18 672) | (19 542) | (1 641) | (1 707) | (20 313) | (21 249) |
| Juste valeur des actifs des régimes, aux 1er janvier | 17 727 | 16 384 | 220 | 207 | 17 947 | 16 591 |
| Rendement attendu des actifs des régimes (2) | 763 | 817 | 10 | 10 | 773 | 827 |
| Gains actuariels | 294 | 468 | 15 | 5 | 309 | 473 |
| Regroupements d'entreprises | 120 | - | - | - | 120 | - |
| Versements des prestations | (1 088) | (1 069) | (77) | (75) | (1 165) | (1 144) |
| Cotisations de l'employeur | 260 | 1 120 | 73 | 73 | 333 | 1 193 |
| Cotisations des employés | 6 | 7 | - | - | 6 | 7 |
| Juste valeur des actifs des régimes, aux 31 décembre | 18 082 | 17 727 | 241 | 220 | 18 323 | 17 947 |
| Déficit des régimes | (590) | (1815) | (1 400) | (1 487) | (1 990) | (3 302) |
| Effet de la limite de l'actif | (1) | (14) | - | - | (1) | (14) |
| Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre | (591) | (1829) | (1 400) | (1 487) | (1 991) | (3 316) |
| Actif au titre des avantages postérieurs à l'emploi inclus dans les autres actifs non courants | 136 | 106 | - | _ | 136 | 106 |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (727) | (1 935) | (1 400) | (1 487) | (2 127) | (3 422) |

⁽¹⁾ Les écarts actuariels comprennent les gains actuariels de 424 millions \$ en 2013 et les pertes actuarielles de 12 millions \$ en 2012.

COÛT LIÉ À LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

| | CAPITALISÉS PARTIELLEMENT CAPITALISÉS (1) | | SANS CAPITALISATION (2) | | TOTAL | | | |
|--|---|----------|-------------------------|---------|-------|-------|----------|----------|
| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 |
| Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (18 134) | (19 007) | (1 820) | (1 868) | (359) | (374) | (20 313) | (21 249) |
| Juste valeur des actifs des régimes | 18 048 | 17 697 | 275 | 250 | - | - | 18 323 | 17 947 |
| Déficit des régimes | (86) | (1 310) | (1 545) | (1618) | (359) | (374) | (1 990) | (3 302) |

⁽¹⁾ Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et des AAPÉ. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction par le biais de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.

⁽²⁾ Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 1 082 millions \$ en 2013 et à 1 300 millions \$ en 2012.

⁽²⁾ Nos régimes sans capitalisation consistent en des AAPE, qui sont des régimes financés par répartition.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

| | RÉGIMES DE RETRAITE PD ET AAPE | |
|--|--------------------------------|-------|
| | 2013 | 2012 |
| Aux 31 décembre | | |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | | |
| Taux d'actualisation | 4,9 % | 4,4 % |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 2,8 % | 3,0 % |
| Taux d'indexation du coût de la vie $^{\scriptsize{\scriptsize{(1)}}}$ | 1,7 % | 1,8 % |
| Espérance de vie de 65 ans | 22,4 | 20,9 |
| Pour les exercices clos les 31 décembre | | |
| Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | | |
| Taux d'actualisation | 4,4 % | 5,1 % |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 3,0 % | 3,0 % |
| Taux d'indexation du coût de la vie $^{\scriptsize{(1)}}$ | 1,8 % | 1,8 % |
| Espérance de vie de 65 ans | 20,9 | 20,6 |

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

La duration moyenne pondérée de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 14 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes:

- une augmentation annuelle de 4,5 % du coût par personne des avantages au titre des soins de santé couverts pour 2013 et pour l'avenir rapproché;
- une augmentation annuelle de 5,0 % pour les retraités de moins de 65 ans et de 4,5 % pour les retraités de plus de 65 ans du coût des médicaments pour 2013 et pour l'avenir rapproché.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants déclarés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

| INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI | AUGMENTATION DE 1 % | DIMINUTION DE 1 % |
|--|------------------------|----------------------|
| Total du coût des prestations au titre des services et du coût financier | 6 | (5) |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 143 | (123) |

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

| | | INCIDENCE D'UNE AUGME SUR LE COÛT NET DES RE POSTÉRIEURS À L'EN | ÉGIMES D'AVANTAGES | INCIDENCE D'UNE AUGME SUR LES OBLIGATIONS AU POSTÉRIEURS À L'EMPLOI | TITRE DES AVANTAGES |
|----------------------|-----------------------------|---|------------------------------|---|------------------------------|
| | VARIATION DE L'HYPOTHÈSE | AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE | DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE | AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE | DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE |
| Taux d'actualisation | 1 % | (177) | 151 | (2 680) | 3 007 |
| Taux de mortalité | 25 % | (72) | 77 | (1 287) | 1 369 |

ACTIFS DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, constitué de manière prudente afin de préserver la sécurité des fonds.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2013 et 2012 et les répartitions cibles pour 2013.

| | MOYENNE PONDÉRÉE DE LA RÉPARTITION CIBLE | TOTAL DE LA JUSTE V DES RÉGIMES AUX | |
|----------------------------|---|--|-------|
| CATÉGORIE D'ACTIFS | 2013 | 2013 | 2012 |
| Titres de capitaux propres | 20 % à 35 % | 33 % | 36 % |
| Titres d'emprunt | 55 % à 70 % | 59 % | 57 % |
| Autres placements | 0 % à 25 % | 8 % | 7 % |
| Total | | 100 % | 100 % |

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des régimes de retraite PD à la fin de l'exercice.

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|--------|--------|
| Données observables sur le marché | | |
| Titres de capitaux propres | | |
| Titres canadiens | 1 278 | 1 636 |
| Titres étrangers | 4 692 | 4 777 |
| Titres d'emprunt | | |
| Obligations indexées sur l'inflation | 1 040 | 957 |
| Obligations nominales | 9 243 | 7 959 |
| Titres du marché monétaire | 376 | 1 089 |
| Données non observables sur le marché | | |
| Autres placements | | |
| Titres de sociétés fermées | 873 | 800 |
| Fonds de couverture | 602 | 439 |
| Autres | (22) | 70 |
| Total | 18 082 | 17 727 |

Les titres de capitaux propres comprenaient environ 2 millions \$ en actions ordinaires de BCE, ou 0,01 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2013, et environ 10 millions \$ en actions ordinaires de BCE, ou 0,06 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2012.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les titres d'emprunt comprenaient environ 14 millions \$ en débentures de Bell Canada et de Bell Aliant, ou 0,08 % du total des actifs des régimes.

FLUX DE TRÉSORERIE

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles du calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Nous contribuons aux régimes de retraite CD au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

| | RÉGIMES D | DE RETRAITE | RÉGIMES AAPE | | |
|---|-----------|-------------|--------------|------|--|
| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | |
| Bell Canada | (245) | (989) | (64) | (64) | |
| Bell Média | (40) | (45) | - | _ | |
| Bell Aliant | (56) | (158) | (9) | (9) | |
| Total | (341) | (1 192) | (73) | (73) | |
| Comprenant les éléments suivants : | | | | | |
| Cotisations aux régimes de retraite PD et aux régimes AAPE® | (260) | (1 120) | (73) | (73) | |
| Cotisations aux régimes de retraite CD | (81) | (72) | - | _ | |

⁽¹⁾ Ces données comprennent les cotisations volontaires de 850 millions \$ en 2012.

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 240 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2014, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. En 2014, nous prévoyons verser environ 85 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes APPE et faire une cotisation d'environ 95 millions \$ aux régimes de retraite CD.

NOTE 22 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | NOTE | 2013 | 2012 |
|---|--------|-------|-------|
| Obligation au titre des régimes d'invalidité à long terme | | 224 | 235 |
| Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC | 23 | 250 | 112 |
| Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC | 23 | 184 | 284 |
| Passif financier lié à MLSE | 15, 23 | 135 | 135 |
| Produits différés sur les contrats à long terme | | 99 | 98 |
| Passifs d'impôt futur | | 88 | 136 |
| Autres | | 478 | 429 |
| Total des autres passifs non courants | | 1 458 | 1 429 |

NOTE 23 GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX

GESTION FINANCIÈRE

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

DÉRIVÉS

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et notre risque lié aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE en vertu de nos régimes de paiement fondé sur des actions.

Les instruments dérivés suivants étaient en cours en 2013 et/ou 2012 :

- des contrats de change à terme et des options servant à gérer le risque de change de certains contrats d'approvisionnement;
- des swaps de taux d'intérêt utilisés à titre de couverture du risque de taux d'intérêt sur une tranche de notre dette à long terme;
- des contrats à terme sur les actions ordinaires de BCE visant à réduire le risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions;
- des swaps de devises sur des contrats utilisés à titre de couverture du risque de change sur la tranche à court terme de notre dette à long terme;
- des taux d'intérêt fixes sur des émissions de titres d'emprunt futures.

RISQUE DE CRÉDIT

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités opérationnelles et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Aux 31 décembre 2013 et 2012, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la cote de crédit est élevée et, par conséquent, nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses liée aux créances clients.

| | 2013 | 2012 |
|---|-------|-------|
| Solde aux 1 ^{er} janvier | (97) | (105) |
| Ajouts | (123) | (126) |
| Utilisations | 145 | 134 |
| Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises | (4) | _ |
| Solde au 31 décembre | (79) | (97) |
| | | |

Dans de nombreux cas, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances douteuses si le débiteur n'a pas été recouvré après une période de temps prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients en souffrance qui ne sont pas douteuses.

| AUX 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|-------|-------|
| Créances clients non en souffrance | 2 274 | 2 140 |
| Créances clients en souffrance qui ne sont pas douteuses | | |
| Moins de 60 jours | 325 | 351 |
| De 60 à 120 jours | 365 | 364 |
| Plus de 120 jours | 31 | 23 |
| Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses | 2 995 | 2 878 |

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Nous avons suffisamment de facilités bancaires engagées en place si nos besoins de liquidités devaient excéder les flux de trésorerie liés à nos activités opérationnelles.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2013 des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

| AU 31 DÉCEMBRE 2013 | NOTE | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | PAR LA SUITE | TOTAL |
|--|------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|---------|
| Dette à long terme | | 349 | 1 379 | 2 220 | 1 183 | 1 670 | 7 980 | 14 781 |
| Effets à payer et avances bancaires | 19 | 972 | - | - | - | - | - | 972 |
| Paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu de contrats de location-financement | 13 | 489 | 418 | 288 | 260 | 237 | 1 618 | 3 3 1 0 |
| Emprunt garanti par des créances clients | 19 | 921 | - | - | - | - | - | 921 |
| Intérêts à verser sur la dette à long terme, les effets à payer, les avances bancaires et l'emprunt garanti par des créances clients | | 734 | 677 | 605 | 538 | 476 | 4 634 | 7 664 |
| Passif financier lié à MLSE | 15 | _ | - | _ | 135 | - | _ | 135 |
| Encaissements nets d'intérêts sur dérivés | | (23) | (22) | (19) | (7) | - | - | (71) |
| Total | | 3 442 | 2 452 | 3 094 | 2 109 | 2 383 | 14 232 | 27 712 |

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

RISQUE DE MARCHÉ

RISQUE DE CHANGE

Nous utilisons des swaps de devises ainsi que des contrats de change à terme et des options pour couvrir la dette libellée en devises. Nous utilisons aussi des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié aux transactions prévues, y compris certains contrats d'approvisionnement.

L'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 33 millions \$ (une perte de 52 millions \$) comptabilisé en résultat net au 31 décembre 2013 et un profit de 42 millions \$ (une perte de 42 millions \$) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2013, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 31 décembre 2013.

| TYPE DE COUVERTURE | MONNAIE D'ACHAT | MONTANTS À RECEVOIR EN DOLLARS AMÉRICAINS | MONNAIE DE VENTE | MONTANTS À PAYER EN DOLLARS CANADIENS | ÉCHÉANCE | ÉLÉMENT COUVERT |
|-------------------------------|--------------------|--|---------------------|--|-------------|------------------------------|
| Flux de trésorerie | \$ US | 379 | \$ CA | 388 | 2014 | Contrats d'approvisionnement |
| Flux de trésorerie | \$ US | 135 | \$ CA | 140 | 2015 | Contrats d'approvisionnement |
| Flux de trésorerie | \$ US | 31 | \$ CA | 31 | 2016 à 2017 | Contrats d'approvisionnement |
| Économique | \$ US | 122 | \$ CA | 127 | 2014 | Contrats d'approvisionnement |
| Économique – options d'achat | \$ US | 475 | \$ CA | 485 | 2014 | Contrats d'approvisionnement |
| Économique – options de vente | \$ US | 950 | \$ CA | 970 | 2014 | Contrats d'approvisionnement |

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables de notre dette. De plus, nous avons utilisé des contrats de blocage de taux d'intérêt comme couverture des taux d'intérêt sur des émissions de titres d'emprunt futures.

L'incidence sur le bénéfice net d'une variation de 1 % des taux d'intérêt serait de 25 millions \$ au 31 décembre 2013, toutes les autres variables restant constantes.

Aucun contrat de blocage de taux d'intérêt n'était utilisé au 31 décembre 2013.

Le tableau suivant présente le swap de taux d'intérêt en cours au 31 décembre 2013.

| TYPE DE COUVERTURE | MONTANT NOMINAL | TAUX D'INTÉRÊT À RECEVOIR | TAUX D'INTÉRÊT À PAYER | ÉCHÉANCE | ÉLÉMENT COUVERT |
|--------------------|--------------------|------------------------------|---|----------|--------------------|
| Juste valeur | 700 | 5,00 % | Taux CDOR ⁽¹⁾ pour 3 mois + 0,42 % | 2017 | Dette à long terme |

(1) Taux CDOR: Canadian dollar offered rate

En 2013, nous avons comptabilisé une perte de 22 millions \$ (33 millions \$ en 2012) sur un swap de taux d'intérêt utilisé comme couverture de la juste valeur de la dette à long terme et un profit compensatoire de 21 millions \$ (31 millions \$ en 2012) sur la dette à long terme correspondante.

RISQUE LIÉ AUX FLUCTUATIONS DU COURS DE L'ACTION

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions. Se reporter à la note 25, *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir

plus de détails sur nos accords de paiements fondés sur des actions. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 31 décembre 2013 était de 100 millions \$ (106 millions \$ en 2012).

L'incidence sur le bénéfice net d'une variation de 10 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 31 décembre 2013 serait de 56 millions \$ pour 2013, toutes les autres variables restant constantes.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les

autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des intérêts à verser et des obligations à court terme équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

| | | | 31 DÉCEM | 1BRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 | | |
|---|--|---|---------------------|-----------------|---------------------|-----------------|--|
| | CLASSEMENT | MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR | VALEUR COMPTABLE | JUSTE VALEUR | VALEUR COMPTABLE | JUSTE VALEUR | |
| Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC | Autres passifs courants et non courants | Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché | 350 | 350 | 174 | 178 | |
| Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC | Autres passifs courants et non courants | Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché | 264 | 283 | 337 | 352 | |
| Débentures, contrats de location-financement et autres dettes | Dette à court terme et dette à long terme | Prix de marché des titres d'emprunt ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché | 17 019 | 18 714 | 14 389 | 16 895 | |

Les actifs financiers, passifs financiers et dérivés comptabilisés à la juste valeur, pris individuellement et de façon combinée, ne sont pas significatifs.

GESTION DES CAPITAUX

Pour atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement procuré aux actionnaires, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Afin d'atteindre nos objectifs visant à maintenir un ratio dette nette/BAIIA^{(1), (2)} ajusté se situant entre 1,5 et 2,0 fois et un ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette (3) supérieur à 7,5 fois, nous surveillons notre structure du capital et apportons des ajustements, y compris à notre politique de dividendes, au besoin. Au 31 décembre 2013, nous avons excédé notre ratio interne dette nette/BAIIA ajusté de 0,49. Cette hausse par rapport à notre ratio interne ne présente pas de risque pouvant nuire à notre cote de crédit élevée.

Le 5 février 2014, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 6,0 % du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE, qui est passé de 2,33 \$ à 2,47 \$ par action ordinaire. En outre, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,6175 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2014 aux actionnaires inscrits au 14 mars 2014.

Le 6 février 2013, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 2,6 % du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE, qui est passé de 2,27 \$ à 2,33 \$ par action ordinaire.

Le 7 août 2012, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 4,6 % du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE, qui est passé de 2,17 \$ à 2,27 \$ par action ordinaire.

Le tableau suivant présente un sommaire de certains de nos ratios clés utilisés pour surveiller et gérer la structure du capital de Bell Canada. Ces ratios sont calculés pour BCE, en excluant Bell Aliant.

| AUX 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|--|------|------|
| Dette nette/BAIIA ajusté (1).(2) | 2,49 | 2,15 |
| BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette ⁽³⁾ | 8,40 | 8,82 |

⁽¹⁾ Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

⁽²⁾ Le BAllA ajusté, également défini dans nos conventions de crédit, désigne le BAllA de Bell des 12 derniers mois comprenant les dividendes payés par Bell Aliant à BCE.

⁽³⁾ La charge d'intérêts nette désigne la charge d'intérêts de Bell des 12 derniers mois excluant les intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et incluant 50 % des dividendes sur les actions privilégiées.

NOTE 24 CAPITAL SOCIAL

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant résume les principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE. Au 31 décembre 2013, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

| | | | | | | NOMBRE D'ACTIONS | | CAPITAL | DÉCLARÉ |
|-------------------|--------------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|
| SÉRIES | TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL | CONVER- TIBLE EN | DATE DE CONVERSION | DATE DE RACHAT | PRIX DE RACHAT | AUTORISÉES | ÉMISES ET EN CIRCULATION | 31 DÉC. 2013 | 31 DÉC. 2012 |
| Q | variable | série R | 1 ^{er} décembre 2015 | en tout temps | 25,50\$ | 8 000 000 | - | - | - |
| $R^{(1)}$ | 4,49 % | série Q | 1 ^{er} décembre 2015 | 1 ^{er} décembre 2015 | 25,00\$ | 8 000 000 | 8 000 000 | 200 | 200 |
| S | variable | série T | 1 ^{er} novembre 2016 | en tout temps | 25,50\$ | 8 000 000 | 3 606 225 | 90 | 90 |
| T ⁽¹⁾ | 3,393 % | série S | 1 ^{er} novembre 2016 | 1 ^{er} novembre 2016 | 25,00\$ | 8 000 000 | 4 393 775 | 110 | 110 |
| Υ | variable | série Z | 1 ^{er} décembre 2017 | en tout temps | 25,50\$ | 10 000 000 | 8 772 468 | 219 | 219 |
| Z ⁽¹⁾ | 3,152 % | série Y | 1 ^{er} décembre 2017 | 1 ^{er} décembre 2017 | 25,00\$ | 10 000 000 | 1 227 532 | 31 | 31 |
| AA (1) | 3,45 % | série AB | 1 ^{er} septembre 2017 | 1 ^{er} septembre 2017 | 25,00\$ | 20 000 000 | 10 144 302 | 259 | 259 |
| АВ | variable | série AA | 1 ^{er} septembre 2017 | en tout temps | 25,50\$ | 20 000 000 | 9 855 698 | 251 | 251 |
| AC ⁽¹⁾ | 3,55 % | série AD | 1 ^{er} mars 2018 | 1 ^{er} mars 2018 | 25,00\$ | 20 000 000 | 5 069 935 | 129 | 236 |
| AD | variable | série AC | 1 ^{er} mars 2018 | en tout temps | 25,50\$ | 20 000 000 | 14 930 065 | 381 | 274 |
| AE | variable | série AF | 1 ^{er} février 2015 | en tout temps | 25,50\$ | 24 000 000 | 1 422 900 | 36 | 36 |
| AF (1) | 4,541% | série AE | 1 ^{er} février 2015 | 1 ^{er} février 2015 | 25,00\$ | 24 000 000 | 14 577 100 | 364 | 364 |
| AG (1) | 4,50 % | série AH | 1 ^{er} mai 2016 | 1 ^{er} mai 2016 | 25,00\$ | 22 000 000 | 10 841 056 | 271 | 271 |
| АН | variable | série AG | 1 ^{er} mai 2016 | en tout temps | 25,50\$ | 22 000 000 | 3 158 944 | 79 | 79 |
| AI (1) | 4,15 % | série AJ | 1 ^{er} août 2016 | 1 ^{er} août 2016 | 25,00\$ | 22 000 000 | 10 754 990 | 269 | 269 |
| AJ | variable | série Al | 1 ^{er} août 2016 | en tout temps | 25,50\$ | 22 000 000 | 3 2 4 5 0 1 0 | 81 | 81 |
| AK (1) | 4,15 % | série AL | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2016 | 25,00\$ | 25 000 000 | 25 000 000 | 625 | 625 |
| AL (2) | variable | série AK | 31 décembre 2021 | | | 25 000 000 | - | - | _ |
| | | | | | | | | 3 395 | 3 395 |

⁽¹⁾ Les actions de chacune de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2013, toutes les actions privilégiées émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

DROITS AUX DIVIDENDES

Les porteurs d'actions des séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI et AK ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est révisé tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions des séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les dividendes sont payés sur toutes les séries d'actions privilégiées lorsque le conseil d'administration de BCE en déclare.

MODALITÉS DE CONVERSION

Toutes les actions privilégiées émises et en circulation au 31 décembre 2013 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

CONVERSION D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le 1er mars 2013, 4 415 295 des 9 244 555 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, série AC de BCE (actions privilégiées, série AC), ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, série AD (actions privilégiées, série AD). En outre, le 1er mars 2013, 240 675 des 10 755 445 actions privilégiées, série AD, de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées, série AC.

ÉMISSION D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le 4 janvier 2012, BCE a émis 11 200 000 actions privilégiées de série AK additionnelles, pour un produit brut total de 280 millions \$. Les coûts d'émission se sont chiffrés à 8 millions \$

⁽²⁾ Si des actions privilégiées de série AL sont émises, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 \$ par action le 31 décembre 2021 et les 31 décembre tous les cinq ans par la suite (collectivement, la date de conversion des actions de série AL), et au prix de 25,50 \$ par action en tout temps, à compter du 31 décembre 2016, qui n'est pas une date de conversion des actions de série AL.

ACTIONS ORDINAIRES ET ACTIONS DE CATÉGORIE B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2013 et 2012.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

| | | 20 | 13 | 2012 | |
|--|------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| | NOTE | NOMBRE D'ACTIONS | CAPITAL DÉCLARÉ | NOMBRE D'ACTIONS | CAPITAL DÉCLARÉ |
| En circulation, aux 1 ^{er} janvier | | 775 381 645 | 13 611 | 775 444 200 | 13 566 |
| Actions émises en vertu des régimes d'options sur actions des employés | 25 | 420 822 | 14 | 1 296 962 | 43 |
| Actions émises en vertu des REE | | 90 089 | 4 | 1 102 022 | 48 |
| Actions rachetées et annulées | | - | - | (2 46 1 539) | (46) |
| En circulation, aux 31 décembre | | 775 892 556 | 13 629 | 775 381 645 | 13 611 |

SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport provient de la distribution de parts du fonds aux actionnaires ordinaires de BCE au moyen d'un remboursement de capital, lorsque Bell Aliant est passée d'une structure de société par actions à une structure de fonds de revenu en 2006, et d'une prime par rapport à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE.

NOTE 25 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les comptes de résultat à titre de coûts opérationnels.

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|--|------|------|
| REE | (35) | (32) |
| UAR | (44) | (30) |
| Régimes d'actions différées – Bell Aliant | (10) | (11) |
| Autres ^(I) | (9) | (7) |
| Total des paiements fondés sur des actions | (98) | (80) |

⁽¹⁾ Ces données comprennent les UAD et les options sur actions.

DESCRIPTION DES RÉGIMES

Les REE ont été conçus afin d'encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir, chaque année, d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre un certain pourcentage de leurs revenus annuels admissibles. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal déterminé des revenus annuels admissibles de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE.

Le pourcentage maximal de cotisation est fixé par chaque entreprise participante. Dans le cas de Bell Canada, les employés peuvent verser jusqu'à concurrence de 12 % de leurs revenus annuels. Bell Canada contribue jusqu'à 2 %.

Les cotisations de l'employeur au régime sont conditionnelles à ce que les employés détiennent leurs actions pendant une période d'acquisition des droits de deux ans. Les dividendes liés aux cotisations de l'employeur sont également assujettis à une période d'acquisition des droits de deux ans.

Les actions ordinaires de BCE sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire du REE sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au 31 décembre 2013, l'émission de 12 411 790 actions ordinaires était autorisée aux termes des REE.

Le tableau suivant résume la situation quant aux cotisations de l'employeur dont les droits n'ont pas été acquis aux 31 décembre 2013 et 2012.

| COTISATIONS AUX REE | 2013 | 2012 |
|--|-----------|-----------|
| Cotisations dont les droits n'ont pas été acquis aux 1 ^{er} janvier | 1 290 286 | 1 029 621 |
| Cotisations ⁽¹⁾ | 659 568 | 699 063 |
| Dividendes crédités | 65 067 | 59 793 |
| Droits acquis | (687 157) | (336 408) |
| Objet d'une renonciation | (97 499) | (161 783) |
| Cotisations dont les droits n'ont pas été acquis aux 31 décembre | 1 230 265 | 1 290 286 |

(1) La juste valeur moyenne pondérée des cotisations versées en vertu des REE, en 2013 et en 2012, était de 45 \$ et de 42 \$, respectivement.

UAR

Les UAR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés clés. La valeur de une UAR à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Des dividendes sous la forme d'UAR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes

payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs et les autres employés clés reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR en fonction du poste occupé et du niveau de cotisation. Les droits sur les UAR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et, dans certains cas, si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR en cours aux 31 décembre 2013 et 2012.

| NOMBRE D'UAR | 2013 | 2012 |
|--|---------------|-----------|
| En circulation aux 1er janvier | 2 468 405 | 1 257 523 |
| Attribuées ⁽¹⁾ | 1 2 1 9 0 4 2 | 1 243 846 |
| Dividendes crédités | 174 989 | 112 550 |
| Réglées | (68 182) | (59 49 1) |
| Objet d'une renonciation | (60 424) | (86 023) |
| En circulation aux 31 décembre | 3 733 830 | 2 468 405 |
| Droits acquis aux 31 décembre ^[2] | 1 210 791 | _ |

⁽¹⁾ La juste valeur moyenne pondérée des UAR attribuées était de 45 \$ et de 40 \$, en 2013 et en 2012, respectivement.

OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en viqueur de l'attribution;
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de Bourse consécutifs se terminant le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2013, l'émission de 25 661 138 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes. Les droits sur les options seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois les droits acquis, au cours d'une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution. Des modalités d'acquisition spéciales peuvent s'appliquer:

- s'il y a un changement de contrôle de BCE et que le titulaire perd son emploi;
- dans le cas d'un titulaire employé d'une filiale désignée de BCE si BCE cesse de détenir le pourcentage de participation dans cette filiale précisé dans le régime.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours de BCE aux 31 décembre 2013 et 2012.

| | | 2013 | | 2012 | |
|----------------------------|------|------------------|---------------------------------------|------------------|---------------------------------------|
| | NOTE | NOMBRE D'OPTIONS | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$) | NOMBRE D'OPTIONS | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$) |
| En cours aux 1er janvier | | 5 3 1 0 3 5 6 | 37\$ | 4 027 309 | 33\$ |
| Attribuées | | 2 993 902 | 44\$ | 2 681 201 | 40 \$ |
| Exercées ⁽¹⁾ | 24 | (420 822) | 30\$ | (1 296 962) | 30\$ |
| Expirées | | - | - | (4 850) | 28\$ |
| Objet d'une renonciation | | (13 205) | 40 \$ | (96 342) | 37\$ |
| En cours aux 31 décembre | | 7 870 231 | 40 \$ | 5 3 1 0 3 5 6 | 37\$ |
| Exerçables aux 31 décembre | | - | - | 420 822 | 30\$ |

⁽¹⁾ Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 45 \$ et de 42 \$ en 2013 et en 2012, respectivement.

⁽²⁾ Les droits sur les UAR acquis le 31 décembre 2013 ont été entièrement réglés, en février 2014, en actions ordinaires de BCE et/ou en UAD.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE au 31 décembre 2013.

| | OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS | | | | | |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|--|--|--|
| FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE | NOMBRE | DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$) | | | |
| 30 \$ à 39 \$ | 2 237 606 | 4,1 | 36\$ | | | |
| 40 \$ ou plus | 5 632 625 | 5,7 | 42\$ | | | |
| | 7 870 231 | 5,2 | 40 \$ | | | |

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE D'ÉVALUATION DES OPTIONS SUR ACTIONS

La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques des régimes d'intéressement fondés sur des actions, comme la période d'acquisition des droits. Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation.

| | 2013 |
|---|-------|
| Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée (en dollars) | 2,81 |
| Prix moyen pondéré de l'action (en dollars) | 45 |
| Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars) | 44 |
| Rendement de l'action | 5,2 % |
| Volatilité attendue | 18 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 1,3 % |
| Durée attendue (en années) | 4,5 |

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique du cours de l'action de BCE. Le taux d'intérêt sans risque utilisé correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution avec une durée égale à la durée attendue des options.

UAD

Des primes admissibles et des UAR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés clés choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur de une UAD

à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée, ou au gré des administrateurs par la suite. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Le tableau suivant résume la situation des UAD en circulation aux 31 décembre 2013 et 2012.

| NOMBRE D'UAD | 2013 | 2012 |
|--------------------------------|-----------|-----------|
| En circulation aux 1er janvier | 3 305 861 | 3 351 526 |
| Émises [⊕] | 230 718 | 196 363 |
| Dividendes crédités | 182 065 | 173 569 |
| Réglées | (93 591) | (415 597) |
| En circulation aux 31 décembre | 3 625 053 | 3 305 861 |

⁽¹⁾ La juste valeur moyenne pondérée des UAD émises était de 44 \$ et de 40 \$, en 2013 et en 2012, respectivement.

NOTE 26 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2013, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | PAR LA SUITE | TOTAL |
|---|-------|-------|------|------|------|-----------------|-------|
| Contrats de location simple | 296 | 249 | 207 | 165 | 128 | 692 | 1 737 |
| Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | 232 | 78 | 47 | 12 | 10 | 25 | 404 |
| Obligations d'achat | 1 968 | 1 360 | 602 | 430 | 279 | 1 177 | 5 816 |
| Total | 2 496 | 1 687 | 856 | 607 | 417 | 1 894 | 7 957 |

Les principaux contrats de location simple conclus par BCE visent les locaux à bureaux, les emplacements des pylônes cellulaires et les établissements de vente au détail, d'une durée variant de 1 an à 33 ans. Ces contrats de location ne peuvent être annulés et sont renouvelables à la fin du contrat. Les loyers versés relativement aux contrats de location simple ont été de 300 millions \$ en 2013 et de 269 millions \$ en 2012.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits, tant au titre des dépenses opérationnelles que d'investissement. Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux, de même que la satisfaction de la demande des clients.

ÉVENTUALITÉS

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Même si nous ne pouvons pas prédire l'issue, ni à quel moment seront réglés les litiges en cours au 31 décembre 2013, d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du

bien-fondé de ces litiges, cette dernière estime que leur dénouement n'aura pas de répercussions négatives importantes sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

NOTE 27 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

FILIALES

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2013. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés.

Toutes ces filiales sont constituées au Canada et se fournissent des services entre elles dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

POLIRCENTAGE DE LA PARTICIPATION FILIALE 2013 2012 Bell Canada 100,0 % 100,0 % Bell Mobilité Inc. 100.0 % 100.0 % Bell Aliant Inc. 44,1 % 441% Bell Média Inc. 100.0 % 100.0 %

TRANSACTIONS AVEC LES PARTENARIATS ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au cours de 2013 et de 2012, BCE a fourni des services de télécommunications, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, à ses partenariats et à ses entreprises associées, et en a obtenu du contenu de programmation et d'autres services. Nos partenariats sont MLSE, Inukshuk, Enstream Inc., Société en commandite Cirque du Soleil Média et Dome Productions Partnership. Nos entreprises associées sont Summerhill Ventures LLP, Q9, The NHL Network Inc., Club de hockey Les Canadiens de Montréal et Centre Bell, jusqu'en août 2012, et Viewer's Choice Canada Inc., jusqu'en juillet 2013.

BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à ses entreprises associées et à ses partenariats de 7 millions \$ (11 millions \$ en 2012) et de 56 millions \$ (72 millions \$ en 2012), respectivement. Se reporter à la note 8, Autres (charges) produits, pour connaître les transactions additionnelles effectuées avec Inukshuk.

FONDS UNITAIRE BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale en propriété exclusive de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 12 millions \$ et de 13 millions \$ pour 2013 et 2012, respectivement. La note 21, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages

postérieurs à l'emploi de BCE. En outre, en 2012, BCE a conclu une entente de co-investissement avec le Fonds Unitaire relative à MLSE, dont les détails sont présentés à la note 15, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 qui figure dans nos comptes de résultat. Les principaux dirigeants sont le chef de la direction et les cadres supérieurs qui relèvent de ce dernier.

| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|------|------|
| Salaires et impôts et avantages connexes | (24) | (22) |
| Coût au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE | (4) | (3) |
| Rémunération fondée sur des actions | (25) | (17) |
| Charge de rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration | (53) | (42) |

NOTE 28 FILIALES IMPORTANTES EN PROPRIÉTÉ NON EXCLUSIVE

Les tableaux suivants présentent une information financière résumée à l'égard de nos filiales pour lesquelles le pourcentage des PNDPC est important.

ÉTATS RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

| | BELL ALIANT (1) | | CTV SPECIALTY (1) | |
|---|-----------------|--------|-------------------|-------|
| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 |
| Actifs courants | 408 | 429 | 378 | 191 |
| Actifs non courants | 4 584 | 4 590 | 1 004 | 1 025 |
| Total de l'actif | 4 992 | 5 019 | 1 382 | 1 216 |
| Passifs courants | 712 | 808 | 448 | 117 |
| Passifs non courants | 3 117 | 3 483 | 189 | 507 |
| Total du passif | 3 829 | 4 29 1 | 637 | 624 |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE | 221 | 130 | 522 | 415 |
| PNDPC ⁽²⁾ | 942 | 598 | 223 | 177 |

⁽¹⁾ Le pourcentage des PNDPC est de 55,9 % et de 29,9 % pour Bell Aliant et CTV Specialty, respectivement. Ces deux entreprises ont été constituées en société par actions au Canada et y exercent leurs activités.

FAITS SAILLANTS SUR LE RÉSULTAT ET LES FLUX DE TRÉSORERIE

| | BELL ALIANT (1) | | CTV SPECIALTY (2) | |
|---|-----------------|--------|-------------------|------|
| POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 |
| Produits opérationnels | 2 759 | 2 76 1 | 781 | 729 |
| Bénéfice net | 379 | 385 | 190 | 187 |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs de PNDPC | 224 | 224 | 58 | 57 |
| Total du bénéfice global | 664 | 243 | 194 | 187 |
| Total du bénéfice global attribuable aux détenteurs | | | | |
| de PNDPC | 384 | 144 | 59 | 57 |
| Dividendes en espèces payés aux détenteurs de PNDPC | 270 | 262 | 13 | 78 |

⁽¹⁾ Le bénéfice net et le total du bénéfice global de Bell Aliant comprennent des dividendes déclarés sur actions privilégiées de 28 millions \$ et de 19 millions \$ pour 2013

⁽²⁾ Les PNDPC détenues dans Bell Aliant dépassent leur quote-part de l'actif net de 662 millions \$ et de 433 millions \$ en 2013 et en 2012, respectivement, principalement en raison du fait que les actions privilégiées sont détenues à 100 % par des détenteurs de PNDPC.

⁽²⁾ Le bénéfice net et le total du bénéfice global de CTV Specialty comprennent des montants de 2 millions \$ et de 1 million \$ directement attribuables aux détenteurs de PNDPC pour 2013 et 2012, respectivement.

MESURES UTILISÉES DANS LA GESTION DE NOTRE ENTREPRISE

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

Nous mesurons l'efficacité de notre stratégie à l'aide de divers indicateurs de performance clés, tel qu'ils sonts décrits ci-après. Les indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Marge du BAIIA

La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par les produits opérationnels.

Intensité du capital

L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits opérationnels.

Ratio de distribution

Le ratio de distribution correspond aux dividendes payés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles.

PMU

Le PMU correspond au produit moyen par utilisateur ou abonné et représente certains produits tirés des services divisés par le nombre moyen d'abonnés pour une période donnée.

Taux de désabonnement

Le taux de désabonnement correspond au pourcentage d'annulation d'abonnement aux services par les abonnés. Ce taux correspond au nombre de désactivations d'abonnés divisé par le nombre moyen d'abonnés. Cette mesure représente le mouvement mensuel des abonnés.

Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition est également désigné par l'expression coûts d'acquisition d'abonnés. Le coût d'acquisition représente le coût total lié à l'acquisition d'un client et inclut les coûts comme les subventions de matériel et les frais de commercialisation et de distribution. Cette mesure est exprimée par activation brute au cours d'une période déterminée.

Dette nette/BAIIA ajusté

Cette mesure représente la dette nette de Bell divisée par le BAllA ajusté des douze derniers mois de Bell. La dette nette correspond à la dette à court terme, à la dette à long terme et à 50 % des actions privilégiées moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le BAllA ajusté désigne le BAllA de Bell comprenant les dividendes payés par Bell Aliant à BCE.

BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette

Cette mesure correspond au BAIIA ajusté des douze derniers mois divisé par la charge d'intérêts nette des douze derniers mois. Le BAIIA ajusté désigne le BAIIA de Bell comprenant les dividendes payés par Bell Aliant à BCE. La charge d'intérêts nette correspond à la charge d'intérêts de Bell, excluant l'intérêt lié aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et incluant 50 % des dividendes sur actions privilégiées.

Flux de trésorerie disponibles par action

Les flux de trésorerie disponibles par action correspondent aux flux de trésorerie disponibles divisés par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

MESURES FINANCIÈRES

La liste qui suit présente les données ou les ratios financiers habituellement utilisés pour évaluer la performance financière. Nous croyons que certains investisseurs, créanciers et analystes utilisent ces mesures financières, entre autres mesures, pour examiner notre situation et notre performance financières.

Valeur comptable par action

La valeur comptable par action correspond au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, excluant les actions privilégiées, divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Dividendes déclarés par action ordinaire

Les dividendes déclarés par action ordinaire correspondent aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Capitalisation boursière

La capitalisation boursière correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Ratio cours/valeur comptable

Le ratio cours/valeur comptable correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par la valeur comptable par action.

Ratio cours/flux de trésorerie

Le ratio cours/flux de trésorerie correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par les flux de trésorerie par action ordinaire. Les flux de trésorerie par action ordinaire correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les dépenses d'investissement divisés par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ratio cours/bénéfice

Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le bénéfice par action.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires de BCE, excluant les actions privilégiées.

Ratio total de la dette/total de l'actif

Le ratio total de la dette/total de l'actif correspond au total de la dette (y compris la tranche à court terme) divisé par le total de l'actif.

Ratio total de la dette/total des capitaux propres

Le ratio total de la dette/total des capitaux propres correspond au total de la dette (excluant les effets à payer et les avances bancaires) divisé par le total des capitaux propres.

Rendement total des titres

Le rendement total des titres correspond à la variation du cours de l'action de BCE au cours d'une période donnée, plus les dividendes de BCE réinvestis divisés par le cours de l'action de BCE au début de la période.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 6 MARS 2014

Thomas C. O'Neill, FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA Président du Conseil, BCE Inc. et Bell Canada Administrateur depuis janvier 2003

Barry K. Allen

FLORIDE, ÉTATS-UNIS
Associé responsable
de l'exploitation,
Providence Equity Partners LLC
Administrateur depuis mai 2009

André Bérard, O.C.

QUÉBEC, CANADA Administrateur de sociétés Administrateur depuis janvier 2003

Ronald A. Brenneman

ALBERTA, CANADA Administrateur de sociétés Administrateur depuis novembre 2003

Sophie Brochu

QUÉBEC, CANADA
Présidente et chef de la direction,
Gaz Métro Inc.
Administratrice depuis mai 2010

Robert E. Brown

QUÉBEC, CANADA Administrateur de sociétés Administrateur depuis mai 2009

George A. Cope

depuis juillet 2008

ONTARIO, CANADA
Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada
Administrateur

David F. Denison, FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA Administrateur de sociétés Administrateur depuis octobre 2012

Anthony S. Fell, O.C.

ONTARIO, CANADA Administrateur de sociétés Administrateur depuis janvier 2002

Ian Greenberg

Québec, CANADA Administrateur de sociétés Administrateur depuis juillet 2013

L'Honorable Edward C. Lumley, C.P.

ONTARIO, CANADA
Vice-président du Conseil,
BMO Marchés des capitaux
Administrateur
depuis janvier 2003

L'Honorable James Prentice, C.P., C.R.

ALBERTA, CANADA
Premier vice-président
à la direction et vice-président
du conseil, Banque Canadienne
Impériale de Commerce
Administrateur
depuis juillet 2011

Robert C. Simmonds

ONTARIO, CANADA Président du conseil, Lenbrook Corporation Administrateur depuis mai 2011

Carole Taylor

COLOMBIE-BRITANNIQUE, CANADA Administratrice de sociétés Administratrice depuis août 2010

Paul R. Weiss, FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA Administrateur de sociétés Administrateur depuis mai 2009

MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ D'AUDIT

P.R. Weiss (président), S. Brochu, D.F. Denison, I. Greenberg, R.C. Simmonds

Le comité d'audit aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE Inc. et de l'information connexe
- la conformité de BCE Inc. aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs externe et interne
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et à la présentation de l'information à cet égard
- les processus de gestion des risques d'entreprise de la Société.

LE COMITÉ DE LA CAISSE DE RETRAITE

D.F. Denison (président), E.C. Lumley, J. Prentice, C. Taylor, P.R. Weiss

Le comité de la caisse de retraite aide le conseil à superviser :

- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et de la caisse de retraite de RCF Inc
- le fonds commun unitaire parrainé par BCE Inc. pour le placement collectif de la caisse de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE

R.E. Brown (président), B.K. Allen, S. Brochu, R.C. Simmonds, C. Taylor

Le comité de gouvernance aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les lignes directives de BCE Inc. en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membres du conseil d'administration
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- établir la rémunération à verser aux administrateurs pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au conseil et aux comités de celui-ci
- élaborer un processus d'évaluation du président du conseil, du conseil, des comités du conseil, des présidents des comités ainsi que des administrateurs, et en surveiller l'application
- examiner et recommander au conseil à des fins d'approbation les politiques de BCE Inc. quant à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information importante et à d'autres questions.

LE COMITÉ DES RESSOURCES EN CADRES ET DE RÉMUNÉRATION

R.A. Brenneman (président), B.K. Allen, A. Bérard, R.E. Brown, A.S. Fell

Le comité des ressources en cadres et de rémunération aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des dirigeants et autres cadres
- les politiques et les pratiques en matière de santé et sécurité.

HAUTE DIRECTION

EN DATE DU 6 MARS 2014

George A. Cope

Président et chef de la direction, BCE Inc. et Bell Canada

Mirko Bibio

Vice-président exécutif et chef des affaires juridiques et réglementaires, BCE Inc. et Bell Canada

Charles W. Brown

Président – La Source, Bell Canada

Michael Cole

Vice-président exécutif et chef de l'information, Bell Canada

Kevin W. Crull

Président – Bell Média, Bell Canada

Stephen Howe

Vice-président exécutif et chef du développement technologique, Bell Canada

Bernard le Duc

Vice-président exécutif – services généraux, BCE Inc. et Bell Canada

Thomas Little

Président – Bell marchés d'affaires, Bell Canada

Wade Oosterman

Président – Bell Mobilité & services résidentiels et chef de la gestion de la marque, Bell Canada

Mary Ann Turcke

Vice-présidente exécutive – services extérieurs, Bell Canada

Martine Turcotte

Vice-présidente exécutive – Québec, BCE Inc. et Bell Canada

Siim A. Vanaselja

Vice-président exécutif et chef des affaires financières, BCE Inc. et Bell Canada

John Watson

Vice-président exécutif – services opérations auprès de la clientèle, Bell Canada

RENSEIGNEMENTS AUX INVESTISSEURS

INFORMATION BOURSIÈRE

SYMBOLE

BCF

INSCRIPTIONS

Bourses de Toronto (TSX) et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section « Gouvernance » de notre site internet à l'adresse BCE.ca

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

31 décembre 2013 - 775 892 556

DIVIDENDE TRIMESTRIEL*

0,6175 \$ par action ordinaire

CALENDRIER DES DIVIDENDES 2014*

 Date d'inscription
 Date de paiement

 14 mars 2014
 15 avril 2014

 16 juin 2014
 15 juillet 2014

 15 septembre 2014
 15 octobre 2014

 15 décembre 2014
 15 janvier 2015

DATES DE PUBLICATION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS 2014

Premier trimestre 6 mai 2014
Deuxième trimestre 7 août 2014
Troisième trimestre 6 novembre 2014
Quatrième trimestre 5 février 2015

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi vous procurer les documents de l'entreprise auprès du groupe des Relations avec les investisseurs.

RENSEIGNEMENTS FISCAUX

GAINS EN CAPITAL SUR VOS ACTIONS

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues.

Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, communiquez avec le groupe des Relations avec les investisseurs de BCE Inc. pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales sur votre coût ou visitez notre site internet à l'adresse BCE.ca

DIVIDENDES

Depuis le 1er janvier 2006 et ce à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Depuis le 24 mars 2006 et ce à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

NON-RÉSIDENTS DU CANADA

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôts de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents de pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient compléter la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents et le retourner à l'agent des transfert.

RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

^{*} Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D'ACTIONS

Ce régime est un moyen pratique pour les porteurs admissibles d'actions ordinaires de réinvestir leurs dividendes et de faire des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

SERVICE DE VIREMENT AUTOMATIQUE DES DIVIDENDES

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

SERVICE DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aiderez l'entreprise à réduire ses coûts d'impression et d'affranchissement.

GÉREZ VOTRE COMPTE D'ACTIONNAIRE

Inscrivez-vous à LigneRéponse à l'adresse www.canstockta.com et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

ENVOIS MULTIPLES

Aidez-nous à contrôler les coûts et à éliminer les envois multiples en regroupant vos comptes.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

POUR NOUS CONTACTER

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Société de fiducie CST 320 Bay Street, 3rd Floor Toronto, Ontario M5H 4A6

courriel bce@canstockta.com

tél. 416 682-3861 ou 1 800 561-0934

(sans frais au Canada et aux États-Unis)

téléc. 514 985-8843 ou 1 888 249-6189

(sans frais au Canada et aux États-Unis)

site

internet www.canstockta.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Tour A, 8° étage 1 Carrefour Alexander-Graham-Bell Verdun QC H3E 3B3

courriel relations.investisseurs@bce.ca

tél. 1800339-6353 téléc. 514786-3970

> ou visitez la section Investisseurs de notre site internet à **BCE.ca**

Marques de commerce : Les marques de commerce suivantes citées et utilisées dans le présent rapport annuel appartiennent à, ou sont utilisées sous licence par, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats, ses entreprises associées ou autres entités dans lesquelles nous détenons une participation. Aliant et FibreOP sont des marques de commerce de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite, BCE est une marque de commerce de BCE Inc.; Bell, Bell Canada, Centre Bell, Bell Internet, Bell Media, Bell Mobilité, Bell Fell, Fibe, Cause pour la cause et Télé Partout sont des marques de commerce de Bell Canada; Astral, Astral Media, Astral Affichage, BNN, BNN Business News Network, Canal D, Canal Vie, CinéPop, Comedy, CTV, CTV Specialty, E Z Rock, Much, Space & Dessin, Super Écran, The Comedy Network, The Movie Network, TMN, TMN Encore, TMN GO, The Loop, Vie & Dessin, VRAKT Ve t Ztélé sont des marques de commerce de Bell Média Inc.; Amazing Race est une marque de canadian Outback Adventure Company Limitée, Bimcor est une marque de commerce de Bimcor Inc.; Discovery & Globe Dessin et Discovery Channel sont des marques de commerce de Discovery Communications, LLC; El est une marque de commerce de El Entertainment Television, LLC; HBO est une marque de commerce de Hone Box Office Inc.; Bravo est une marque de commerce de Bravo Media LLC; Canadiens de Montréal est une marque de commerce de LC Llub de Hockey Canadien Inc.; MTV est une marque de commerce de Viacom International Inc.; Télébec est une marque de commerce de Télébec, société en commandite; La Source est une marque de commerce de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd.; Q9 est une marque de commerce de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd.; Virgin, Virgin Radio, Virgin Mobile et Ormandes de commerce de Virgin Enterprises Limited.

Nous estimons que nos marques de commerce sont très importantes pour notre succès et nous prenons les mesures nécessaires pour protéger, renouveler et défendre nos marques de commerce. Toutes les autres marques de commerce utilisées dans le présent rapport annuel appartiennent à leur propriétaire respectif.

This document is available in English. Le rapport annuel de BCE est imprimé au moyen d'encre végétale et est recyclable.

BCE.ca